00036476

NOT TO BE ISSUED
OUT OF THE LIBRARY.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 15 June, 2016

AVERTISSEMENT du Traducteur.

SI M. Leti ne s'étoit rendu célébre par un trés-grand nombre d'Ouvrages qu'il a donnez au public, on pourroit dire ici, qu'il y a peu d'Historiens qui se soient appliquez autant que lui à ce genre d'étude. Il y a plus de 40. ans qu'il travaille, avec une diligence incroyable, à la recherche de ce qu'il y a de plus curieux, non seulement dans les Auteurs qui ont écrit sur les matieres qu'il a voulu traiter, mais encore dans des mémoires & des manuscrits particuliers qui avoient échappé à la diligence des autres Auteurs, & que personne n'avoit vû que lui. C'est ce que tout le monde peut remarquer, dans ses Ouvrages. Mais je croi qu'on le peut particulierement assurer de cette Histoire de la Reine Elisabeth : Outre les lumieres qu'il a pû tirer des Auteurs qui ont parlé de cette illustre Reine, il l'a composée sur les lieux, & a trouvé en Angleterre par le moyen d'un Seigneur considerable de ce Païs-là, des memoires particuliers que Camden, le plus exact de tous les Auteurs qui ont parlé de cette Reine, n'avoit jamais vûs. Ainsi on se peut assurer qu'on trouvera dans cette Histoire, tout ce que Camden a mis dans la sienne, & plusieurs choses que ni lui, ni les autres Historiens ne nous avoient point appris. Le Regne de cette grande Reine est si celebre dans le monde, & ses qualitez personnelles si extraordinaires qu'il n'y a pas jusqu'aux plus grands ennemis de cette Princesse, qui ne soient contraints d'avoüer, qu'il n'y a point d'Histoire de Roy ni de Reine, qui merite mieux d'être lûë que celle-ci. On y verra une infinité d'évenemens trés considerables & trés particuliers. La Réformation d'Angleterre, commencée par Henry VIII. continuée par Edoüard VI. & ruïnée par la Reine Marie, entierement achevée, malgré les efforts de ceux qui le vouloient empêcher & qui étoient alors le parti dominant. On y verra la fortune differente de cette grande Reine, qui a changé tant de fois l'Etat de ses affaires. Persecutée dés

la naissance, desheritée par le Roy son pere, par Edoüard son frere, & par la Reine Marie sa sœur, qui la maltraita jusques à la faire mettre à la Tour, & qui fut prête à la faire mourir, si Dieu qui la réservoit à de s grandes choses, ne l'eût délivrée de tous ces perils, par des voyes extraordinaires & admirables. Elle n'étoit encore qu'un enfant que l'on l'a vûë écrire des lettres à l'âge de quatre ans, & faire en suite des réponses qui surprenoient les plus grands Politiques. Accusée [illegible] sœur, & opprimée par ceux qui la vouloient perdre [illegible] quelque prix que ce fût, elle sçût si bien montrer son innocence, qu'elle força la Reine, & son Conseil, à la [illegible] connoître & à lui donner la liberté. Toute jeune qu'elle étoit, elle etoit non seulement l'amour de l'Angleterre mais l'admiration de toute l'Europe. Il n'y eût presqu point de Prince, ni de Roy, qui ne l'ait recherchée e mariage. Quand la Reine Marie est venuë à mourir, e[illegible] est montée sur le Trône d'Angleterre, parmi les plus universelles acclamations que l'on ait peut-être jamais oüi dans aucun Etat. Cependant elle y a été troublée, par j ne sçai combien de factions, de seditions & de révoltes qu se formoient à tous momens contr'elle; mais qu'elle dissipées avec tant de diligence, de sagesse & de politique qu'elle a rendu inutiles les efforts de tous ses ennemis. A dehors, elle a soûtenu presque pendant quarante ans de guerres continuelles contre Philippe II. alors le plus puissant Prince de l'Europe, mais elle a toûjours repoussé tous ses efforts avec tant de courage & de sagesse, qu'il n'e a retiré autre chose que la honte d'avoir attaqué tant de fois une femme sans avoir jamais pû réussir contre elle: t[illegible] moin cette Armée invincible, dont l'entreprise & l'évenement font une partie considerable de cette Histoire, & u des plus beaux endroits de la vie de cette Princesse; en un mot on peut dire sans exagerer que jamais Histoire n'a mieux merité la curiosité des Lecteurs que celle-ci. Quelques uns pourroient peut-être trouver mauvais que M. Leti lui ait donné si souvent la qualité de Comédienne

ELIZABETH
Reyne d'Angleterre

LA VIE D'ELIZABETH REINE D'ANGLETERRE.

Nouvelle Edition Augmentée

Le Caractere d'Elizabeth & de ses Favoris.

B 832

TOME PREMIER.

36476

a.

A AMSTERDAM,
Chez PIERRE MORTIER, Libraire sur le Vygendam.

00036476

Politique dans le cours de cette Histoire ; mais outre que plusieurs Auteurs la lui ont donnée avant lui, même entre les Anglois, comme par exemple le sçavant Evêque de Salisbury, M. Burnet, dans sa célébre Histoire de la Réformation d'Angleterre, dit, *qu'on l'accusoit d'avoir été un peu trop Comédienne*, outre cela dis-je, il declare en plusieurs endroits que quand il lui a donné cette qualité, ce n'a été que pour s'accommoder à ce qu'on avoit aimé le faste, comme les Auteurs Espagnols & autres l'ont dit, mais seulement pour montrer son habileté dans la politique, & son adresse incomparable à s'insinuer dans les esprits, & gagner leur bienveillance, pour venir plus facilement à bout de ses desseins.

Quant à la Traduction, si celui qui en est l'Auteur eût pû lui donner le tour aisé, agréable, & insinuant de l'original, il ne faut pas douter qu'elle n'en fût beaucoup mieux reçûë, mais deux choses l'ont empêché. Premierement ceux qui entendent les deux Langues, la Françoise & l'Italienne sçavent combien elles sont differentes dans leur maniere d'exprimer les choses, combien il est difficile en général qu'une traduction réponde en tout à l'original, & qu'un Traducteur attrappe en même temps & la fidelité & l'élegance qui sont deux choses qui vont peu souvent ensemble. Pour moy j'ay crû qu'en une Histoire de cette nature, je devois préferer la fidélité & l'exactitude à toute autre chose, & je me suis fait une Loy de suivre autant que j'ay pû non seulement les pensées, mais le tour & les expressions de M. Leti, autant que notre Langue le peut souffrir; j'ai même mieux aimé souvent être moins élegant, pour être plus fidele, & je suis tout à fait de l'avis de l'excellent Traducteur de la perfection Chrêtienne de D. Rodriguez, *qu'un Traducteur est obligé non seulement de s'attacher exactement au sens de son Auteur, mais d'en conserver aussi les figures & le stile autant que le genie de la Langue où l'on écrit le peut permettre.* C'est ce que l'on verra que j'ay fait dans cette traduction. Au reste je n'ai garde de prétendre qu'elle puisse satisfaire les

goûts du public le plus souvent si opposez, si contraires, si bizarres, je suis bien éloigné d'avoir les qualitez qu'il faudroit pour cela. D'ailleurs on doit avertir le public que le Traducteur n'a eu ni le temps, ni assez de santé pour la pouvoir rendre telle qu'il l'auroit souhaitée. Il a fallu en faire la plus grande partie, & la revoir toute pendant le cours d'une longue maladie, où l'on sçait bien qu'on n'a ni la liberté, ni l'attention nécessaires à faire un ouvrage exact. Ainsi je ne doute pas que la traduction ne se sente de la maladie de son Auteur, & que l'on ne trouve beaucoup de fautes sur tout d'impression ; mais on se peut assurer au moins que l'exactitude des choses y est toute entiere, autant que l'on la pouvoit garder dans un ouvrage de cette nature. Au reste M. Leti a déclaré à la fin de cet ouvrage, qu'il ne vouloit pas être garent de plusieurs faits contenus dans son Histoire, & je déclare que je le suis encore moins que lui, sur tout en ce qui regarde personnellement la Reine Elizabeth, car quoi que je ne croye pas qu'elle ait été sans défauts, je n'ai garde de lui en attribuer plusieurs que de certains mémoires que je n'ai pas vûs, & dont j'ignore la validité qu'elle lui ont attribuez.

AVER-

AVERTISSEMENT de l'Auteur.

IL y a plus de trente ans que j'avois conçû le dessein de faire l'Histoire de la Reine Elizabeth, que je donne aujourd'hui au public; & lors que j'étois plus jeune je ne laissois presque passer aucun jour sans y travailler. L'envie d'écrire cette Histoire me prit justement pendant que j'étois occupé à faire celle du Pape Sixte V. & j'étois ravi de trouver dans mes mémoires que ce Pape faisoit beaucoup de cas de cette Reine, & des maximes de sa politique. De sorte que je n'eus pas plûtôt quitté Rome pour aller en France, que je résolus d'écrire la Vie de cette grande Reine. D'ailleurs la grande réputation qu'elle avoit dans le monde, où on ne l'appelloit presque pas autremont que le Phenix de son siecle, *me donnoit encore plus d'envie de travailler à l'Historie de sa vie.*

Dans ce dessein je ramassai tous les Auteurs qui ont parlé de la Vie, des Actions, & du Régne de cette Reine, & comme j'étois alors occupé à des fonctions qui me procuroient l'honneur d'être presque toûjours auprés de plusieurs Seigneurs Anglois, entre lesquels il y avoit de fort sçavans dans l'Histoire & dans les affaires d'Etat, je tâchois aussi de sçavoir d'eux tout ce qui pouvoit me servir dans mon dessein. Mais à dire la verité, je trouvai tant de differentes opinions au sujet de cette Reine, que je perdis courage à moitié chemin de mon travail. Car les uns me la représentoient comme une impudique & comme une autre Lais. Les autres m'assuroient qu'elle avoit été trés-chaste & toûjours Vierge. Les uns disoient qu'elle avoit été cruelle & barbare: les autres soûtenoient, qu'elle avoit été la clemence & la bonté même.

Ceux-là disoient qu'elle avoit été ambitieuse & vaine, & ceux-ci soûtenoient qu'elle avoit été trés-modeste. Les Protestants en faisoient un Ange, & les Catholiques un Diable. Quelques-uns la traitoient de Comedienne, d'autres la qualifioient d'Heroïne. Enfin les uns vouloient qu'elle n'eût point eu de Religion, & les autres soûtenoient qu'elle avoit été pleine de zele. Et cette contrarieté d'opinions me degoûta tellement, que je laissai là mon ovrage, & me mis à travailler à autre chose.

Peu de temps aprés, l'état de mes affaires m'ayant obligé de passer en Angleterre, & ayant eu l'honneur d'être connu bientôt aprés de Mylord Anglesey, il m'exhorta beaucoup à faire l'Hostorie d'Elizabeth, & celle de Cromwel, & me promit de me communiquer tout ce qu'il avoit de meilleur dans ses mémoires : je me souviens même qu'il se servit des paroles suivantes, non bisogna perder corragio, perche trovera molti Inglesi nell'andar intracciando memorie che disprezzeranno quel ch'é di vero come bugia, e vi figureranno le bugie per verità. *C'est à dire, qu'il ne falloit pas me rebuter parce qu'en cherchant des actes & des memoires parmi les Anglois, je trouverois des gens fort opposez en sentimens. Que les uns regarderoient les veritez les plus certaines comme des fables, & d'autres me donneroient les plus grandes fables pour des veritez. Aussi est il certain qu'on n'a jamais écrit si diversement, ni dit tant de bien & tant de mal d'aucune Reine que de celle-ci, ni relevé les défauts & les vertus de personne, avec tant d'excés & de passion qu'en cette occasion.*

Le

Les Catholiques ont dit à la verité quelque bien de cette Reine, mais ce peu de bien y est empoisonné & couvert de tant venin & de médisance, qu'on ne peut presque le reconnoître à travers de tant de mauvaises qualitez qu'on lui attribuë. Les Protestans ont voulu montrer quelquefois qu'ils parloient d'elle d'une maniere desinteressée, mais ils ont assaisonné cette espece de liberté de tant loüanges & de flatteriers, qu'elle y est imperceptible. C'est ainsi que certains Historiens prétendent paroître desinteressez, dés qu'ils ont lâché trois ou quatre paroles qui ne sont pas à l'avantage de leurs Souverains; mais ils étouffent ensuite ces deux ou trois mots sous le poids d'un nombre infini de panegyriques & d'eloges outrez: & ceux qui font des Satyres ont aussi la précaution d'y mêler quelques veritez, afin de leur donner l'air d'une Histoire veritable. Il est vray qu'il y a quelquesfois des raisons & des circonstances qui obligent les Auteurs à s'accommoder au temps & aux affaires, & à comme on dit, de néceffité vertu; *& le Pape Urbain VIII. avait accoûtumé de dire à ses neveux*, qu'un bon Prince a autant de sujet de s'offenser des fausses loüanges qu'on lui donne, que des Satyres qu'on fait contre lui: & qu'il est également du voir d'un Chrêtien & généreux de pardonner les injures qu'on lui fait, & de reprimer les loüanges fausses ou excessives qu'on lui donne.

Je n'eus pas plûtôt publié la Monarchie universelle de Loüis XIV. qu'il sembla que tout le monde me vouloit lapider. Et par quelle raison? C'étoit seulement parce que ce livre étoit comme une glace fidelle, où chacun paroissoit au naturel, & sans flatterie, ce qui ne s'accom-

modoit pas avec le mauvais goût du Siecle que ne veut voir que des Fables, des Romans & des Panegyriques faux & outrez. Pour moi sans regarder à ce qu'on en dira, j'ai résolu de parler des vivans, quand il s'agira de faire connoître leurs défauts, avec autant de liberté que l'on a accoûtumé de parler des morts: & d'en user de même quand il s'agira de loüer leurs vertus & belles qualitez, & de ne jamais cacher la verité à mes Lecteurs. Car enfin le monde est las & accablé d'une infinité de livres qui ne contiennent que des Panegyriques de leurs Heros, sans jamais reconnoître leurs défauts. Les Prédicateurs mêmes ne font aujourd'hui autre chose que de faire retentir leurs Chaires des éloges tantôt d'un Prince & tantôt d'un autre, & d'en faire comme il leur plait autant d'Alexandres, de Cesars, de Heros, & de miracles de valeur, & malheur à quiconque ne donne pas dans leurs sentimens.

Que s'il y a de l'abus parmi les Auteurs, il faut avoüer qu'il y en a encore davantage parmi ceux qui se mêlent de lire les Livres. Car si ceux-ci ont de l'inclination pour un Prince, & qu'ils tombent sur un Livre qui lui donne de grandes loüanges ils en sont ravis de joye & élevent l'Auteur jusques au Ciel, mais s'il lui échappe la moindre chose qui ne sente pas le panegyrique, ou qui ait un sens équivoque, l'Auteur en est incontinent méprisé, & il n'est plus bon à rien. Que si on ne donne pas assez de loüanges à leur gré au Prince dont on parle, ils en conçoivent un si grand ressentiment contre l'Auteur qu'ils le déchireroient s'ils pouvoient; & ils sont tellement possedez par leur préjugez & par leurs passion, qu'ils ne gardent jamais de milieu entre le bien & le

mal

mal, & qu'ils voudroient trouver dans les livres, non pas ce qui y doit être, mais ce qu'ils ont dans la tête, en ce qu'ils voudroient que l'Auteur eût dit.

L'Histoire de la Reine Elizabeth est assurément une des plus délicates & des plus difficiles à écrire que l'on puisse entreprendre, à cause de la contrarieté d'opinions qui partagent le monde pour ou contre elle, & que comme nous venons de le dire, les uns la regardent comme un prodige & un miracle, tant à l'égard de ses qualitez personnelles que des grandes choses qui se sont passées sous son Régne. pendant que les autres la regardent comme un monstre de cruauté, de vanité, de dissimulation, de fourberie. Le moyen de pouvoir demêler la verité ensevelie au milieu de ces loüanges excessives, & de ces satyres evenimées, & de dire quelque chose qui puisse satisfaire des personnes pervenuës de préjugez si contraires & si opposez? Tout ce que je puis faire, c'est d'assurer le public avec toute la sincerité dont je suis capable, que je n'ai eu d'autre dessein en composant cette Histoire, que de choisir autant que je l'ai pû ce qu'il y a de vrai & de plus conforme aux qualitez & au Régne de cette grande Princesse. Ainsi je me promets que le public me tiendra compte de ma bonne volonté, & que mon ouvrage ne déplaira pas aux personnes desinteressées & qui souhaitent de sçavoir la verité de l'Histoire; & je laisse à ceux qui font profession de critiquer, tout ce qu'ils lisent, le soin de composer une Histoire à leur fantaisie, & leur souhaite assez de vie & de santé pour se satisfaire là-dessus.

HISTOIRE

HISTOIRE D'ELISABETH

REINE D'ANGLETERRE.

LIVRE PREMIER.

Contenant plusieurs particularitez de la Vie, des [illegible] Mariages, & autres évenemens de l'Histoire d'Henry VIII. & d'Anne de Boulen, Pere & Mere d'Elisabeth; nécessaires à l'intelligence de l'Histoire de cette Reine.

JE ne sçai à quoi les hommes pensent, d'avoir conçû une si étrange, & si méchante opinion des femmes, que de les croire incapables d'avoir la conduite des grandes affaires, ni de donner des conseils solides, ni d'exécuter avec vigueur de grands desseins. [illegible], que s'ils voyent une per-

Les hommes se trompent dans l'opinion qu'ils ont des femmes.

personne de ce sexe, gouverner un Etat avec prudence & avec succés, ils ne manquent pas de lui en dérober aussi-tôt la gloire, pour l'attribuer à ses Favoris & à ses Ministres, ou de la faire passer pour un Prodige de la Nature, ou pour un miracle du Ciel; comme si les femmes étoient naturellement incapables d'aucune affaire importante. Je m'imagine que cela vient de ce que S. Paul ayant deffendu aux femmes d'enseigner dans l'Eglise, on en a conclû qu'elles étoient encore moins capables de gouverner un Etat. Mais on se trompe assûrément; car y eût-il jamais d'homme plus sage, & plus prudent que le Patriarche Abraham? Il est pourtant vray que Dieu luy ordonne expressément, de recevoir les avis de sa femme, *obéissez à Sara en tout ce qu'elle vous dira.* Témoignage autentique de la bonne conduite dont les femmes sont capables. Aussi voit-on que toutes les Nations ont fait honneur au sexe. Les Espagnols l'appellent en leur Langue d'un nom qui marque de la supériorité. Les Romains avoient ordonné aux hommes de leur céder la droite. Les Grecs ont tiré de ce sexe les noms de leurs Muses, & de Minerve la Déesse des Sciences, & des Arts. Les trois principales parties du monde, l'Europe, l'Asie, la Lybie, portent des noms de femme. L'Empereur Justinien qui a été un Prince de trés grand mérite, or-

Donna, quasi Domina.

Les anciens appelloient

ordonna que les femmes participeroient aux qualitez de leurs maris, & qu'elles seroient appellées Baronnes, Comtesses, Duchesses, Gouvernantes, &c. Et pour donner aux autres maris un exemple de l'estime qu'ils devoient faire de leurs femmes, il traitoit la Reine de *Reverendissima*. La Reine de Scaba souhaitoit avec tant de passion de se rendre habile dans le Gouvernement, qu'ayant oüi parler de la Sagesse de Salomon, elle le fut trouver, d'un païs extrêmement éloigné, pour profiter de ses lumiéres. Au fond, les femmes ont-elles jamais rien entrepris, dont elles ne soient venuës à bout? Qui a jamais fait plus de progrés dans l'étude de l'Eloquence que Cornelie? Ou dans celle des saintes lettres que Marcelle? Ou dans la connoissance des Langues qu'Eustochium? Mais ce n'est pas seulement dans les Lettres, que les femmes ont réüssi. Quelle gloire ne se sont-elles pas acquise encore par les armes? On le peut voir dans les Histoires Greques & Latines, qui en sont de fideles témoins? Qu'a-t-on vû de plus illustre que les Cleopatres, les Zenobiens, les Semiramis, les Artemises, les femmes de Sparte, les Amazones? Quel honneur ne se sont-elles pas acquis, à la tête des Armées, & du Gouvernement des Empires? Honneur qui seroit encore allé bien plus loin, si depuis plusieurs siécles, les hommes n'a-

ainsi l'Affrique.

voient usurpé sur elles la conduite des Etats, & le Commandement des Armées; ne leur ayant laissé en partage, que leur quenoüille, & les petits soins du menage, afin de les tenir dans une plus grande servitude; la France en a donné un grand exemple par la rigueur de sa Loy Salique, qui exclud les femmes du Thrône & de la Royauté.

Les femmes, sont capables de bien Gouverner.

Il n'y a donc, où que la simplicité de ceux qui se laissent surprendre aux apparences, ou la malignité de ceux qui n'aiment pas les femmes, ou l'ambition de ceux qui veulent tout avoir pour eux-mêmes; qui puisse contester, que les femmes ne puissent avoir toutes les qualitez naturelles & acquises, necessaires pour réüssir en toute sorte d'Emplois, & de Gouvernemens Politiques, Militaires & autres; & qu'elles ne puissent réüssir aussi parfaitement que les hommes en tout ce qu'elles entreprennent. Les Histoires en fournissent mille exemples: & si les femmes de plusieurs Princes & de plusieurs particuliers, n'avoient témoigné plus de prudence & de sagesse dans le manîment des affaires, que leurs maris, ou qu'elles n'eussent souvent apporté des remedes aux affaires que la mauvaise conduite de leurs marls avoit mis à deux doigts de leur ruïne, il y a long-temps, que plusieurs Etats, & plusieurs païs en souffriroient. Cependant [illegible] l'Allema-

gne

gne, la France, & l'Italie ayent consulté les Barbares & les Turcs, quand elles ont fait l'établissement de leurs Loix, qui regardent les femmes. Car qui ne sçait que ces barbares, qu'on doit regarder comme des monstres dans la societé civile, ne se sont pas contens de les exclurre de toutes les affaires publiques, mais qu'ils les ont entiérement rendues esclaves. En Allemagne il en est à peu prés de même, & en Italie, où les femmes ne servent à rien qu'à faire des Enfans, & où on les considere si peu, qu'on les garde enchaînées comme de singes, & enfermées dans des cages comme des Perroquets, pour s'en divertir quand il leur plaît. Les François gardent quelques apparences, mais au fond ils sont là dessus plus cruëls que tous ces gens-là, par la dureté de la Loy Salique dont on vient de parler, qui renverse les droits de la Nature en declarant les femmes, incapables, & indignes de monter sur le Thrône. Il est vray que pour les mieux tromper ils leur font avaler ce poison dans une coupe d'or, & que pour les empêcher de s'appercevoir du tort qu'on leur fait, ils leur permettent toute sorte de plaisirs, jeux, danses, divertissemens; qu'ils leur donnent la liberté de converser avec tout le monde, & qu'ils les étourdissent ou les enchantent, par des reverences, des respects exterieurs, & choses semblables.

La Reine Eliſabeth doit être en partie loüée, & en partie blamée.

Mais quand on n'auroit que le ſeul exemple de la Reine Eliſabeth il ſuffiroit pour nous montrer que les femmes ſont capables des plus grandes choſes; cette grande Reine que les Anglois regardent comme un prodige de la Nature, ou un miracle du Ciel, en tout ce qui regarde l'habileté du Gouvernement. Auſſi j'ay toûjours regardé avec horreur un méchant livre qui a pour titre, *que les femmes ſont d'une autre eſpece que les hommes*. Où l'on oſe alléguer l'exemple de cette Reine pour ſe moquer de ceux qui ont loüé ſa capacité dans l'adminiſtration des affaires, & dire, que pendant ſon regne ſes Favoris, ſon Conſeil, & le Parlement faiſoit toutes les affaires, ſans qu'il y eut autre choſe d'elle que ſon Nom. On ne peut pas conteſter que cette Reine n'ait eu beaucoup de genie, mais il faut avouër auſſi, qu'elle a eu beaucoup de bonheur, & que l'eſtat des affaires de l'Europe en ce temps-là, n'a pas peu contribué à faire paroître l'un, & l'autre. Auſſi les Anglois parlent-ils d'elle, comme de la plus grande Heroïne qui ait jamais paru. Il faut avouër pourtant que ſon Gouvernement a été un mêlange de bien & de mal, qu'il eſt difficile de s'y bien diſtinguer, qu'on tienne toûjours la balance égale, & qu'on ne donne dans quelque excès. Mon deſſein eſt pourtant de le faire tellement, que cette Hiſtoire

Part. I. *Fig. 1.*

EFFIGIES HENRICI VIII. D.G. ANGLIÆ GALL. ET HIB. REGIS DEFENSORIS FIDEI.

ſtoire, que l'on puiſſe fermer la bouche, à ceux que le caprice, ou la malignité a fait parler contre cette Princeſſe, ſans donner dans l'excez de ceux qui l'ont trop flattée. Mais avant que d'y entrer, je croi qu'il eſt neceſſaire de donner un abregé de la vie de Henry VIII. & d'Anne de Boulen, ſes Pere & Mere. Je le ferai en peu de mots, parce que j'en ai parlé amplement dans mon *Teatro Britannico*, où je renvoye ceux qui voudront en être plus amplement inſtruits. Le deſſein que j'ay d'être court, ne me pouvant permettre de m'étendre beaucoup là-deſſus, quelque abondance de choſes qu'il y eut à dire ſur la conduite capricieuſe de ce Prince.

HENRY ſe voyant déja ſur l'âge, d'ailleurs devenu exceſſivement gros, attaqué d'un ulcere malin à la jambe, & accablé de pluſieurs autres incommoditez qui ne lui avoient laiſſé que la ſeule inclination à mal faire. Se voyant même approcher de ſa fin, penſant pourtant beaucoup plus aux affaires de la Terre qu'à celles du Ciel, crût que pour ôter tout ſujet de jalouſie dans l'Etat, & aſſeurer la Couronne à ſon fils, il falloit ſe défaire du Duc de Nortfolc & du Comte de Surrey, s'imaginant que ſon fils Edoüard n'en joüiroit jamais paiſiblement, tandis que ces deux Mylords conſerveroient l'autorité exceſſive qu'ils avoient dans le Royaume, ſur tout

Jalouſie de Henry contre la maiſon d'Howard.

pendant ſa minorité. Il eſtoit en tel eſtat qu'il ne pouvoit ni confier le jeune Prince à la conduite de ces Seigneurs ſans l'expoſer à mille dangers : ni les éloigner de la Cour & des affaires, ſans émouvoir quelque guerre civile dans le Royaume. Il n'ignoroit pas auſſi que la Maiſon de Howard aſpiroit à la Couronne, & qu'on avoit ſouvent vû en Angleterre le Thrône uſurpé pendant les minoritez.

Le Roy ne penſoit jamais aux grandes qualitez de ce Duc, & du Comte ſon fils, qu'il craignoit davantage parce qu'il eſtoit plus jeune, ſans tomber en mille inquietudes. Il les voyoit infiniment conſiderez par tous les Ordres du Royaume. Il ſçavoit que l'on diſoit par tout qu'on n'avoit point vû depuis long-temps en Angleterre deux hommes auſſi habiles que ceux-là, en toute ſorte d'affaires de Paix, & de guerre : auſſi diſoit-on du Duc qu'*il étoit le plus noble de tous les doctes, & le plus ſçavant de tous les Nobles*, on en diſoit autant du fils. Et on les eſtimoit ſi fort tous deux, qu'on les croyoit, les deux ſeuls hommes de la Nation capables d'entreprendre de grandes choſes & de les executer, éloges qui étoient autant de coups de poignard dans le ſein d'Henry, qui ne pouvoit ſe reſoudre à laiſſer ſon fils entre les mains de telles gens.

Pour ſe tirer de cette peine, il donna dans une

une resolution conforme à la Politique des Turcs, quelque contraire qu'elle fût à toutes Loix divines, & humaines: c'est à dire qu'il chercha dans la vertu même de ces Seigneurs de quoi les rendre coupables au dernier supplice. Plus il voyoit approcher la mort, & plus il se hâtoit d'executer son dessein, & moins il se souvenoit qu'il falloit au moins mourir en Chrêtien: & comme il étoit le plus habile homme du monde à trouver des prétextes pour se défaire de ceux qui n'avoient pas le bon-heur de lui plaire, il n'en manqua pas pour faire mourir ces deux Seigneurs. Entre les crimes capitaux qu'on leur imputa, le plus grand fût, d'*avoir pris les armes pleines du Royaume dans leur famille: vanité qui faisoit juger*, disoit le Roy, *des pretentions qu'ils avoient à la Couronne.*

Il les fait accuser.

On les arrêta sur ce pretexte le 12. Decembre, & on les conduisit à la Tour avec plusieurs autres. Bien-tôt aprés le Roy commit des Juges, devant lesquels ils furent citez. Mais ils se deffendirent par de trés bonnes raisons, particuliérement le Duc qui se justifia pleinement de tout ce dont il étoit accusé, en faisant voir qu'il portoit les mêmes Armes que sa Maison avoit porté de toute ancienneté, & que quoi qu'il eût droit de les porter pleines, entiéres & sans division, qu'il ne l'avoit pourtant pas voulu faire sans

Mottez en prison.

avoir consulté les Maîtres de l'art du Blason, qui lui avoient tous assuré qu'il les pouvoit porter de la sorte.

Executer le Comte.

Mais toutes ces raisons étoient inutiles, devant des Juges dont les oreilles étoient déja prevenuës par les maximes d'Etat du Roy : Ils prononcerent donc sentence de mort contre ces deux Seigneurs sur des pretextes dont les Princes de l'humeur d'Henry ne manquent jamais, & la firent publier le 16. Janvier. Le Roy, revenu de sa jalousie, & sa passion étant satisfaite, voulût témoigner avant que de mourir quelque compassion & quelque clemence, en changeant la sentence de mort du Duc, en une prison perpetuelle, d'où il fût ensuite delivré sous le Regne de Marie. Il ne fit point la même grace au Comte, non pas qu'il fût plus coupable, mais parce qu'il étoit jeune, & que l'on craignoit sa jeunesse; aussi le Roy n'auroit pas crû la Couronne assurée sur la teste de son fils, s'il avoit laissé ces deux Seigneurs en prison. Le Comte fût donc executé le 19. Janvier; jour auquel Henry étoit dans son lit, plus tourmenté de ses maux qu'à l'ordinaire; de quoi les partisans de ces deux Seigneurs ne manquerent pas de tirer des consequences en leur faveur. Mais quoi qu'ils eussent une infinité d'amis, il ne s'en trouva pas un seul qui osât entreprendre leur defense, tant

C

ce Prince étoit heureux à faire prévaloir les pretextes dont il vouloit se servir.

Les Ministres d'Estat & les Medecins méme, crûrent que comme les inquietudes & les chagrins du Roy, avoient depuis six mois toûjours augmenté ses douleurs, (car il ne pensa à perdre ces Seigneurs que depuis que ses maux avoient commencé à luy donner quelque relâche.) Que ces inquietudes & ses chagrins finissant par la sentence prononcée contr'eux, il trouveroit quelque soulagement à ses maux. Mais l'experience fit bien voir qu'ils s'étoient trompez, car au contraire les maux du Roy devinrent toûjours plus grands depuis qu'on eut arrêté le Duc, & le Comte; Tellement que le jour de l'execution, & à l'heure méme en laquelle le Comte étoit sur l'échaffaut, le Roy voulant se lever pour faire faire son lit, ne le peut jamais, & ne l'a pû ensuite jusques à sa mort, qui arriva huit jours aprés, Dieu l'appellant à lui rendre compte de ses actions. Ainsi est-il impossible de satisfaire ses passions à ce prix là, sans être ensuite dechiré par des remords de conscience. Observations.

Le Roy voyant donc que le plaisir qu'il avoit eu à se satisfaire n'avoit pû le soulager, & qu'au contraire son mal devenoit tous les jours plus grand; voulût encore une fois confirmer le Testament qu'il avoit fait, & qui Henry fait Testament.

avoit esté scelé trois semaines auparavant, en presence de l'Archevêque de Cantorbery, & de plusieurs autres Prelats; & grands Seigneurs de sa Cour, conformement à ce qui avoit esté réglé un peu auparavant dans le Parlement; Il institua Edoüard son fils unique, heritier & successeur à la Couronne, & ordonna que s'il venoit à mourir sans enfans nez d'un legitime mariage, que Marie née de son mariage avec Catherine d'Espagne succederoit à la Couronne, & ses heritiers: & que si Marie venoit à mourir sans enfans, que la Couronne appartiendroit à Elizabeth, aussi sa fille, & d'Anne de Boulen; quoi que l'une & l'autre eussent été déclarées bâtardes par un Acte public du Parlement, depuis le Mariage d'Henry avec Jeanne Seymour, & que l'on eût publié cet Acte à son de Trompe par tout le Royaume; avec deffenses à l'une, & à l'autre de jamais pretendre à la Couronne. Cependant l'une & l'autre sont montées sur le Trône, & la ligne directe de ce grand Roy, qui avoit tant fait de choses irregulieres, a manqué en la personne de la seconde.

Il ordonna par ce Testament, que son Corps seroit enterré dans l'Eglise de Windsor, dans le Tombeau que le Cardinal Wolsei faisoit faire pour le Roy. Je dis pour le Roy, car il y a des gens qui ont crû, que ce

Cardinal avoit fait faire ce Tombeau pour lui-même, sous prétexte que c'étoit par son ordre qu'on le faisoit; On a dit même que le Roy avoit voulu être enterré dans ce sepulcre pour montrer combien il avoit aimé ce Cardinal. Mais l'inscription qu'on mit au devant de ce Tombeau, fait voir clairement, que c'étoit pour le Roy, & par les Ordres du Roy qu'il avoit esté fait. Il ordonna de plus par ce Testament, que l'on eût soin de rendre plus magnifiques les Chapelles, & les Tombeaux de Henry VI. & d'Edoüard VI. Il eût soin sur tout de laisser un grand nombre de bons Conseillers à son fils: & souhaitant avec passion que l'on achevât de détruire l'autorité du Pape & la Moinerie, dans tout le Royaume, il choisit pour Tuteurs & Conseillers de son fils, tous ceux qui avoient temoigné plus de zele à seconder ses intentions: ordonnant que la Regence, pendant la minorité de son fils, demeureroit entierement entre les mains, des personnes suivantes, *Thomas Cramer Archevêque de Cantorbery. Thomas Wriothesley Chancelier. Guillaume Powlet Baron de St. Jean. Jean Roussel Garde du petit seau. Edoüard Seymour Comte d'Herbert. Jean Dudley Vicomte d'Isle, grand Amiral d'Angleterre. Cumbert Tonstal Evêque de Durham. Edmond Montaigu President de la* Conseillers Testamentaires.

Cour des Plaidoyers Communs. Antoine Bro-ven grand Ecuyer. Guillaume Paget Chevalier. Guillaume Herbert Chevalier. Thomas Bromley Chevalier. Antoine Denny Chevalier. Edoüard North Chevalier. Edoüard Wottan Chevalier. Nicolas Wotom Docteur & Doyen de Cantorbery, & d'York. Il établit encore un autre Conseil de douze personnes, pour être joints avec ceux-là dans les affaires extraordinaires, tous ennemis déclarez de l'autorité du Pape, sçavoir, *Henry Comte d'Arondel. Guillaume Comte d'Essex. Thomas Cheyne Tresorier de l'Hôtel. Jean Gages Controlleur. Antoine Wingfield Vice-Chambellan du Roi. Guillaume Peter Secretaire d'Etat. Richard Rich. Jean Balther. Raphaël Sadler. Thomas Seymour. Richard Sontwel. Edmond Peckham*, tous Chevaliers, & gens de beaucoup d'esprit, & de valeur.

On avertit le Roy du peril où il est.

La nuit du 26. au 27. les Medecins voyant que la maladie du Roy empiroit toûjours, firent une Consultation, dont la couclusion fût, que le Roy n'avoit plus que peu d'heures à vivre; (il ne vécut en effet que jusques au point du jour du lendemain 28.) & qu'ainsi il étoit temps de le faire avertir, par quelqu'un de ceux qui l'approchoit de plus prés, qu'il falloit travailler au salut de son ame, au moins dans ces derniers momens

de sa vie. On eût de la peine à trouver personne qui voulut se charger d'une telle commission. Le seul Dannay s'offrit, & s'étant approché du lit, il trouva le Roy dans les hauts cris, par les douleurs que lui causoient les playes de sa jambe que l'on venoit de pancer. Il lui dit que n'y ayant plus d'esperance qu'il peut revenir de sa maladie, & tout secours humain lui étant inutile, qu'il falloit avoir recours à celui de Dieu, & implorer sa misericorde, & le pardon de ses pechez.

Ce discours surprit beaucoup Henry, qui se sentoit à la verité dangereusement malade, mais qui ne croyoit pas être si proche de la mort, de sorte qu'ayant regardé fixement Dannay, il lui répondit brusquement, *Qui sont donc les Juges qui m'ont condamné à la mort? Et qui vous ont donné la Commission de m'en prononcer l'arrest? Les Medecins, Sire, lui répondit* Dannay. *Il faut donc penser tout au bon à la mort, repliqua le Roy,* & là-dessus il ordonna qu'on lui fit venir l'Archevêque de Cantorbery. Cependant les Medecins étant entrez dans sa Chambre, & s'étant approchez du Roy, il leur dit, *Quand les Juges ont une fois prononcé l'arrest contre un Criminel, ils n'ont plus rien à faire aveque lui: ainsi vous n'avez qu'à vous retirer, & ceder la place aux Medecins de l'ame, puis que ceux du corps ne peuvent plus ser-*

Paroles remarquables de Henry

servir de rien. L'Archevêque de Cantorbery étant arrivé bien-tôt aprés, le Roy lui dit; *Mylord quel monde est donc celui-ci, où ceux qui font mourir les autres, sont contraints de mourir eux mêmes?* Il s'entretint ensuite quelque temps aveque luy sur les excez de sa vie passée, il condamna ses foiblesses, detesta ses péchez, & temoigna qu'il demandoit pardon à Dieu de tous ses crimes. L'Archevêque luy representa, *que la misericorde de Dieu, qui est grande pour tous les hommes, l'étoit particulierement pour les Princes, qui sont comme les Lieutenans en terre, & qu'elle le seroit sur tout pour un Roy comme luy, qui avoit tant travaillé pour l'Eglise.* Le Roy regarda fixement l'Archevêque, peut-être pour observer s'il parloit tout de bon, & lui

Sa mort. répondit. *Mylord, je serois fort heureux si Dieu étoit de vôtre avis; Mais vous n'ignorez pas, que devant Dieu nous sommes tous égaux, puis qu'il nous faut tous mourir; avec cette extrême difference pourtant, que plus nous avons été grands dans le monde, & plus est grand le compte que nous avons à rendre à Dieu.* Là-dessus il se tourna de l'autre côté du lit & demanda à se reposer un peu; l'Archevêque se retira, & étant revenu sur le soir, il trouva le Roi à l'agonie qui dura plusieurs heures. Ce Prelat tâcha de lui donner pendant ce temps

là quelque consolation, & pria le Roy de vouloir lui serrer la main, pour lui faire connoître qu'il l'entendoit, & qu'il approuvoit ses exhortations & ses prieres, ce que le Roy fit. Ainsi il mourût tenant la main de l'Archevêque, le 27. Janvier en la 59. année de son âge presque accomplie, aprés avoir regné 37. ans, & presque toûjours d'une maniére tyrannique, & en opprimant continüellement son Peuple.

La nouvelle de la mort d'Henry ne fût pas plûtôt portée à Rome qu'elle y remplit de joye le Clergé, & sur tout les Moines, qui pendant plusieurs jours ne firent que semer des vers satyriques, & des Pasquinades contre la memoire de ce Prince. Le Pape fit assembler le Consistoire, pour lui faire part de la nouvelle de la mort d'Henry. Ce qu'il fit par un discours, qu'il commença en condamnant la conduite de ce Prince, & qu'il finit en disant, *que le Pharaon de l'Eglise Chrêtiene, & l'Ottoman des biens sacrez d'Angleterre estoit mort.* Pendant ce discours, le Pape s'apperçût, que le Cardinal Polus ne témoignoit pas autant de joye de cette nouvelle que ses Confreres. Il le fit appeller aprés le Consistoire pour avoir une Conference particuliére aveque lui dans sa Chambre sur les affaires d'Angleterre, dont il sçavoit que ce Cardinal étoit trés-bien instruit.

Sentiment du Pape sur sa mort.

Paul VIII.

La

La premiére chose qu'il lui demanda, fut, s'il sçavoit de quelle maladie ce Prince étoit mort; Le Cardinal lui répondit que sa plus grande maladie avoit été un ulcere à la jambe; Sur quoi le Pape se récria, *Grand Dieu que vous étes bon! de vous contenter de châtier par un ulcere à la jambe, un Prince qui a fait de si cruelles playes à l'Eglise jusques dans le Cœur, & qui par là avoit merité d'avoir toutes les parties de son corps plus couvertes de playes, que ne le fut jamais celui de Job.*

Il consulta le Cardinal Polus. Il consulta ensuite le Cardinal sur les moyens dont il falloit se servir pour rétablir l'autorité du S. Siege, & la Religion Catholique en Angleterre. Le Cardinal qui étoit tous les jours informé de tout ce qui se passoit dans ce Royaume, & qui venoit de recevoir des Lettres sur la disposition du Testament d'Henry, lui répondit, *Pour moy, Saint Pere, je ne voi pas qu'il puisse revenir un si grand bien à l'Eglise de la mort de ce Prince; je crains plûtôt que cette mort ne précipite ce pauvre Royaume en de plus grands malheurs. Le Roy a fait élever son fils Edoüard aujourd'hui regnant, au milieu des Hérétiques; il n'a jamais voulu souffrir qu'on lui donnât d'autres Précepteurs, que des gens imbus de la fausse Doctrine de Luther & de Zuingle. Il a fait encore pis, car il a établi un Conseil pour gouverner & la personne de*

son fils & les affaires du Royaume; tout composé de gens Hérétiques, & par consequent ennemis jurez de la Religion Catholique, & pour comble de mal-heur enfin la Reine Mere d'Edoüard ses Oncles & ses Freres, sont les plus obstinez dans l'héresie; Ainsi je ne voi pas, Saint Pere, quel bon succez nous pouvons attendre de tout cela, si Dieu ne change les choses.

Quoi que ce soit assez la coûtume des Auteurs de parler de la vie & des actions des Princes, beaucoup plus par passion ou par intérêt, que par les lumiéres d'une raison droite. Il semble qu'on ne l'a jamais peut mieux reconnoître qu'en ceux qui ont écrit la vie d'Henry VIII. parce qu'en effet on a vû dans sa vie des évenemens & des circonstances telles, que difficilement en pourroit-on faire un jugement droit & certain. L'Auteur Anglois qui a écrit sa Vie, en parle de cette sorte. *Ainsi a fini Henry VIII. dont le Regne a été excellent dans ses commencemens, heureux dans le succez, memorable par le changement de Religion arrivé de son temps. Prince mal-heureux en ses Mariages, cruël en ses passions, Tyran de son Peuple, aimant les meurtres & les massacres. Sacrilege par l'usurpation de tant de biens Ecclesiastiques, avare au suprême degré, comme il a paru par tant de subsides & d'impositions injustes,* Diverses opinions qu'on a eu de lui.

dont

dont il a accablé son peuple, malgré tous les Privileges du Royaume.

La plufpart des Auteurs Efpagnols & Italiens, ne laiffent pas d'en dire quelque bien, pour en être mieux crûs, quand ils en diroient beaucoup de mal. Et si l'on fait comparaifon de l'un avec l'autre, on trouvera, que ce peu de bien, eft effectivement englouti par une infinité de mauvaifes qualitez qu'on lui attribuë. Quoi qu'il s'en trouve pourtant aussi, qui ne laiffent pas de juftifier fes plus mauvaifes actions, & de le vouloir faire paffer pour un des plus grands Princes de fon fiecle; mais je ne fai fi ces gens là croyent tout ce qu'ils difent.

Pour dire la verité, je croi que quand ce Roy Seroit effacé du Catalogue des Rois d'Angleterre, qu'il n'y auroit pas grand malheur: puis qu'il n'a jamais rien fait qui merite d'être tranfmis à la Pofterité, que la feule Reformation de l'Eglife. Encore les Proteftans fe trompent-ils beaucoup d'en attribuer la gloire uniquement à Edoüard, & à la Reine Elifabeth, à l'exclufion d'Henry. Pour cette Princeffe, il eft vrai qu'elle y a beaucoup contribué, ayant rétabli tout ce que la Reine Marie avoit ruiné; car fi la Reine Marie avoit vécu feulement deux ans plus qu'elle n'a fait, elle auroit donné de tels ordres, qu'il ne fe feroit jamais plus parlé de Proteftans en Angleterre

Il.

Il est certain dis-je que les Protestans se trompent beaucoup de vouloir ravir, à Henry la gloire d'être l'Auteur de la Reformation d'Angleterre, pour attribuër à Edoüard, qui au fond n'a rien fait, que ce [illegible] ne se pouvoit empêcher de faire : Car [illegible] renverse les fondemens d'une [illegible] necessairement que la mai[illegible] vîte. Quand on brise la [illegible], elle ne sçauroit se soû[illegible] il faut necessairement qu'elle [illegible] à terre. Or voyons ce qu'a fait Henry, il a ruïné entierement les fondemens de la grande Machine de l'Eglise Romaine ? Car quels sont ses fondemens, je vous prie, autres que le Pape, & les moines ? C'est ce qui soûtient toute l'Eglise Romaine : & si vous les ruïnez une fois, il ne faut plus que souffler dessus pour la renverser entiérement.

Il est l'Auteur de la Reformation.

On me dira là-dessus, qu'Henry VIII. a retenu la Messe, qu'Edoüard a supprimée ensuite. Il est vrai, mais que pouvoit faire davantage Henry VIII. pour la Reforme que ce qu'il a fait ? Il a abattu ces colonnes si fermes qui soutenoit toute la Religion Romaine. Il a ôté les Convents qui sont comme les Citadelles qui la défendent. Il a chassé les Moines qui sont comme les garnisons de cette Place. Il a depoüillé les Ecclesiastiques de tous leurs revenus, & les a reduit à la derniére

re

re misére, contraints de sortir du Royaume, ou de vivre en seculiers s'ils y vouloient demeurer. Il a aboli toute l'autorité du Pape, & du Papisme dans ses Etats; la Messe comment se soutiendra-t-elle, destituée de to
ces appuis? L'Eglise Romaine pou
le subsister sans Pape? Car en
nir entiérement la Messe d
falloit detruire peu à pe
soient, aprés quoi, elle t
me. Pour achever de la perdre,
en ruïner les fondemens; mais cela une
fait, les Citadelles des Convents une fois par terre, & les milices de la Moinerie cassées, comment l'Eglise Romaine pouvoit elle se soutenir?

De plus Henry n'eût jamais d'autre pensée que d'établir la Reformation. Je ne dis pas que ce fût par zele de Religion, il y a plus d'apparence, qu'étant plein de fierté, il vouloit soutenir ce qu'il avoit entrepris contre Rome: d'autant plus qu'il ne pouvoit retenir ces revenus immenses des biens Ecclesiastiques, dont il avoit enrichi son tresor, sans detruire les Ecclesiastiques eux-mêmes; ni ruïner ceux-là, sans détruire l'autorité du Pape; de sorte qu'aprés cela, il ne restoit plus de Religion Romaine. On disoit encore pourtant la Messe, dira-t on, belle raison! Mais, qui disoit la Messe? Des Ministres, ou pour les appeller de leur ancien nom,

des

[illegible] Prestres, qui faisoient une abjuration publique de l'autorité du Pape, & du siege Apostolique avec toutes ses dependances, & qui reconnoissoient, & prestoient serment de fidelité à Henry VIII. en qualité de Chef [illegible]lise. C'est à ceux-là seulement qu'on [illegible] dire la Messe, & si d'autres [illegible]rendre, on les condamnoit [illegible]-on cela l'Eglise Romai-[illegible]

[illegible] bien sçavoir, s'il prenoit fan-[illegible] aujourd'huy au Conseil de Geneve d'ôter entiérement le Ministére aux Pasteurs de cette Ville, (ausquels on a déja tellement ôté toute autorité qu'ils n'ont presque plus aucun caractére d'Ecclesiastiques) & que les laissant pourtant tels qu'ils sont, à la charge que tous ceux qui voudroient avoir la permission de prêcher, seroient obligez de renoncer à l'Evangile, & de reconnoître le Conseil de la Ville pour Chef de l'Eglise: je voudrois bien sçavoir, si on pourroit dire en un tel cas, que la Religion Protestante est pourtant toujours demeurée à Geneve? Ce seroit à mon avis une Impieté de le penser; parce que la Religion Protestante est tellement fondée sur l'Evangile, que si vous detruisez l'Evangile, vous ruïnez necessairement en même temps la Religion. Or c'est le sentiment commun de tous les Protestans, que

que la Religion Romaine est fondée uni-
quement sur l'autorité du Pape, & que l'on
n'y enseigne rien, qu'on n'y pratique rien,
qu'on n'y souffre ni Loix, ni Constitu-
tions, ni Reigles, que celles qu'il plait au
Pape d'y établir. Cela est si vrai, que les
Protestans n'appellent pas autrement ceux
de cette Religion, que les P[illegible]
soûtiennent de vive voix [illegible]
ne peuvent être appellez [illegible]
qu'ils sont si sujets au Pape [illegible]
que suivre ses ordres & sa volonté en ma-
tiére de foy, & de Religion. S'il est donc
vrai qu'Henry VIII. a détruit l'autorité du
Pape en Angleterre, il en faut conclurre
necessairement, qu'il a donc aussi établi la
Réformation.

De plus il faut considerer, qu'Edoüard
n'a fait autre chose qu'executer les desseins
& les intentions du Roy son Pere, dont les
derniéres années ont esté uniquement oc-
cupées du soin d'achever de ruïner le Papis-
me, & de reformer l'Eglise. Car pendant
qu'il y travailloit actuellement & que pour
mieux s'asseurer de l'avenir, il mit son fils
Edoüard entre les mains de Richard Coxe &
de Jean Cheq : tous deux habiles gens,
mais ennemis jurez de l'Eglise Romaine,
il ordonna qu'il ne seroit instruit que par
eux, & pour y mieux réüssir, il éloigna
son fils de la Cour. Outre cela, il ordon-
na

na pour Tuteurs du Roy, & executeurs de son Testament, que des gens choisis, & extrêmement affectionnez au parti de la Réformation. Tout cela bien consideré, il me semble qu'on ne peut contester, qu'Hen- [illegible] III. directement, ou indirectement, [illegible] il a fait de son temps, ou par [illegible] s pour l'avenir, n'ait été le [illegible] que, l'unique Auteur de [illegible] Angleterre: puis qu'E- [illegible] voit faire le contraire de ce [illegible] son Pere luy avoit ordonné; & que d'ailleurs il ne pouvoit plus trouver de difficulté dans l'établissement entier de la Réformation, aprés que le Pere avoit déja levé tous les obstacles qui s'y pouvoyent opposer.

De plus il faut considerer, qu'Henry n'a vêcu que 4. ans, depuis qu'il avoit entrepris, tout de bon, de détruire le Papisme, & qu'il ne pouvoit tout achever à la fois: autrement il auroit risqué de se perdre luy même, avec le Royaume; ou il auroit avancé les affaires de l'Eglise Romaine, au lieu de les ruïner. Il voulut donc commencer par détruire la base de cette statuë, pour la faire tomber avec plus de facilité: car il avoit déja mis les choses en si bon train, que s'il eût vêcu seulement 2. ans plus qu'il n'a fait, il ne seroit resté nulle [illegible] d'Eglise Romaine en Angleterre, quoi [illegible] il allât encore tous les jours à la Messe. Il

 fallut

fallut plus de six ans à Luther avant qu'il trouvât des gens qui voulussent embrasser ses opinions ; & il est certain qu'il faut de la patience & du temps, avant que les choses nouvelles entrent dans la teste des Peuples. Il n'y a enfin personne qui ne conv[illegible] que si Henry n'avoit détruit, & [illegible] me & la Moinerie, & p[illegible] qu'il prit pour l'avenir [illegible] Edoüard, ni aucun de se[illegible] roit pensé à la Réformatio[illegible] dispositions n'auroient pas esté favora[illegible] Que pour des Entreprises de cette importance, il faut des Princes qui ayent du courage & de la fermeté, & que de tels changemens ne conviennent guére à des minoritez. Qu'on ne fasse donc point ce tort à Henry, que de luy ôter la gloire d'avoir introduit la Réformation en Angleterre. Il est vray qu'il semble que c'est faire plus d'honneur à la Réformation, que d'en chercher la source en un Prince d'une innocence, & d'une vie sans reproche, plustost qu'en un Roy coupable de mille crimes : Mais il faut rendre justice à la verité, & reconnoître que le plus méchant de tous les hommes peut faire du bien quelquefois.

L'Angleterre a toûjours eu de bons Rois.

Que si les Protestans veulent ôter à Henry la gloire d'estre l'Auteur de la Réformation d'Angleterre, il faudra aussi pour l'honneur de la Réformation, l'effacer entiérement d[illegible]

ca-

catalogue des autres Rois; puis que ce Prince n'a rien fait pendant un si long Regne, qui merite cette place. Il n'y a point de Royaume Crêtien sur la Terre (à moins qu'on n'en vueille excepter la France) qui se puisse vanter, de n'avoir vû, à un bon Prince, en succeder un méchant. Il n'y en a pourtant jamais eu de si méchant, qui n'ait fait quelque chose de bon: l'Angleterre d'ailleurs a produit plusieurs Rois qui ont laissé à la posterité memoire de beaucoup de belles actions, qui peuvent servir de modelle de perfection aux autres.

Henry VIII. avoit reçu la naissance, & l'éducation du plus grand Roy de la Terre, & du plus illustre Prince de son siécle; c'est une loüange, & une justice que l'on doit à la memoire d'Henry VII. son Pere. Mais il a eu le mal-heur de n'avoir herité d'aucune des belles qualitez d'un si excellent Pere, qui a fait tant de belles actions, dignes de vivre éternellement dans la memoire des hommes: au lieu que le fils n'en a pas fait une seule, qui ne merite d'estre ensevelie avec ses cendres dans un oubli éternel, à cela prés, d'avoir ruïné le Papisme par caprice, la Moinerie par avarice, & établi la Reformation par occasion. Henry VIII. a degeneré.

C'estoit un Prince si bien fait, qu'on luy avoit donné avec justice le surnom de *beau*:

 &

& il avoit d'ailleurs toutes les qualitez naturelles, que le Pere le plus avide de gloire pourroit desirer pour un fils, qu'il aimeroit avec la plus grande passion. De l'esprit infiniment, de sorte que tout sembloit concourir à seconder les intentions du Roy son Pere, qui n'avoit pas de plus grand soin que de faire bien élever ce Prince; & il sembloit en un mot qu'on alloit voir en lui un Heros plustôst qu'un Prince ordinaire. Aussi donna-t-il lieu d'esperer à son avenement à la couronne, qu'il alloit surpasser tous ses Prédecesseurs en toute sorte de grandes vertus. Mais bien-tôt aprés il fit perdre cette bonne opinion qu'on avoit eu de luy, & confondit les predictions vaines des Astrologues.

Que si l'on examine avec soin sa vie, & tout ce qu'il a fait, dedans ou dehors son Royaume: on trouvera qu'il n'a rien laissé qui fasse honneur à sa memoire, & l'on sera étonné du peu d'habileté, qu'il a fait paroître, quelque esprit qu'il eut d'ailleurs, à se prevaloir des occasions qu'il a eu, de rendre son regne le plus glorieux de son siécle; au lieu qu'à peine l'a-t-il pû seulement maintenir en l'estat où le Roy son Pere l'avoit laissé. Car il est certain que tout autre Prince que lui, se seroit si bien prévalu des conjonctures alors presentes, des guerres terribles, & des divisions qui regnoient entre les Prin-

de l'Europe, qu'il se seroit rendu le plus puissant, & le plus victorieux Roi de son siécle.

Tandis que le Cardinal Wolsey a vêcu, ce Prince lui a abandonné la conduite de toutes les affaires, pour ne penser qu'à ses plaisirs. Il faisoit semblant de se vouloir rendre l'arbitre des affaires de l'Europe; mais jamais Prince ne s'en est moins soucié, que lui: Il ne s'en est même jamais mêlé, que lors qu'il ne le pouvoit éviter, & toûjours sans aucun fruit. Il declara qu'il vouloit tenir la balance entre les deux Couronnes, d'Espagne & de France, & il eut les plus belles occasions du monde de le faire; mais il les laissa toutes échaper, pour suivre ses plaisirs & ses Passions. Il fit deux fois Ligue avec François I. contre Charles V. & deux fois aussi avec Charles V. contre François I. & toûjours avec de grands desseins qui n'aboutirent à rien. Il ne retira que de la honte des deux guerres qu'il entreprit, car aprés avoir pris Tournai en l'une, & Boulogne en l'autre, il fût obligé de les rendre honteusement toutes deux par un traité de Paix, aprés y avoir fait des dépenses qui avoient ruïné son Peuple.

Ce qu'il y a de plus surprenant encore, c'est que l'Angleterre n'eût jamais de Roy si peu capable de rien entreprendre que luy. Les autres Rois avoient fait voir que l'An-

gleterre étoit invincible : Elle avoit fait la guerre en même temps contre l'Ecosse, l'Irlande, le païs de Galles, la Bourgogne, & la France, & toûjours avec avantage. On l'a vuë plusieurs fois attaquer la France avec un courage intrepide, dans le plus fort même des victoires de cette nation, & lors qu'il sembloit que la furie Françoise alloit mettre toute la Terre sans dessus dessous ; on a vû, dis-je, la fierté Angloise l'arrêter plusieurs fois, & l'abbatre même entiérement.

Jamais pourtant Henry, le plus puissant Roy que l'Angleterre eut vû, en richesses, en nombre de sujets, & en Capitaines du premier ordre, n'osa attaquer la France tout seul, quoi que d'ailleurs tout fut paisible dans son Royaume, qu'il fut en paix avec l'Ecosse, & que la France affoiblie & prête à tomber lui en donnât la plus belle occasion du monde. Et à toutes les trois fois qu'il l'a attaquée étant ligué avec Charles V. il a esté contraint de demander la paix, & de se retirer. Tellement que Charles V. & François I. seuls, ou tous deux, lui ont toûjours fait la Loy : & que jamais il n'a rien fait qui ait répondu, à cette devise qu'il avoit prise, & dont il se gloirifioit tant, *cui adhæreo præest* ; sur quoi je lui ai moy-même tant donné de loüanges en une autre occasion, fondé sur ce que d'autres Auteurs avoient dit de lui.

La Victoire suit mon parti.

En

En un mot, il a laissé échaper, les plus belles occasions que jamais Prince ait trouvé, de s'acquerir de la gloire dans sa nation, & de renouveller les vieilles prétentions de ce Royaume sur celui de France. L'Allemagne alors ruïnée par les guerres civiles. Le Turc en guerre contre les Chrétiens. L'Italie plongée en un abyme de guerres, & de divisions. La France prisonniere en la personne de son Roy, aprés la deffaite de ses Armées; Tout cela montre que rien ne l'a pû empêcher de profiter de toutes ces occasions que le deffaut de courage. Quoi qu'il en soit, toûjours il est vrai qu'il ne l'a pas fait; & qu'en 37. ans de Regne, malgré tous ces avantages, il n'a jamais fait d'entreprise bien concertée, ou s'il en a fait, il n'a jamais sçû en executer aucune, d'une maniere qui lui ait esté glorieuse. Il laisse échaper les plus belles occasions.

Quelle honte n'est ce pas, qu'un Roy comme lui, n'ait pû seulement obtenir la Princesse Marie d'Ecosse en mariage pour son fils? & qu'aprés avoir bravé cette nation, & pris les armes pour se vanger de cet affront, il ait esté contraint de renoncer à ce mariage, & de se retirer honteusement. Quel affront plus sensible que d'avoir vû les François, venir avec une Armée Navale le braver jusques dans ses Ports? Mais que dis-je? un Roy, qui dans de telles conjonctures, n'ait pû

dans un Regne aussi long que le sien, ni conquerir un pied de terre, ni donner une seule bataille qui lui ait fait honneur? Mettroit-on un tel Prince, au nombre de tant d'Illustres Rois d'Angleterre, qui ont rendu cette Nation formidable à toutes les Nations étrangeres?

On dira peut-estre, qu'il a appaisé les Troubles de ses Etats; qu'il a eu la gloire de detruire les Rebelles, & qu'il a plusieurs fois répoussé les Ecossois, & les François avec avantage. Mais ce sont là des victoires de femme, & Marie sa fille en a bien fait autant, & avec plus de succez & de gloire que lui. Car enfin un Prince qui prétend d'estre mis au rang des Heros, ne se doit pas contenter de se défendre quand il est attaqué. Il faut faire des Conquêtes. Or jamais Prince n'en a eu de plus belles occasions, que Henry, mais jamais on n'en a vû aussi, qui ait témoigné moins de courage à rien entreprendre.

Ses extravagans Mariages.

Que peut-on penser d'un tel Prince, quand on fait reflexion à l'extravagance de ses Mariages? Jamais Prince Chrétien, ou Barbare mesme, est-il tombé dans des fautes semblables aux siennes à cét égard? Tout ce qu'on peut imaginer de crüel, d'extravagant, & de sacrilege, ne se trouve-t'il pas dans le seul divorce qu'il a fait avec la Reine Catherine?

Quel-

Quelle plus grande frenesie d'amour & de cruauté ensemble ne voit-on pas, dans son mariage avec Anne de Boulen, & puis dans cét excez de jalousie qui le porta à la faire mourir? Quoi de plus honteux & de plus barbare, que ses nôces avec la Seymour, qu'il éleva sur le Trône, quoi qu'elle ne fut que la fille d'un simple Chevalier, le propre jour auquel il fit couper la teste à son autre femme, qui n'eût une meilleure fortune que celle là, que parce qu'elle mourût en couches. Je ne parlerai pas de son divorce avec Anne, à laquelle il fit couper la teste bien-tost aprés son mariage, par une autre fureur de jalousie. Pour ne pas oublier ce que l'on pourroit ajoûter de son sixiéme Mariage avec la veuve d'un simple Baron. Que s'il se décria par de tels mariages, il ne le fit pas moins par sa conduite envers Marie, & Elizabeth ses deux filles.

Quelle gloire s'est-il acquise au fond, par tant de barbaries, qu'il a mis en usage pour accabler ses propres sujets? S'estre rendu ennemi du Pape, parce qu'il ne vouloit pas consentir à son divorce? Dépouiller les Eglises & les Chapelles de leurs vases sacrez, pour les sacrifier à son avarice? Et au lieu d'appliquer les revenus des Couvents au soulagement de son peuple, puis que c'estoient ses Peuples qui les avoient donnez aux Eglises, les

Il dépoüille les Eglises.

employer à entretenir des Troupes & des Milices, qui ne servoient, qu'à opprimer le Peuple, & à l'accabler per des subsides. Et on mettroit un tel Prince au rang des Rois d'Angleterre, qui ont esté la gloire des siecles suivans, & qui servent encore aujourd'huy de modelle de perfection, à tous les bons Princes. Aucun Roy d'Angleterre n'est mort sans avoir laissé la memoire de quelque action qui merite un monument de gloire, mais je ne sçai où l'on pourroit trouver en la vie d'Henry, rien qui merite le souvenir de la posterité.

Il répand du sang.

Il ne s'est apparemment pas mis en peine d'en laisser de tels, parce qu'il avoit dessein de laisser aprés lui des monumens funestes de cruauté, & d'oppression, en quoi il s'est signalé: car enfin y a-t-il de méchanceté qu'il n'ait commise? d'action barbare qu'il n'ait pratiquée? de cruauté, de tromperie, de charges sur le peuple dont il ne se soit servi pour assouvir ses passions effrénées, & l'inclination sanguinaire qu'il a porté avecque luy jusques dans le tombeau, comme il l'a montré contre la famille d'Howard dont nous avons déja parlé. Au moins les autres Princes, mesme les plus grands Tyrans, ont témoigné quelque reste de compassion pour quelqu'un. S'ils ont fait mourir les Juifs, ils ont épargné les Chrétiens, & s'ils ont persecuté

cuté les Chrétiens, ils ont esté plus doux envers les Payens. Mais Henry ne faisoit aucune distinction de personnes dans l'exercice de ses cruautez, & l'on ne sçavoit de quelle Religion il falloit estre pour échapper à sa fureur, puis qu'il faisoit mourir, indifferemment Chrétiens, & Juifs; Catholiques & Protestans; Anabaptistes, Sectaires, sans s'informer de rien: sans doute parce qu'il ne faisoit pas mourir les gens pour cause de Religion, ni pour crime; mais seulement, par raison d'Estat, pour satisfaire à son caprice, & à l'inclination qu'il avoit de répandre le sang humain.

Mais cette avidité, cette cruauté, ce naturel pervers, & l'inclination barbare qu'avoit ce Prince de répandre des torrens de sang innocent, ne sont point mortes aveque lui; Tout cela etoit si enraciné en luy qu'il l'a transmis à ses descendans, qui ont esté tous sanguinaires. Car il est certain qu'Henry, Edoüard, Marie, Elisabeth ont plus fait répandre de sang sur les échaffaux en un siecle en Angleterre, que dix des plus grands Tyrans n'en ont répandu peut estre en cinq cens ans, au moins à l'égard des personnes de qualité. Et il semble que la Providence de Dieu n'a pas voulu que cette race se soit multipliée dans le monde; n'ayant donné à ce Prince qu'un seul mâle de tant de mariages

Tous ses successeurs ont esté sanguinaires comme luy.

qu'il avoit contractez ; il a mesme retiré du monde cet enfant, avant qu'il fût en âge de transmettre à d'autres les méchantes inclinations qu'il avoit reçûës de son Pére ; peut-estre Dieu a-t-il ainsi conduit les choses, pour faire voir à toute la Terre, que ceux là ne meritent pas d'avoir de la posterité, qui ne pensent qu'à faire perir celle d'autruy.

Edoüard naquit justement dans un temps où son Pére ne pensoit qu'à sacrifier à sa fureur la vie de tant de personnes, sans distinction de sexe, d'âge, ni de qualité : il ne faut pas s'étonner par consequent, s'il ferma les yeux à l'innocence. J'avoüe que ce n'est pas à lui qu'il faut imputer tant de sang qui fût alors répandu, mais plutôt à la fatalité de son Regne qui voulût que ses Ministres suivissent les mauvaises intentions du Pére, pour rendre le fils odieux : Il est vrai encore que ce jeune Prince, devint fort crüel sur la fin de ses jours, & qu'il permit du moins aux Juges, bien des choses au delà de ce que la Clemence d'un jeune Prince lui devoit inspirer, quand il s'agit de répandre le sang humain. Quoi qu'il en soit, toûjours est-il vrai, qu'il répandit beaucoup de sang.

Cruauté de Marie.

Marie fit bien voir aussi qu'elle n'avoit pas degeneré, & qu'elle étoit veritablement fille d'Henry, & sœur d'Edoüard, par son avidité insatiable de répandre le sang humain,

dont

dont il semble qu'elle n'a jamais pû se saouler, quoi qu'elle l'eut fait couler à torrens dans toutes les places publiques de Londres. En cela seulement differente de son Pere, que pour lui il estoit également alteré du sang des Catholiques & de celui des Protestans, sans que l'on y peut remarquer plus d'avidité pour l'un que pour l'autre: Au lieu que Marie trouva tant de plaisir à celui des Protestans, qu'elle n'en voulût jamais goûter d'autre & qu'elle en devint si alterée, qu'elle manquoit bien plus de bourreaux, que de victimes. Enfin pour ne se pas dementir, elle maria cette inclination sanguinaire, avec celle d'un Prince, qui fût l'homme de la Terre le plus crüel envers les Protestans. Qui auroit jamais crû qu'une femme, en qui la Clemence paroissoit naturelle, ne penseroit, quand elle seroit montée sur le Trône, qu'à planter des croix, & des potences par tout? celles-là pour servir de trophées aux Catholiques, & celles-cy pour estre l'opprobre des Protestans? Les potences pour extirper du Royaume, ceux qui vivoient sous les Loix de la Reformation, établies par Henry son Pére, & par Edoüard son frére. Et la croix pour servir d'étendard aux Catholiques, dans les Troupes qu'elle levoit tous les jours dans le Royaume.

Mais que dirons-nous de la Reine Elizabeth qui lui a succedé? sa sœur, & fille com- D'Elizabeth.

me elle d'Henry ? Il vaut mieux n'en pas parler, de peur de commettre un crime de L[illegible] Majesté au prémier chef contre les [illegible]stans, qui la préconisent comme la R[illegible] *des Heroïnes*, *l'Amazone de son siecl[illegible] gloire des Royaumes*, & *l'appuy inebra[illegible] de l'Eglise de* J. Christ. Il est vrai qu'ell[illegible]toit veritablement merité tous ces é[illegible] si elle n'avoit témoigné à peu prés les [illegible]mes inclinations, que sa sœur & son Pére. Les ennemis de cette Reine ne manquent pas de dire qu'elle a esté, la plus méchante, la plus inhumaine, & la plus crüelle femme qui ait jamais esté, contre les Catholiques: que comme elle ne manquoit ni d'inclination, ni d'esprit, ni de courage & pour détruire Papisme, elle n'a rien oublié aussi pour en venir à bout ; jusques à surpasser les Tyrans dans l'art d'inventer toutes sortes de cabales, stratagemes, inventions & tromperies, pour ôter la vie aux Catholiques, sans épargner, ni Nobles, ni Roturiers ; ni hommes ni femmes ; ni seculiers, ni Ecclesiastiques. Et comment auroit elle épargné le sang des simples particuliers, puis qu'elle a esté crüelle jusqu'à se faire un plaisir de répandre celui d'une teste couronnée ; exemple pernicieux qui n'a pas laissé d'estre envié par le Pape Sixte V.

Ce qu'il faut

Les Catholiques parlent en effet de la Reine Elizabeth comme d'un monstre d'enfer, d'une

ne ſcelerate, alterée du ſang humain, d'une *louër ou blâmer en l'une & en l'autre.*
[illegible]e déchainée contre la Religion Catholi-
[illegible] contraire ils appellent la Reine
[illegible]e *un Miroir de ſainteté & de Clemence*,
[illegible]e modele de toutes les vertus héroïques, le [illegible]part de la Religion de J. Chriſt, mais les
[illegible]roteſtans, l'accuſent au contraire d'avoir
[illegible] fleau de l'Egliſe de Dieu en Angle-
[illegible], la plus crüelle femme de la Terre,
une ſangſuë alterée de ſang innocent, &
ſa vie de n'avoir eſté qu'un maſſacre continuüel des Proteſtans. Mais ils parlent d'Elisabeth, comme de la plus illuſtre Heroïne qui ait jamais regné parmi les hommes, comme d'un modelle de perfection à tous les Princes; & d'un Exemple de toules plus grandes vertus. Je croi qu'elles ont merité toutes deux ces loüanges. Marie a eu toutes ces bonnes qualitez à l'égard des Catholiques, & Elizabeth à l'égard des Proteſtants. Et au contraire à l'égard des mauvaiſes, Elizabeth a eſté telle, que les Catholiques la décrivent. Et Marie telle que les Proteſtans la depeignent. De ſorte que toutes choſes bien peſées, ſi on veut juger hiſtoriquement & ſans paſſion de l'une & de l'autre, il faut dire que les deux parties n'ont rien à ſe reprocher l'un à l'autre ſur ce ſujet.

Parallele de leur crüauté.

Vous diriez que le Ciel a voulu ſe ſervir de ces deux femmes pour confondre la ſageſ-

ſe

se des hommes, ou plutôt pour abbatre l'orgueil des deux partis. Marie a esté le fleau des Protestans, pour leur apprendre à avoir plus de fermeté dans la Religion, qui comme l'or ne se raffine, que par le feu & le marteau. Elizabet a esté celui des Catholiques, avec cette difference pourtant, qu'elle n'est jamais montée au degré de cruauté pareil à celui de Marie, puis qu'il paroit assez par l'histoire, que Marie fit passer plus de Protestans innocens, par la main du Bourreau en cinq ans, qu'Elizabeth n'a fait mourir des Catholiques en 44. ans de Regne. Il faut pourtant avoüer qu'en cela Elizabeth a surpassé Marie en cruauté, qu'elle a fait couper la teste sur un infame échaffaut à une Reine, aprés luy avoir fait souffrir une prison de 20. ans. Mechanceté capable de faire horreur aux démons même, de voir que les hommes deviennent plus crüels qu'eux, & les femmes encore plus que les hommes; s'il est vrai au moins, ce que dit Azzolino dans le Panegyrique qu'il fit au couronnement de Philippe IV. Roy d'Espagne, *que les Demons tremblent quand ils voyent des testes Couronnées.* Et ce n'est pas sans sujet, puis que Dieu a voulu quelles fussent sacrées par la main de ses plus chers Prophetes. Elizabeth ne laissa pourtant pas d'abbatre une de ces Testes couronnées; Or quand elle n'auroit

pas

Pas versé d'autre sang que celui là, il vaut
ul, tout le sang Protestant que Marie
pandre. Tout ce que je viens de dire
ant de l'une & de l'autre de ces Princes-
s, je l'ai pris de ce que les Auteurs en ont
it, car quant à mes sentimens particu-
rs, je declare qu'ils sont bien éloignez de
en plusieurs choses; & que je crois
beth a esté effectivement une grande
Reine, & qu'elle n'a pas esté aussi cruelle
qu'on la veut faire.

Pour moi, je ne puis m'empêcher de dire que je plains souvent les malheurs de la Chrétienté, & que j'ai horreur des choses qui s'y pratiquent; Je ne sai plus que dire quand je pense à tant de sang qui s'est répandu en Angleterre par les Catholiques & par les Protestans. Mon sang se glace dans mes veines, quand j'entens parler de tant d'Heretiques que l'Inquisition fait brûler, en Italie, & de tant de miserables Juifs que l'on condamne au feu, en Espagne. Bon Dieu! est-ce bien là une Religion Chrétienne, n'est-ce pas plûtôt une societé de Barbares & de Tyrans! Où est donc la charité que le Christianisme vante tant? En quoi les Chrétiens la font-ils consister! à donner un morceau de pain à un pauvre? à bâtir des Convens pour des faineants? à enricher de quelque vase d'or un Autel? & puis brûler Observation Politique & Morale.

les

les Heretiques & les Juifs, comme si ce n'étoient que de la paille. Cependant il y a des Théologiens qui croyent, que quand il n'y auroit eu qu'un seul homme sur la terre, Dieu n'auroit pas laissé de descendre du Ciel pour le sauver.

Rien n'a paru plus crüel & plus inhumain, même aux plus grands Tyrans du Paganisme, que de faire mourir les gens pour cause de Religion: Cependant l'Inquisition en Italie, ne pense qu'à répandre le sang innocent des Protestans: & la crüauté qu'on pratique en Espagne contre les Juifs surpasse celle des habitans du Perou, & des Mexicains même, qui se repaissent de chair humaine. Car à peine se passe-t-il de semaine, que l'on n'y brûle pour le moins une demi douzaine de Juifs, cruauté qui fait horreur à toutes les Nations, à la reserve de l'Espagnolle, accoûtumée depuis long-temps à de telles inhumanitez. Quelle méchanceté étrange! Et pourquoi ne se contenter pas de tenir ces gens là en prison, & là par un principe de charité, travailler à les convertir? Peut-estre est ce pour épargner un morceau de pain; mais quoi, faire perir par le feu, des Innocens, pour un si miserable interest? Quand on ne peut prendre une place en une Campagne, on y revient à une seconde, & quelquefois on l'attaque

taque plus de six fois en quinze ans. On fait en deux mois ce qu'on ne sçauroit faire en un seul, & l'on employe trois ans, à ce que l'on ne peut achever en un; Mais de brûler les gens, au lieu de travailler à les convertir, c'est là une crüauté de Tyran, & non pas la justice d'un Tribunal Chrétien.

Quand Jesus Christ est descendu du Ciel pour établir la Religion Chrestienne, est il donc venu avec des Armées, des Inquisitions, des brigades d'Archers, des Potences, des Roües, pour faire mourir tous les Juifs, & les Gentils qui refuseroient d embrasser sa Religion? Au contraire, il est né pauvre, il a vécu dans la pauvreté, & pendant toute sa vie il n'a fait que répandre par tout, des graces, & des miracles, & faire des œuvres de pieté & de douceur. Mais aujourd'huy ce n'est plus cela: car à peine le Tribunal de l'Inquisition a-t-il le moindre vent que quelqu'un est Protestant, ou Juif, (& ils traitent les uns comme les autres;) qu'ils mettent incessamment une Troupe d'Archers en campagne, qu'on le conduit lié & attaché, en prison, ou pour mieux dire dans une espece d'enfer, (car ces lieux ressemblent bien plutôt à l'enfer qu à une prison) & l'ayant ainsi converti, ils l'envoyent au feu, ou à la potence quand ils veulent luy faire grace. Est-ce là une Religion Chrêtienne?

ne? Je ne dirai point ce que j'en pense, qui-conque lira avec quelque reflexion, ce que je viens de dire, jugera assez de ce que j'en puis croire.

On voit en Angleterre une chose trés considerable, & que personne n'a peut estre remarquée jusqu'ici. C'est qu il n'y a point de païs dans l'Europe, où l'on n'ait [illegible] Tyrans qui ont versé des torrens de [illegible] ou pour empêcher l'introduction de la Religion Chrêtienne, ou pour l'établir dans leurs Estats par la ruïne du Judaïsme, & du Paganisme; Il n'y a que la seule Angleterre, où la foy Chrêtienne se soit établie sans violence, sans effusion de sang, sans supplices; & par les seules voyes de la charité, & de la douceur; C'est ainsi qu'on a detruit le Paganisme, & le Judaïsme en ce païs-là.

Mais quand la Religion Chrêtienne a esté établie; lors qu'elle étoit dans sa plus grande splendeur, & qu'elle estoit devenüe un exemple de perfection à toute la Terre; alors elle s'est plongée dans un abysme de sang dont le seul souvenir fait horreur: car qui pourroit penser à tant de sang Chrêtien répandu par Henry VIII. Edoüard VI. & la Reine Marie, sans sentir glacer son sang dans ses veines? Quel changement si étrange! Que l'Angleterre qui a établi la Religion Chrêtienne, sans sang, sans cruauté, sans violen-

ce?

ce? Qui a chaſſé les Juifs, comme je viens de le dire, par les ſeules voyes de la douceur; [illegible] devenüe aujourd'huy ſi cruelle, & ſi bar[illegible] qu'il ſemble qu'elle ne ſe peut plus [illegible]r que de ſang & de carnage? Mais [illegible]ds; quand un Roy eſt ſage & pru[illegible] & qu'il n'eſt ni cruel, ni barbare, [illegible]porte qu'il ſoit Catholique ou Prote[illegible], parce que s'il eſt tel, l'un & l'autre parti, pourra vivre tranquillement ſous ſon Regne.

Il me ſemble que la Religion Chrêtienne, eſt tombée par tout en decadence depuis le regne de Henry VIII. c'eſt à dire, depuis la Reformation, & depuis l'Inquiſition. Car depuis ce temps là, on n'a plus parlé que de maſſacres, rapines, violences, priſons, effuſſion de ſang, feux &c. Dieu ſçait de quelle ſource tout cela eſt venu, & nous ne pouvons l'ignorer ſi nous faiſons un peu de reflexion ſur ces choſes. Les Catholiques diſent, que les Proteſtans ont perſecuté l'Egliſe de J. Chriſt en Angleterre, par mille innovations, crüautez, ſacrileges. Les Proteſtans diſent des Catholiques que ce ſont des ſcelerats, qui forcent les conſciences par le feu, les priſons, les roües, & les potences: Pour moi je croi qu'ils ont degeneré les uns & les autres, du principe fondamental de la Religion Chrêtienne, qui eſt la charité, la dou-

douceur, la societé, l'humanité, la fraterni-
té, &c.

D'où vient que l'on ne voit presque aujourd'huy un seul Turc se faire Chré[illegible] ou cela est bien rare, pendant que l'o[illegible] un grand nombre de Chrêtiens [illegible] Turcs? D'où vient que le Mahometis[illegible] tous les jours de nouveaux progrez, p[illegible] que le Christianisme diminüe, ou se [illegible] rompt tous les jours? Pour moi je tiens, que cela vient de cette confusion de Théologiens qui s'est élevée parmi les Chrêtiens. Les Turcs se tiennent attachez à leur Alcoran, sans s'aller rompre la teste d'autres speculations. Mais les Chrêtiens ont déja fait imprimer 14000. volumes sur l'Ecriture, que chaque Théologien explique à sa fantaisie, & c'est ce qui a causé tant de maux à l'Eglise, en general, & à l'Angleterre en particulier.

J. Christ fit des disciples pour lui aider à convertir les Gentils, mais quelles gens estoient ce? pauvres, mal vêtus, des pescheurs, des gens sans lettres; & tandis que la Religion Chrêtienne a demeuré dans cette simplicité, & qu'elle n'a point donné dans toutes ces chimeres de Théologie, on n'y a vû régner autre chose, que paix, union, charité: Mais on n'a pas plutôt introduit ce grand nombre d'Ecoles, que les Héresies, les schismes, les divisions: & ce qui est bien plus facheux,

les

Part. II. Fig. 2.

les violences, les sacrileges, l'effusion de sang y sont entrées avec elles; & il est certain que sans la suggestion de plusieurs Théologiens, Henry VIII. n'auroit jamais répandu tant de sang, qu'il a répandu.

La Mére d'Elizabeth s'appelloit ANNE DE BOULEN, fille de *Thomas de Boulen* Chevalier, & Tresorier du Cabinet, & de *Jeanne Clinston*, fille d'un Baron de ce nom-là. C'estoit une femme d'une grande beauté, & qui avoit beaucoup d'esprit. Sa fille étoit à peu prés de même, sinon qu'elle étoit plus belle qu'agreable. Elle passa en France à l'âge de 15. ans, en qualité de Demoiselle d'honneur de la PrincesseMarie sœur deHenry VIII. qui se maria avec Louïs XII. âgé de 53. ans, lors qu'à peine en avoit elle 16. Mais ce Prince voulant forcer la nature y succomba & mourut avant que d'avoir esté marié trois mois entiers. Aprés la mort du Roy, Marie par une legereté & une envie d'estre mariée assez ordinaire aux femmes, épousa clandestinement dans Paris un simple Gentilhomme, qui n'avoit point d'autre qualité qu'une jeunesse agreable, & des manieres grandes avec lesquelles il avoit gagné les bonnes graces de Henry VIII. qui lui avoit donné la qualité de Baron, & de Comte, & l'avoit honoré de l'employ, d'accompagner sa sœur en France; Il le fit même Duc de Suffolck aprés ce mariage.

Mére d'Elizabeth.

1515.

Anne

1519. Anne de Boulen en 8. ou 9. mois de temps, qu'elle fût en France à la suite de la Reine, profita si bien dans cette Cour qui est comme la mere, & la source de la politesse; qu'ayant joint l'air François aux manieres Angloises, elle devint une des plus aimables personnes du monde. Avec ces belles qualitez elle ne fut pas plutôst arrivée à Londres qu'elle gagna entierement les yeux, l'esprit, & le cœur d'Henry. Ce Prince l'ayant vûe pour la premiere fois par hazard dans le jardin de son Pere, 4. ans aprés son retour de Paris, plus agreable qu'elle n'avoit jamais esté à la Cour de la Reine sa sœur; aprés une heure d'entretien avec elle sur l'humeur agreable & galante des Dames Françoises, en devint si éperdüment amoureux, qu'à peine fût-il arrivé à Withal, qu'il ne peut s'empescher de dire à son favori le Cardinal Wolsey, *Je viens d'avoir une conversation de demi heure avec une Demoiselle, qui a de l'esprit comme un Ange, & qui est digne d'une Couronne. C'est bien assez qu'elle soit digne de vôtre amour Sire*, lui répondit le Cardinal. *Mais je crains*, ajoûta le Roy, *que cet esprit Angelique ne veuille pas s'abbaisser jusqu'aux hommes. Les grands Princes comme vôtre Májesté*, repliqua le Cardinal, *ont dans le cœur, & dans la main un Aimant capable d'attirer mesme le fer.* Wolsey voulant éloigner le Roy des affai-

Commencement de l'amour du Roy pour Anne de Boulen.

res

res, afin que degouté des fatigues du Gouvernement, & adonné à une vie pleine de mollesse, il lui en laissât la conduite des affaires, lui conseilla, de créer Mylord le Pere d'Anne de Boulen, & de donner à cette fille la qualité de Demoiselle d'honneur de la Reine. Le Roy suivit ce conseil, & en remit bien-tost aprés les brevets, entre les mains de cette Demoiselle, & lui écrivit la lettre suivante de sa propre main. *Je vous ai trovée si belle & si charmante, que la fortune ne pouvoit me faire de plus grande faveur*, (je prie le lecteur de remarquer cette expression en la bouche d'un Roy) *que celle que j'en reçûs l'autre jour lors qu'elle me procura quelques momens d'entretien aveque vous dans vôtre Jardin; puis qu'elle me donna par là le moyen de reconnoître, qu'ayant beaucoup de merite vous estes digne de tenir un rang plus considerable dans le monde, & vostre maison, d'estre élevée à de plus grands bonheurs. Je vous prie d'agréer pour cette fois les deux Brevets, cy inclus que je vous envoye, comme une recompense qui est deuë à vôtre merite; & soyez persuadée que je vous trouve tellement à mon gré, qu'il ne dependra que de vous, d'en faire telle experience qu'il vous plaira: ne negligez pas d'accepter ce que je vous offre bien plus du cœur, que de la bouche.*

1519.

Lettre qu'il lui écrit.

Le Roy qui vous aime.

 Cepen-

1519. Cependant un Page parent d'Anne de Boulen, l'avoit avertie de l'entretien que le Roy avoit eu avec le Cardinal sur son sujet; de sorte qu'elle attendoit avec impatience ces Brevets, & se préparoit à s'accommoder aux inclinations du Roy; Peut estre même qu'ayant communiqué le tout à son Pére qui étoit bien plus sensible à l'ambition, qu'à l'honneur de sa fille, il luy répondit de la sorte. *Ma fille, ce n'est pas une petite fortune pour vous & pour moi que d'estre aimée d'un si grand Roy, s'il est vrai au moins qu'il vous aime tout de bon, comme il semble que vos argréemens, & l'inclination du Roy portée à l'amour, me le persuadent.* Quoi qu'il en soit Anne de Boulen aprés avoir reçû la lettre du Roy, & les deux Brevets, ayant donné à son Pére celui qui le regardoit, & conféré aveque lui de toutes choses, elle fit au Roy la Réponse suivante.

Réponse d'Anne. *Sire, il n'appartient qu'à un grand Roy comme vous, à qui la Nature a donné un cœur plein de generosité, envers le sexe, de payer par des graces si extraordinaires un simple & si court entretien avec une fille. Quelque inépuisable que soit le Tresor des bienfaits de vôtre Majesté, je vous prie de considerer, qu'il ne sçauroit suffire à vôtre generosité, car si elle recompense une petite conversation d'un present si considerable, que pourra-t-elle faire en faveur de celles qui veu-*

[illegible]lent jurer une obeïssance entiere à ses volon- 1519.
[illegible] Quelques grands que soient les bien-faits que j'ay reçûs, la joye que j'ay de me voir aimée par un Roy que j'adore, & auquel je fairois avec plaisir un sacrifice de mon cœur, si la fortune le rendoit digne de lui estre offert, sera toûjours infiniment plus grande. Le Brevet de Dame d'Honneur de la Reine dont vous m'avez honorée, me fait juger que vôtre Majesté a quelque inclination pour moi, puis que cette qualité me donnera le moyen de vous voir plus souvent, & de vous asseurer de bouche, ce que je fairai à la premiere occasion, que je serai toûjours. De vôtre Majesté, la trés-obligée, & trés-obeïssante servante, sans aucune exception.

ANNE DE BOULEN.

Ainsi commencerent les Amours d'Henry avec Anne de Boulen. Je ne prétens point m'engager d'en écrire les suites; mon dessein n'estant pas d'écrire la vie d'Anne de Boulen, mais celle d'Elisabeth sa fille. Il suffit de dire que cette fille étant allée à la Cour, avec la qualité de Dame, ou Demoiselle d'honneur de la Reine Catherine, cette Princesse, sentit naître dans son cœur je ne sçai quel présage, qui l'obligea à dire aux autres Dames, *L'arrivée d'Anne de Boulen à la Cour, est un presage qui la menace de quelque grand malheur. Je ferai ce que je pourrai pour dissuader le Roy de la laisser long-temps dans cét Employ.* Cependant — Sentimens particuliers.

1519. dant comme elle connoissoit l'humeur bisarre de son mari, elle se soumit à sa volonté avec sa bonté ordinaire. Le Comte d'Alesbury m'assura un jour d'avoir lû en quelques manuscrits, que quoi que le Roy eut aimé Anne de Boulen depuis la fin de l'an 1519. qu'il ne l'avoit pourtant jamais connuë que depuis son mariage. Ce que je ne sçaurois croire, parce qu'il paroît impossible, qu'un Roy aussi impatient, & aussi voluptueux qu'Henry VIII. eut esté 12. ans à faire seulement l'amour à une personne aussi bien faite que celle là. Il est vrai qu'on dit que ce fut un coup d'habilité de cette femme, qui craignant que le Roy naturellement inconstant ne se degoûtât d'elle & ne se donnât à quelque autre, si elle luy accordoit tout, se contenta de l'entretenir toûjours de caresses, & d'esperances, jusques à ce qu'elle trouva l'occasion favorable de lui dire, *que s'il l'aimoit tout de bon, il lui étoit aisé de répudier la Reine pour l'épouser, & que les plaisirs derobez ne pouvoient pas estre fort doux.* Ce qui peut faire croire cela, c'est qu'Anne de Boulen, ne devint enceinte que deux mois aprés son mariage, à ce qu'on dit : en quoi l'on se trompe beaucoup estant certain que le Roy s'estoit marié clandestinement avec elle, avant qu'il l'épousast publiquement, & qu'il la fit Reine. Il y a même des gens qui croyent

qu'elle

qu'elle avoit accouché deux fois, avant la naissance d'Elisabeth, premierement d'une fille morte, & puis d'un garçon qui ne vécût que peu de jours; ce qui a fait croire aux plus desinteressez, que c'étoit un faux bruit. 1519.

Quoi qu'il en soit, il est certain que depuis 1520. jusques à 1527. Anne de Boulen a passé pour la favorite du Roy. Qu'il y avoit de trés grandes familiaritez entre eux. Que toutes les faveurs de la Cour passoient par ses mains, & que le Roy se faisoit un plaisir d'accorder tout ce qui luy étoit demandé par ce canal, & de refuser tout ce qui venoit d'ailleurs, afin d'obliger tout le monde à recourir à cette fille, dont il avoit fait son idole. Il fit son Pére Vicomte de Rochefort & lui donna les Emplois les plus honorables, les plus grandes Charges d'l'Etat, & les Ambassades les plus honorables hors du Royaume. Aussi Anne de Boulen ne souhaitoit rien tant que de faire voir qu'elle avoit la faveur du Roy, & le Roy, n'avoit pas de plus grand plaisir que de la faire respecter de tout le monde: Soit donc qu'en effet cette fille n'ait voulu accorder au Roy les dernieres faveurs, qu'à la charge qu'il l'épouseroit; ou que le Roy fût enchanté, par les caresses de cette fille, il eût pour elle une passion si aveugle qu'il resolût de luy mettre la Couronne sur la tête. Il en communiqua le dessein au

Commencement de faveur.

Cardinal de Wolfcy, afin qu'il préparât les choses necessaires pour demander son divorce avec le Reine Catherine, en Cour de Rome. D'autres disent, que ce favory ne sceut le dessein du Roy que bien tard, & lors que tout le Conseil en fût informé, ce qui n'a aucune apparence. Outre qu'il paroit par les deux lettres suivantes, écrites de la propre main d'Anne de Boulen, au Cardinal de Wolsey, que toute l intrigue de ce divorce passa par les mains d'eux trois, le Roy, Anne de Boulen, & le Cardinal de Wolsey. Ces deux Lettres sont de la fin de Mai 1528. & le Roy ajouta de sa propre main à la fin de l'une de ces lettres, une apostille.

1528. Lettre d'Anne de Boulen au Cardinal de Wolsey.

Mylord. Je vous supplie très-humblement de me pardonner la liberté que je prens d'interrompre vos occupations, par une lettre simple & mal concertée. Vous la devez imputer à la joye que je ressens d'apprendre que vous estes en parfaite santé. Pour moi, je ne cesserai jamais de demander à Dieu dans toutes mes prieres, qu'il vous conserve en cet heureux estat, afin de satisfaire en quelque maniere à tant d'obligations que je vous ai. Je suis trés-persuadée des bonnes intentions que vous avez pour moi & que vous avez pris tellement mes interests à cœur qu'ils ne vous laissent reposer ni nuit ni jour. Cependant Mylord, Je ne puis répondre à tant de bontez

Part. I. Fig. 3.

que vous avez pour moy, que par une amitié 1528.
trés particuliere que j'aurai toûjours pour vous, que j'aimerai toûjours plus que personne du monde aprés le Roy. Et comme je n'ai encore rien fait qui puisse dementir cette protestation, je me promets aussi que je ne ferai jamais rien à l'avenir qui n'y réponde. Je croi que vous en estes assèz persuadé. Je suis au reste, Mylord, dans l'impatience d'apprendre quelque nouvelle de l'arrivée du Legat, m'assurant qu'elle ne me sçauroit estre qu'avantageuse, puis que c'est vous qui le faites venir. Je sçai que vous estes en cela dans une aussi grande impatience que moy, & qu'elle sera toûjours plus grande jusques à ce que les choses auront reüssi. Mais il faut avoir patience, & toûjours bien esperer. En attendant, je suis avec passion, Mylord, vôtre trés-humble servante.

ANNE DE BOULEN.

Celle qui vous écrit la Lettre cy-dessus, ne me veut point laisser en repos, que je n'y joigne ce peu de lignes de ma propre main. Mais quoi que vous ne trouviez ici que peu de paroles, je vous prie de les recevoir en bonne part, & d'estre assuré qu'elle & moi, souhaitons avec passion de vous voir, pour vous témoigner de bouche la joye que nous avons, de ce que vous avez si heureusement échappé à la fureur de la peste. J'espere que la malignité de ce mal aura cessé; au moins à l'égard Apostille du Roy.

1528. *des personnes d'une vie aussi reiglée que la vôtre. Nous sommes dans un grand chagrin de n'apprendre point de nouvelles de l'arrivée du Legat. Mais nous esperons que nous sortirons bien-tost d'affaires par vôtre moyen, & que vos soins seront accompagnez de la benediction du Ciel. C'est tout ce que j'ay vous dire pour le present : la seule chose que je veux y ajoûter, c'est que je vous souhaite, tout le bonheur que peut desirer pour vous, celui là qui écrit ces lignes, c'est vôtre Roy, & bon ami,*
HENRY.

Une action d'impieté, & une autre de politique.

Il faut sçavoir qu'en ce temps là, la Peste ravageoit la ville de Londres, ce qui avoit obligé le Roy de se retirer en une maison de Campagne avec peu de suite, mais toûjours avec la Belle Anne qui ne le quittoit point (beau moyen de se prepararer à la mort.) Il avoit laissé entierement le Gouvernement des affaires au Cardinal son favori: dans cette conjoncture il en usa d'une maniere crüelle, & barbare. envers la Reine Catharine son Epouse, l'ayant obligée de demeurer à Londres parmi une grande foule, afin qu'attaquée de la Peste elle vint à mourir, & que sa mort, ôtast les difficultez qui s'opposoient à l'accomplissement de son mariage avec Anne de Boulen. Cependant il avoit fait demander au Pape Clement VII. son divorce avec la Reine, comme une chose necessaire au bien

de son Royaume, le priant instamment d'envoyer un Légat à *Latere* en Angleterre pour faire sur les lieux les informations necessaires, s'il ne vouloit autrement accorder ce divorce. Ce pauvre Pape, qui venoit d'estre chatié par l'Empereur Charle Quint qui avoit saccagé Rome & l'avoit detenu prisonnier pendant neuf mois au Chateau S. Ange, considerant d'un costé, qu'il venoit de recevoir la Paix & la liberté de sa main, & qu'il ne manqueroit pas de proteger la Reine Catherine qui estoit sa tante; ne voulant pas aussi d'autre costé, se faire des affaires avec Henry; ne songea qu'à gagner du temps en attendant des conjonctures plus favorables pour cét effet, il fit son Legat en cette affaire, le Cardinal Campegge, Prelat, qui outre qu'il estoit accablé des goutes, avoit un ordre exprés du Pape d'aller le plus lentement qu'il pourroit: & il executa si bien son ordre, qu'il fût plus de neuf mois à aller de Rome à Paris; ce qui causa beaucoup d'impatience à Anne de Boulen. Voici l'autre Lettre qu'elle écrivit au Cardinal de Wolsey. 1528.

Mylord. Vous m'avez donné la plus grande obligation que je pouvois recevoir au monde, par la bonté avec laquelle vous m'avez fait part de vos bonnes nouvelles & par le present riche & précieux que vous m'avez fait. Quelques grandes que soient les obliga- Autre Lettre d'Anne de Boulen à Wolsey.

 tions

1528. tions que je vous ai, elles seront toûjours au-dessous de mon zele pour vous; avec d'autant plus de sujet que sans vôtre secours, je ne sçaurois profiter de tout ce que vous prenez la peine de faire pour moy. Je dois à vostre bonne conduite, & à l'affection que vous avez pour moy, toute la satisfaction, & tous les avantages, dont j'ay joui jusques ici: ce qui faira que je rechercherai avec empressement toute ma vie les occasions de vous pouvoir rendre des services proportionnez à vos bienfaits. Je rens graces à Dieu, au reste de ce qu'au milieu de tant de perils, il lui a plû de conserver le Roy & vous, pour lesquels j'ai fait des vœux continüels. Je suis aussi persuadée que Dieu vous a conservez tous deux pour quelque grand dessein connu à sa Providence. Je soûpire aprés l'arrivée du Legat à Londres; parce que si Dieu veut permettre que ce grand dessein réüssisse, je le supplie que ce soit bien-tost. J'espere que ce sera alors, Mylord, que je serai en estat de reconnoître les soins extraordinaires que vous avez pris pour moi. En attendant je vous prie de recevoir la bonne volonté pour l'effet; priant Dieu pour vôtre prosperité, & qu'il vous conserve toûjours dans ce haut faîte de grandeur, où vous estes élevé. Je suis avec toute la reconnoissance possible, Mylord. Vôtre trés-humble & trés-obeissante servante,

ANNE DE BOULEN.

Le

Le Cardinal enchanté par de telles lettres; ne pensoit qu'à se hâter de conclurre le divorce, pour voir bien tost sur le Trône une femme, qui lui témoignoit tant de reconnoissance, & tant d'affection, d'autant plus qu'il remarquoit que la Reine Catherine ne l'aimoit pas. En effet ayant ...nu que ce Cardinal appuyoit l'adulte... ...le son Epoux, & que c'estoit lui qui ...ssoit le divorce à la Cour de Rome, el... ...e ne pouvoit le regarder de bon œil, ni autrement parler de luy que comme d'un heretique sans conscience. Ce qui augmentoit encore la haine du Roy contre cette Reine infortunée, maltraitée par Anne de Boulen, & par des flateurs de Cour, mais regrettée de tous ceux qui n'étoient point préocupez. 1529. Le Cardinal mal voulu de la Reine.

Il ne seroit pas de cette histoire de m'étendre beaucoup sur les circonstances de tout ce qui est arrivé à Rome & à Londres au sujet de ce divorce; ni sur tant de Traitez, Expeditions, Bulles, Informations, &c. faites à l'occasion de cette affaire, quelque importante qu'elle soit. Il suffira de dire qu'il en coûta à ce Cardinal la privation de ses Benefices: Car Henry ensorcelé par cette femme, s'estoit mis dans la teste, que ce Ministre aprés avoir apuyé & conseillé ce divorce, s'en étoit repenti, & travailloit secrettement auprés du Legat à l'empescher, Wolsey privé de ses Benefices.

1529. lequel n'eût pas plustôt quitté Londres sans avoir jugé cette affaire que le Roy déchargea toute sa colere sur luy, l'accusant d'avoir agi d'une maniere toute contraire aux interests de sa Couronne, & sans vouloir entendre aucune justification, il le priva de tous ses Emplois, & de tous ses biens, & le relegua à Ashery, ne luy ayant laissé que le seul revenu de son Archevesché, qui pouvoit monter à 6000. Guinées par an; ce qui n'étoit rien en comparaison du reste de son revenu qui alloit à 65. mille Guinées. Sans conter qu'on lui confisqua pour un million de livres sterlin, en maisons, meubles, pierreries, ou argent contant. Encore ce Ministre fût-il bien-heureux de ce que le Roi eût égard à ses services passez, sans quoi il l'auroit sans doute fait mourir. On croit que ce fut l'esprit vindicatif d'Anne de Boulen qui avoit aigri de la sorte celui du Roy contre Wolsey, & il semble que cela paroit par la Lettre suivante qu'elle écrivit au Cardinal à Asheri.

Autre Lettre d'Anne de Boulen au Cardinal.

Mylord. Quelque homme d'esprit que vous soyez, vous ne laissez pas d'estre blamé de tout le monde, de vous estre attiré la haine d'un Roy qui vous avoit élevé, au plus haut degré, où la plus grande ambition q'un homme de fortune puisse aspirer. Je ne puis comprende, & le Roy encore moins, qu'aprés nous avoir allechez par tant de belles pro-

promesses de divorce, vous vous soyez repenti de 1529.
*vôtre dessein, & que vous ayiez fait ce que vous
[illegible]iez pû pour en empescher la conclusion? Quelle
[illegible]donc vôtre maniere d'agir? Vous avez quitté
[illegible]Reine pour favoriser mes desseins dans le temps
[illegible]e faisois que commencer à entrer dans les
[illegible]es graces du Roy; & aprés m'avoir donné
[illegible]ela les plus grandes marques de vôtre affe-
[illegible]n, vous abandonnez mes interests pour repren-
[illegible] ceux de la Reine? J'avouë que j'ai pris trop
[illegible] confiance en vos protestations, & en vos pro-
[illegible]esses, où je me trouve aujourd'huy trompée.
Mais à l'avenir je ne me fierai plus qu'à la protection du Ciel, & à l'amour du mon cher Roy, qui seuls pourront redresser les chemins que vous avez gâtez, & me mettre en cét heureux estat, que Dieu protegera, que le Roy souhaite tant, & qui sera tout à l'avantage du Royaume. Le tort que vous m'avez fait m'a causé beaucoup de chagrin, mais j'en ai infiniment davantage, de me voir trahie, par un homme qui n'avoit fait semblant d'entrer dans mes interests, que pour découvrir les secrets de mon cœur; J'avoüe que vous croyant sincere je fus trop prompte à vous les decouvrir, c'est ce qui fera que je garderai plus de moderation à me vanger, ne pouvant oublier que j'ai esté; vôtre servante,*

ANNE DE BOULEN.

1530. Il presse son Divorce.

Henry ayant resolu son divorce, afin de pouvoir élever sur le Trône celle qu'il aimoit avec tant de passion, depescha Ambassadeur sur Ambassadeurs au Pape Clement; ces Ambassadeurs le trouverent à Boulogne, où aprés avoir fait la céremonie du Couronnement de l'Empereur Charles-Quint le 24. Fevr. 1530. il lui donna parole qu'il n'accorderoit jamais à Henry VIII. le divorce qu'il demandoit avec la Reine Catherine Tante de l'Empereur. En effet les Ambassadeurs étant arrivez à Boulogne & ayant eu audience du Pape, il remit à leur rendre réponse sur le sujet du divorce quand il seroit de retour à Rome, mais quand il y fut arrivé, ils ne pûrent jamais rien conclurre aveque lui. Cependant le Roy averti de la promesse que le Pape avoit faite à l'Empereur, resolut de se faire rendre justice dans son propre Royaume, par une assemblée d'Ecclesiastiques; & fit deffenses à tous ses sujets sous des grandes peines, de recourir à Rome pour y demander aucune sorte de Bulles que ce fut; croyant que cette deffense causant un domage de plus de 400. mille écus de rente à la Datterie de Rome, & que le Pape se voyant attaqué par la bourse, aimeroit mieux accorder le divorce, que de perdre cette somme. Quoi qu'il en soit on fit plusieurs procedures contre Henry: on le menaça de l'excommunier, on lui fit deffense

de

de faire traiter cette affaire en Angleterre. Il ne laissa pas pourtant d'assembler un Synode, où l'on mit cette affaire sur le tapis. Les Advocats du Roy produisirent leurs raisons devant les Juges ; & ceux de la Reine resolue à bien deffendre son droit, les siens.

Au commencement de cette année le Roi assembla son Parlement pour l'informer de toutes les procedures injustes de la Cour de Rome, & contraires aux anciens Privileges de son Royaume. Cependant l'assemblée du Clergé qui tenoit à Londres, prit une resolution extraordinaire, les deputez du dioceze de Cantorbery ayant proposé de donner au Roy, la qualité nouvelle de Chef, & de Protecteur souverain de l'Eglise & des Ecclesiastiques d'Angleterre, pour estre ajoûtée à celle de defenseur de la foy, qui lui avoit esté donnée par Leon X. La plus grande partie de ceux qui tenoient leurs Benefices de la main du Roy, ne firent aucune difficulté de le reconnoître en cette qualité ; mais les plus zelez s'y opposerent, sur tout ceux du Dioceze d'Yorc, qui presenterent au Roy un memoire, pour lui faire connoître les raisons qui ne leur pouvoient permettre de le reconnoître en cette qualité, luy protestant que leur conscience y estoit engagée. Le Roy faché de ce refus en porta sa plainte au Parlement, qui commença à proce-

1531. Nouveaux titres donnez au Roy.

1531. proceder contre les Ecclesiastiques de ce dioceze là, mais pour appaiser sa colere ils luy firent un present de 20. mille Guinées. Tout le Clergé ayant donc consenti à ce que le Roy prit cette nouvelle qualité, il accorda une Amnistie generale de tout ce qui avoit esté fait au préjudice de l'autorité Royale. Mais quelques membres du Parlement du nombre de ceux qui avoit parlé contre cette qualité que le Roy avoit prise, voyant que les seuls Ecclesiastiques étoient compris dans l'Amnistie; craignirent que le Roy ne voulut se vanger d'eux ou sur leurs biens ou sur leur vie, & luy firent représenter par l'Orateur, combien cette exception leur faisoit de peine. Le Roy répondit assez fierement qu'étant maître de ses faveurs il pouvoit les dispenser comme il luy plaisoit, & à qui il trouvoit bon. Toutefois ayant résolu de congedier le Parlement, & ne voulant pas qu'il se separât avec cette crainte, ou mal satisfait de lui, il publia aussi une Amnistie pour le Parlement, & fit voir en cela un heureux mélange d'autorité, de Clemence, & de Majesté tout ensemble.

Déja la Reine Catherine avoit rélévé appel à Rome d'une sentence, que le Clergé d'Angleterre avoit prononcé contre elle. Mais le Roy, & Anne de Boulen avoient fait tout ce qu'ils avoient pû pour l'obliger à se demettre

demettre de son appel, ce qu'elle ne voulut jamais faire. Ils ne se rebuterent pourtant pas, & le Parlement ne fût pas plûtôt separé, qu'ils revinrent à la charge, pour l'obliger à consentir que cette affaire fût decidée à Londres, lui laissant la liberté de pouvoir en appeller à un Concile general. La Reine irritée par toutes ces demarches, répondit à ceux qui lui en parloient. *Qu'elle souhaitoit que Dieu voulut pardonner le Roy son Epoux, mais qu'étant sa femme legitime, il n'y avoit que le Pape qui peut, par une sentence decisive l'empescher d'estre toûjours telle.* Le Roi fasché d'estre toûjours refusé, & poussé d'ailleurs par cette fille qui l'avoit enchanté, resolut de ne plus voir la Reine, & lui fit dire, *que depuis ce moment là, il ne prétendoit plus avoir aucun commerce avec elle, mais qu'il lui laissoit la liberté de choisir tel endroit de ses Estats qu'elle voudroit pour y demeurer, lui promettant qu'elle y seroit traitée selon sa qualité.* La Reine répondit au Mylord qui lui porta cette parole, *Qu'il luy étoit indifferent en quelque lieu qu'elle fût puis qu'elle seroit par tout Reine, & épouse du Roy.* La separation se fit de la sorte au Chateau de Windsor le 14. Juillet, & depuis ce jour là, le Roy ne vit plus la Reine, ni d'autre femme qu'Anne de Boulen. La Reine alla faire sa residence à *More*, où elle fût plus d'un an. De là elle fût 1531.

1531. fût à *Esthansted*, où elle demeura 18. mois, & finalement elle se retira à *Amphitil*, où elle fût jusques à sa mort. Cependant toute l'Europe plaignoit les disgraces de cette innocente Reine, & on ne parloit d'Henry VIII. que comme d'un homme sans foy, sans Religion, sans honneur, & sans conscience; & l'on fit mille pasquinades, contre lui à Rome, en Espane, & dans tous les Estats de la maison d'Aûtriche.

On continuë à demander le divorce.

Tandis que tout cela se passoit, Soliman Empereur des Turcs, à la sollicitation (comme veulent quelques uns) de François I. avoit passé en Hongrie, à la teste d une puissante Armée contre l'Empereur Charles Quint, ce qui l'obligea de demander du secours à Henry, qui l'entretint toûjours d'esperances, & de bonnes promesses, pour lui faire perdre le dessein de s'opposer à son divorce. Mais François I. au contraire, pour empescher qu'Henry ne donnât du secours à l'Empereur, lui suggeroit qu'il falloit obtenir le divorce malgré l'Empereur, & qu'il en viendroit infailliblement à bout; Ainsi Henry avoit deux Demons qui le sollicitoient au divorce, celui de la chair, qui étoit Anne de Boulen, & celui de l'esprit, qui étoit François I. Le dessein de celui-ci étoit d'entretenir par ce moyen le feu de la discorde entre ces deux Princes; Pour y mieux reüssir il

ne cessoit de faire dire, à Henry qu'il estoit également & de son interest & de son honneur de venir à bout de ce divorce, & de ne rien relacher de cette affaire aprés s'y estre engagé si avant; & à l'Empereur qu'il ne pouvoit s'empescher de deffendre la cause de la Reine sa Tante, & que c'estoit là une belle occasion de faire voir le pouvoir qu'il avoit en Cour de Rome.

Au commencement de cette année, pendant que le Ministre de la Reine Catherine pressoit la Cour de Rome, afin qu'elle obligeât le Roy à porter cette affaire devant elle pour y estre decidée: le Pape fit citer le Roy, afin qu'il eût à comparoître pour deffendre à l'appel de la Reine, sous peine d'encourir l'indignation, & les censures du S. Siege. Mais ce Prince ne voulant pas dementir le zele qu'il avoit témoigné pour la Religion en escrivant contre Luther, ni paroistre desobeïssant aux ordres du Pape depescha à Rome le Chevalier Karnes, à qui il donna la simple & nouvelle qualité d'*excusateur*, seulement pour faire rompre ou declarer nul cet appel, par la disposition des Loix, ou à cause de l'eminence de la personne qui n'estoit pas de qualité à pouvoir estre citée à Rome. Karnes & le Docteur Bonnet qu'on lui avoit donné pour adjoint en cette affaire, ne furent pas plustost arrivez à Rome, 1532. Henry a cité à Rome.

1532. me, que le Pape renvoya la cause au Consistoire; qui s'y trouva bien embarrassé, parce que les Cardinaux étoient divisez. Que ceux de la faction de l'Empereur pressoient la sentence contre Henry, pendant que les autres representoient les malheurs qui en pouvoient arriver au St. Siége, si on mettoit un Roy, tel que Henry au desespoir, en quoi ils furent Prophetes. Le consistoire ne sachant à quoi se determiner, prit le parti de gagner du temps, & de chercher des biais, & des detours, pour contenter les deux partis: on ne parla plus pendant quelque temps, que de l'affaire des Annates qui avoient été supprimées en Angleterre par ordre du Roy. Les envoiez promirent de sa part qu'il les rétabliroit, si on lui accordoit le divorce, ce qui étoit bien éloigné des intentions du Pape. Cependant le Parlement d'Angleterre s'estant assemblé pendant ces negotiations, quelques differens survinrent au commencement, entre le Roy, & la Chambre des Communes irritée de ce qu'on donnoit trop de pouvoir au Clergé, & se plaignant de ce qu'ils entreprenoient de citer sous peine d'excommunication, jusques aux membres du Parlement, devant le Tribunal Ecclesiastique, devant lequel on les forçoit de répondre: mais tout cela fut adroitement assoûpi.

On porte une

Anne de Boulen, qui ne manquoit ni d'esprit

prit pour persuader, ni d'attraits pour plaire; ne manquoit aussi ni de bonnes intentions, ni d'habilité pour appuyer ses desseins : Et voyant bien qu'elle ne pouvoit attendre que du seul Clergé d'Angleterre la sentence du divorce, elle affectoit d'inviter tantôt les uns, tantôt les autres, ceux d'entre les Prelats, ou des membres du Parlement qui avoient plus de credit, & ne s'entretenoit avec eux, que de la solidité des raisons du Roy à demander le divorce. Le Chevalier *Temse* un des Membres de la Chambre des Communes eut pourtant la hardiesse de dire en plein Parlement, qu'il falloit opposer une vigoureuse resistance aux prétentions du Roy sur le sujet de son divorce; parce qu'on voyoit bien qu'il n'étoit porté à cela, que par la passion effrénée qu'il avoit pour Anne de Boulen; qu'il vouloit élever sur le Trône. Le Roy averti de ce discours alla au Parlement, auquel il fit des protestations sur sa conscience, que l'âge où il étoit de XLI. ans, (il étoit si vigoureux qu'on ne lui en auroit pas donné XXX.) ne souffroit pas qu'il allât troubler le Royaume pour des plaisirs de jeunesse, & qu'il n'avoit d'autre vuë en cette affaire que le bien de son Royaume. Il se plaignit aussi, de ce que le Parlement qui ne prenoit aucune part en cette affaire, eût [illegible] écouter *Temse*. Mais on n'alla pas plus

1532. Proposition au Parlement contraire au divorce.

1532. plus avant, parceque la Peste qui se decouvrit alors, obligea le Parlement de se separer.

Henry voulût, avant que de rompre entierement avec la Cour de Rome, faire un dernier effort de patience; qui fût en effet plus grande, que la prudence du Pape. Mais le Pape ne voulùt avoir aucun égard, aux raisons, ni aux remontrances qu'il lui faisoit faire, sur la necessité de ce divorce, & finalement aprés tant d'instances il répondit, *que puis que la Cour d'Angleterre, ne vouloit pas que les formalitez du divorce, & les prétentions du demandeur fussent decidées à Rome; que sa Sainteté consentoit, qu'elle nommât un lieu neutre, où il promettoit d'envoyer un Legat Apostolique, avec deux Auditeurs de Rote, pour prendre les Informations necessaires, sur lesquelles sa Saintetè prononceroit sentence desfinitive. Et que si les Princes Chrêtiens vouloient signer une Tréve de trois, ou quatre ans, qu'il assembleroit avant que ce temps fût expiré, un Concile General, comme on le souhaitoit en Angleterre.*

Henry qui avoit écrit au Papé une Lettre extrémement honneste, fût fort choqué de voir une réponse aussi seiche que celle là, par un simple billet, qui n'estoit signé que d'un Auditeur de Rote, & où on n avoit pas seulement daigné [illegible]

mer le Roy ; ni lui adresser le billet qu'on 1532.
avoit seulement mis entre les mains du Prelat Anglois. Toutes ces manieres hautes & fieres depleurent beaucoup au Roy, toutefois ce Prince conservant toûjours sa moderation & sa patience, & croyant de pouvoir faire entendre finalement raison à la Cour de Rome ; resolut d'accabler le Pape de civilité, & de le gagner par des manieres d'agir pleines d'estime & de respect envers lui. Il envoya pour cét effet à Rome le Chevalier Eliot, porter de sa part au Pape la réponse suivante écrite de sa propre main.

Quant à la suspension d'Armes que le Pape luy demandoit, qu'il ne pouvoit donner aucune resolution là dessus, si la France n'y consentoit. Quant au Concile general, que quoi qu'il en jugeât la Convocation utile & necessaire, que néantmoins il croyoit que ce n'en étoit pas le temps, vû l'estat des affaires. Qu'il estoit vray que l'Angleterre avoit souhaité un Concile, mais que les affaires de l'Europe estoient alors dans un autre estat ; les Interests de l'Empereur étant aujourd'hui trop confondus avec ceux des Lutheriens d'Allemagne. Quant à la citation & à l'appel en question qu'un simple particulier pouvoit bien envoyer à Rome pour y estre jugé par Procureur, mais qu'un Prince comme luy avoit [illegible] mesures à garder, étant indispensablement Réponse d'Henry.

1532. *sablement obligé de conserver inviolablement les droits de sa Couronne, & les Privileges de ses sujets. Que les uns & les autres demandoient en conformité des Canons anciens, & de la pratique de toute l'Eglise, que les Causes Matrimoniales fussent jugées par les Ecclesiastiques du Royaume. Que le serment qu'il avoit fait à son avenement à la Couronne, ne lui permettoit pas de se soumettre à un Tribunal etranger, sans le consentement de ses Estats; & qu'il esperoit que le Pape ne voudroit pas souffrir que l'on violât les droits de son Royaume établis depuis si long-temps.*

Ce qu'Eliot representa. Tout cela fût representé par écrit. Mais Eliot avoit ordre de s'étendre davantage de bouche, & de faire connoître l'obligation où étoit le Roy de presser beaucoup l'article de ses droits, contre la Cour de Rome. Que la dispense du Pape Jules avoit esté mal donnée, & n'avoit peut estre accordée par des raisons justes & legitimes, qu'on n'alleguoit pourtant pas. Que lors de son mariage, on n'avoit à craindre aucune rupture entre l'Angleterre & l'Espagne, & que pour le faire voir, le Roy envoyoit à sa Sainteté une copie autentique du Traité fait entre les deux Couronnes, par lequel il paroissoit, que la consommation de son prémier mariage avec Catherine, étoit regardée alors comme une chose assurée. Concluant enfin

toute l'Angleterre se trouvant interessée, 1532.
à la decision de cét Article, la Justice vouloit que la cause fût jugée dans le Royaume & par ses propres Ecclesiastiques, & que la sentence qu'ils prononceroient là dessus, pourroit estre confirmée par le Pape, si elle lui étoit agréable, comme elle le seroit.

Henry impatient de venir à bout de ses desseins, & de mettre fin à ce divorce, avoit pourvû Eliot de bonnes Lettres de Change; sachant bien que rien ne pouvoit mieux obtenir, tout ce qu'il voudroit des Ministres de la Daterie, que l'Argent. Outre cela Anne de Boulen lui donna quatre diamans de mille écus chacun, pour en faire present à ceux qui avoient du pouvoir en cette affaire au cas qu'on fût assûré d'obtenir ce qu'on demandoit; d'où l'on peut juger combien elle souhaitoit de voir réüssir l'affaire. Henry lui donna à peu prés les mêmes ordres de ne rien épargner, pourvû qu'on obtint ce qu'on demandoit, mais de ne point employer inutilement ses presens. Si cette affaire fût arrivée sous un Nepotisme semblable à ceux que l'on a vû à Rome depuis ce temps là, il est certain, qu'on auroit obtenu non pas une fois mais dix ce qu'on demandoit pour Henry; qui n'étoit au fond autre chose qu'une permission du Pape, & commission aux Ecclesiastiques d'An-

Ordres pour ceux qui favorisoient le parti du Roy.

1532. gleterre, de juger cette affaire dans le Royaume. Or qui l'empeschoit d'accorder cela ? Rien autre chose que le grand credit qu'avoit Charles-Quint en Cour de Rome, & quelques deffauts de formalité. Mais ils perdirent l'un & l'autre, & ce qui fut bien pis, ils demembrerent du Siége Apostolique un trés florissant Royaume : Ce qui fit dire à Sixte V. alors encore Moine, *que peu importoit à l'Eglise de Dieu, que Henry VIII. eût femme ou Catherine, ou Anne de Boulen.* Henry d'ailleurs ne pouvoit mieux en user envers la Cour de Rome, pour faciliter ses desseins, puis qu'il donna des Ordres exprés à Eliot, de se demettre de la prétention que la Cause se traitât en Angleterre, pourvû qu'on l'assûrât qu'à Rome elle seroit decidée en sa faveur; desorte que le Pape pouvoit fort bien contenter Henry, sans faire brêche à son autorité, au lieu de risquer de tout perdre; La plus-part des Cardinaux étoient de cét avis, mais la faction de l'Empereur l'emporta. En effet le Pape donna une longue audience à Eliot, & voulut non seulement sçavoir jusques aux moindres circonstances de cette affaire, mais il lui demanda ce qu'il feroit lui-même là dessus s'il étoit Pape; tellement que le Pape aprés l'avoir oui, s'étoit presque laissé gagner à ses raisons, aussi Eliot écrivit au R[illegible]

premier Courier, que l'affaire étoit en bon estat; mais le lendemain le Cardinal Nepveu lui tint un tout autre langage, gagné par les Cardinaux de la faction de l'Empereur. De sorte que voyant toutes ses esperances perduës, il s'en retourna en Angleterre, où il trouva le Roy sur le point de conclure son mariage avec Anne de Boulen, & qui ne voulut pas seulement écouter le rapport de ce qu'il avoit negotié à Rome. 1532.

Anne de Boulen faite Marquise.

Les sermens execrables que le Roy avoit faits à Anne de Boulen de l'épouser, joints à son humeur capricieuse de vouloir opiniâtrement tout ce qui luy entroit dans la teste; faisoit qu'il ne se soucioit pas de menaces de la Cour de Rome, ni des contes, que l'on faisoit courir là dessus dans le Royaume. Ayant donc pris avec Anne la derniere resolution de l'épouser avant la fin de l'année, pour faire cesser par ce moyen les bruits qui couroient, qu'il vouloit élever une simple Demoiselle sur le Trône, il la fit *Marquise de Penbrocke*, le neuviéme Septembre de cette année là, qualité qui lui donnoit le pas au dessus des Comtesses. Il lui donna en mesme temps un Palais, magnifiquement meublé, comme pour une des plus grandes Princesses; Elle eut encore une Cour, plus belle que n'en avoit jamais eu aucune Princesse du sang; Une suite de trois Dames, & quatre Demoiselles d'hon-

1532. neur, toutes filles de Barons, ou de Chevaliers, trois Gentilshommes, six Officiers, tous Chevaliers ou Barons, & plus de trente Domestiques. Outre cela le propre jour qu' il donna la qualité de Marquise il luy fit present de vingt mille Guinées, qui étoient une grosse somme en ce temps là, & cela seulement pour ses menus plaisirs, car il lui avoit assigné d'ailleurs de bons revenus pour sa dépense ordinaire. Il ne fut pas difficile à Henry de trouver des personnes de qualité pour estre au service de sa Maîtresse, depuis qu'elle portoit la qualité de Marquise; tant par complaisance pour luy, que parce chacun estoit bien-aise de faire sa Cour à une Dame, qui alloit infailliblement monter sur le Trône; de sorte que chacun s'empressoit, à qui pourroit estre placé chez elle. Aussi dés ce moment on ne douta plus, que le Roy ne pressât son divorce avec Catherine, dans le dessein d'épouser Anne.

Entrevuë des deux Rois à Boulogne.

En ce temps là Henry ayant resolu de s'aboucher avec François I. s'embarqua le 16. Octobre pour Calais, sous l'escorte de 20. Vaisseaux, accompagné de tous les grands de son Royaume. L'Entrevuë se fit prés de Boulogne en un Couvent, où François I. le receut avec tous les honneurs possibles, & le traita magnifiquement pendant les quatre jours de la Conference. Il donna aussi l'Ordre

dre de S. Michel à deux Seigneurs Anglois Thomas Howard Duc de Norfolc & Charles Brandon Duc de Suffolk. Ensuite Henry mena François I. à Calais, où il le traita magnifiquement à son tour, & fit trois Chevaliers de la Jarretiere, le Roi de Navarre, le Duc de Montmorency, & le Duc de Chabot. Mais cette entrevuë n'aboutit à autre chose qu'à renouveller leur Alliance. Il est vray qu'on fit courir le bruit, qu'ils avoient resolu de mettre chacun une puissante armée sur pied contre l'Empereur pour la Campagne suivante, mais l'évenement fit voir que c'étoit un faux bruit. D'autres disoient au contraire que ces deux Princes devoient lever deux Armées pour aller au secours de l'Empereur contre le Turc : Mais ceux qui sçavoient l'Alliance étroite de François I. avec Soliman, ne croyoient rien de tout cela. 1532.

Le veritable dessein de François I. étoit de solliciter Henry à conclure son divorce, avec Catherine, & cela pour deux raisons. La 1. pour rendre irreconciliable la haine qui étoit entre Charles-Quint, & Henry : n'étant pas possible, que celui là peut jamais pardonner à celui ci un affront pareil à celui d'avoir repudié sa Tante, ni s'empêcher de s'en venger par les Armes, ce qui auroit esté avantageux aux interests de la France. L'autre raison de

François I. presse le divorce & pourquoi.

1532. François I. fût, que par ce divorce il faisoit perdre à Henry ce grand respect qu'il avoit toujours temoigné pour le Pape & pour le Siege Apostolique; de sorte que l'ayant rendu mécontent & du Pape & de l'Empereur, il ne lui auroit pas esté difficile de le porter à s'unir ensemble pour abattre la Puissance de Charle-Quint. Aussi François I. ne fit autre chose pendant trois ans, que de faire solliciter sous main Henry par ses Ambassadeurs à faire ce divorce. Il y fit tout ce qu'il peut lui même lors de leur entrevuë, lui representant qu'il y alloit de sa gloire d'en venir à bout, aprés tant de demarches: & lui promettant de le servir, & d'appuyer ses raisons en Cour de Rome, s'il prenoit la resolution d'épouser Anne de Boulen, que le Prince fit complimenter par un Gentilhomme, & lui fit aussi present d'une bague de deux mille Pistoles, ce qui estoit une grosse somme en ce temps-là.

Henry epouse Anne. Henry ne pouvant plus souffrir l'impatience de tant de delais, & tout persuadé par les raisons de Francois I. épousa secrettement sa Maitresse Anne de Boulen, par le Ministere d'un Chapelain nommé *George Day*, que l'on avoit choisi pour cette action, & qu'il fit en suite Evesque de Chichester. Les autres étrangers ne sont pas d'accord du jour de ce Mariage; mais Sanderus, & plusieurs autres Histo

Historiens Anglois conviennent que ce fut le 14. de Novembre. On choisit pour assister à cette cérémonie & pour servir de temoins les personnes les plus affidées au Roy, & à la nouvelle Epouse, & les plus propres à garder le secret, le Duc de Norfolck, le Comte d'Ormond, Thomas Bullen, ou Beulen, alors Comte de Wiltshire, pére d'Anne, sa Mére, son Frére, le Docteur Crammer, & Roland Lée Evesque de Conventry, & de Lichefield. La Céremonie fut faite dans la Chapelle Royale, en presence seulement de ces personnes. Il y a apparence pourtant, que ce fût l'Evesque dont nous venons de parler, qui donna la benediction nuptiale, & qui dit la Messe ce jour là, & c'est le sentiment du Docteur Burnet. On persuada au Roy que son Mariage avec Catherine étoit suffisamment cassé aprés que tant de Canonistes, Theologiens, & Synodes l'avoient declaré nul, sans qu'il fut necessaire d'attendre la formalité d'une sentence de la Cour de Rome. Henry ne laissoit pas pourtant de se menager toujours avec cette Cour, à laquelle il fit faire de nouvelles propositions, même depuis son Mariage secret, mais le Pape ne voulut pas seulement les écouter. 1532.

Cependant le Roy avoit envoyé en Ambassade le Docteur Thomas Crammer en Allemagne, (d'autres ne lui donnent pas cette qua- Crammer fait Archevesque.

1533. qualité, pour consulter les plus habiles Jurisconsultes sur les causes de son divorce, afin de donner plus de couleur à ses raisons. Plusieurs ont cru que ce Doctcur avoit ordre de conferer avec Luther sur quelques points de Religion; mais ce n'est qu'un soupçon; quoi qu'il soit certain qu'il eut deux conferences avec luy, & qu'il offrit de passer en Angleterre pour en conferer avec le Roy, qui le refusa. L'Archevesque de Cantorbery estant mort pendant ce temps là, le Roy donna cét Archevesché à Crammer, à condition qu'il casseroit son mariage avec Catherine. On lui en envoya le Brevet en Allemagne, avec ordre de s'en revenir au plûtôt en Angleterre. Ce Doctcur fut surpris de se voir élevé à une si haute dignité, à laquelle il n'auroit osé aspirer; il crut pourtant, que le dessein qu'il avoit de casser le mariage d'Henry, le rendoit digne de cet honneur.

Guillaume Varham.

Deux mois aprés ce mariage secret Anne devint grosse, ce qui fit croire à tout le monde que le Roy n'avoit satisfait sa passion avec elle que depuis qu'il l'avoit épousée; retenuë admirable, si elle est vraye, & que l'on peut conter entre les miracles de ce temps là, si on considere d'un côté les charmes d'Anne de Boulen, & de l'autre le temperament du Roi qui le plongeoit en toutes sortes de debauches. Pour moi je ne saurois croire qu'un

La Reine Anne devient grosse.

Prince

Part. I. Fig. 6.

EFFIGIES VERA REVERENDISSIMI D.ni THOMÆ CRANMERI ARCHIEPISCOPI CANTVARIENSIS.

Prince tel que Henry, ait eu à sa disposi- 1533.
tion une Maitresse telle qu'Anne pendant 7. ans, sans avoir jamais passé les bornes de la chasteté. Il n'est pas au pouvoir des hommes, & de Henry moins que de tout autre, de se contenir dans une passion aussi violente que l'amour. Mais Anne de Boulen n'y voulut pas consentir, dira-t-on, afin d'enflammer encor davantage l'amour du Roy par une telle resistance & le presser davantage à faire casser son mariage, afin de l'épouser. Mais je doute fort que la Boulen qui n'estoit que la fille d un simple Chevalier, se soit imaginée, dés qu'elle s'apperceut que le Roy l'aimoit, qu'elle deviendroit un jour Reine; qui sait même si elle n'aima pas mieux s'assurer d'estre Maitresse d'un si grand Roy que de risquer d'avoir quelque chose de moins, & si elle n'aima pas mieux le principal, que l'accessoire. Au fonds il n'est pas d'un historien d'approfondir de tels secrets. Il suffit de dire que de quelque nature qu'ait esté l'amour, que le Roy avoit eu pour elle pendant sept ans, on convient qu'elle ne devint grosse que plusieurs semaines aprés son mariage, & que l'on ne fût assuré qu elle l'estoit que deux mois aprés que le Roy l'eût épousée.

Mais quand le Roy vit que sa nouvelle Epouse estoit grosse, & que son divorce avec l'autre estoit peu avancé, il resolut de l'ache- On achere le divorce.

1533. ver à quelque prix que ce fût, & de rendre public son nouveau mariage. Pour cet effet il fit assembler un Synode general, & le Parlement en même temps. Le Synode étant assemblé, Crammer qui s'étoit deja mis en possession de son Archevesché, declara à l'assemblée en qualité de Primat d'Angleterre, & de la part du Roy, que l'intention de sa Majesté estoit, que tous les Ecclesiastiques de son Royaume lui prétassent le même serment de fidelité, & d'obeissance, qu'ils avoient presté au Pape, à quoi il ne trouva aucune resistance, toute l'assemblée ayant prêté le serment. Le Parlement s'estant assemblé trois jours aprés, le Roy fit demander dés la premiere séance la confirmation du serment de fidelité que le Clergé venoit de faire, protestant neantmoins qu'il laissoit au Synode & au Parlement la decision du procés de son divorce avec Catherine. A la seconde séance le Synode se transporta dans l'assemblée du Parlement, où il fût décidé d'une commune voix, *Que le Roy pouvoit legitimement se separer de la Reine Catherine, puis qu'il y avoit des preuves certaines que son mariage avec elle estoit nul, ayant esté fait contre les formalitez requises.* Le même jour l'Archevesque Crammer assisté des trois autres Prelats fût à la ville de Dunestable dans le Comté de Bethfort où la Reine Catherine estoit, la citer à venir

venir entendre en presence du Roy, la 1533.
sentence de son divorce d'avec lui. Mais
Elle ne voulut ni voir, ni oüir ces Prélats;
& se contenta de leur donner par un Secretaire
la réponse suivante, signée de sa propre main, *Qu'ayant relevé appel en Cour de Rome du pretendu Divorce que le Roy son Epoux demandoit, elle ne pouvoit reconnoître d'autre Tribunal en cette cause que celui de Rome.* Mais sans avoir égard à ses protestations, Crammer ne fut pas plutôt de retour à Londres, qu'il donna la sentence suivante, en qualité d'Archevêque & Primat de la Nation, & non pas en qualité de Legat du Pape, comme quelques-uns l'ont voulu dire. *Que Henry demeuroit separé de Catherine de corps, & de biens. Que leur mariage estoit declaré nul, & les deux Parties mises en leur premiere liberté.*

Ainsi finit le fameux procez du divorce de Henry VIII. qui avoit tant fait parler le monde, & divisé les plus grands Theologiens de l'Europe. Ceux de la nation soutenoient que le Roy n'avoit rien fait que de juste & de legitime en cette affaire-là, & qu'il avoit agi conformément aux Canons, & aux droits de sa Couronne: mais les autres accusoient les favoris, sur tout Crammer d'avoir perdu le Roy, pour l'avoir trop flatté. Mais Henry, peu en peine de ce qu'en diroit son

Sentiment sur le divorce.

1533. Peuple, ne pensa qu'à justifier sa conduite envers les Princes étrangers, ausquels il envoya incontinent des Ambassadeurs extraordinaires ; aprés avoir envoyé Milord Monjoye à la Reine Catherine pour l'informer de tout ce qui s'estoit passé, & luy declarer qu'elle ne pourroit plus porter la qualité de Reine, mais seulement celle de Princesse Douairiere. Mais cette Reine affligée protesta toujours qu'elle n'y donnoit aucun consentement. La nouvelle du divorce du Roy, & de son mariage avec Anne de Boulen fit faire mille reflexions differentes. Elle fut fort mal reçûë sur tout des Officiers de la chambre de la Datterie qui retiroient des grands profits des Brefs, & des Bulles qu'ils expedioient pour l'Angleterre, & qui ne manquerent pas d'en rejetter la faute sur la mauvaise conduite du Pape, portez à cela par des motifs d'interest & d'avarice.

Resolution prise à Rome. Les Cardinaux & les autres Prélats de la faction de l'Empereur loüoient au contraire la fermeté du Pape, & blâmoient l'impieté de Henry, & des Ministres, sur tout des Ecclesiastiques, qui avoient appuyé ses mauvais desseins. Ils prierent aussi le Pape de vouloir donner une sentence definitive en faveur de Catherine, & une autre d'excommunication contre Henry, ses fauteurs & ses adherans, & tous ceux qui oseroient soutenir ce-

di-

Part. I. Fig. 4.

EFFIGIES CATHARINÆ PRINCIPIS ARTHVRI VXORIS HENRICO REGI NVPTÆ.

divorce sacrilege, & ce mariage scanda- 1533.
leux. De plus l'Ambassadeur de l'Empereur proposa une ligue entre les Princes Chrétiens, pour châtier la Rebellion de ce Prince contre l'Eglise & le Pape. Mais les plus moderez disoient, que l'Angleterre n'étoit pas un Royaume à mépriser, & qu'il ne falloit pas aller si vîte de peur, d'un mal d'en faire deux. On prit donc un temperament plus équitable, sçavoir que sans toucher à la personne du Roy, on excommunieroit l'Archevesque de Cantorbery l'auteur de tout le mal, ce qui fût executé, le Cardinal degradé, excommunié, & toutes ses procedures cassées par une Bulle du Pape. Mais ce fût là un pauvre remede & à contretemps; Car enfin à quoi bon, toutes ces censures, & ces menaces, lors que le divorce estoit déja fait, Catherine privée de la qualité de Reine, & la nouvelle épouse d'Henry, déja grosse?

Tout cela arriva vers le 10. May; & le 13. qui fût le jour de la veille de Pasques on fit publier à son de trompe dans toute la ville le Mariage du Roy avec Anne de Boulen, & on donna ordre d'en faire de mesme dans tout le Royaume. Ce même jour le Roy accompagné des plus grands Seigneurs du Royaume fût prendre sa nouvelle Epouse dans sa maison: la conduisit en pompe dans le Palais de Withal, & la mit dans l'apparte-

Anne reconnuë Reine.

 ment

1533. ment ordinaire des Reines. On ne laissa pas de remarquer à travers tous ses agrémens cette grande fierté qu'elle avoit toûjours eu dans son cœur; d'autant plus qu'elle voyoit qu'on lui faisoit plus d'honneur, qu'on n'avoit jamais fait à aucune autre Reine d'Angleterre. Les Ministres des Princes, toute la Noblesse du Royaume, & tous les peuples, couroient en foule luy témoigner leur respect, par complaisance pour le Roy, sçachant bien qu'on ne pouvoit luy faire plus de plaisir.

Henry ne pouvant plus douter qu'un si étrange changement de scene n'eut scandalisé tout le Monde & fait murmurer toute la Chrétienté déja assez surprise par tant de procedures faites en Angleterre, & à Rome sur cette affaire du divorce, voulût y apporter quelque espece de remede, & justifier sa conduite. Il envoya des Ambassadeurs dans toutes les Cours, pour faire part à tous les Princes de son divorce, & de son nouveau mariage, & les instruire des raisons qu'il avoit eu d'en venir là. Il envoya une seconde fois Mylord Monjoye à la Reine Catherine, pour lui redire qu'à l'avenir elle ne pouvoit prendre que la qualité de Princesse. A quoi elle répondit, *Que personne ne lui pouvoit ôter la qualité de Reine, Que Dieu en la faisant mourir, ou le Pape par une sentence de Divorce.* Aussi ne donna-t-elle jamais audience à personne

Sonne qui ne lui donnât la qualité de Reine. Le Roy la fit encore menacer, *que si elle ne renonçoit à la qualité de Reine, qu'il desheriteroit sa fille Marie.* 1533.

Pendant que la nouvelle Reine étoit occupée à recevoir les complimens de felicitation, les riches presens que lui firent les Villes du Royaume; Le Roy fit preparer deux cerémonies d'éclat, pour rendre plus superbe l'avenement d'Anne à la Couronne. La premiere fût une Cavalcade magnifique qui se fit le 27. May, ce jour là la Reine, fût dîner incognitò, à Withal; aprés dîner elle se revêtit des habits royaux, monta sur un Char découvert, & fût suivie de la plus superbe cavalcade que l'on eût jamais vû. Tous les ordres des Magistrats s'y trouverent, les Officiers de la Cour, la Noblesse, les gardes du Roy, & toute la Bourgeoisie estoit en haye. Le Concours, & les acclamations du Peuple qui donne aveuglement dans toutes les Actions d'éclat, ne manquerent pas dans cette occasion. Le Roy l'attendit, à la porte de Withal, accompagné de l'Archevesque, de plusieurs Prélats & d'un grand nombre de gens à Cheval Il lui donna la main pour lui aider à descendre du Char de triomphe, la mit à sa droite, & la conduisit par la main jusques dans la chambre, au bruit du Canon de la Tour, des salves des gens de guerre, & du

Son Couronnement, & ses ceremonies.

1533. du son des cloches. Le soir il y eust chez le Roy plusieurs Tables magnifiquement servies, Musique & Bal. Mais la plus grande magnificence fût reservée pour le premier de juin, qui fût le jour de son Couronnement. Presque tous les Prélats, les Grands du Royaume y assisterent, les Chefs des Communautez, & les Ambassadeurs. Elle fût ainsi conduite en pompe à l'Eglise de Westmunster, & Couronnée de la main de l'Archevesque d'Yorck. La cérémonie estant finie, elle s'en retourna à Whithal avec la mesme pompe & soupa le soir en pub ic, en grande compagnie pôrtant toujours la Couronne, & le Roy luy donna la droite à table ce jour là. Dans l'une & l autre de ces deux occasions, on dressà des Arcs de triomphe, & pendant la Cavalcade on jetta au peuple plusieurs Medailles d'or & d'argent, qui avoient pour Legende ces paroles REGINA ANNA PARIS REGIS DE SANGUINE NATAM, ET PARIES POPULIS AUREA SECLA TUIS.

Edoüard Lay.

La Cour va à Hamtoncourt.

Le lendemain le Roy souhaitant de faire prendre les plaisirs de la Campagne à la Reine, la mena à Hamtoncourt, la plus magnifique, la plus richement meublée, & la plus delicieuse maison de l'Europe en ce temps-là. C'estoit la maison que le Cardinal Wolsey avoit fait bâtir, & que le Roy lui avoit fait con-

onfisquer. La Reine se sentit transportée de 1533.
joye en y entrant, & ne peut s'empescher de la témoigner au Roy par ces paroles. *Le Cardinal mon ennemi, qui a fait bâtir cette belle maison, ne croyoit pas que j'y entrerois un jour qualité de Reine; mais malgré lui, vôtre y a conduite, mon cher Epoux.* Là mplimentée sur son Couronne- ar tous les Ambassadeurs, Deputez villes, Magistrats, Grands Seigneurs, & par tous les ordres Ecclesiastiques du Royaume: & pour la mieux divertir, il y avoit tous les jours Bal, Comedie, & autres divertissemens; que les autres Dames qui n'ignoroient pas, qu'elle étoit la naissance de cette femme, voyoient sans doute avec chagrin.

Cependant le bruit qui s'étoit répandu de la grossesse de la Reine, depuis seulement que Henry l'avoit épousée, lui acquit beaucoup d'estime parmi le peuple, & fit cesser tous les mauvais bruits qui couroient d'elle. Tout le monde admira la Prudence & la Sagesse, avec laquelle elle avoit si bien sçû captiver le Cœur du Roy, que sans luy rien accorder de criminel, elle avoit pourtant trouvé le secret de se faire aimer de luy; & de le rendre de jour en jour, plus amoureux d'elle : mais avec tant d'adresse, que le Roy tout delicat qu'il estoit sur la matiere, n'en conçût qu'un mou-

Loüanges données à la Reine.

1533. mouvement d'admiration pour sa vertu, charmé d'ailleurs, de voir qu'elle lui refusoit avec des manieres si agreables, qu'il ne pouvoit s'en plaindre; & de la force qu'elle faisoit paroître en se deffendant contre toutes les attaques d'un Roy, qui n'oublioit rien pour la gagner. Au[illegible] avoüer, si cela est vray, que c'[illegible] si grand miracle, que si l'on voyoit [illegible] sec demeurer longtemps au milieu des flammes sans se brûler. Toûjours est-il certain que beaucoup de gens regarderent la grossesse de cette Reine, comme une marque certaine de la vertu. J'ajoûterai ici pour la fin de ce premier livre, le Discours *que Henry VIII. fit au peuple*, pour justifier son divorce.

Il y a tantost vingt ans que je suis vostre Roy, par une succession legitime au Thrône de mes peres & mon Regne a toûjours esté si plein d'equité, que je pourrois bien en tirer des justes motifs de m'en glorifier; sans que personne le peut trouver mauvais; & y trouver aussi des raisons capables de contenter mesme les esprits les plus difficiles, & les plus ombrageux d'entre mes sujets. J'ai si bien deffendu le Royaume dans les occasions, que mes ennemis n'ont jamais osé m'attaquer, qu'ils n'ayent eu sujet de se repentir de leur temerité; & qu'ils n'en ayent esté chatiez, & que nos armes n'ayent esté victorieuses par tout

tout où nous les avons portées. Que si on 1533.
considere l'éstat heureux de paix & de repos, dont vous joüissez, & que la reputation de nos Armes a procuré à la Nation. Je croi pouvoir en tirer quelque loüange, & me flatter de quelque merite; & sans diminuer la gloire des autres Princes, je croi pouvoir me vanter que j'ai reçû beaucoup plus d'avantages de la fortune, que les plus heureux d'entre mes ennemis.

Mais je ne puis penser à ma condition mortelle, comme celle des autres, & à la triste necessité de voir tous les jours finir ma vie, comme le moindre de tous les hommes, sans estre agité d'une crainte continuelle, que quelques disgraces ne nous viennent à tout moment enlever la gloire dont nous joüissons maintenant: Et je me persuade que vous fairiez aujourd'huy à mon égard ce que firent autrefois les Romains au sujet de la mort d'Auguste, que vous souhaiteriez, ou que je ne fusse jamais né, ou que je ne fusse jamais mort. Je voi dans cette assemblée assez de gens âgez qui peuvent se souvenir des desolations & guerres Civiles qui ont affligé ce florissant Royaume pendant quatrevingt ans, à l'occasion de pretensions que plusieurs avoient sur cette Couronne, & qui n'ont esté terminées que par le Mariage du Roy mon Pére, qui a coupé juqu'à la racine de tous ces maux.

Tel-

1533. Tellement que depuis ce temps là, tout sujet de dispute ayant cessé, il ne nous reste d'autre soin, par la Grace de Dieu, que celui de travailler à nôtre Gloire, & à augmenter la felicité de la Nation.

Mais pensez un peu, je vous prie en quel estat seroient vos affaires, si Dieu venoit à me retirer aujourd'huy: & si vous n'auriez pas sujet de vous attendre à des malheurs semblables à ceux que causerent autrefois les divisions de la Maison de Lancastre & d'Yorck. Il est vray que Dieu m'a donné une Fille unique que j'aime beaucoup. Mais j'ay de la douleur d'estre obligé de vous dire, ce qu'il faut pourtant que vous sçachiez, que nous avions convenu François I. & moy de la marier avec le Duc d'Orleans son frere: Lors qu'on mit en deliberation dans son Conseil, si moy, ayant épousé la Femme de mon Frére, les enfans nez de ce Mariage seroient legitimes vû les empeschemens des Canons & des Decrets contre de tels Mariages; de sorte qu'il y avoit, dés la grande apparence, que ce Mariage estant incestueux, les enfans qui en étoient venus, en pouvoient estre legitimes.

Dieu sait dans quelle perplexité ces difficultez m'ont mis: & je ne puis penser à ma Femme, ni à ma Fille, que je ne sente des remords, de conscience qui me font voir à

tout

tout moment les peines éternelles prêtes à 1533.
m'engloutir. C'est ce qui m'a obligé à chercher le moyen de m'en garantir, afin que ma negligence ne me devienne funeste.

Je ne parlerai point aujourd'huy de tout ce que je dois à la Nation, pour vous laisser penser uniquement au peril où vous allez tomber. Je le croi si évident & si certain, qu'il n'y a personne qui n'en puisse bien voir & l'importance & les suites. C'est ce qui m'a obligé de consulter là dessus les plus celebres Docteurs du Royaume en droit Civil, & en droit Canon; Mais toutes leurs resolutions n'ont servi qu'à me jetter dans de plus grands douttes, & à m'embarrasser davantage l'esprit. Cela ne réussissant pas j'ai eu recours au premier Siege, comme à une Ancre ferme qui m'empeschât de faire naufrage, & qui levât tous les scrupules qui me faisoient de la peine, en y apportant les remedes qu'il jugeroit à propos, & je proteste devant Dieu, & devant les Anges que je n'ai eu d'autre motif que celui-là, en tout ce que j'ai fait, que c'est la seule raison pourquoi, j'ay tant sollicité la venuë d'un Legat en Angleterre.

Je me sens encore obligé de reconnoître ici publiquement, que j'estime bien moins la naissance illustre de ma chére Epouse quoi que d'autres femmes malicieuses & medisantes ayent entrepris d'en vouloir découvrir le

se-

1533. ſecret ſelon leur caprice que tant de vertus Royales qu'elle poſſede, & qui font beaucoup d'honneur à ſa naiſſance; & je ſouhaite que vous ſoyez perſuadez que, n'étoit le degré de parenté qui eſt entre nous, je préférerois ſon alliance à toute autre, tant eſt grande l'eſtime, & la veneration que j'ay pour ſa prudence, ſa modeſtie, la droiture de ſa Conſcience, & l'integrité de ſa bonne conduite.

Mais comme nous ne ſommes pas au monde ſeulement pour nous mêmes, j'ai crû que je devois porter la deciſion d'une affaire auſſi épineuſe que celle là devant le Pape, pluſtôt que de riſquer de demeurer dans un eſtat qui me rendoit inexcuſable devant Dieu, & qui me rendoit coupable d'une honteuſe ingratitude envers mon Royaume, dont les intereſts & la conſervation me doivent eſtre plus cheres que tout autre choſe. J'eſpere donc que l'éclairciſſement, que j'ai bien voulu vous donner aujourd'huy de ma propre bouche, vous portera à diſſiper tant de calomnies, que des gens malins répandent, à reprimer les bruits extravagans d'une populace paſſionnée, & à proteger la verité & la juſtice de ma cauſe, contre toutes les ſuppoſitions, & les artifices de mes ennemis: & je ſuis perſuadé que vous aimez trop la Juſtice & la raiſon qui font aujourd'huy toute ma conſolation, & le ſoutien de ma bonne cauſe, pour avoir d'autres ſentimens.

HISTOI-

HISTOIRE D'ELISABETH REINE D'ANGLETERRE.

LIVRE SECOND.

Naissance d'Elisabeth, son éducation, sa Religion, quelques-unes de ses Lettres, & autres particularitez de sa vie, jusqu'à la mort d'Edoüard VI.

ELISABETH vint au monde le huitiéme Septembre 1533. dans le Palais de Hamtoncourt, & dans la Chambre que le Cardinal Wolsey, qui avoit fait bastir cette maison, appelloit la *Vierge*, parce que personne n'y avoit jamais logé, & qu'elle estoit ornée de quantité de riches Tableaux de Vierges saintes. La Reine sa mere, qui souhaitoit avec passion d'avoir

1533. voir un Prince, tant pour faire plus de plaisir au Roy, que pour affermir davantage sa fortune; en cas que son Epoux vint à mourir; ayant sçu qu'elle avoit fait une fille, dit aux Dames qui étoient auprés d'elle, *qu'on pouvoit alors appeller avec raison cette chambre la Vierge, puis qu'une Vierge y venoit de naître, au propre jour que l'Eglise Romaine celebre la nativité de la vierge.* La Reine Catherine raisonna d'une autre maniere sur la naissance d'Elisabeth, de laquelle elle dit, *qu'estant le fruit d'un adultere abominable, & n'estant venuë au monde, que par un coup de la malediction de Dieu, elle ne pouvoit estre qu'un monstre terrible contre l'Eglise.* Cette infortunée Princesse se consola pourtant en quelque maniere, quand elle apprit que ce n'étoit qu'une fille, croyant qu'étant cadette de la Princesse Marie sa fille, elle ne l'empescheroit pas de succeder à la Couronne. J'ay appris ces particularitez à Londres de Mr. le Comte d'Alishbury, qui me dit les avoir trouvées dans un vieux Manuscrit que l'on gardoit dans sa maison. D'autres disent pourtant qu'Elisabeth nâquit dans le Château de Grenvich, & qu'elle y fut baptisée dans la Chapelle le 16. du même mois, par l'Arc evesque d'Yorck: on dit que la Reine l'avoit ainsi souhaité, afin, comme elle disoit, *que la même main qui avoit sacré la*

EFFIGIES ELIZABETHÆ REGINÆ ANGLIÆ &c.
ONI SOIT QVI MAL Y PENS

'*Mére, santifiast la* [illegible] *par ses eaux du Baptes-* 1533.
[illegible] Henry avoit eu [illegible] de faire le Roy [illegible]nce Parrein de cet enfant, & Marreine [illegible] [illegible]eine Anne. Il luy en avoit mesme fait [illegible] chose par son Ambassadeur pendant [illegible]esse de la Reine: Mais ce Prince qui estoit sur le point de conclurre le mariage de son fils avec une Niece du Pape, ne se trouva pas en estat de l'accepter, ce qui fit qu'on donna la Princesse en Baptesme au Duc & à la Duchesse de Norfolck. La Reine pour se faire mieux valoir declara qu'elle vouloit nourrir son enfant, quoi que ce ne soit pas la coûtume des Dames d'Angleterre, & encore moins des Reines. Mais Henry qui ne pensoit qu'à ses plaisirs, ne voulût pas souffrir cet embarras dans sa chambre. Elle fust nommée *Elisabeth*, en memoire de son Ayeule maternelle qui avoit porté ce nom. Il y a d'autres Auteurs qui ont escrit, qu'elle n'eust point d'autre Parrein, ni Marreine que son Pére & sa Mére. On luy donna pour nourrice la Femme d'un Gentilhomme nommé *Hokart*, que le Roy fit Baron, afin de faire plus d'honneur à cet employ; & pour Gouvernante sa grand Mére maternelle avec six mille écus de pension, & pour demeure la belle maison, & si richement meublée que le Roy avoit donnée à sa mere quand il la fit Marquise. Chacun peut juger des soins que prit cette

E Dame

1533. Dame de l'éducation de la ieune Princeſſe . ſa petite fille.

Henry continuë ſes ſoumiſſions envers Rome.

Les deux partis de la Reformation, [illegible] de Luther & celui de Calv[illegible] le Roy broüillé avec la Cou[illegible]e , ne manquerent pas de faire tout ce qu'ils pûrent pour l'attirer chacun de ſon coſté ; & comme les femmes ſont plus faciles à gagner, ils faiſoient leurs plus grands efforts auprés de la Reine. Luther avoit deja fait paſſer à Londres quelques-uns des plus ſavans de ſa Religion ſous pretexte de voyage, pour tâcher d'y faire quelque choſe en ſa faveur, & d'augmenter la diviſion qui étoit, entre le Roy, & la Cour de Rome. Mais rien ne peut ébranler la conſtance & le zele de ce Prince envers le S. Siege, zele qui alloit juſqu'à la laſcheté, & à la baſſeſſe. Dés qu'il eût rendu public ſon divorce en la maniere que nous l'avons dit, & conclu ſon Mariage avec Anne, il écrivit une lettre fort ſoumiſe à l'Empereur, qui ne lui fit d'autre réſponſe que celle cy, *qu'il aviſeroit à ce qu'il auroit à faire*, comme s'il luy avoit voulu faire connoître qu'il avoit deſſein de luy declarer la guerre, dés qu'il ſeroit de retour de Tunis, où il ſe préparoit de faire un voyage, pour y rétablir ſur le Trône, Mulleaſſen ſon vaſſal, que Soliman en avoit chaſſé. Il preſſa beaucoup auſſi François I. à l'occaſion du Mariage qu'il venoit de faire, de

[illegible]ſon

son Fils avec la Niece du Pape Clement, 1533.
de vouloir faire sa paix avec la Cour de Rome, & avec le Pape qui avoit par une Bulle declaré injuste la sentence de divorce donnée quelquefois, confirmé le Mariage du Roy avec Catherine, & cassé celui d'Anne de Boulen. François I. pour faire plaisir à Henry envoya à Rome du Bellay Evesque de Paris, chercher quelque moyen d'accommodement. Mais le Pape demeura obstiné à ne vouloir écouter aucune proposition, qu'à la charge que le Roy se soumettroit sans exception, à la sentence que le Consistoire prononceroit en cette affaire. Le Roy se soûmit à cette condition, à la charge seulement qu'il pourroit donner l'exclusion aux Cardinaux de la faction de l'Empereur.

Henry est excommunié.

Du Bellay fit là dessus un voyage à Londres, & puis retourna à Rome, où il negotia cette affaire avec beaucoup de prudence & d'habilité: Mais lors qu'il étoit sur le point de reüssir, & qu'il avoit trouvé de detours capables de procurer cette reconciliation; Le Pape vint à mourir le 25. Septembre. On mit en sa place le 13. Octobre suivant, Alexandre Farnese, qui prit le nom de Paul III. Ce nouveau Pape qui s'estoit toûjours montré grand deffenseur des Immunitez Ecclesiastiques, témoigna beaucoup de chagrin contre la conduite d'Henry; & poussé par les Cardi-

naux Imperialistes, qui l'avoient fait Pape, il ne voulût entendre parler d'aucun accommodement, que de celui-cy. *Que Henry chasseroit Anne de Boulen, qu'il reprendroit Catherine son Epouse legitime, & qu'il envoyeroit un Ambassadeur à Rome pour demander pardon des fautes qu'il avoit faites.* Cependant comme il vit bien que ce Prince ne s'assujettiroit jamais à de telles conditions, il donna ordre aux Secretaires de la Chambre de dresser la Bulle d'excommunication. Comme on lui voulut remontrer, qu'une telle rigueur pourroit mettre le Siege Apostolique en danger de perdre l'obeïssance d'un Prince aussi zelé qu'Henry, & d'un Royaume aussi Catholique que l'Angleterre ; il répondit avec dedain, *l'Eglise aura plus de gloire de perdre deux Royaumes, que de souffrir une brebis galeuse dans son troupeau.* Enfin demeurant toûjours obstiné, *il declara par une Bulle que le Roy Henry avoit encouru la peine d'excommunication majeure dont il ne pourroit recevoir l'absolution que du Pape, aprés une Penitence, restitution des dommages causez, & amende publique. De plus il declare Henry décheu de sa Couronne, ses enfans nez, ou à naître de son mariage illégitime avec Anne de Boulen, incapables de succeder à la Couronne. Ordonne sous peine d'excommunication, que*

personne n'eut à le reconnoître pour Roi ; 1534.
Et sous les mêmes peines à la Noblesse de se soûlever & de prendre les armes contre lui, comme étant rebelle à Jesus Christ, & persécuteur de l'Eglise. Il enjoignit de plus aux Evesques, Curez, & Archevêques du Royaume, de l'excommunier tous les jours de feste, aprés l'Evangile de la Messe ; Exhortant enfin l'Empereur en qualité de Protecteur de l'Eglise, de tenir la main à l'execution de cette sentence, par la voye des armes ; & le Roi de France, en qualité de Prince trés-Chrêtien, de n'entretenir aucune correspondance avec un tel ennemi de l'Eglise.

Imprudence des Papes, colére de Henry.

On voit souvent qu'un zele inconsidéré ruine les affaires des Princes. On a vû sur tout un grand nombre de Papes, qui pour vouloir deffendre avec trop d'obstination des Juridictions, & des Immunitez Ecclésiastiques de peu de conséquence ; ont été la cause de facheuses guerres, de Schismes scandaleux, & de grands malheurs qui ont esté funestes à l'Eglise, à l'Italie, & à toute l'Europe. Il n'est pas nécessaire d'aller bien loin pour en trouver des exemples. Il suffit de dire que ces trois derniers Papes Leon X. Clement VII. & Paul III. ont demembré du Siége Apostolique, plusieurs Provinces & Royaumes : Le premier, pour n'avoir pas voulu accorder à Luther une Bulle, qu'il ne

1535. ne pouvoit avec justice refuser à son Ordre; & les autres deux, par l'opiniâtreté de ne vouloir pas permettre à Henry le divorce qu'il demandoit. Pour irriter davantage l'esprit de ce Prince, on ordonna à tous les Curez des environs de Calais de publier l'excommunication, ce qui jetta le Roi dans les derniers transports de colére, & lui fit prendre la résolution de secoüer entiérement le joug du Pape, avec la violence, & les circonstances étranges racontées par le Docteur Burnet dans son Histoire de la Réformation, par Sanderus, & autres, que je passerai sous silence, parce qu'elles ne sont pas de cette Histoire, hors quelqu'endroit curieux qui pourroit servir à mon dessein. Le Roi voyant que Clergé étoit un corps fort opulent dans son Royaume, commença par lui tirer du sang des veines, par la confiscation des biens Ecclesiastiques: des Convens prémierement, & ensuite de ceux du Clergé séculier; & ceux qui voulurent s'y opposer n'en eurent d'autre recompense que la mort.

Morus & Visher décapitez. Le Parlement s'estant assemblé, fit un Acte, à la réquisition du Roi, par lequel il estoit au Pape toute l'autorité qu'il avoit eu jusques là en Angleterre, & en revêtoit Henry, c'est le premier Acte qui fut fait contre Rome. Mais Henry qui ne doutoit pas que l'Empereur & le Pape ne lui décla-

rassent

Part. I. Fig. 7

VERA EFFIGIES THOMÆ MORI QVONDAM TOTIVS ANGLIÆ CANCELLARII DIGNISSIMI. ETC.

rassent la guerre, travailla à se bien deffen- 153
dre, & comme il sçavoit que l'argent est le nerf de la guerre, pour en faire provision il confisqua tous les biens Ecclesiastiques, meubles, & immeubles, sacrez & profanes, & amassa par-là des sommes immenses. On fit pendre tous ceux qui refusérent de reconnoître le Roi en qualité de Chef de l'Eglise Anglicane. Plusieurs Ecclésiastiques tombérent dans ce malheur, entre lesquels, les principaux furent, *Thomas Morus*, Chancelier du Royaume, & *Jean Visher*, Evesque de Rochester, qui furent mis à la Tour pour avoir refusé de signer l'Acte du Parlement. Le Pape ne laissa pas de créer Cardinal cet Evesque, mais le Roi ayant appris cette Promotion, dit, *qu'il vouloit épargner au Pape la dépense de ce Chapeau*, faisant allusion à ce qu'il avoit resolu de lui faire couper la tête. On les condamna l'un & l'autre à la mort comme traîtres à la Patrie, pour avoir soûtenu les intérests du Pape qui avoit esté déclaré ennemi du Royaume, on les executa, & on fit mettre leurs testes sur le Pont de Londres:

THOMAS MORUS, homme trés-docte, mourut en bouffonnant, comme il avoit vécu, sans la gravité & la bien-seance que son âge & son Caractére lui devoit inspirer, car comme il fut au pied de l'échaffaut, il fit

1535. ſigne à un homme de s'approcher, auquel il dit, *mon cher ami, je vous ai appellé pour m'aider à monter, afin que vous puiſſiez vous vanter de m'avoir rendu le dernier ſervice.* Ayant mis la teſte ſur le billot, & s'appercevant que ſa barbe qui étoit longue eſtoit eſtenduë de telle ſorte que le Bourreau l'auroit coupée en l'executant, il le pria de l'accommoder de ſorte qu'elle fut conſervée. Et d'où vient, lui répondit le Bourreau, *que vous vous mettez en peine de vôtre barbe, vous à qui on va couper la teſte? Cela n'importe pas pour moi*, lui repliqua Morus, *mais pour toi; afin qu'on ne t'accuſe de ne pas entendre ton métier; puis que l'on t'a ordonné de me couper la teſte, & non pas la barbe*

Catherine maltraitée. Henry ayant apris que l'Empereur menaçoit de venger l'affront qu'il avoit fait à ſa Tante, & voulant faire voir combien il ſe ſoucioit peu des menaces de ce Prince, tourna tout ſon reſſentiment contre Catherine; on lui ôta preſque toutes les perſonnes qu'elle avoit à ſon ſervice, & on defendit aux autres qu'on lui laiſſa, de l'appeller autrement que Princeſſe de Galles. Ceux qui promirent par ſerment de ne lui donner que cette qualité, furent rejettez par cette Reine, & ceux qui ne voulurent pas jurer, n'eurent pas permiſſion de la ſervir; de ſorte que la pauvre Princeſſe fut traitée avec tant de cruauté,

qu'elle fut plusieurs jours sans avoir personne pour la servir, & elle y auroit esté long-temps, si elle ne fut tombée malade, de chagrin, ou autrement: Mais le Roy ayant appris son indi position ordonna au Comte de Suffolck qui la gardoit comme si elle eut esté prisonniere, de lui faire donner les choses necessaires, & des gens pour la servir. 153

La passion folle & idolâtre que le Roy avoit pour sa nouvelle épouse adoucissoit en quelque maniere son humeur cruelle, & ses manieres d'agir pleines d'injustice. Comme un autre Herode, il avoit une si grande complaisance pour son Herodias, qu'il ne lui refusoit rien de tout ce qu'elle lui demandoit. Anne fit courir le bruit qu'il y avoit quelques predictions & certaines propheties, qui promettoient à la Princesse Marie, qu'elle monteroit sur le Trône aprés la mort de Henry, à l'exclusion d'Elisabeth sa fille, & quand ce bruit se fut un peu repandu, elle se presenta devant le Roy toute éplorée, & lui dit avec ses caresses insinuantes, combien elle avoit sujet de s'affliger, de voir sa fille excluë de la Couronne, pendant que l'autre qui estoit née d'un mariage si solemnellement declaré illegitime, alloit monter sur le Trône. Le Roy touché de ce discours, ou enchanté de cette femme jusqu'à la folie, l'embrassa avec toute la tendresse possible;

Marie deshéritée, Elisabeth déclarée Héritiere.

1535. & pour essuyer ses larmes, & lui ôter tout sujet de jalousie, lui promit non seulement qu'il desheriteroit Marie, mais qu'il la fairoit mourir. Il se mit mesme en estat d'executer sa promesse, & de faire empoisonner cette jeune Princesse, mais lors qu'il estoit sur le point d'executer ce malheureux dessein, il changea de lui-mesme de sentiment au moins à l'egard de la mort, mais il persista toûjours à l'egard de la succession, voulant qu'Elisabeth sa fille succedât à la Couronne au prejudice de Marie, à moins que Dieu ne lui donnât un fils. Il fit donc declarer Marie, incapable de succeder à la Couronne, par un acte qu'il fit publier à son de trompe dans tout le Royaume. Il fit avec encore plus de pompe declarer Elisabeth legitime heritiere de la Couronne, & il voulut que tous les ordres des Magistrats, la vinssent reconnoître en cette qualité, quoi qu'elle fut encore au berceau; ce qui donna beaucoup de joye à la nouvelle Reine, & abregea les jours de l'infortunée Catherine.

1536. Mort de la Reine Catherine. Mais on vit encore des choses plus tragiques à Londres cette année-là. Le troisiéme Janvier la Reine Catherine attaquée d'une colique violente, causée par ses deplaisirs, mourut. L'Ingratitude de Henry alla jusques là qu'il la fit enterrer dans la Cathedrale de Peterboroug sans aucune pompe, com-

me

me si ce n'eut esté qu'une [illegible] le, quoi que deux jours avant sa mort, elle lui eut escrit la lettre suivante toute pleine de tendresse.

SIRE, mon trés-cher Roy, Seigneur & Epoux, je suis sur le point de remettre mon ame entre les mains de la misericorde de Dieu : Et ainsi elle va estre delivrée de ce corps auquel vous avez causé tant de peines & d'affliction ; mais quelques grandes quelles ayent esté, elles n'ont jamais esté capables, je ne diray pas d'éteindre, mais non pas mesme de refroidir l'amour que j'ay toûjours eu pour vous, & qui durera jusqu'au tombeau. C'est ce qui m'oblige à vous escrire aujourd'hui cette lettre, pour vous exhorter en qualité de vostre épouse, & vous avertir en qualité de Chrêtienne, de penser à vostre salut éternel, qui vous doit estre plus cher que la Couronne perissable que vous portez, & que toutes les grandeurs du monde. Je n'ai point manqué, mon cher Epoux & mon Roy, de prier le Pere des Lumieres pour vous, afin qu'il vous inspirât de bons sentimens pour le salut de vostre ame, en vous éloignant de ces plaisirs sensuels, qui m'ont couté tant de larmes & de chagrins, & qui vous ont precipité vous mesme en un abyme de desordres, & d'inquietudes. Au reste je vous pardonne de bon cœur tout ce que vous avez fait contre

Lettre de la Reine Catherine au Roi.

 moy,

[illegible] ieu qu'il veuille aussi vous pardonner par son infinie Misericorde. Avant que de rendre le dernier soupir je vous suplie de ne me pas refuser une grace, que toutes les Loix du Ciel & de la Terre vous obligent à m'accorder, c'est d'avoir soin de la Princesse Marie vostre fille & la mienne : Si vous n'avez pas voulu vous montrer bon mari en mon endroit, montrez vous au moins bon Pere au sien. Je vous prie encore d'avoir soin de mes trois Demoiselles, & de mes Domestiques qui m'ont si fidelement servies, & d'avoir la generosité de leur faire payer tout ce qui leur est deu des gages, & d'y ajoûter une année de leurs appoinements, afin de les recompenser en quelque sorte de ce que je leur dois. Je finis en vous assurant que je vous aime de tout mon cœur, & que la seule chose que je souhaiterois pour sortir du monde avec quelque satisfaction, aprés tant de peines, seroit de vous voir, & de mourir entre vos bras.

Joye de la Reine Anne.

Cependant la nouvelle Reine estoit dans de grandes inquietudes, craignant que l'Empereur & le Pape ne portassent le Roi, par leurs remontrances, ou par la force des armes à la chasser, pour remettre Catherine sur le Trône. Mais la mort de cette infortunée Princesse la rassura, & elle ne douta plus que la Couronne qu'elle portoit si indignement ne fut assurée pour toûjours sur sa teste.

Elle

Elle ne peût aussi s'empe[illegible]
beaucoup de joye de cette mort, elle en donna même une marque qui va jusqu'à l'inhumanité & à la barbarie. Car lors que le Chevalier So[illegible] porta la nouvelle que Catherine venoit d'expirer, elle étoit à laver ses mains dans un bassin de grand prix, sur lequel il y avoit une coupe fort riche; elle donna l'une & l'autre au Chevalier, en lui disant. *Recevez ce petit présent en récompense de la nouvelle que vous m'apportez, qui est trop considérable, pour vous laisser aller sans vous donner quelque marque de ma reconnoissance.* Aussi vit-on cesser tout d'un coup en elle, un certain chagrin qui la rendoit mélancolique de temps en temps, & que l'on attribuoit à sa seconde grossesse, qui étoit plus facheuse que la premiére. Mais la mort de Catherine, ne la réjouit pas seulement, elle la rendit encore si fiére, & si orgueilleuse, qu'elle ne regardoit plus personne, tant elle crût que le Sceptre seroit desormais assûré en ses mains. En effet, son pere & sa mere l'estant venu voir, le soir même du jour qu'elle avoit reçû la nouvelle de la mort de Catherine, elle leur dit avec un visage plein de joye, *Réjoüissez-vous, mes chers pere & mere, puis que c'est aujourd'hui seulement, que la Couronne a esté raffermie sur ma teste.*

Dés là, elle crût n'avoir plus rien à crain-

Cause du refroidissement de l'amour de Henry pour Anne.

[illegible]émment à cette fausse confiance qu'il faut imputer tous ses malheurs. Aussi est-il certain que la trop grande joye, & la trop grande sécurité aveugle d'ordinaire les personnes [illegible] de peu; & les empêche de s'appercevoir de leur ruïne prochaine. C'est ce qu'on a vû en cette Princesse, qui a perdu l'amour du Roi son époux, justement dans le temps qu'elle croyoit être la maîtresse absoluë de son cœur. On dit que deux choses contribuérent beaucoup à refroidir l'amour que le Roi avoit pour sa nouvelle Epouse. Premiérement, la lettre pleine de tendresse que la Reine Catherine lui écrivit avant que de mourir, qui lui arracha des larmes, en lui faisant faire réflexion à la maniére cruelle dont il l'avoit traitée à l'occasion d'Anne de Boulen, ce qui estoit trés-capable de lui donner non pas seulement du dégoût, mais de l'horreur pour cette femme. L'autre cause de son refroidissement fut un remords de conscience causé par l'injustice qu'il avoit faite, de deshériter une de ses filles pour l'amour de l'autre. Il commença donc à s'appercevoir qu'il avoit trés-mal fait, de se laisser gagner aux larmes de sa nouvelle Epouse: avec d'autant plus de raison qu'elle étoit grosse de plus de deux mois lors que le Roi prit cette résolution qu'elle laissa executer sans avertir le Roi de sa grossesse: ayant

ain-

ainsi surpris l'amour de c[illegible] seroit jamais venu à cette extremité, du moins sans attendre s'il ne lui naîtroit point un fils. Ce furent, à ce qu'on croit, les deux sou[illegible] refroidissement de l'amour de Henry pour la nouvelle Reine : mais il en survint [illegible] troisiéme bien plus considérable.

Le vingt-cinquiéme Janvier, la Reine aprés d'extrêmes douleurs, & beaucoup de péril pour sa vie, accoucha d'un Prince mort, heureuse si elle fut morte elle-même dans cette occasion, qui fut la principale cause de sa disgrace. Car Henry ayant vû qu'elle avoit accouché de deux enfans morts de suite, avoit dit publiquement, que le Ciel n'approuvoit pas son mariage; Une semblable raison avoit esté le prétexte de son divorce avec la Reine Catherine: car cette Princesse ayant accouché de plusieurs enfans morts, il en avoit pris occasion de dire que c'estoit un effet de la malédiction de Dieu sur son mariage, & une marque certaine que Dieu ne l'approuvoit pas. Mais il ne sçavoit plus que dire, quand il vit tomber la nouvelle Reine dans les mesmes accidens. Les partisans de la Cour de Rome ne manquérent pas de dire, que c'estoit un coup du Ciel, qui menaçoit le Roi de plus grands malheurs.

Elle accouche d'un enfant mort.

Ces mêmes Partisans de l'Eglise Romaine, qui étoient en grand nombre, & qui avoient

 ... de pouvoir sur l'esprit du Roi, se servirent utilement de ces raisons pour mettre mal la nouvelle Reine dans l'esprit du Roi. Car voyant que la Reine le pressoit incessamment d'achever de ruïner le Papisme en Angleterre, sollicitée à cela par les Lutheriens, qui lui suggéroient qu'elle ne pourroit se maintenir sur le Thrône, tandis que cette ennemi irréconciliable du divorce de Henry, subsisteroit dans le Royaume. Les Auteurs Protestans disent que ce fut l'attachement que cette Reine avoit à la Réformation, qui la porta à solliciter le Roi de ruïner le Papisme en Angleterre; & je ne m'y oppose pas. Mais cela n'empêche pas que les Partisans de la Cour de Rome ne se soient servis de cette occasion pour ruïner la Reine dans l'esprit de Henry. D'ailleurs, ce Prince si inconstant dans ses amours, déja dégoûté de celle d'Anne, devint amoureux d'une des Demoiselles de la Reine nommée *Jeanne Seymour* fille d'une rare beauté, & dont l'humeur tenoit un juste milieu, entre la trop grande austérité de Catherine, & la trop grande gayeté d'Anne. Celle-ci s'étant apperçûë des nouvelles amours du Roi, & du peu de cas qu'il commençoit à faire d'elle, par l'attachement extrême qu'il avoit (à ce qu'elle croyoit) pour la Seymour, elle se mit à chercher les moyens de se défaire promptement,

Autres raisons de l'indifférence du Roi pour elle.

ment, ou du Roi [illegible]
Reine mere, (supposant qu'Elizabeth sa fille succéderoit au Roi) ou de la *Seymour*, pour éviter que le Roi ne fit pour l'amour de cette nouvelle Maîtresse, ce qu'il avoit fait pour l'amour d'elle contre Catherine. [illegible] qu'étant devenuë voluptueuse dans les grandeurs, & que souhaitant avec une passion demesurée d'avoir des enfans, Elle ne pouvoit se consoler de ce que le Roi ne s'aprochoit d'elle que fort rarement.

On dit que pour venir à bout de ses desseins, elle résolut de se servir de son propre frere, qu'elle avoit fait faire Comte de Rochefort; du Baron *de Noris* premier Gentilhomme de la Chambre du Roi; du Chevalier *Weston*, & d'un Musicien nommé *Smetton*. Soit qu'elle ne pensât qu'à assouvir ses desirs tantôt aveque l'un, tantôt aveque l'autre; ou que le Roi ne la voyant presque plus, elle cherchât à devenir grosse par d'autres moyens: ou que pour se vanger de la Seymour, elle voulût attirer ces gens-là par toute sorte de faveurs, afin de se faire des amis qui lui facilitassent les moyens, de perdre sa rivale, toûjours est-il vrai qu'elle donna tout sujet au Roi & à la Cour, de croire qu'elle avoit trop de familiarité avec ces gens-là pour n'être pas soupçonnée de débauche avec eux, & particulierement avec son frere Rochefort. Car on Marques d'adultére.

avoit

... Roi qu'un jour les Dames l'avoient vû mettre la main au sein de la Reine pendant qu'on l'habilloit: & qu'une autrefois la Reine estant au lit, il avoit pris de trop grandes libertez avec elle, ce qui ne plaisoit pas au Roi. De plus on avoit oui dire à la femme de Mylord Rochefort, *que la grande familiarité de son mari avec la Reine ne lui plaisoit pas*, elle en étoit même devenuë si jalouse, qu'elle n'alloit plus à la Cour: & quand on lui en demandoit la raison, *c'est*, disoit-elle, *pour ne pas voir de mes propres yeux, mon mari faire plus de caresses à la Reine qu'à moi:* paroles qui ne firent pas peu de mal à la Reine, dans le procés qu'on lui fit bientôt aprés en la maniére suivante.

Anne est arêtée avec plusieurs personnes.

Le premier de Mai, comme toute la Cour prenoit le divertissement de quelques jeux à Grenwich; le Roy devenu jaloux de la Reine ou par un excez d'amour, ou qu'il en eut sujet, s'apperçût qu'elle jettoit des regards un peu trop passionnez sur son frére, sur le Baron de Noris, Weston, & le Musicien, qu'elle voulut avoir auprés d'elle: & avec lesquels elle rioit sans prendre garde à Henry, non plus que s'il n'eût point esté son mari. Mais ce qui l'affligea le plus, fût que le Baron de Noris ayant un peu trop couru, & s'estant échauffé jusqu'à suer, il vit la Reine lui jetter son mouchoir pour s'essuyer. Henry offensé

cet-

cette familiarité, quitta les jeux & s'en alla à Londres, sans dire adieu à sa femme. 1536
Ce départ du Roi si précipité déplcût beaucoup à la Reine, qui avoit déja remarqué que le Roi avoit esté triste & pensif pendant les divertissemens ; de sorte qu'elle attendoit avec impatience le retour du Roi à Grenwich, afin de lui ôter ce chagrin de l'esprit, par ses caresses, & ses flatteries. Mais elle n'en eût pas le temps, car le soir même de ce jour il y eut un ordre de l'arrester prisonniére en une de ses chambres. En même temps on arresta Rochefort, Noris, Weston, Brereton, & le Musicien Smetton qui furent conduits à la Tour de Londres. Quand Anne eût appris qu'on avoit arresté tous ces gens-là, elle dit à sa Mere, & à la Metly une de ses Demoiselles, *qu'elle étoit perduë, & qu'on l'alloit envoyer bientost à la Tour comme les autres.* Elle ne se trompa point aussi, puis que le lendemain de bon matin, on la mit en carosse sans lui donner aucun domestique pour l'accompagner, & on la fit conduire à la Tour par une Compagnie de Gardes, dans une chambre où elle n'eût pas la liberté de voir personne.

Le même jour, Henry créa un Tribunal de douze Juges, dont il fit Chef & Président le Duc de Suffolck son beau frere, que ce Prince aimoit jusqu'à lui avoir donné sa sœur en mariage, & qui étoit entiérement affidé au

Arrest contre elle.

1536. au Roi. On travailla aux informations du Procés, & le quinze on s'assembla dans la Tour mesme, où les Juges ayant fait venir la Reine devant eux, selon l'usage du Païs, commencérent à l'examiner. Elle se deffendit si bien que les Juges la déclarérent innocente: mais le Duc de Suffolc fit tant, qu'il fit réopiner les Juges, & la fit condamner à la mort. Le jour suivant les autres accusez furent examinez, & condamnez, sans avoir rien confessé. Ils eurent tous la teste coupée hors Noris qui fût pendu. On l'avoit beaucoup pressé de confesser son adultére avec la Reine, avec promesse de lui accorder la vie s'il le faisoit; mais il ne voulut jamais dire autre chose, sinon, *que cela estoit faux; que la Reine estoit innocente, & qu'il n'avoit jamais rien vû en elle, qui peut faire tort à son honneur*. Ce qui facha si fort le Roi, qu'il voulût qu'il fut pendu. La Reine confessa qu'elle avoit eu quelque familiarité avec Noris, jusqu'à dire qu'elle lui avoit donné parole de l'épouser si le Roi venoit à mourir; ce qui fût une grande imprudence en elle. On croit que le Musicien l'avoit plus chargée du crime d'adultére qu'aucun autre; cependant la Reine nia avoir jamais eu aucune familiarité avecque lui.

On lui coupa la teste. Il seroit trop long de rapporter ici toutes les particularitez & les circonstances de cette affaire, assez remarquées par Sanderus, B...

net, & plusieurs autres. Il suffira de dire que 1536.
cette Reine infortunée eût la teste coupée, le dixneuviéme Mai, sur un échaffaut qu'on avoit dressé dans une Cour de la Tour. Mais avant que de mourir, fondant en larmes elle se mit à genoux devant la femme du Lieutenant de la Tour, & la pria au nom de Dieu, d'aller trouver la *Princesse Marie*, pour luy demander pardon de sa part, des deplaisirs qu'elle lui avoit donnez, & de l'affront qu'elle lui avoit fait souffrir; Elle fit la mesme protestation en public. Ensuite elle monta sur l'échaffaut, superbement habillée. Elle parla beaucoup de son innocence, declarant pourtant qu'elle vouloit se soumettre aux Loix: Mais elle pria le monde de ne pas faire de mauvais jugemens d'elle, avant que d'estre bien informez de la verité: loüant au reste beaucoup la clemence & la bonté du Roy, & disant que ses sujets se devoient estimer heureux, de vivre sous un tel Prince. Puis s'estant apperçûë que quelques Dames rioient avec malignité, elle leur dit, *je meurs Reine malgré vous.* Ensuite s'estant mise à genoux elle pria pendant quelque temps, & comme elle disoit en Latin l'*In manus tuas, &c.* on lui fit sauter la teste, que l'on vit bondir sur l'échaffaut, & remuer les lévres & les yeux pendant quelques momens, s'il en faut croire ce qu'en a écrit *Spelman*. Dans le même moment on mit le

1536 le corps dans une biere, & on le fut enterrer dans une Chapelle de la Tour. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que jamais elle ne dit aucune parole qui regardoit sa fille Elizabeth, qu'Henry avoit donné ordre de lui mener, si elle demandoit à la voir: mais elle ne s'avisa pas seulement de la nommer une seule fois, non plus que si ce n'avoit pas esté sa fille; ne parlant d'autre chose que du déplaisir qu'elle avoit d'avoir offensé la Princesse Marie.

Sentimens différens sur la mort. On parla diversement de la mort funeste de cette Reine. Les Catholiques assûroient que c'étoit un coup de la justice de Dieu contre une si méchante femme; en punition de ce qu'elle avoit porté Henry à secouer le joug du Pape, pour se maintenir dans la qualité de Reine. Les Partisans d'Henry pour faire accroire au monde que le Roi n'en étoit venu à l'extrémité de la faire mourir, que lors qu'il y avoit esté forcé, par les Loix de l'honneur, & de la justice, assuroient qu'elle estoit coupable d'adultére, non seulement avec Noris, le Musicien, & plusieurs autres, mais encore avec son propre frere. Les créatures d'Anne, qui tenoient d'elle des Charges, & des Emplois, deffendoient son innocence en toutes occasions. Ceux qui sçavoient qu'elle avoit un esprit vif & ardant, qu'elle aimoit les divertissemens & les plaisirs

jus-

jusqu'à l'excés, croyoient que la plûpart de 1536. ce dont on l'accusoit estoit véritable. Mais les gens desintéressez, trouvoient qu'il estoit impossible qu'une Reine, au milieu de tant de Gardes, de Dames, & de Gens de service, peut tomber dans un tel crime avec six ou sept personnes différentes, en si peu de temps: L'opinion générale estoit donc, qu'il y avoit plus d'imprudence que de crime dans sa conduite; qu'en effet elle ne gardoit pas toûjours la gravité d'une Reine, & qu'elle prenoit trop de liberté souvent avec Noris, le Musicien, & son frere: miserable conduite pour la femme d'un Roi, qui l'avoit élevée sur le Trône, par un excés d'amour.

Cependant, la plûpart de ceux qui l'accusoient, changérent d'opinion quand ils virent la maniére d'agir d'Henry, capable de faire rougir un Sardanapale, ou un Neron, puis que le lendemain du jour auquel il avoit fait mourir cette Reine sur un échaffaut, il épousa publiquement, Jeanne Seymour, fille d'un simple Gentilhomme de son Royaume, & comme il commença à ne plus aimer la Reine Anne, du moment qu'il eut connu la Seymour; la précipitation avec laquelle il se maria avec celle-ci, fit croire que l'accusation d'adultére qu'il avoit intentée contr'elle, n'avoit esté qu'un prétexte pour s'en deffaire, afin de pouvoir épouser l'autre,

Henry épousa Jeanne Seymour.

20. Mai.

1536 tre, & que cette infortunée Reine estoit morte innocente. Pour moi, je ne l'accuse ni ne la justifie. Quoi qu'il en soit, Jeanne Seymour devint Reine le lendemain de la mort de l'autre, & le vingt-neuviéme du même mois elle fût couronnée avec beaucoup de magnificence. Le Roi, pour montrer combien il l'aimoit, assembla le Parlement & y fit passer l'Acte suivant, *que les Princesses Marie, & Elizabeth seroient exclues pour toûjours de pouvoir succéder à la Couronne, & que les seuls enfans qui naîtroient de la Reine Jeanne y seroient reçûs, chacun à son rang.*

Cruauté envers Marie. Mais avant que d'aller plus avant, il sera bon de reprendre les choses de plus haut, pour mieux faire voir jusqu'à quel excez d'inhumanité & de barbarie, la passion dereglée & capricieuse d'Henry l'a porté envers son propre sang. La Princesse Marie alors âgée de plus de seize ans, ayant sçû que la Reine Anne estoit morte, aprés avoir fait demander pardon au Roy son pére, luy fit faire toutes les soûmissions du monde pour se remettre bien auprés de luy, le faisant supplier par ce qu'il y avoit de plus tendre & de plus fort de luy permettre de se venir jetter à ses pieds, pour lui témoigner sa profonde obeïssance, luy ayant demandé elle-même cette grace par des lettres fort tendres. L'Archevesque

Cram-

Crammer s'employa beaucoup pour cette reconciliation, mais il n'y peût jamais reüssir, le Roy s'obstinant à ne la voir qu'aux conditions suivantes. Qu'elle declareroit par un écrit signé de sa main, *qu'elle se soumettroit aux Loix du Païs touchant la succession à la Couronne. Qu'elle reconnoîtroit, que le mariage du Roy avec Catherine sa mere avoit esté illegitime & incestueux. Qu'elle renonceroit à l'autorité du Pape, & reconnoîtroit le Roy pour Chef souverain de l'Eglise en Angleterre.* On avoit souvent persecuté cette pauvre Princesse pour luy faire faire une semblable déclaration, sans qu'on l'eût pû obtenir d'elle. Mais voyant que son obstination ne lui servoit de rien, & que le Roi la faisoit menacer d'un plus mauvais traitement, elle résolut de lui obeïr; le Roi lui envoya la declaration suivante écrite de sa propre main, avec ordre à cette Princesse de l'écrire de la sienne, & de la signer. 1536.

Moi Dame MARIE ai fait la Déclaration suivante sur certains Points & Articles qui s'ensuivent.

JE confesse & déclare pour le present & pour l'avenir, avec toute la sincérité de mon cœur, que les Articles suivans contiennent mes véritables sentimens, conformé-

 ment

1536. *ment à l'obéissance que je dois aux Loix de cet Etat, & je promets que je demeurerai toûjours dans les mêmes sentimens sans jamais y porter aucun changement. Pour cet effet, je prie très-humblement le Roi, mon Pere, que j'ai eu le malheur d'offenser par une longue obstination à refuser cette Déclaration, d'avoir la bonté de me pardonner, & me recevoir en ses bonnes graces: Premièrement je déclare, que je reconnois le Roi pour mon Souverain Seigneur, & légitime Possesseur du Royaume d'Angleterre, auquel je me soumets, aussi-bien qu'aux Loix, Ordonnances, & Statuts de ce Royaume, comme doit faire une bonne & fidelle sujette. Je promets d'observer, garder, & maintenir ces Loix, de tout mon pouvoir, selon que mon devoir m'y oblige. De plus, je tiens, & reconnois le Roi pour Chef souverain de l'Eglise Anglicane sur la Terre sous Jesus Christ nôtre Seigneur, & je condamne, blâme, & rejette sans aucune restriction, l'Autorité, la Puissance, & la Juridiction que les Evêques de Rome ont cy-devant usurpée sur ce Royaume, & qu'ils y prétendent encore avoir; conformément aux Loix & Ordonnances, qui ont été faites, reçûës, & embrassées, par tous les Sujets du Roy. Je renonce aussi à tout pouvoir, secours, & avantages que je pourrois prétendre en quelque maniere que ce soit à present ou*

à l'avenir, de toute Constitution, Juridiction, Sentence, Statuts, & Ordonnances des Evêques de Rome, & à toute interprétation qu'on leur pourroit donner en ma faveur, sous quelque titre, raison, prétexte, ou conseil qu'on le pourroit faire à present, ou à l'avenir. Pour satisfaire enfin, à ce que je dois à Dieu, au Roy, & aux Loix du Royaume, je connois, & confesse, sincerement, volontairement, & sans qu'aucune autre consideration m'y oblige, que le Mariage cy-devant contracté, entre le Roy, & feuë la Princesse Catherine ma mére, a esté illegitime & incestueux, & contraire à toutes Loix divines & humaines, c'est ce que j'ai écrit & signé de ma propre main. 1536.

MARIE.

Le Roy ayant reçû cette declaration, permit à la Princesse de le voir, & aprés luy avoir donné la main à baiser, elle estant à genoux; il la releva, l'embrassa avec tendresse, & ordonna qu'on luy fit une maison en son particulier. Crammer qui soûtenoit avec chaleur les interests de Marie, representa au Roy qu'il la devoit loger à Whitehall; mais le Roy ne voulut pas. Il ne lui permit pas même de s'arrêter à Londres, voulant qu'elle allât demeurer à la Campagne, avec la maison qu'on lui avoit faite consistant en une Dame d'honneur, deux Demoiselles, deux Servantes, deux

 Gen-

1536. Gentilhommes, deux Pages, quatre Valets, un Cuisinier, un maitre d'Hôtel, & autres Officiers necessaires. On luy donnoit outre cela deux cens écus par quartier pour ses menus plaisirs; & quoi que cette somme fût beaucoup plus considérable en ce temps-là qu'aujourd'hui, Marie ne laissoit pas de se plaindre, & d'avoir faire souvent prier le Roi, par l'Archevêque Cranmer de lui en accorder une plus grand. Quand le Roi eût en main cette Declaration, il fit assembler le Parlement, & le trentiéme Juin il y fit passer un Acte qui confirmoit la Sentence de son divorce & de Catherine d'Arragon, la condamnation à mort d'Anne de Boulen, son mariage avec Jeanne Symour, & l'exclusion de Marie, & d'Elizabeth, à la succession de la Couronne, en la maniére que nous l'avons dit cy-dessus.

En même temps on ôta le gouvernement de la Princesse Elizabeth à la mere d'Anne, & le Roi la mit sous celui de Catherine de Boulen Tante de l'autre, & qui avoit toûjours eu beaucoup d'aversion pour sa Niéce. Ce fut la raison pourquoi le Roi ne voulut pas permettre à la Reine Anne de voir personne pendant sa prison, que cette tante, qui suivant ses ordres & son inclination, ne manqua pas de la chagriner en tout ce qu'elle pouvoit & de lui dire incessamment qu'il falloit con-

Par: I. Fig 8

confeſſer ſa faute envers le Roi, ſi elle vouloit 1537.
en obtenir la grace. Il voulut qu'Eliſabeth fût élevée dans ſon Palais comme un de ſes enfans, ſous le gouvernement de cette Dame de Boulen, ennemie jurée des intérêts du Pape, afin qu'elle inſpirât cette haine à la jeune Princeſſe, que le Roi prenoit plaiſir de voir ſouvent, & de lui donner des témoignages d'amitié. La nouvelle Reine, ou par inclination, ou par complaiſance pour le Roi, ou que les manieres de cette jeune fille lui pleuſſent, l'aimoit comme ſi elle eût été ſa propre fille; depuis ſur qu'elle avoit reçû la lettre ſuivante de cet enfant qui n'avoit pas encore quatre ans accomplis.

MADAME,

Quoi que la Lettre que Vôtre Majeſté m'a fait l'honneur de m'écrire ait beaucoup ſervi à me conſoler de Vôtre abſence: ſçachant pourtant, la peine que vous devez avoir à écrire dans l'état d'une groſſeſſe auſſi avancée qu'eſt celle de Vôtre Majeſte, je me ſerois eſtimée aſſez heureuſe d'apprendre de vos nouvelles, par les Lettres du Roy mon pere. Je ſens un plaiſir extrême d'apprendre que Vôtre Majeſté ſe porte bien, & qu'elle ſe plaît à la campagne. Je la remercie très-humblement

 auſſi

1537. *aussi de l'honneur qu'Elle me fait de me souhaiter auprés d'elle. Je m'estimerois si heureuse d'y être, que si je ne m'en éloignois que lors que je n'aurois plus de plaisir auprés de Vôtre Majesté, il est certain que je vous accablerois par une importunité continuelle, puis qu'il est vrai que l'honneur de Vôtre compagnie me rendroit infiniment agréable le plus triste sejour du monde. J'ai beaucoup d'obligation au Roi mon Pere, de ce qu'il me donne souvent des nouvelles de sa santé: mais quand il auroit oublié de le faire en cette occasion, je ne le sçaurois trouver mauvais, pourvû qu'il m'apprenne de temps en temps, l'état de l'enfant qui lui doit bien-tôt naitre. Si je m'y trouvois quand il viendra au monde, je ne sçai si je pourrois m'empêcher de le bien battre pour me venger des douleurs qu'il vous aura fait souffrir. Monsieur & Madame Denny, remercient trés humblement Vôtre Majesté du bon souvenir que vous leur témoignez, & prient Dieu pour Vôtre heureux accouchement. Ma Gouvernante vous remercie aussi, & fait les mêmes vœux pour Vôtre Majesté. Ecrit à la hâte le dernier Juillet 1537.*

Vôtre trés-humble servante & fille,

ELIZABETH.

Plusieurs François I. qui souhaitoit avec passion de faire une Alliance étroite avec Henry, afin de

de pouvoir plus facilement venir à bout de ses desseins contre l'Empereur, lui envoya un Ambassadeur pour demander sa fille en mariage avec le Dauphin; à quoi il répondit, *qu'il n'avoit pour tous enfans que deux filles bâtardes, qu'il ne les vouloit point marier, en cette qualité, & que d'ailleurs l'une des deux n'étoit encore qu'un enfant.* Le même Ambassadeur l'ayant averti, que l'on travailloit à marier le Roi Jaques V. d'Ecosse, avec Magdeleine fille de François I. il fit tout ce qu'il peût au monde pour l'empêcher. En ce temps-là mourût le Duc de Richemont & de Sommerset fils naturel d'Henry; qu'il aimoit plus que s'il eût été son fils légitime. Il en conçût une si grande affliction, qu'on lui vit souvent répandre des larmes, & dire, *c'est à ce coup que je ne puis douter que Dieu ne me veuille mortifier.* Aussi les Ecclésiastiques Romains, & leurs adhérans, ne manquoient pas de lui representer en cette occasion, *que ces châtimens étoient autant de voix du Ciel, qui le menaçoient de plus grands malheurs, s'il ne se repentoit de la persécution qu'il faisoit à l'Eglise Catholique, & s'il ne se réconcilioit avec elle,* aprés avoir ruiné tant de lieux sacrez.

1537. Évènemens.

Mais Henry se moquoit de toutes ces remontrances, & content de satisfaire son avarice, il ne pensoit qu'à mettre la derniére

Sévérité de Henry.

1537. main à l'abolition des Convens, Abbayes, Evêchez, Eglises, & toute autre dignité, où il y avoit des revenus attachez; Il s'en saisit & se les appliqua à lui-même, ou les partagea entre les Seigneurs qui lui avoient rendu service: Il fit la même chose de l'or & de l'argenterie des Eglises, qu'il dépoüilla entiérement, sans leur laisser autre chose qu'un simple Autel pour célébrer la Messe, ce furent les seules marques d'Eglise Romaine qu'il laissa dans son Royaume. Ce qui causa plusieurs séditions & meurtres en Angleterre & en Irlande, mais il fut assez habile & assez puissant pour arrêter ces desordres: & pour en prévenir de nouveaux il employa le fer & le feu, & les plus grands supplices contre ceux qui demeuroient obstinez à soûtenir les intérêts de l'Eglise Romaine, ou qui refusoient de le reconnoître en qualité de Chef de l'Eglise Anglicane. On fait monter le nombre de ceux qu'il fit mourir par la main du Bourreau à deux mille huit cens personnes. Entre lesquels il y avoit plusieurs Abbez & autres Ecclesiastiques qualifiez, plusieurs Barons, & plusieurs Chevaliers. Il n'épargna pas même le sang du premier Seigneur du Royaume Thomas Howard, fils du Duc de Norfolk, qu'il fit mourir sous prétexte, qu'il avoit fait une promesse de mariage à la Princesse Marguerite niéce du

Part. I. Fig. 9.

Roi, sans sa permission; au moins est-il vrai qu'il fut trouvé mort dans la prison aprés y avoir été detenu pendant quinze mois & qu'il y eût de violens soupçons qu'il avoit été empoisonné. Cette fille a été mariée depuis au Comte de Lenox, duquel mariage est né Henry Pere du Roi Jaques premier, & ce fût par le moyen de ce mariage, que la maison de Stuard parvint à la succession du Royaume d'Angleterre. Les Anglois ont donc raison de dire que la mort de Thomas Howard fût le salut de l'Angleterre. 1537.

Cependant, l'avis qu'Henry avoit reçû, que le fameux RENAUD POLUS descendu du Duc de Suffolck, & d'Elizabeth sœur d'Edoüard IV. un des plus qualifiez, & des plus sçavans hommes du Royaume, avoit été fait Cardinal, lui donnoit beaucoup d'inquiétude. Aussi est-il vrai que ce Prelat deffendit avec beaucoup de courage & de fermeté les intérêts de la Reine Catherine, contre le prétendu divorce d'Henry, ce qui mit ce Prince dans une telle colére, qu'il avoit pris un jour un poignard pour le tuer; mais il se retint, & se contenta de le chasser de sa presence avec beaucoup d'injures; Il lui fit dire le même jour qu'il feroit bien de sortir de son Royaume, ce qu'il fit. Il se retira en France, où il avoit déja été deux ans, mais il ne fit qu'y passer, pour aller à Padoue [illegible]

Le Cardinal Polus.

1537. tretenir son sçavoir au milieu des sçavans Professeurs de cette ville-là. Bien tôt aprés le Pape Paul III. l'appella à Rome pour le consulter sur les affaires d'Angleterre, & l'ayant reconnu digne d'un Chapeau de Cardinal, il le lui donna à la premiére Promotion ; & l'envoya quelque temps aprés en qualité de Légat *à latere* en France & dans les Païs-Bas, pour soûtenir par son autorité, la Religion Catholique en Angleterre. En effet, la Cour de Rome donna par là beaucoup de crainte à Henry, qui n'étoit pas bien aise de voir un Anglois revêtu d'un si grand pouvoir au dehors, & si bien allié, & tant aimé au dedans de son Royaume; Il ne manqua pas aussi de prier le Roi de France, & de le menacer même qu'il lui déclareroit la guerre, s'il ne lui envoyoit le Cardinal prisonnier à Londres; & ne pouvant autrement évaporer sa colére, il mit sa teste à prix, promettant cinquante mille écus, à quiconque la lui apporteroit.

Couches & mort de la Reine.

Le seiziéme d'Octobre au matin la Reine tomba dans un accident trés-facheux, & qui fut trés-sensible au Roi : c'est qu'aprés avoir été quatorze heures dans les douleurs de l'enfantement, les Médecins & les Chirurgiens qui étoient auprés d'elle ayant consulté sur l'état où se trouvoit la Reine, demeurérent d'accord qu'il faloit nécessairement que la

mere

mere ou l'enfant mourussent dans cet ac- 1537.
couchement. Quand les Médecins demandérent au Roi qui l'on sauveroit de la mere ou de l'enfant, il répondit, *qu'il auroit extrémement souhaité de pouvoir sauver la mere & l'enfant, mais que cela n'étant pas possible, il vouloit que l'on sauvât l'enfant plûtôt que la mere, parce qu'il trouveroit assez d'autres femmes.* D'abord les Chirurgiens se mirent à faire l'opération, qu'on appelle *Césariene*, ayant ouvert le côté de la mere, pour tirer l'enfant de son corps, laquelle mourut le lendemain. Le parti Catholique ne manqua pas de dire encore dans cette occasion, que c'étoit un nouveau châtiment du Ciel, contre Henry en punition, de ce qu'il continuoit à opprimer & à ruïner l'Eglise Romaine : Il y en eut mesme qui dirent, que cette Reine ayant porté le Roy à faire mourir Anne de Boulen elle avoit merité par cette action une mort aussi pleine de douleurs que celle qu'elle avoit soufferte. Quoi qu'il en soit, (car nous n'en sçavons rien d'assuré) on enterra cette Princesse, avec tout l'honneur & toute la pompe, avec laquelle on enterre les Reines en Angleterre, on la remit dans la chappelle de Winsor, avec cette inscription sur son tombeau, *Phœnix Jana jacet nato Phœnice, dolendum. Secula Phœnices nulla tulisse duos. Cy gît Jeanne qui a esté un*

 Phœnix,

1537. *Phenix, & qui en avoit mis un autre au monde. Quelle perte! aussi n'a-t-on jamais vû deux Phenix à la fois.* On baptisa l'enfant le même jour qu'il naquit, & on l'appella Edoüard, qui a succedé au Roi Henry son Pere.

Henry excommunié. La Cour de Rome voyant qu'il n'y avoit plus moyen d'amollir le cœur d'Henry, ni de lui voir reprendre son ancien zéle pour l'Eglise Romaine, par la restitution des biens Ecclésiastiques, fulmina contre lui la plus terrible excommunication, que l'on eût jamais lancée contre aucun autre Prince. Car aprés l'avoir qualifié d'*Infame, de Tyran, de fils scélérat d'une Mere digne de lui*, & *sacrilége usurpateur des biens sacrez*, on le déclare déchû de la Couronne, que l'on donna au premier qui s'en pourroit rendre maître par la force des armes, avec deffense à tous ses sujets de lui obéïr. Henry de son côté ne manqua pas de faire éclatter son ressentiment contre ceux qui osoient soûtenir les intérêts du Pape; & ayant appris que le Cardinal Polus avoit été le solliciteur de cette excommunication, & qu'il travailloit à faire soûlever l'Angleterre contre lui, il se mit à persecuter violemment tous les Parens du Cardinal, entre lesquels furent compris le *Marquis d'Excester*, *le Baron de Montaigu* frere du Cardinal, le Chevalier *Edoüard Novet, Jean Lam-*

Lambert, & autres : accusez d'estre enne- 1539.
mis de l'Estat, & d'entretenir correspondance avec la Cour de Rome qui ne travailloit qu'à soûlever tous les Princes contre l'Angleterre. En un mot, il ne se ...rloit que d'effusion de sang en ce temps-... le moindre soupçon tenoit lieu de

...le Roy, voyant qu'on l'accusoit de Il assemble le Parlement.
...de sa propre autorité, fit assembler ...ent au mois de Mais de cette année ...achever de régler ce qui regardoit la Juridiction des Convens, & la Réformation de l'Eglise. Cependant, au lieu de commencer par là, on s'attacha à des choses plus tragiques, car on y fit le procez à *Nicolas Carray* Chevalier de l'ordre, & grand Ecuyer du Royaume, accusé d'avoir eu part à la Conspiration, que le Cardinal Polus avoit voulu faire dans le Royaume par le moyen de Montaigu, Nevez, & autres ; & sur ce prétexte on lui fit couper la teste. Plusieurs autres eurent le même sort, comme la *Comtesse de Salisbury* mere du Cardinal Polus, femme d'un grand mérite, & qui fit pleurer tous les assistans, par la constance qu'elle témoigna dans sa mort. Gertrude veuve du Marquis d'Exester eût le même sort, on fit pendre aussi la plûpart des domestiques de toutes ces personnes, accusez d'avoir eu part à la conspiration. Il est certain qu'il y

1539. en avoit eu une, & que le Cardinal l'avoit tramée pour rétablir la Religion Romaine en Angleterre. Ainsi le Parlement, les mains encore toutes rouges de sang, travailla à régler les affaires de l'Eglise, ayant réduit à six articles tout ce qui reg[illegible] doit les Convens, & la Moinerie qui r[illegible] en quelques lieux du Royaume: &[illegible] que beaucoup d'Ecclésiastiques q[illegible] leur habit, pour avoir la lib[illegible] marier.

Il épouse Anne de Cleves.

Cependant THOMAS CROM[illegible] d'Henry, avoit négocié & conclu le mariage de ce Prince avec la Princesse Anne sœur du Duc de Cleves. Elle fût accompagnée en Angleterre, par les Ducs de Saxe & de Baviére, & autres Princes, ses freres, oncles, ou parens. Aprés une rude tempeste ils arrivérent en Angleterre le vingt-huit de Décembre de cette année-là. Henry pour lui faire plus d'honneur fit aller au devant d'elle, tout ce qu'il y avoit de plus grand en sa Cour. Il se déguisa lui-même en simple Gentilhomme, & fût à Rochester, où il la vit dîner sans être reconnu; mais il fut bien surpris de ne trouver en elle ni la beauté ni les charmes dont on lui avoit parlé, ce qui l'obligea de dire à ceux qui étoient auprés de lui, *qu'il s'étonnoit de ce que tant de Princes avoient passé la mer, pour lui amener cette cavale Flamande.* Il en fût si dégoûté qu'il

fût

Part. I. Fig. 20.

VERA EFFIGIES THOMÆ CROMWELL ESSEXIÆ COMITIS EQUITIS
SCELIDIS.

fût sur le point de la renvoyer sans l'épouser; mais pour ne pas faire affront a tant de grands Seigneurs qui l'avoient accompagnée, il l'épousa à Grenwich le sixiéme de Janvier, avec beaucoup de pompe, & peu de plaisir. Le lendemain, Mylord Cromwel étant venu au matin, lui demander comment il avoit passé la nuit; *fort bien*, dit-il, *comme un homme qui a dormi toute la nuit, sans que rien l'en ait empéché.* 1540.

Elizabeth ayant fait demander au Roy par sa Gouvernante la permission de venir saluer la nouvelle Reine, il lui fût répondu qu'elle avoit eu une mere si differente de la Reine, qu'elle ne devoit pas souhaiter de la voir. On luy permit pourtant de luy écrire, ce qu'elle fit par la lettre suivante.

MADAME,

Je suis combattuë de deux violens desirs, l'un est l'impatience de voir Vôtre Majesté, & l'autre l'obeïssance que je dois aux ordres du Roy mon pére, sans lesquels j'ai resolu de ne pas sortir mesme de ma maison quoi que le Roy m'en laisse la liberté toute entiere. Mais j'espere que bien-tôt, je pourrai satisfaire l'un & l'autre de ces deux desirs. En attendant, je supplie Vôtre Majesté de me permettre de Lettre d'Elizabeth à la Reine.

lui

1540. *lui témoigner par ce billet le zele avec lequel je lui consacre mon respect comme à ma Reine, & une obéissance entiére comme à ma Mere. Je suis trop jeune & trop foible, pour pouvoir faire autre chose que la féliciter de tout mon cœur dans ce commencement de son mariage. J'espére que Vôtre Majesté aura autant de bonté pour moi, que j'ai de zéle pour son service.*

Le Roi qui avoit conçû de l'aversion pour sa nouvelle épouse dés le premier moment qu'il l'avoit vûë, & qui étoit naturellement fort inconstant dans ses amours, ne manqua pas de le faire paroître bien-tôt aprés son mariage. Il y avoit alors à sa Cour une fille de la premiére qualité, nommée *Catherine Howard*, fille d'Edmont Howard frere du Duc de Nortfolk, de l'âge de vingt six ans fort belle, & fort estimée de tout le monde. Henry en devint si amoureux, qu'il résolut de l'épouser; non pas seulement pour contenter sa passion, mais pour faire par ce mariage une espéce de réparation à la maison de Howard la premiére famille du Royaume: qu'il avoit offensée en faisant injustement mourir Thomas fils du Duc de Suffolk. Il voulut donc faire monter cette famille, comme de l'échaffaut sur le Trône. Il communiqua à Cromwel son favori, le dessein qu'il avoit fait de répudier sa nouvelle épouse Anne

ne de Cleves. Mais Cromwel, qui ne vouloit pas avoir le déplaisir de voir rompre un mariage qu'il avoit fait, y porta mille obstacles, en representant au Roi le ressentiment que tout l'Empire en auroit, & toutes les autres suites fâcheuses que cette affaire pourroit avoir. Mais les charmes de Catherine l'emportérent, & le Duc de Nortfolk qui vouloit élever sa niéce sur le Trône, & l'Evêque de Winchester qui n'aimoit pas cet Archevêque cherchérent tant de prétextes pour le perdre qu'enfin ils en vinrent à bout. On l'accusa d'être hérétique, & sous ce prétexte on lui fit perdre la teste sur un échaffaut; quoi qu'il ne fut coupable d'autre chose, (au moins c'étoit son plus grand crime) que de s'être opposé vigoureusement au divorce que le Roi vouloit faire de la Reine Anne. 1540.

Ce Prélat étant mort, le Roi fit part au Parlement du divorce qu'il avoit dessein de faire, & des moyens qu'il faloit tenir pour mettre la derniére main à la Réformation de l'Eglise. Pour venir plus facilement à bout du premier, il fit proposer à la Reine Anne, si elle y vouloit consentir de bon gré. Cette Reine, soit par son tempéramment froid, peu ambitieux & qui ne cherchoit que le repos, ou qu'elle craignit le naturel violent du Roi, sçachant de quelle maniére il en avoit usé envers Catherine d'Arragon sa premiére fem- La Reine consent au divorce.

1540. femme à cause qu'elle ne voulut jamais consentir au divorce, crût qu'il seroit plus avantageux pour elle d'y donner les mains. Elle s'en trouva fort bien en effet, puis que le Roi content de sa complaisance lui accorda une de ses maisons de campagne pour sa demeure, avec dix mille écus de rente, au delà de sa dépense ordinaire. On lui laissa aussi tous les Officiers nécessaires pour la servir honorablement. En toutes choses elle avoit le double de ce qu'on avoit laissé à la Reine Catherine; Le Roi voulut au reste qu'elle fut honorée & respectée de tout le monde. Aussi se trouva-t-elle si bien en Angleterre qu elle ne pensa jamais à s'en retourner en Allemagne. Elle demanda seulement au Roi, la liberté de voir souvent la Princesse Elizabeth, qu'elle aimoit beaucoup, quoi qu'elle ne l'eût vûë que deux fois; Le Roi pour lui faire plaisir ne lui accorda pas seulement la permission de la voir quelquefois; il voulut de plus, que cette jeune Princesse allât demeurer auprés de la Reine, qui reprit alors sa premiére qualité de Princesse de Cleves. Elle trouvoit Elizabeth si belle, & si pleine d'esprit, qu'on lui a ouï dire qu'*elle préféroit le plaisir d'aimer cette jeune Princesse, comme sa propre fille, à celui d'être Reine.*

On blâme la Deux choses facilitérent beaucoup ce divorce au Parlement, le consentement de la

Rei-

Reine d'un côté, & de l'autre le bruit qui couroit par tout que le Roi, entiérement dégoûté d'elle, dés la premiére fois qu'il l'avoit vûë, n'avoit pas voulu consommer son mariage avec elle. On avoit répandu ce bruit sur ce que le grand Chambellan ayant demandé au Roi le lendemain de ses nôces, *pour quel jour il vouloit qu'on fit les préparatifs du Couronnement de la Reine.* Il lui avoit répondu, *nous parlerons de cela quand je l'aurai faite Reine.* Il ne voulût pas en effet qu'elle fût couronnée. On remarqua, que pendant qu'on traitoit l'affaire du divorce au Parlement, & que l'on vint à parler de l'Acte qu'on avoit fait contre Elizabeth pour l'exclurre de la succession à la Couronne, que plusieurs disoient être injuste, que le Roi ne voulut pas que son Avocat Général dit un seul mot pour soûtenir cet Acte; ce qui fit juger que l'intention du Roi, & celle du Parlement, étoit de rétablir peu à peu cette Princesse dans ses droits. On n'avoit pas mêmes intentions pour Marie: parce qu'elle estoit si obstinée à soûtenir les intérêts de l'Eglise Romaine, qu'elle osoit traiter d'injuste tout ce que le Roi son Pere avoit fait contr'elle; au lieu qu'Elizabeth toute enfant qu'elle estoit ne cessoit de loüer la bonne conduite du Roi, contre les abus de cette Religion.

1540.
Sentence d'exclusion contre Elizabeth.

Le Divorce ayant ensuite été ordonné par l'Ar-

1540. l'Archevêque de Cantorberi & le Clergé, & par un Acte du Parlement, Henry épousa avec beaucoup de joye & de magnificence Catherine Howard, le huitiéme jour d'Août, & peu de jours aprés il la fit Couronner avec les cérémonies ordinaires qui furent suivies de divertissemens, & de réjouissances extraordinaires. La nouvelle Reine qui étoit cousine germaine d'Anne de Boulen, témoigna beaucoup de tendresse pour Elisabeth sa fille, jusques là que le jour de ses Nôces elle la voulut avoir vis à vis d'elle à Table, & qu'au jour de son Couronnement, elle lui fit donner une place honorable dans cette cérémonie; ce qui acheva de persuader au Peuple, que Henry se repentoit de l'Acte qu'il avoit fait donner contre Elisabeth, & que peu à peu il vouloit la rétablir au rang de Princesse du sang: & c'étoit en effet l'intention du Roi; mais comme cet Acte regardoit également Marie & Elisabeth, il ne voulut pas faire cette grace à l'une au préjudice de l'autre. Cependant, quoi que la Reine fût cousine d'Elizabeth, & qu'elle souhaitât de l'avoir auprés d'elle, elle n'eut pourtant pas ce plaisir: car cette jeune Princesse fit prier le Roi son Pere, de la laisser auprés de la Princesse de Cleves, ce qu'il lui accorda. C'étoit Madame de Boulen sa grand mere qui lui avoit donné ce conseil, parce que connois-

Le Roi se remarie.

sant

Par: I. Fig. u..

sant l'humeur impudique de Catherine, elle 1540.
craignit qu'un si mauvais exemple ne fut nuisible à Elisabeth.

Cependant le Parlement, aprés avoir mis Cruelles la derniére main à la Reformation de l'Eglise, execu- par une nouvelle Liturgie, & une nou- tions. velle Confession de foi, c'est à dire aprés avoir entiérement ruïné le Papisme, se sépara par ordre du Roi; mais on laissa aux Juges ordinaires le pouvoir de poursuivre les Hérétiques & de prononcer toute sorte d'Arrêts contr'eux, ayant au reste déclaré qu'on comprenoit sous la qualité d'Hérétiques, tous ceux qui refuseroient de reconnoître le Roi pour Chef de l'Eglise Anlicane, ou qui ne voudroient pas se soumettre à tout ce que le Parlement avoit ordonné touchant la Réformation. Le fruit d'un tel ordre fut que l'on vit dés là traîner en prison & au supplice une infinité de gens, sur tout de ceux qui s'estoient déclarez Lutheriens ou Anabaptistes. On fit brûler vifs les nommez *Thomas Gerard*, *Guillaume Heroisme*, & *Robert Barn*, pour avoir témoigné quelque mépris, & fait quelques railleries de la Confession de foi publiée par ordre du Parlement. On fit pendre Edoüard Powes, Thomas Abbat, & Richard Forgeston & plusieurs autres, sur ce que les ayant faits venir devant le Roy afin qu'ils le reconnussent pour Chef de l'Eglise; ils

1541. ils avoient répondu, *qu'ils ne connoissoient d'autre Chef de l'Eglise que Jesus Christ, & le Pape.* En un mot, pendant que le Roi estoit dans les plaisirs de son nouveau mariage, on ne parloit dans tout le Royaume, que de massacres, cruautez, & executions barbares. Un Gentilhomme François qui se trouva alors à Londres voyant tant d'effusion de sang ne peût s'empêcher de dire, *Bon Dieu! quelle nation est donc celle ci, où l'on pend les Papistes, & où l'on brûle ceux qui ne le sont pas!*

Henry est content de sa nouvelle Epouse & pourquoy.

Cependant Henry ne pensoit qu'à jouïr des plaisirs du mariage avec sa nouvelle femme, qui estoit jeune, belle, & dont il estoit enchanté. La Reine qui connoissoit l'humeur & le tempérammen lascif du Roy, mettoit tout en usage jusqu'aux caresses les plus mal-honnêtes pour enflammer davantage son amour, & le divertir de l'accablement d'affaires où il estoit: Aussi estoit-il si content d'elle, qu'il la menoit de ville en ville, pour lui faire faire des entrées magnifiques par tout: ce n'estoit que Cavalcades, Bals, Fêtes, Jeux, & Divertissemens que le Roi lui donnoit, par tout où elle estoit, n'ayant d'autre chagrin que de ne pouvoir trouver de nouveaux plaisirs, pour l'en régaler. Comme il fût de retour d'Oxford le vingt-huit d'Octobre, & qu'il eût reçû la Communion

le premier Novembre suivant, pendant qu'il 1541.
estoit encore à genoux devant l'Autel, il se mit à lever les yeux au Ciel, & à crier tout haut, *Je vous rends graces, Seigneur, de ce qu'aprés tant d'accidens étranges arrivez en mes mariages, il vous a plû me donner une femme aussi conforme à mon humeur, que celle que j'ai.*

Mais cela ne dura guéres, & la scene changea bien-tôt de face, d'une maniére étrange. Dés le lendemain de ce jour-là, deuxiéme Novemb. un Gentilhomme nommé *Lassels*, fût trouver l'Archevêque de Cantorbery, Crammer, & quelqu'autres Seigneurs, comme ils sortoient de la Chambre du Conseil, pour leur révéler un secret. Ce secret fût qu'il sçavoit de sa sœur, qui avoit été long temps domestique de la Duchesse de Nortfolck, auprés de laquelle la Reine Catherine avoit été élevée, que cette Reine avoit toûjours fait connoître qu'elle étoit impudique, & qu'elle avoit eu des habitudes criminelles avec un certain Peintre nommé *François Dietham*, & un Médecin nommé Manock; Il accompagna tout cela de circonstances, que l'on n'oseroit dire. Cet avis fût trouvé digne d'être rapporté au Roi, & on demeura d'accord que ce seroit Crammer qui le fairoit. Il s'aquita de cette commission le même jour, mais à peine avoit-il commencé

1541. mencé d'en parler à Henry, qu'il ſe mit dans une colére effroyable, & crut que ce n'eſtoit effectivement qu'une calomnie, ce qui faillit à perdre Crammer. Mais le Roy ayant fait réflexion ſur certaines actions de la Reine qui ne lui plaiſoient pas beaucoup: donna ordre au Garde du petit ſceau d'en faire perquiſition avec toute la diligence, le ſecret, & les précautions poſſibles. Et comme c'eſtoit un homme adroit, il ne manqua pas de découvrir que la Reine avoit été non ſeulement débauchée, avant ſon mariage par le Peintre & le Médecin en queſtion, mais de plus qu'elle eſtoit tombée en adultére avec un ſimple Gentilhomme nommé *Culpeper*, par l'entremiſe d'une de ſes Dames d'honneur nommée la *Rochefort*. Le Roi certain de la mauvaiſe conduite de la Reine, ordonna qu'on l'arrêtât avec tous ſes complices; En attendant, il fit publier des lettres de convocation du Parlement.

1542. Dés la premiere ſéance qui fût le vingt-quatriéme Janvier, le Roy fit porter dans l'Aſſemblée des informations contre la Reine. On les jugea ſi graves qu'il fût deliberé d'une commune voix qu'on lui feroit ſon procez. Tellement que le vingt-deuxiéme Fevrier ſuivant, la Reine & la Rochefort ſa maquerelle, eurent la teſte coupée dans la place de la Tour. Culpeper & Dietham fu-

On la condamna à la mort.

furent pendus ; aprés avoir confessé leurs impudicitez avec la Reine. On condamna à une prison perpetuelle ceux qui confesserent volontairement, avoir eu un commerce criminel avec cette femme, & ceux aussi qui auroient quelque connoissance de ses impudicitez sans en avoir averti le Roi. Quand la Reine fût sur l'échaffaut, *elle confessa que les accusations dont on la chargeoit estoient veritables, & qu'elle n'avoit pas bien vécu avant son mariage, mais que depuis qu'elle avoit épousé Roy, elle n'avoit jamais rien fait qui peût faire la moindre tache à l'honneur de son mariage, de quoi elle appelloit Dieu, & les Anges à témoins.* On croit pourtant que perdant esperance d'avoir des enfans, du Roy qui estoit déja vieux, elle s'estoit servie de Culpeper, pour tâcher d'en avoir, ou pour satisfaire sa lubricité, & cela par le conseil de la Rochefort. Quant à celle-ci, elle protesta sur l'échaffaut, *que le supplice honteux que Dieu lui faisoit souffrir, estoit une punition de ce qu'elle avoit contribué à la mort de son mari, & d'avoir servi de faux témoin contre la Reine Anne de Boulen, mais qu'elle n'estoit coupable d'autre chose.* 1542.

Au commencement de l'année 1543. le Roi convoqua un nouveau Parlement, auquel il representa la nécessité qu'il y avoit, de continuer à faire la guerre à l'Ecosse, & sous *Autre mariage du Roi.*

1543. ce pretexte il en tira des sommes immenses. Mais ne pouvant vivre sans femme, il jetta les yeux sur *Catherine Parre*, veuve du Baron de Latimer, & sœur de *Guillaume Parre* Comte d'Essex. Et quoi que ce fût une grande fortune pour la veuve d'un simple Baron d'épouser un Roy, cependant aprés avoir fait reflexion à la fin tragique de plusieurs femmes de Henry, craignant de tomber dans de semblables malheurs, elle dit au Roy, *qu'elle aimoit mieux estre sa Concubine que sa femme.* Cela n'empescha pourtant pas qu'il ne l'épousât, & qu'il la fit Couronner mesme au mois de Juillet suivant; au grand regret de toute la Nation, qui ne pouvoit comprendre qu'un si grand Roy peût faire de si grandes fautes.

On fait venir Elizabeth auprés de la Reine.

La nouvelle Reine avoit beaucoup d'aversion pour le Papisme dont elle haïssoit jusques au nom. Aussi fût-ce une joye generale de la voir monter sur le Trône, pour tous ceux qui n'aimoient pas ce parti. On l'accusoit même d'avoir contribué à la mort de plusieurs personnes de cette Religion. Et l'on assuroit de plus que la haine qu'elle avoit contre le Papisme fût une des raisons qui porta Henri à l'épouser. Avant que d'être Reine elle avoit souvent vû la Princesse Elisabeth, & admiré son esprit & ses maniéres. Et quand elle fût montée sur le Trône, elle pria le Roi de

de la faire venir à la Cour, & de lui donner un appartement à Whiethall auprés du sien, ou en quelqu'autre lieu commode, ce que le Roi lui accorda; mais au grand regret de la Princesse de Cleves cy-devant Reine, qui fit prier le Roi de ne lui pas ôter cette consolation, la plus grande qu'elle pouvoit avoir au monde. Le Roi lui fit répondre, qu'elle seroit contente, & qu'il ordonneroit qu'Elizabeth allât passer deux jours entiers de chaque semaine auprés d'elle. On la logea cependant dans Whiethall comme la Reine le souhaitoit, ce qui confirma les gens à croire qu'on la vouloit rétablir dans ses droits de la succession à la Couronne. Elizabeth n'eut pas plûtôt appris, que la nouvelle Reine avoit demandé qu'on la fit venir auprés d'elle, qu'elle lui écrivit la lettre suivante. 1543.

MADAME,

L'affection que vous m'avez témoignée, de me vouloir souffrir à la Cour auprés de vous, & de le demander au Roy mon Pere avec tant d'empressement, est un pur effet de vôtre bonté. Une si grande marque de tendresse envers moi m'a obligée à m'examiner un peu, pour voir si je ne trouverois point en moi quelque chose qui l'eût

Lettre d'Elizabeth à la Reine.

1543. *l'eût meritée, mais je n'y ai rien trouvé qu'un grand zéle & une soumission profonde au service de Vôtre Majesté. Mais comme ce zele n'a pû encore paroître faute d'occasions & de forces; je voi bien que ce n'est que la grandeur d'ame de Vôtre Majesté qui la porte à me faire cet honneur, & c'est ce qui redouble mon zele envers Vôtre Majesté. Je la puis assurer aussi que ma conduite sera telle, qu'elle n'aura pas sujet de se plaindre de m'avoir fait l'honneur de m'appeller auprés d'elle, à moins que les soins continuels que j'ai fait dessein de prendre, pour me tenir toûjours en estat de lui témoigner mon obéïssance, & mon respect, ne lui devinssent incommodes. J'attens cependant avec beaucoup d'impatience les ordres du Roi mon Pere pour l'accomplissement de ce bonheur aprés lequel je soûpire, & je demeure avec beaucoup de soûmission, De Vôtre Majesté, Vôtre trés, &c.*

ELIZABETH.

Qualitez d'Elizabeth. Cependant, la jeune Princesse croissoit toûjours, ayant reçû de la nature toutes les belles qualitez de corps & d'esprit qu'une fille peut avoir. A l'égard du corps elle estoit bien faite, de belle taille, & d'un air grave & majestueux sans affectation; le visage beau, & tous ses traits si bien formez qu'on le pouvoit appeller le visage d'un Ange. Tout cela estoit accompagné de grandes qualitez intérieures,

Heures, & d'un eſprit auſſi parfait qu'une 1543.
femme en puiſſe avoir, ce qui faiſoit dire à ceux qui la connoiſſoient, *que le Ciel qui lui avoit donné tant de rares qualitez, l'avoit ſans doute reſervée à quelque grand Emploi dans le monde.* Jamais auſſi l'Angleterre n'avoit vû rien de ſemblable en aucune femme, dans un âge ſi peu avancé: ni aucune Princeſſe qui eût tant d'inclination à tout ſçavoir. Elle travailloit à l'éguille admirablement bien, & ne voyoit rien faire de gentil à d'autres femmes qu'elle ne le voulut apprendre. Mais elle s'avançoit ſur tout dans les ſciences les plus conſidérables; juſques-là, qu'à l'âge de douze ans elle ſçavoit admirablement bien la Geographie, la Coſmographie, les Mathematiques, l'Architecture, la Peinture, l'Arithmetique, l'Hiſtoire, la Mechanique; au grand étonnement de ſes Maîtres qui ne pouvoient aſſez admirer comment une fille pouvoit être capable d'apprendre tant de choſes. Elle avoit ſur tout une facilité toute particuliére d'apprendre les Langues. Elle apprit la Latine de *Bingaſt* ſon Précepteur, & l'apprit ſi bien qu'elle l'entendoit parfaitement, quoi qu'elle ne la parlât pas, & les Sçavans qui la viſitoient lui faiſoient beaucoup de plaiſir de lui parler en cette Langue. Mais elle apprit ſi bien la Françoiſe, l'Italienne, l'Eſpagnole, & la Flamande, qu'elle

1543. parloit & écrivoit en toutes ces Langues, avec tant de facilité & de perfection, qu'on auroit dit que chacune étoit sa Langue naturelle. Elle aimoit beaucoup la Poësie, & se plaisoit à faire des Vers, mais elle regarda cela comme un amusement inutile, s'en dégoûta, & se tourna du côté de l'Histoire, & de la Politique: Quelque jeune qu'elle fût, elle ne laissa pas de s'appliquer beaucoup à la lecture des livres qui traitent de cette science en toutes Langues, & d'y employer trois heures par jour. C'étoit enfin, une merveille que cette Princesse: & quoi qu'elle fût naturellement ambitieuse, comme elle l'a montré quand elle fût Reine; toutes fois, elle sceût si bien cacher ce defaut, si ordinaire aux personnes de son sexe, qu'elle n'en donna aucune marque tandis qu'elle mena une vie privée, ne s'attachant qu'à cultiver les sciences, & faisant paroître beaucoup de modestie en toutes choses.

Henry ayant terminé la guerre contre l'E-
1544. cosse, en entreprit une autre contre la France, ligué avec l'Empereur Charles Quint. Ayant resolu de passer la mer, & d'attaquer en personne les François du côté de Calais, il convoqua le Parlement afin de pourvoir au Gouvernement pendant son absence. A la premiere seance qui se tint le vingt quatriéme

Jan-

Janvier, & avant toute autre chose, il fit 1544.
passer l'Acte suivant. *Qu'en cas le Prince Edoüard viendroit à mourir sans enfans d'un legitime Mariage, & que lui Henry n'en eut point d'autres, que la Princesse Marie seroit appellée à la succession de la Couronne; & aussi cette Princesse venoit à mourir sans enfans, ou que par la violation des Loix du Royaume, & du Testament du Roy son Pére, touchant l'Estat & la Religion, elle vint à se rendre indigne de la Couronne, qu'elle appartiendroit à la Princesse Elizabeth, & à ses heritiers aprés elle: & que si Elizabeth venoit à mourir aussi sans enfans, ou que par la violation des mesmes Loix de l'Etat, ou du Testament du Roy son Pére, elle se rendit indigne de cette succession, qu'elle appartiendroit à celui que le Roy nommeroit dans son Testament.* Ainsi furent rehabilitées ces deux Princesses; ce qui leur aquit l'estime & le respect de tout le monde. On donna aussi les ordres necessaires pour leur donner un plus grand nombre d'officiers & de domestiques. Les Catholiques qui sçavoient que la Princesse Marie estoit constante, ferme & pleine de zele pour leur Religion, se mirent à lui faire la Cour pour la fortifier davantage dans ses sentimens; & les Reformez qui remarquerent beaucoup de haine contre le Papisme en la Princesse Elizabeth, se mirent de leur côté à lui témoigner

1545. beaucoup d'affection & de respect pour l'entretenir dans ces bons sentimens.

Cependant les Armes de Henry avoient fait quelque progrés en France par la prise de Boulogne. Mais François Premier voulant montrer quelle estoit la Puissance de son Royaume, quoi qu'il eût à faire à deux ennemis trés-puissans, qui estoient maîtres de la moitié de l'Europe, & avoient l'autre moitié dans leur parti; ne laissa pas de penser à reprendre Boulogne & Calais, & de chasser ainsi les Anglois loin de ses frontieres. Pour cet effet il mit en mer une Flotte de soixante vaisseaux, vingt-cinq Galeres, soixante Barques de transport. (Le Docteur Burnet dit que cette Flotte estoit composée de cent cinquante gros vaisseaux, soixante mediocres, & plusieurs Galeres.) Quoi qu'il en soit, avec cette Flotte, il entreprit trois descentes à la fois en differens lieux de l'Angleterre. Mais les difficultez qu'il trouva au dedans; & la Flotte de Henry au dehors, lui ôterent le moyen d'en tirer d'autre gloire, que celle d'avoir tenté son dessein avec la furie ordinaire aux François. D'ailleurs la division s'estant mise entre l'Empereur & Henry, les François ne manquerent pas d'en profiter & de la fomenter, à quoi ils n'eurent pas beaucoup de peine par l'humeur inconstante de Henry, lequel voyant d'ailleurs que la Fran-

qui n'étoit que trop en estat de se deffendre, donna les mains à la paix ; qui fût concluë, sous condition que le Roy de France payeroit à Henry pendant huit ans cent mille écus tous les ans, aprés quoi Henry rendroit Boulogne à la France, ce qui fût executé, sans que Henry retirât d'autre fruit de cette guerre que le déplaisir d'y avoir inutilement dépensé six millions d'écus. On envoya à Londres l'Amiral *d'Annebaut* pour ratifier la paix, & on lui donna ordre en même temps de s'informer de l'estat des affaires de la Religion en ce Païs-là. En estant revenu, il fit le rapport suivant au Roi. SIRE, *Je ne sçai que dire à Vôtre Majesté touchant l'ordre qu'Elle m'avoit donné, de m'informer de l'estat des affaires de la Religion en Angleterre ; Sinon que Henry s'est déclaré Chef de l'Eglise Anglicane, & malheur à quiconque refuse de le reconnoître en cette qualité: Il a de plus usurpé tous les Biens Ecclésiastiques, & détruit tous les Convents ; cependant il ne laisse pas d'aller tous les jours à la Messe, & de permettre au Nonce du Pape de resider à Londres : Mais ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'on y brûle aussi bien les Catholiques, que les Luthériens, & les autres Hérétiques, a-t-on jamais rien vû de semblable ?* 1546.

Quoi que le Roi aimât passionnément la Reine, il ne laissa pas de prêter l'oreille à une

1546. Cabale qui travailloit à la perdre, sous prétexte qu'elle soûtenoit le parti de ceux qui professoient une Religion contraire aux intentions & aux Loix établies par Henry. L'Archevêque Crammer étoit à la tête de ce parti, qui avoit déja si bien conduit la chose, que le Roi avoit résolu de faire arrêter la Reine. Mais cette Princesse avertie des piéges qu'on lui tendoit, & à la plûpart des Dames de sa Cour, courût en diligence trouver le Roi, afin de le prévenir. Le Roi la reçut fort bien. Pour mieux découvrir le secret, elle mit le Roi sur des matiéres de Religion, & s'étant apperçûë du dessein, elle le détourna adroitement par le discours suivant qu'elle fit au Roi. *Que la femme avoit été faite pour être soûmise à l'homme. Que l'homme étant fait à l'image de Dieu, & la femme à celle de l'homme; le devoir de l'homme étoit d'instruire sa femme, & celui de la femme de recevoir les instructions de son mari; & qu'entre toutes les femmes du monde elle y étoit la plus obligée, puis que Dieu lui avoit donné pour Epoux un Roi, d'une prudence, d'un sçavoir, & d'une sagesse extraordinaire. A quoi le Roi répondit, par Nôtre Dame, ce que vous dites n'est pas vrai, car vous êtes vous-même devenuë si sçavante, que vous vous croyez capable d'enseigner les autres, bien loin d'avoir besoin d'apprendre quelque chose de*

ar quelqu'un : mais elle sceût si bien tour- 1547.
ner l'esprit du Roi, qu'elle lui fit changer de résolution. Il l'embrassa, la baisa, & la tira à l'écart dans le jardin. A peine y avoient-ils fait cent pas, que le Chancelier parut accompagné de quarante Gardes, à dessein de l'arrêter, selon l'ordre qu'il en avoit reçû du Roi. Le Roi le voyant venir s'avança, le tira à l'écart, & aprés l'avoir accusé de l'avoir trahi, il le traita d'impudent & de sot. La Reine qui ne sçavoit pas qu'il étoit un des principaux auteurs de cette trame, & qu'il étoit là pour l'arrêter, voyant le Roi si en colére contre lui, fit tout son possible pour l'appaiser; jusques-là que le Roi pour l'empêcher de parler en sa faveur, fût obligé de lui dire, *Madame, vous n'avez que faire de vous tant intéresser pour un homme qui vous a voulu perdre.*

Nous avons dit en abregé dans le premier livre, ce qu'il est nécessaire de sçavoir de la vie d'Henry VIII. Pere d'Elisabeth. Nous avons continué d'en dire d'autres particularitez dans celui-ci, & nous voilà parvenus au temps de sa mort, qui arriva le vingt-septiéme de Janvier. On la tint cachée pendant quelques jours & jusqu'au trentiéme du mois, qu'on la rendit publique. On procéda ensuite à l'ouverture de son Testament, la Reine fût bien surprise, de voir qu'il n'y étoit

1547. point parlé d'elle, & que la Régence du Royaume, & la Tutelle du Prince Edoüard héritier de la Couronne, étoit entiérement remise entre les mains d'EDOÜARD SEYMOUR Comte de *Hertfort*, frere d'Henry, & oncle du jeune Roi. Elle s'en plaignit aux Conseillers Tuteurs & Executeurs du Testament du Roi, mais ils n'écoutérent point ses remontrances. Et comme ils craignoient l'humeur étrange de Seymour, ils se hâtérent de le proclamer Tuteur, & Protecteur du Royaume, & du nouveau Roi Edoüard, qui n'avoit alors que dix ans, & qui estoit en ce temps-là au Château d'Enfold, où il avoit été élevé. Le lendemain on accompagna le jeune Prince à la Tour, selon l'usage ordinaire; & le même jour on le proclama Roi dans toute la ville, & en suite dans les autres lieux du Royaume. Le sixiéme de Février Seymour prit possession de sa Régence, au grand mécontentement des Catholiques, qui le régardoient comme un grand ennemi de leur Religion; le même jour le Roi le fit Chevalier de la Jarretiére. Le quinziéme on fit les funérailles du Roi Henry au Château de Windsor, & le dix-septiéme Seymour fût fait Duc de Sommerset, & son frere Thomas grand Amiral d'Angleterre. Le dix neuviéme le Roi sortit de la Tour en cavalcade, marchant au milieu

Part. I. Fig. 12.

lieu de ses deux Oncles : & passant au 1547.
travers de la Bourgeoisie, qui estoit en haye dans toutes les ruës, & se rendit à l'Eglise de Westminster où il fût Couronné par Crammer Archevêque de Cantorbery. Le même jour on publia une Amnistie generale, & on donna la liberté à tous les prisonniers, hors le Duc de Nortfolk, dont le Protecteur craignoit l'esprit, & l'autorité.

Le Duc de Sommerset fit deux choses de consequence en entrant dans la Regence : Il acheva de ruïner le Papisme, & de reformer la Religion; & fit declarer la Guerre à l'Ecosse pour l'obliger à tenir la parole qu'on avoit donnée à Henry, de marier leur Reine avec Edoüard, afin de reünir ainsi les deux Royaumes. Mais les Ecossois qui craignoient de tomber, par ce mariage sous le joug de l'Angleterre, & travailloient à marier cette Princesse ailleurs. Le Duc de Sommerset en estant averti, s'en alla en Ecosse à la tête d'une puissante Armée, donna bataille, remporta une grande Victoire sur les Ecossois, & les ayant forcez à rétablir le premier Traité de mariage, s'en retourna victorieux à Londres. Ils ne laissérent pourtant pas de travailler à marier leur Reine avec le Dauphin de France, où on la fit passer si jeune, qu'à peine avoit-elle six ans. C'est cette Marie qui eût la tête coupée sous le Régne d'Elizabeth.

Commencemens du Gouvernement du Protecteur.

1547. beth. Le Protecteur ne fût pas plûtôt revenu d'Ecosse, qu'il résolut d'achever d'abolir la Messe, d'ôter les images qui restoient dans les Eglises, & d'établir tellement la Réformation, qu'il ne restât aucune trace de Papisme en Angleterre. A cette fin, il fit venir d'Allemagne des gens sçavans, comme *Pierre Martyr, ou Vermili de Florence, Martin Bucer, & Paul Fagius.* La Princesse Marie qui étoit Catholique outrée, ne se contenta pas d'en parler hautement au Protecteur, & de lui en écrire, elle fut encore en personne se plaindre à lui, & à tous ceux qui travailloient avec lui à la ruïne du Papisme, du peu de respect que témoignoient pour la mémoire du Roi son Pere, ceux qui vouloient renverser en si peu de temps les Loix qu'il avoit faites sur le sujet de la Religion; mais quoi qu'on la regardât comme héritiére présomptive de la Couronne, on n'eût aucun égard à ses remontrances. La Princesse Elizabeth estoit encore trop jeune pour se mêler des affaires de Religion; mais elle ne laissa pas de faire paroître beaucoup d'adresse en une autre affaire, qui la regardoit en particulier.

Thomas Seymour, frere du Protecteur, qui venoit d'être élevé à la dignité d'Amiral d'Angleterre comme nous l'avons dit: crût qu'estant jeune, bien fait, honoré d'une si gran-

Par: I. Fig. 23.

grande Charge, & appuyé de l'autorité de 1547.
son frere, il pouvoit prétendre à la Princesse Elizabeth ; & quoi qu'on lui eût conseillé de s'attacher plûtôt à la Princesse Marie, qui estoit l'aînée de l'autre, & l'héritiére présomptive de la Couronne, si le Roi Edouard venoit à mourir sans enfans, comme cela devoit arriver selon toute apparence, il ne laissa pas de préférer Elisabeth. On dit qu'il en eut trois raisons, 1. la crainte d'un refus du côté de la Princesse Marie qui auroit de plus hautes prétentions, 2. l'incompatibilité de leur humeur, la Princesse haïssant mortellement la Religion de l'Amiral, & l'Amiral étant l'ennemi déclaré de celle de la Princesse : 3. & enfin le peu de beauté de Marie qui n'avoit aucun agrément, & qui estoit plus âgée que lui, ce qui ne s'accommodoit pas trop avec son inclination portée aux plaisirs & à la volupté. Il crût donc de mieux trouver son compte, avec Elisabeth qui estoit trés-belle, & si jeune qu'il espéroit de la pouvoir plus facilement gagner. Elle n'avoit que treize ans. Elle estoit d'ailleurs de même Religion que lui ; & il croyoit enfin pouvoir faire exclurre Marie de la succession à la Couronne à cause de sa Religion, & par ce moyen de la faire tomber sur Elisabeth. Avec de telles prétentions, il ne fut pas plûtôt en possession de sa Charge, qu'il se mit à faire la Cour à la Prin-
cesse

1547. cesse, qui le recevoit avec plaisir ignorant ses intentions, & étant bien aise de s'aquerir des personnes qui eussent du crédit en Cour comme l'Amiral. Mais il fût si impatient, que quatre jours aprés avoir commencé à la voir, il lui écrivit la lettre suivante.

Madame,

Lettre de l'Amiral.

Je voudrois pouvoir par quelque enchantement, communiquer à ce billet la vertu de faire naître autant d'inclination dans vôtre cœur, pour moi, que le mien est plein d'amour pour vous. Je vous supplie de me pardonner la liberté que je prens, de vous découvrir si-tôt mes sentimens, & d'imputer la hardiesse que je prens, à vôtre beauté, à tant de charmes & d'excellentes qualitez que vous possédez, & à un certain enchantement dont je ne suis pas le maître. Chacun cherche à se rendre heureux, & la nature elle-même nous y porte. Mais personne ne l'a jamais tant souhaité que moi, puis que je deviens aujourd'huy si téméraire, que d'oser prétendre au plus grand bonheur qui puisse arriver à aucun homme, & à posséder le plus grand tresor qui soit sur la terre. J'ai tant de respect pour vous, ma belle Princesse, que je n'ai osé vous dire de bouche le feu dont je brûle pour vous, & l'impatien-

ce

ce où je suis de vous témoigner ma passion, ne 1547.
peut me donner le temps d'attendre que quelque occasion s'en presente. Je viens donc vous ouvrir mon cœur, où l'image de vos grandes qualitez est si vivement gravé, des propres mains de l'amour du monde le plus ardent & le plus légitime, qu'il ose me faire espérer d'en pouvoir un jour posséder l'Original. Si ma bonne fortune pouvoit vous inspirer de favorables sentimens en ma faveur, & vous faire consentir au mariage, vous pourriez vous assurer d'avoir fait la félicité d'un homme qui vous adorera jusqu'au tombeau. Pardonnez-moi, encore un coup, la liberté que je prens, puis que ce qui vient d'un fonds de bonne intention est toûjours excusable; deux lignes que j'attens de vôtre part, m'apprendront si je dois être heureux, ou malheureux. En attendant je suis sans réserve.

THOMAS AMIRAL.

Le 26. Fév. 1547.

Elisabeth qui n'avoit pas encore quatorze ans accomplis: mais qui avoit le jugement aussi solide que les femmes les plus âgées, ne fût pas beaucoup surprise de cette lettre, n'ignorant pas qu'on avoit souvent vû en Angleterre, de simples Gentilhommes épouser les filles & les sœurs de leurs Rois. Ainsi elle ne trouvoit pas si étrange qu'un hom-

1547. homme comme l'Amiral, qui avoit tant de crédit à la Cour & dans tout le Royaume & qui d'ailleurs étoit trés-bien fait de sa personne, prétendît à se marier avec elle; mais elle ne pouvoit comprendre comment il s'estoit tant précipité que de faire cette démarche, si peu de temps aprés la mort du Roi son Pere arrivée, il n'y avoit pas encore un mois, & sans l'avoir vûë que cinq ou six fois. Mais enfin, soit qu'elle le trouvât trop vieux, (car il avoit au double plus d'âge qu'elle) ou qu'elle n'eût pas d'inclination pour le mariage, comme elle l'a assez fait voir ensuite, ou qu'elle attendît une meilleure fortune, ou qu'elle eût enfin d'autres raisons, toûjours est-il vrai, qu'elle se défit de l'Amiral par la réponse suivante.

MYLORD,

Réponse d'Elisabeth. *Vous m'avez écrit la lettre du monde la plus obligeante, & la plus éloquente en mesme temps. Mais comme je ne me sens pas capable, de répondre à toutes les honnêtetez que vous me faites, je me contenterai de vous découvrir en peu de mots mes véritables sentimens. Je vous avouë, que vôtre lettre, toute belle qu'elle est, m'a beaucoup surprise, car outre que je n'ai ni l'âge, ni l'inclination de pen-*

penser au mariage, je n'aurois jamais crû 1547.
d'ailleurs qu'on m'en eût parlé en un temps, où je ne dois penser qu'à pleurer la mort du Roi mon Pere; & je lui ai tant d'obligations qu'il me faut bien deux ans au moins pour en faire le deüil, avant que de pouvoir penser à autre chose. Outre que je ne sçaurois me résoudre à devenir femme, avant que d'être parvenuë à l'âge de discrétion, & d'avoir joüi pendant quelques années de la condition de fille. Permettez-moi donc, Mylord, de vous dire franchement, que comme il n'y a personne qui fasse plus d'estime de vôtre mérite que moi, ni qui vous voye avec plus de plaisir tandis que nous demeurerons comme nous sommes, que je veux aussi me conserver dans la liberté d'avoir ce plaisir-là, sans entrer dans la confidence estroite du mariage, qui fait souvent oublier le plus grand mérite par un certain dégoût que la possession méne toûjours avec elle. Mais je vous prie d'estre persuadé, que si je refuse le bonheur d'estre vôtre femme, je ne laisserai pas de m'intéresser toûjours en tout ce qui vous regardera, & que je me ferai un trés-grand plaisir d'estre toûjours vôtre servante, & bonne amie,

ELIZABETH.

Le 27. Fév. 1547.

L'Amiral ne pouvant réüssir de ce côté là,

1547. L'Amiral épouse la Reine veuve. & l'esperance de parvenir au Trône par ce moyen estant perduë pour lui, il se tourna d'un autre côté, & ne pouvant devenir Roy, il voulût au moins avoir la gloire d'épouser une teste couronnée. Et il n'eût pas plustôt reçeu la réponse d'Elisabeth, qu'il se mit à faire la Cour à la Reine Doüairiere qu'il trouva dans de si favorables dispositions, qu'il luy proposa luy-mesme son mariage avec elle, lors qu'à peine l'avoit-il vuë quatre ou cinq fois. La Reine à laquelle le Roy avoit laissé des biens, & des revenus capables de la faire vivre en femme de sa qualité, oubliant ce qu'elle devoit à elle-même, & à la mémoire d'un si grand Roy, & ne consultant que son propre cœur, répondit à la premiere ouverture de mariage que luy fit l'Amiral, *qu'ayant passé sa jeunesse auprés d'un mari vieux & malade, elle ne seroit pas fâchée de passer le reste de sa vie, avec un autre qui fût & jeune & vigoureux.* Elle avoit en effet trois ans plus que l'Amiral: Le Mariage fût donc conclû par un écrit signé de l'un & de l'autre, & l'anneau conjugal donné, justement trentequatre jours aprés la mort de Henry, au même jour & à la même heure, que l'Amiral lui en avoit fait la premiere ouverture. On n'en celebra pourtant les Nôces que quelques mois aprés, pour donner à l'Amiral le temps de se mieux raffermir dans l'autorité de sa Charge.

On

On n'eût pas plûtôt apris ce qui s'estoit passé de lui avec Elisabeth & son Mariage avec la Reine, que l'on loüa autant la chasteté de celle-là, que l'on condamna la lubricité de celle-ci, outre le blâme de s'estre mariée avant que d'avoir pris le deüil du Roy son Epoux. On accusa aussi l'Amiral d'en avoir mal usé envers la Nation, puis que son mariage avec la Reine estoit arrêté avant mesme que l'on peût sçavoir si elle estoit grosse: de sorte que si la Reine fût devenuë enceinte, on n'auroit sçû à qui devoit appartenir l'enfant qui en seroit né, ce qui estoit capable de causer mille desordres dans l'Etat. Ce mariage donna beaucoup de déplaisir à Elizabeth; qui ne pouvoit souffrir que l'Amiral fit ce tort à la mémoire du Roi son pere, que de vouloir épouser sa veuve avant, s'il faut ainsi dire, qu'il fut enterré. Mais elle estoit encore bien plus fachée contre la Reine elle-même dont la conduite avoit esté si peu sage ou plûtôt si impudique, que l'Amiral lui estant allé rendre une visite de condoleance, le lendemain de la mort du Roi, au lieu de le recevoir dans la chambre ordinaire des visites, elle le fit entrer dans son cabinet, où ils furent long temps ensemble; & où elle ne s'entretint que du peu de sujet qu'elle avoit de pleurer le Roi, son mari, qui lui avoit fait grand tort, à ce qu'elle disoit, d'épouser une femme aussi 1547

1547. jeune qu'elle dont il devoit connoître le tempéramment, jusqu'à se servir de ces termes qui marquent assez le caractére de son esprit impudique, quelque soin qu'elle prit de se couvrir d'une modestie apparente, *qu'il n'y a rien de plus criant que de rendre malheureuse une fille, en la sacrifiant à un mari vieux, & valetudinaire:* L'autre raison du ressentiment d'Elisabeth contre la Reine, c'est que lors qu'on parloit du mariage de l'Amiral avec elle, la Reine Doüairiére fit ce qu'elle peût pour l'en détourner, en lui representant le peu d'avantage qu'il retireroit d'un tel mariage: mais elle lui faisoit assez connoître, que s'il vouloit l'épouser, il n'avoit qu'à parler.

Enfin, ce qui affligea le plus Elizabeth, ce fût la précipitation honteuse, avec laquelle la Reine conclut son mariage avec l'Amiral, dés le premier jour qu'il la vit & qu'il lui en parla, sans garder aucune bienséance, ni témoigner aucun respect pour le bonheur qu'elle avoit eu d'être femme d'un des plus grands Rois du monde, ni aucune crainte de faire tort à sa mémoire, ni aucun soin de conserver son propre honneur. On la vit même pendant huit jours, c'est à dire, depuis la premiere fois que l'Amiral lui avoit parlé de mariage jusqu'au jour qu'il l'épousa, on la vit presque toûjours entre les bras de l'Amiral,

avec

avec des postures si indécentes & si lascives 1547.
qu'elles faisoient honte à toutes les Dames, quoi que la modestie ne soit pas toûjours la vertu dont les femmes de Cour se piquent le plus, à moins que ce ne soit quelqu'une de celles qui ne sont chastes, que parce qu'elles sont laides. Je ne veux pourtant pas dire, qu'il n'y en ait de sages, & qui méritent par leur bonne conduite l'estime de tout le monde. Au fond cette Reine fit grand tort à son honneur par un tel mariage, & par les manieres impudiques qu'elle mêloit à ses divertissemens; qui scandalisoient toute la Cour, & si l'on ne s'en moquoit pas publiquement, c'est que l'on craignoit le crédit de l'Amiral.

La Princesse Marie fût encore plus mortifiée de ce mariage qu'Elizabeth, tant parce qu'elle estoit plus âgée & par consequent plus capable de reflexion, que par son humeur severe, triste, & plus sensible aux déplaisirs, & qu'estant l'aînée, & l'heritiere presomptive de la Couronne, elle se croyoit plus obligée de desaprouver ce mariage, qui deshonoroit la memoire du Roy son pére: au lieu qu'Elisabeth, qui outre sa jeunesse, estoit encore d'un temperament vif & porté aux plaisirs, auroit plus facilement excusé les foiblesses de son sexe. Mais au fond Marie blâmoit plus la Reine que l'Amiral, qui cher-

Marie écrit à Elisabeth.

choit

1547. choit à avancer sa fortune, au lieu que la Reine déja parvenuë au plus grand honneur, où une femme puisse monter, faisoit une chute terrible par ce mariage. Marie en écrivit donc une grande lettre à sa sœur, par laquelle elle la prioit de la venir trouver, afin de consulter ensemble, & de prendre des mesures pour empêcher l'affront que l'on faisoit à la mémoire de leur pere, ou voir de quels moyens il falloit se servir, afin que l'on ne crût pas, qu'elles eussent donné aucun consentement à un si honteux mariage.

Elizabeth est en peine.

Elisabeth ne savoit quel parti prendre là dessus. D'un côté elle estoit bien aise de se voir delivrée par ce mariage, des importunitez que lui faisoit incessamment l'Amiral par luy-mesme, ou par ses amis, & de le voir engagé ailleurs, craignant qu'on ne la forçât un jour à l'épouser. Mais d'un autre côté aussi, elle ne se pouvoit consoler du tort que la Reine faisoit à elle mesme, & à la memoire du Roy son pére. Elle estoit par consequent dans la necessité de se menager avec beaucoup de prudence, pour ne s'attirer pas le ressentiment d'une maison aussi puissante qu'estoit celle de l'Amiral. Elle ne pouvoit aussi se resoudre à deplaire à la Reine, qui lui avoit temoigné autant d'affection, que si elle eût esté sa mere, & qui avoit mesme appuyé ses interests auprés du feu Roy son pére : Ainsi pour

Pour ne pas paroître ingrate, elle prit du 1547.
temps pour se resoudre sur la conduite qu'elle devoit tenir, & aprés y avoir bien pensé, elle fit à sa sœur la réponse suivante.

MA chere Princesse, & ma trés chere sœur,

Réponse d'Elizabeth à Marie.

Vous avez bien raison de dire, dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, que nos interests estant communs, la douleur que nous avons de voir les cendres, ou plûtôt le corps encore presque vivant du Roy nôtre Pére, si honteusement deshonoré par la Reine nôtre mere, nous doit estre commune aussi; Je ne saurois vous exprimer, ma chére Princesse, combien j'ai senti d'affliction à la prémiere nouvelle que j'ai eu de ce mariage, & je n'y ai pû trouver d'autre consolation, que celle de nous soumettre aux decrets du Ciel, puis que nous ne sommes en estat, ni vous ni moy, d'y apporter aucun obstacle sans courir risque de rendre nôtre condition encore pire qu'elle n'est, du moins je le croi ainsi. Nous avons à faire à un Parti trop puissant, qui a toute l'autorité en main, & nous n'avons aucun credit en Cour. J'estime donc que le meilleur parti que nous puissions prendre, c'est celui de dissimuler afin que la peine tombe sur les coupables. Car enfin il faut compter que la memoire du Roy

1547. *nôtre Pére est assez glorieuse pour se soûtenir d'elle-mesme & que les taches dont on voudroit la couvrir, retomberont sur ceux qui le veulent deshonorer. Le meilleur sera donc de souffrir, ce que nous ne pouvons empêcher. Si nôtre silence ne nous fait pas honneur, du moins il ne nous attirera pas de nouvelles disgraces. C'est-là mon sentiment, qu'il me semble que la raison m'inspire de vous écrire en réponse à vôtre agréable lettre. Pour ce qui est de rendre des visites, je ne vois pas que vous qui êtes l'aînée y soyez obligée, mais l'estat où je suis m'oblige à prendre d'autres mesures : la Reine m'ayant témoigné tant d'amitié, & rendu tant de bons offices; qu'il faut que je gouverne avec elle avec beaucoup de circonspection, de peur de paroître ingrate. Je ne m'empresserai pourtant pas à lui rendre visite, afin que l'on ne m'accuse d'approuver ce que je devrois blâmer. Cependant j'aurai toûjours beaucoup de deférence pour les instructions que vous me donnez, & serai toûjours soûmise à tout ce qu'il vous plaira m'ordonner, estant, de Vôtre Altesse, &c.*

Le Protecteur donne son consentement.

Le Protecteur donna son consentement au mariage. Il en parla même à la Reine, non pas tant pour l'y porter, (car elle y estoit assez disposée,) que pour lui faire connoître qu'il l'approuvoit : & il avoit deux raisons d'en

[illegible] user de la sorte : 1. Il vouloit radoucir l'esprit de son frere, déja aigri contre lui, de ce qu'il croyoit (& il ne se trompoit pas en cela) qu'il avoit empêché la Princesse Elisabeth de l'épouser. 2. Il estoit bien aise de détourner son frere de la pensée de se marier avec la Princesse Elizabeth; & par conséquent de lui ôter l'espérance de monter un jour sur le Trône par ce mariage. Le Protecteur ne pouvoit pas même souffrir que son cadet eût conçû de si hautes espérances, qui lui donnoient beaucoup d'inquétude; craignant toûjours, qu'il ne trouvât quelque moyen de gagner l'esprit de la Princesse : mais le voyant marié avec la Reine Doüairiére, toutes ses craintes se dissipérent, c'est la principale raison aussi qui lui fit donner avec plaisir son consentement à ce mariage.

1547. au mariage.

On remarqua beaucoup d'amitié & d'union entre les deux freres pendant la célébration des nôces de l'Amiral : mais cela ne dura guére long tems, car bien-tôt aprés on les vit extrêmement broüillez ensemble. On disoit que l'Amiral naturellement vindicatif, ne pouvoit pardonner à son frere le tort qu'il lui avoit fait d'empêcher son mariage avec la Princesse Elizabeth ; & que le Protecteur aussi de son côté, ne pouvoit souffrir que son frere plus jeune que lui, le traitât avec autant de hauteur qu'il faisoit. D'autres disent

Differens entre les deux freres.

 que

1547. que la desunion de ces deux freres vint d'une dispute de marche & de préseance entre leurs femmes, l'une prétendant passer la premiére en qualité de veuve du Roy, & l'autre en qualité de femme du Protecteur, & de l'aîné des deux freres; mais je ne sçaurois croire que pour une querelle de femme, ils fussent devenus si grands ennemis, eux qui estant les premiéres personnes du Royaume devoient se maintenir en bonne union, ne manquant pas de gens qui leur portoient envie; comme en effet, leur imprudente division les a perdus tous deux dans la suite.

Mort de la Reine. Pendant que ces divisions regnoient, & que la Reine ne pensoit qu'à jouir des plaisirs du mariage, elle tomba malade, & mourut le septiéme Septembre, au grand regret de son mari. Elle voulut souvent voir la Princesse Elizabeth pendant sa maladie, & se voyant preste à mourir, elle lui dit, *ma chére Princesse Dieu vous a donné des qualitez extraordinaires, cultivez-les toûjours, & travaillez à les augmenter, car je crois que le Ciel vous a destinée à estre Reine d'Angleterre.* Par son Testament, elle lui donna la moitié de ses pierreries, & une grosse chaîne d'or. La conduite de cette Princesse fût loüée également des Catholiques & des Protestans, hors son second mariage: On trouva parmi ses

ses papiers, un petit ouvrage qu'elle avoit 1549.
fait, intitulé, *les lamentations d'une pécheresse*, dans lequel elle confessoit avoir vécu plusieurs années d'une maniére peu agréable à Dieu, cet ouvrage a été imprimé. Il est certain que cette Princesse, estoit d'une humeur douce & tranquille, n'a jamais fait de faute considérable, que de s'être remariée avec tant de précipitation, ce qui la fit soupçonner d'être peu chaste.

L'Amiral se voyant revêtu de la premiére Charge de l'Etat, & de la gloire d'avoir épousé une Reine, en estoit devenu si orgueilleux, qu'il ne regardoit plus personne qu'avec mépris; s'estant donc imaginé qu'il ne pourroit plus trouver rien qui s'opposât à ses desirs. Il va imprudemment à son ordinaire, trois jours aprés la mort de sa femme faire parler de mariage à la Princesse Elizabeth, par quelques uns de ses plus affidez domestiques. Précipitation qui fit soupçonner à bien des gens, & peut-être avec assez de raison, que l'Amiral avoit fait empoisonner sa femme afin de pouvoir épouser Elizabeth de laquelle il étoit toûjours amoureux. Il fût lui-même en personne chez la Princesse, tout convert de deüil au dehors, mais en ayant fort peu dans le cœur; & lui tint des discours qui lui faisoient assez connoître qu'il avoit dessein de se marier avec elle. Le soir

1549. même de ce jour-là, une de ses femmes de chambre nommée *la Monjoye*, lui exagera beaucoup les avantages qu'elle retireroit de ce mariage, & s'échauffa si fort à faire l'éloge de l'Amiral, que la Princesse fut oligée de lui imposer silence, & de lui dire, qu'*elle la mettroit dehors, si elle ne se taisoit.*

Elizabeth lasse de se voir rompre la tête de cette affaire par les personnes les plus qualifiées du Royaume, qui osoient bien lui dire, qu'elle ne refusoit l'Amiral que parce qu'elle en aimoit d'autres; se résolut quelques jours aprés de lui écrire le billet suivant.

MYLORD,

J'ai regardé l'honneur que vous m'avez fait jusques ici, comme un effet de la civilité qui vous est naturelle, & comme une marque du zéle que vous avez pour la mémoire du feu Roi mon pere. Mais je me suis pourtant apperçûë par les visites fréquentes que vous m'avez renduës, que vous aviez d'autres pensées & quand je ne m'en serois pas apperçûë, tant de gens m'en ont parlé de vôtre part, que je ne le puis ignorer, jusques-là que l'on m'a reproché, que je ne vous rebutois que parce que je pensois à quelqu'autre personne. Je vous prie donc, Mylord, de mettre vôtre esprit en

en réponse là-dessus, & d'être persuadé de la déclaration que je vous fais, que jusques-ici, je n'ai pas eu la moindre pensée de me marier, & que s'il m'arrive d'y penser, ce que je ne crois pas, que vous serez le premier à qui je ferai sçavoir ma résolution. 1549.

Le Protecteur ayant connu que son frere avoit dessein de se marier avec Elizabeth, & que s'il parvenoit à la Couronne, il ruïneroit & sa personne & sa Charge, fit assembler le Parlement, où il fit passer cette rigoureuse Loi, *que quiconque entreprendroit d'épouser aucune des Sœurs du Roi, sans une expresse permission de lui, & du Conseil, seroit réputé coupable de haute trahison, & tous ses biens confisquez.* Ses desseins.

L'Amiral voyant dés-là ses espérances perduës, & que son frere étoit cause de tout, donna dans la résolution insensée d'enlever le Roi, & de le mener en quelque maison de campagne, comme seroit le Château de Holt, où il croyoit faire deux choses extraordinaires. La premiére, de forcer le Roi de lui permettre d'épouser Elizabeth en sa presence; & l'autre, de dépouiller son frere de la Charge de Protecteur, & ainsi de se rendre seul maître des affaires.

Pour venir à bout de ce dessein chimérique: ne manquant ni d'argent, ni d'amis, il Comment il prétend

1549. il mit bien-tôt sur pied une Armée de dix mille hommes, se met à la tête de cette Armée & publie, avant que de rien entreprendre, un manifeste dans lequel il se plaint des malheurs où son frere le Protecteur avoit plongé le Royaume & de l'esclavage où il l'avoit réduit: l'accusant de n'entretenir tant de troupes étrangéres que pour se rendre le Tyran de l'Angleterre: & que c'estoit la raison qui l'avoit obligé, lui Amiral, de prendre les armes, pour deffendre la liberté du Roi & de la Nation.

doit executer ce dessein.

Ce prétexte fût suffisant pour attirer plusieurs Grands Seigneurs dans son parti; outre qu'il y avoit beaucoup de gens qui ne pouvoient souffrir les richesses immenses, & l'autorité excessive du Duc, sans parler d'un troisiéme parti de Politiques, des mieux intentionnez pour le bien de la Nation, qui vouloient se servir de cette occasion pour perdre en même temps, & l'Amiral, & le Protecteur, qu'ils regardoient comme les deux Tyrans de la Nation, aussi n'en pouvoient-ils pas trouver de plus belle occasion, que la discorde qui les avoit desunis. L'Amiral de son côté ne pensoit qu'à tromper ceux qui le vouloient tromper lui-même, promettant séparément aux uns de les admettre dans le Conseil, ou de leur donner d'autres Charges: aux autres de faire ensorte que le Roi

épou-

épouseroit la fille de celui-ci, ou la niéce de celui-là. 1549.

Le Protecteur ayant découvert le dessein de son frere, fit tout ce qu'il peût pour l'en détourner, en lui representant les malheurs qui lui en arriveroient : mais il estoit si fier qu'il ne voulut ni s'en desister, ni avoüer même à son frere ce qu'il avoit entrepris. Le Protecteur plus habile que lui en donna avis au Conseil, qui le fit aussi-tôt arrêter & conduire à la Tour. Le Comte de Southanton qui s'estoit réconcilié avec le Duc parût le plus grand ennemi de l'Amiral, auquel on ôta la lendemain les sceaux de sa Charge, qui furent donnez au Chevalier Smith Secretaire d'Etat ; & comme le Proverbe dit qu'*à un arbre tombé, tout le monde court aux branches*, il ne fût pas plûtôt arrêté, qu'on vit sortir de toutes parts une foule d'accusations contre lui; On l'accusa sur tout, d'avoir voulu faire un soulevement dans le Royaume, & enlever le Roi, pour lui faire faire tout ce qu'il auroit voulu. Le Protecteur fit tout ce qu'il peût pour l'obliger à confesser sa faute, se demettre volontairement de ses Charges, & quitter la Cour, moyennant quoi on lui laisseroit cinq mille livres sterlin de rente qui estoit la moitié des revenus de sa Charge, outre ce qu'il avoit de sa maison. Mais voyant qu'il ne vouloit rien faire de tout

On le met en prison & on lui fait son procés.

1549. cela, & qu'il le regardoit toûjours comme contraire comme son ennemi ; il fut obligé de solliciter le Conseil de lui faire faire son procés. On nomma pour Commissaires Mylord Russel, le Comte de Southanton, & Pette Secretaire d'Etat, tous gens affidez au Protecteur. Ce n'est pas que son intention fût de perdre l'Amiral, il ne vouloit que le mortifier, ou l'obliger à se démettre de ses Charges, ou le rendre plus sage à l'avenir ; comptant tellement sur son crédit, que comme c'estoit lui qui l'avoit fait mettre en prison, il crût qu'il le pourroit aussi mettre en liberté quand il voudroit, ne considérant pas qu'il l'avoit jetté trop avant dans le péril, pour l'en pouvoir retirer.

Le Conseil l'examine & il nie tout.

Le vingt-deuxiéme Février les Commissaires firent leur rapport au Conseil. Entre les accusations dont on chargea l'Amiral les principales furent, qu'il s'estoit mal aquité de sa Charge d'Amiral. Qu'il avoit tenu la main aux Pirates, au lieu de les poursuivre. Qu'il avoit même partagé le butin avec eux ; & que la Protection qu'il avoit donnée à ces voleurs, malgré les plaintes de plusieurs Princes avoient failli à perdre le Royaume. Enfin, si ce que plusieurs en ont écrit est vrai, il y eut quarante-six chefs d'accusation contre lui, entre lesquels il y en avoit trente-trois justifiez par un nombre suffisant de témoins,

ou

ou par les propres lettres de l'Amiral. Les 1549.
Commissaires ne pûrent pourtant tirer aucune réponse de lui, qui ne faisoit qu'éluder les interrogatoires qu'on lui faisoit, comme s'il eut voulu se moquer d'eux. Le Conseil informé de cela jugea à propos de se transporter en corps à la Tour pour l'interroger, hors l'Archevêque de Cantorbery, que le Roi dispensa de s'y trouver, parce qu'il s'agissoit d'un crime capital, & le Chevalier Backer qui ne s'y peût trouver, parce qu'étant Orateur de la Chambre Basse, il ne pouvoit s'en absenter. Parker.

Le Conseil s'estant transporté à la Tour, on fit venir le prisonnier dans la Sale de l'appartement du Roi, où le Chancelier lût devant lui tous les chefs d'accusation l'un aprés l'autre, le priant de répondre nettement, & précisément, d'en excuser ce qu'il pourroit, & de passer condamnation sur le reste, lui déclarant qu'il ne pouvoit prendre de plus méchant parti, que celui de s'obstiner à ne pas répondre. L'Amiral lui dit pour toute réponse, qu'il demandoit d'être jugé selon les Loix du Royaume, qui vouloient qu'on lui presentât ses Accusateurs; le Conseil ne peût tirer d'autre réponse de lui. Le Chancelier voyant son obstination, le conjura par la fidélité qu'il devoit au Roi, de répondre aux questions qu'on lui faisoit: à quoi il ré- On l'examine mais il nie tout.

 pondit

1549. pondit que si on lui vouloit laisser le procès, qu'il l'examineroit, & qu'on ne devoit attendre aucune réponse de lui qu'à cette condition-là. Mais le Conseil se retira ne jugeant pas à propos de lui accorder cette demande. Le lendemain, le Conseil fût en corps informer le Roi de ce qui s'estoit passé, le Chancelier qui portoit la parole déclara en même tems que son avis estoit de renvoyer l'affaire au Parlement qui estoit assemblé. Tous les autres furent du même avis. Le Protecteur qui voulut être le dernier à parler dit. *Qu'il estoit extrêmement faché du malheur où son frere s'estoit précipité, & qu'il avoit fait tous ses efforts pour l'en détourner. Mais que la Personne de son Prince lui devoit être plus chére que son propre sang : & qu'il préféreroit toûjours les intérêts de son Roi à ceux de son frere, & même de ses propres enfans, qu'ainsi, il estoit de l'avis du Conseil, de renvoyer l'affaire au Parlement. Qu'il se croiroit indigne de la vie, s'il avoit commis de pareilles fautes, envers un Roi à qui il avoit tant d'obligation; concluant qu'il falloit faire justice en de semblables rencontres, qu'autrement il n'y auroit plus aucune seureté, ni pour la Nation, ni pour le Roi, ni pour ses Officiers.*

Avis du Protecteur.

Le discours du Protecteur fût applaudi. Le Roi admira le desintéressement qu'il faisoit

pa-

paroître dans cette occasion, & le zele qu'il 1550.
avoit pour son Prince, au prejudice de son propre sang: ainsi l'affaire fût renvoyée au Parlement, qui envoya sur le champ six Commissaires pour examiner l'Amiral, savoir le Chancelier, les Comtes de Southanton, & de Schreuwbury, & les Chevalier Backer, Chenny, & Denny. Aprés beaucoup de contestations, ils obligerent enfin l'Amiral à répondre; mais quand il eut répondu aux trois premiers chefs, il leur declara qu'il ne répondroit pas aux autres, ce qui les obligea de se retirer encore sans rien faire. Là dessus on resolut de proceder contre l'Amiral selon les formalitez de la Justice. On assembla tous les Juges du Royaume, devant lesquels comparurent le Procureur & l'Avocat General du Roy, qui declarerent que selon les chefs, d'accusation de l'Amiral, il estoit coupable de leze Majesté. On produisit en suite, les accusations l'une aprés l'autre, avec les temoins, & les preuves, qui se trouverent si fortes que tous les Seigneurs le condamnerent à la mort d'une commune voix. Mais le Protecteur attendri, en une affaire qui le touchoit de si prés, demanda qu'il lui fût permis de se retirer sans dire son avis, ce qui lui fut accordé.

L'Arrest de mort fût prononcé le 27. au matin. Mais le Roy ni le Protecteur ne savoient

1550. voient comment le faire executer. Cinq jours s'estant passez sans rien faire, la Chambre haute fit des instances au Roy & au Protecteur pour l'execution de l'Amiral. Le Roy leur répondit qu'ils n'avoient qu'à le faire eux mesmes, sans lui en parler. Là dessus on envoya l'Evesque d'Ely, à la Tour pour disposer l'Amiral à la mort. Tous les Pairs du Royaume; sans en excepter l'Archevesque de Cantorberi, & le Protecteur lui mesme, avoient signé l'arrest, en consequence duquel il eut la teste coupée dans la place de la Tour. Telle fut la fin de Thomas Séymour, Amiral d'Angleterre dont les desseins avoient été vastes, l'esprit grand & élevé, l'humeur violente, & l'ambition demesurée. Elisabeth ayant appris son malheur, dit *qu'il estoit mort ce jour là un homme de beaucoup d'esprit, mais de peu de jugement.* Mais elle ne laissa pas de témoigner du deplaisir de sa disgrace.

Le Protecteur arrêté. Le Protecteur croyoit être en repos, aprés la mort d'un frere qui lui avoit tant fait de peine. Mais il se trouva bien loin de son compte, car le Parlement irrité de voir aller si mal les affaires d'Ecosse & de France, & le Royaume plein de troubles & de revoltes, imputa tous ces malheurs au peu de conduite, & d'affection du Protecteur pour les affaires de la Nation. Et on entra dans un si grand

ressen-

ressentiment contre luy, que le Parlement le 1550.
fit arrêter de sa propre autorité, par le Comte de Suffex, qui le fit conduire à la Tour sous bonne & seure garde. On fût trois mois à lui faire son procés. Ainsi tomba cet infortuné Mylord, du plus haut faîte de la grandeur, abandonné de ses parens, de ses amis, & de ceux là mesme à qui il avoit fait le plus de bien. Les Catholiques triompherent de cette mort, parce que le regardant comme leur plus grand ennemi, ils croyoient se relever par sa cheute, en quoi ils se tromperent beaucoup. Le Protecteur pendant sa disgrace écrivit des lettres fort soumises à la Princesse Elizabeth, afin qu'elle employât son credit au moins pour luy sauver la vie. Aussi est-il vrai qu'elle lui avoit de l'obligation, de ce qu'il lui avoit non seulement fait payer ce que son Pére lui avoit laissé pour son entretien, mais qu'il lui avoit fait augmenter ses pensions, & qu'il avoit esté cause qu'on luy avoit fait plus d'honneur à la Cour. Elle auroit bien voulu aussi luy en témoigner sa reconnoissance, dans cette occasion, elle en chercha mesmes les moyens; mais voyant qu'elle n'estoit pas en estat de le tirer d'un si mauvais pas, elle se contenta de le consoler par cette réponse.

1550.

MYLORD DUC,

Lettre d'Elizabeth au Duc de Sommerset.

Vostre disgrace m'afflige trés-sensiblement, Dieu m'en est témoin, & je croi que vous me faites la justice d'en estre persuadé. Vôtre prison m'accable de douleur, en me privant d'une protection aussi puissante que la vostre, & dont j'ay si souvent ressenti les effets. Je me consolerois pourtant de cette perte quant à mon interest particulier, si je pouvois avoir la satisfaction de vous estre utile, & de vous rendre des services, aussi grands que je le souhaiterois. Mais vous n'ignorez pas de quelle nature sont les affaires que le Parlement entreprend, ni ce que peut faire une simple fille dans conjonctures pareilles. Je n'ai pourtant pas laissé d'en parler au Roy mon Frere, & mon Maître, que j'ai trouvé affligé, & dans de bonnes dispositions pour vous, si les choses dependoient de lui. Selon toutes les apparences vos mal-heurs iront plus loin que la prison, ayant autant d'ennemis & d'envieux, & aussi peu d'amis que vous en avez. Ainsi la force de vôtre esprit, & la fermeté de vôtre cœur seront plus capables que moi de vous consoler en cette occasion. Pour moi je n'en puis trouver de plus grande, que de prier Dieu qu'il veuille estre vôtre deffenseur, & vous accorder sa Protection divine, dans une disgrace comme la vôtre.

tre. Madame la Duchesse m'est venu trouver deux fois, & je lui ai ouvert les sentimens de mon cœur, mieux que je ne le puis faire par cette lettre, par laquelle je ne puis faire autre chose que vous assurer qui je serai toûjours la mesme. 1550.

ELIZABETH.

Le 14. Janv. 1550.

On avoit donné au Roy des Précepteurs & des Conseillers si ennemis de l'Eglise Romaine, & qui lui en faisoient une peinture si affreuse, qu'il n'en pouvoit seulement souffrir le nom ; & qu'il signoit volontiers les Ordres & les Edits les plus severes que l'on faisoit, pour achever de la ruïner, déja on n'en permettoit l'exercice que dans les maisons des Ambassadeurs. Mais la Princesse Marie ne laissoit pas de faire dire la Messe chez elle, & d'y recevoir tous ceux qui y vouloient aller. Le Conseil representa au Roy la necessité qu'il y avoit de remedier à un tel abus, qui seroit d'un pernicieux exemple à la Religion Réformée, & l'on prit des mesures pour l'arrêter. Mais avant que d'en venir à l'extrémité il fût resolu qu'on fairoit instruire la Princesse par l'Archevesque de Cantorbery, le sçavant Bucer, & d'autres habiles gens, qui ne manquerent pas de luy rendre souvent visite ; mais tous leurs soins furent inutiles ; & ne pûrent vaincre son opiniatreté,

La Princesse Marie demeure obstinée dans sa Religion.

1550. niatreté, ni en tirer d'autre réponse que cel-le-ci, *qu'ayant esté nourrie & élevée dans la Religion Catholique par ordre du Roy son pére, & son inclination estant entierement conforme à son éducation; rien ne seroit capable de la faire changer.* Elle fit la mesme réponse au Roy, quand il luy en parla. La voye de la douceur n'ayant pû réüssir, on en vint à celle de la rigueur, & on luy fit deffenses de faire dire la Messe dans sa maison. Irritée d'une deffense elle se plaignit par écrit au Conseil, de l'affront qu'on faisoit à sa personne & à sa maison; elle en parla mesme au Roy son frére avec emportement. L'Ambassadeur de Charles-Quint appuya les raisons de cette Princesse auprés du Roy & du Conseil; & la paix ayant esté concluë avec la France moyenant la restitution de Boulogne, l'Ambassadeur du Roy Tres-Chrétien, s'employa aussi pour lui conserver cette liberté; Quoi qu'il en soit, elle continua toûjours à faire dire la Messe chez elle, mesme avec un plus grand concours de gens qu'auparavant.

Mais la Princesse Elisabeth plus habile, plus Politique, & plus éclairée à prévoir l'avenir que Marie, s'y prit bien plus finement; car voyant que le Roy son frére estoit toûjours infirme, & qu'il ne vivoit apparemment pas long-temps, ou que s'il venoit à se marier il n'auroit

point

point d'enfans. Et que la Princesse Marie de- 1550.
meurant toûjours obstinée dans sa Religion, que le Roi, ni le Peuple ne pouvoit souffrir; il se pourroit faire que le Parlement obligeroit le Roy d'ôter à Marie le droit de succession à la Couronne, pour remedier aux malheurs où seroit tombée la Religion Réformée, si une Princesse Catholique fût montée sur le Trône. Ce qui paroissoit d'autant plus apparent, que l'on voyoit le Conseil & le Parlement occupé à des conferences continuelles pour trouver les moyens d'assurer la Réformation, & d'ôter aux Catholiques toute esperance de voir jamais rétablir leur Religion en Angleterre: Tout cela estoit plus que suffisant pour faire croire à Elizabeth qu'elle pouvoit bien esperer de monter sur le Trône. Aussi le Roy l'ayant priée d'employer ses soins & ses persuasions auprés de Marie pour la faire revenir de son obstination au Papisme, elle promit de le faire, mais loin de tenir sa parole, elle luy insinuoit adroitement, *qu'elle devoit toûjours demeurer ferme dans sa Religion, qu'elle en seroit plus estimée de tout le monde, ajoûtant que quant à elle, pour tous les biens du monde elle ne quitteroit pas la Religion où elle avoit esté élevée:* Mais quand elle parloit au Roy, ou aux personnes du Conseil, elle leur disoit au contraire, *que ce n'estoit rien que d'avoir esta-*

bli

1551. *bli la Réformation, s'ils ne trouvoient les moyens de l'affermir pour toûjours. Que les Catholiques travailloient jour & nuit à se relever, & que c'estoit fait de la Réformation si la Couronne retomboit entre leurs mains.*

On coupe la teste au Duc de Sommerset.

Pour revenir à l'infortuné Duc de Sommerset, aprés plusieurs mois de prison, il fût condamné à la mort; ce fut peut-être un coup de la Justice divine en punition de ce qu'il avoit esté la cause de la mort de son Frére. On travailla pendant deux mois, mesme aprés la sentence donnée, à trouver moyen de lui sauver la vie, mais ce fût inutilement; le 22. Janvier, il fût conduit, dans la mesme place, & sur le mesme échaffaut, où son frere avoit esté defait, où il eût la teste coupée avec la mesme hache, s'il faut ainsi dire, qui avoit servi à couper celle de son frére. Le Duc donna beaucoup de loüanges, pendant sa prison, & sur l'échaffaut même à la Princesse Elizabeth, sans jamais dire un seul mot de la Princesse Marie. Telle fût la mort du Duc de Sommerset, dont les grandes qualitez meritoient une meilleure destinée, & une fin plus glorieuse. On ne vit jamais d'homme plus humble que lui, mesme dans la plus haute fortune, ni plus charitable envers les pauvres. Habile pour le Conseil, heureux en ses entreprises: En un mot, on peut assurer

qu'il

Part I. Fig. 14.

EDWARDUS SEXT. ANGLIÆ GALLIÆ HIBERNIÆ REX.
HONI SOIT QUI MAL Y PENSE

qu'il se trouve fort peu d'hommes qui ayent de plus grandes qualitez & moins de deffauts que lui, ni qui ayent esté plus generallement regrettez du Peuple. On le charge de la mort des Ducs de Nortfolck & Surrey, & de celle de l'Amiral son frere; mais s'il y a contribué, ç'a esté bien moins pour le plaisir de repandre du sang, que pour delivrer le Royaume des desordres que ces gens là auroient pû y causer. 1551.

Craintes d'Edoüard.

Cependant Elisabeth, qui voyoit que les Catholiques estoient encore puissans dans le Royaume, se menageoit beaucoup avec eux; & quoi quelle fit profession, & qu'elle fut mesme du fonds du cœur de la Religion Réformée, elle ne laissoit pas de vivre en bonne intelligence avec eux. Elle affecta mesme, de lier une amitié plus estroite avec la Princesse Marie, afin de gagner ceux de sa Religion, en cas qu'il arrivast, qu'elle fût privée de la succession à la Couronne, en leur témoignant qu'elle ne seroit point contraire à leur Religion. Mais cette conduite produisit un tout autre effet. Au commencement de cette année, le Roy estant deja sorti de sa minorité, & se sentant indisposé, assembla le Parlement afin de mettre un bon ordre aux affaires du Royaume, & d'achever d'assurer la Réformation, contre le Papisme, qu'il haïssoit si fort, qu'on luy avoit souvent oüi dire

1551. en pleurant, *qu'il croyoit que ses infirmitez & ses langueurs ne vénoient que du déplaisir qu'il avoit de voir que la Couronne alloit tomber entre les mains d'une Reine Papiste*, designant par là la Princesse Marie. Ce qui le portoit aussi à solliciter son Conseil & le Parlement, d'y vouloir apporter des remedes suffisans.

JEAN DUDLEY DUC DE NORTHUMBERLAND, estoit en ce temps là, le plus grand Seigneur du Royaume, & le plus puissant à la Cour. Aussi eut-il assez de vanité pour pretendre de faire passer la Couronne d'Angleterre dans sa famille, si le Roy, qui estoit infirme & languissant venoit à mourir. Il faisoit ainsi son compte, qu'en mariant son fils Guifford avec Jeanne Gray fille du Duc de Suffolk & petite niece de Henry VIII & par consequent heritiere presomptive de la Couronne au cas que la ligne directe de ce Prince vint à manquer, la Couronne ne pouvoit manquer de passer dans sa famille, si l'on venoit à exclurre de la succession les Princesses Marie & Elisabeth, bien assuré que les Anglois ne souffriroient pas que la Couronne passât entre les mains des Ecossois comme il semble qu'ils l'auroient pû prétendre, parce que leur Reine estoit la fille aînée de Marguerité, l'aînée des filles de Marie, Reine de France, & sœur de Henry VIII. On fit

Par: I. Fig. 15.

fit donc le Mariage cy-dessus, & le Duc 1551.
aprés s'estre fortifié d'amis puissants, & d'une Alliance considerable il sonda là dessus l'esprit du Roy, dans lequel ayant trouvé toutes les plus favorables dispositions qu'il auroit pû souhaiter, il appuya son dessein des raisons suivantes.

Que la Réformation qui avoit coûté tant de sang & tant de travaux estoit preste à perir, si le Roy ne travailloit à nommer un successeur, qui fût plein de pieté, de bonnes intentions, & de zele pour la Religion Réformée. Que la Princesse Marie sa sœur la haïssoit mortellement, & qu'elle faisoit consister sa gloire à proteger le Papisme. Qu'Elisabeth estoit indifferente pour l'une & l'autre Religion, qu'elle avoit mesme plus de penchant pour le Papisme, comme cela paroissoit par l'estroite union qu'elle entretenoit avec la Princesse Marie. Qu'on ne pouvoit attendre que des mal-heurs, si on ne les excluoit toutes deux de leurs pretensions à la Couronne. Qu'il estoit de la gloire d'un Prince qui craignoit Dieu, de preferer son pur service, & le salut de ses sujets, aux interests de son propre sang. Que ceux qui en usoient autrement, en estoient infailliblement punis de Dieu, en cette vie, ou du moins dans l'autre, où toutes nos actions seront punies, ou recompensées selon leur merite. Que le Duc de Suffolc avoit

trois

1552. *trois filles, proches parentes du Roy, illustres par leur vertu, & par leur naissance, qui avoient de plus succé la Reformation avec le lait, & estoient mariées à des personnes trés clairées dans la connoissance de l'Evangile, & qu'ainsi on ne devoit pas craindre qu'elles fissent aucun changement dans la Religion. Que le bien de l'Etat & celuy de l'Eglise, pour lequel il parloit, vouloit qu'elles fussent declarées heritieres de la Couronne chacune à son rang, à la charge qu'elles maintiendroient sa Religion en l'estat où elle estoit: ajoûtant que quoi que Jeanne sa belle fille fût l'aînée, qu'elle ne laisseroit pas de jurer comme les autres d'executer tout ce que sa Majesté ordonneroit, preferant les interests de la Religion, à ceux de sa famille.*

Ce pauvre Roy qui gardoit le lit, malade de corps & d'esprit, se laissa induire par de semblables raisons à faire un Testament, par lequel, il excluoit entierement ses deux sœurs Marie & Elizabeth de toute pretention à la Couronne, & declaroit ses legitimes heritieres les filles du Duc de Suffolk, qui n'étoient que ses cousines, chacune à son rang. Le Duc avoit si bien disposé les choses, qu'il n'y eut personne dans le Conseil qui fit difficulté d'approuver la resolution du Roy, & de souscrire son Testament, hors l'Archevesque Crammer, qui s'y opposa ouvertement,

&

LA VIE D'ELIZABETH REINE D'ANGLETERRE

Nouvelle Edition Augmentée

Du Veritable Caractere d'Elizabeth & de ses Favoris.

TOME PREMIER.

Seconde Partie.

Commance à la Lettre I. Page 193.

A AMSTERDAM,

Chez PIERRE MORTIER, Libraire sur le Vygendam.

M. DCC. III.

& deffendit avec beaucoup de zele les interests des deux Princesses excluës. Marie & Elizabeth n'eurent pas plûtost appris ce que l'on avoit fait à leur préjudice, qu'elles en firent leurs plaintes de bouche & par écrit, & même leurs protestations de nullité. La Princesse Elizabeth aprés s'en estre plainte à ceux du Conseil, écrivit au Duc de Northumberland la lettre suivante. 1553.

MYLORD DUC,

Il y a plusieurs jours que ma sœur & moi avons appris, les cabales que vôtre ambition vous a fait entreprendre pour nous faire exclurre l'une & l'autre de la succession à la Couronne. Nous n'avons pourtant pas voulu ajoûter foy à tant de rapports qui nous en ont été faits; parce que nous n'avons pû comprendre, qu'un homme de vôtre merite dont nous avions si bonne opinion, & qui a témoigné en entrant dans le Gouvernement tant d'ardeur & de zele pour la deffense de la Justice, eut été capable, de faire la plus grande de toutes les injustices, qui seroit de se prevaloir de la jeunesse, de l'innocence, & des infirmitez d'un jeune Roy, pour l'induire, ou plûtôt le forcer d'exclurre par un Testament, de la succession à la Couronne, les legitimes heritieres du Lettre d'Elizabeth au Duc de Northumberland.

1553. *Royaume, qui ont été reconnuës telles par le Testament du Roy nôtre Pere, & par un Acte du Parlement, & cela sur de simples soupçons, & des prétextes sans fondement. Mais pourquoi encore nous faire cette injustice? Pour mettre en nôtre place des étrangeres, des personnes d'une autre sang, & d'un autre nom que nous, sous prétexte qu'elles sont vos parentes. La belle reputation que vôtre passion laissera au Roy nôtre frére & nôtre Seigneur, si Dieu vient à le retirer? Le bel honneur que vous vous acquerrez dans le monde, de ne vous estre servi de l'autorité que vous avez, que pour nôtre exclurre de la succession à la Couronne les propres filles de Henry nôtre Pere, & les propres sœurs du Roy Edoüard, pour y appeller les filles du Duc de Suffolc, qui n'a jamais eu d'autre merite, que d'avoir eu l'honneur d'épouser une de mes tantes? La belle gloire que vous allez vous acquerir chez les Nations étrangeres, quand on saura que vôtre ambition, aura violé les Loïx les plus sacrées du Royaume & cassé les droits les plus legitimes de la succession à la Couronne? Nous nous consolons cependant par l'esperance que nous avons, que Dieu, qui est toûjours le vangeur du tort qu'on fait aux innocens redonnera la santé au Roy nôtre frére, & le temps de pouvoir reconnoître la surprise qu'on lui fait, & les mauvais conseils qu'on luy don-*

donne; & à vous aussi de vous repentir de tout 1553.
ce que vous avez machiné contre la gloire du Roy, la tranquilité du Royaume, les Loix de l'Estat, les droits de la Couronne, & nos interests particuliers. Que si Dieu en veut autrement disposer, nous esperons qu'estant, le Protecteur de la Justice, il prendra nôtre deffense en main, que vous & le Parlement, & les Juges aurez foulée aux pieds, vous qui devriez estre les deffenseurs des Loix, & des droits de la Couronne, & qu'il nous tirera de l'oppression où vôtre passion nous a jettés. Je suis en l'estat où vous m'avez mise.

ELISABETH.

Le Duc fût fort surpris, de voir que la Princesse Elizabeth luy témoignoit si peu de respect, & tant de ressentiment. Mais voyant le Roy prest à mourir, & croyant que son autorité deviendroit encore plus grande aprés sa mort, quand sa belle fille seroit montée sur le Trône, & qu'ainsi il auroit assez d'occasions de s'en vanger, il ne fit pas grand cas des menaces de la Princesse. Enfin le Roy vint à mourir le 16. Juillet de cette année, dans des sentimens fort Chrétiens, & pleins de Pieté. Cependant le Duc eut toûjours l'injustice & la cruauté de ne point souffrir que les deux Princesses vissent le Roy depuis qu'il eut fait son Testament, les renvoyant

Mort du Roy.

1553. toutes les fois qu'elles venoient le voir, tantôt sur un pretexte, & tantost sur un autre. Cardan qui avoit connu particulierement le Roy Edoüard, luy a donné de grandes loüanges. Voici l'habit Royal, que les Rois d'Angleterre portent, quand ils entrent au Parlement.

HISTOI-

1553.

HISTOIRE D'ELISABETH REINE D'ANGLETERRE.

LIVRE TROISIE'ME.

Evenemens considerables de la vie d'Elizabeth, sa prison, sa liberté, plusieurs propositions de mariage, & autres choses qui se sont passées, pendant le Régne de Marie.

Dessein d'Elizabeth pour la Couronne.

ELISABETH étoit à Londres, lors que le Roy Edoüard son frere vint à mourir. Comme elle avoit beaucoup de penetration, & de l'esprit au dessus de son âge, elle sçeut cacher avec beaucoup d'adresse une certaine vanité assez naturelle à son sexe, & une certaine ambition mâle qu'elle avoit joint à sa vanité naturelle. Aprés la

1553. mort du Roy ayant connu que le dessein du Duc de Northumberland, estoit de faire monter JEANNE GRAY sur le Trône, & que d'ailleurs sa sœur Marie ne manqueroit pas d'avoir un parti considerable dans la Nation, quoi qu'elle eût été excluë de la succession à la Couronne par le Testament d'Edoüard : croyant qu'elle pourroit, comme on dit, *pêcher en eau trouble* & profiter de ces divisions, elle se mit à tramer des pratiques secrettes pour venir à bout de ses desseins, fondée sur les raisons suivantes. Que la Princesse Marie estoit devenuë odieuse au parti Protestant, déja si puissant, qu'il auroit peu à la solicitation du Duc de Northumberland faire beaucoup de peine à celuy de Marie, & peut estre l'empescher entierement de monter sur le Trône. D'ailleurs elle regardoit Jeanne Gray comme une jeune étourdie, incapable de porter le Sceptre, n'ayant d'autre qualité pour se faire estimer dans son parti, qu'une aversion effroyable contre les Catholiques, lesquels à cause de cela même, étant d'ailleurs sollicitez par la Cour de Rome, ne manqueroient pas de s'opposer à son élevation. Outre, qu'il se trouveroit encore un parti considerable entre les Protestants, qui ne s'y opposeroient pas moins que les Catholiques, pour ne pas devenir les victimes d'un gouvernement, dont le Duc de Northum-

berland

Part I. Fig. 16.

1553. pour monter sur le Trône, en quoi elle ne se trompoit pas. On avoit aussi ordonné que tout le monde la viendroit reconnoître. Elizabeth, qui craignoit de faire quelque démarche qui luy fût desavantageuse, dans une conjoncture si delicate, si elle reconnoissoit Jeanne Gray; & si elle refusoit de s'attirer le ressentiment du Duc, qui estoit tout puissant dans le Royaume, s'avisa de faire la malade, & sous cette feinte maladie que son medecin publioit estre bien grande, elle garda le lit ou la Chambre pendant plus de 15. jours, & évita par ce moyen des suites qu'une jalousie d'Estat lui pouvoit attirer. Cependant bien saine de corps & d'esprit elle ne laissoit pas de s'informer de l'estat des affaires, & d'avancer secrettement les siennes, par les voyes dont on vient de parler, qui ne pouvoient réussir parce qu'on s'y prenoit avec trop de précaution, & que souvent il arrive, que pour vouloir estre trop politique & garder trop de mesures, on n'a pas la force ni la hardiesse necessaire pour réüssir, & que les coups que l'on porte avec timidité, ne font que faire trembler la langue & la main de celui qui les veut frapper.

Cependant Marie qui ne doutoit pas de ce que pouvoit faire le Duc à la teste d'un si puissant parti, fût conseillée de s'éloigner un peu plus de Londres. Elle choisit pour sa demeure,

Part. 1. Fig. 17.

meure le Château de Framlingham à 80. 1553.
mille de Londres, dans la Province de Suffolk, où le nom de ce Duc estoit odieux. Là elle prit la qualité de Reine, & envoya des Couriers à Londres pour ordonner aux Magistrats & Officiers de la ville de la venir reconnoître. En mesme temps on apprit que les Provinces de Norfolk, & de Suffolk l'avoient proclamée Reine. De sorte que le Duc de Northumberland voyant que tous les efforts qu'il faisoit pour soûtenir par les armes le parti de Jeanne Gray, n'aboutissoient à rien, l'abandonna & fit se jetter aux pieds de Marie, qui fut ainsi solemnellement proclamée Reine à Londres & dans tout le Royaume. Le 1. acte de souveraineté qu'elle fit, fût d'ordonner au Comte d'Arondel de s'assurer de la personne du Duc de Northumberland, & de ses enfans, ce qui fût incontinent executé. On le conduisit à la Tour, & bientost aprés il eût la teste coupée. Cependant Marie aprés s'être assurée aussi de Jeanne Gray s'achemina vers Londres, accompagnée des Principaux Seigneurs du Royaume.

Elizabeth pour témoigner l'impatience qu'elle avoit de voir la Reine sa sœur, alla au devant d'elle à vingt mille de Londres avec plusieurs Dames, & Seigneurs, & une suite de 500. chevaux. Elle embrassa la Reine avec toutes les demonstrations de tendresse possi- *Elizabeth lui va au devant.*

 bles.

1553. bles. La Reine la tenant embrassée lui dit; *ma chere sœur, je veux que vous soyez bonne Catholique*, à quoi elle répondit, *hors la conscience je suis entierement à vostre Majesté, à quoi trois qualitez que je porte de sœur, de servante, & de sujette de V. M. m'obligent.* Il parût qu'une telle réponse commença à refroidir la Reine envers la Princesse sa sœur. Aussi le mesme jour elle la congedia & la fit retourner à Londres avec sa suite, pendant qu'elle demeura 4. jours en un village, pour licentier son armée; Ce fût là qu'elle reçût l'hommage de la Noblesse & des Magistrats du païs, qui y coururent en foule, & qu'elle donna enfin les ordres, pour la convocation du Parlement, au 10. Octobre. De là elle vint à la Tour de Londres, où elle fit mettre en liberté le mesme jour tous les prisonniers Catholiques, mais peu de Protestans, en quoi elle fit connoître par ce petit commencement, la severité dont elle usa dans la suite contre eux. Quant au Duc de Northumberland & ses fils, bien loin de les mettre en liberté, elle les fit resserrer plus étroitement dans la Tour.

Le Duc se méprit. Le Duc manqua de Politique en cette occasion, car il devoit incessamment aprés la mort du Roy, ou plutost dés lors qu'il le vit hors d'esperance de guerison, & avant que d'ouvrir le Testament qui estoit entre ses mains

mains s'assurer des deux Princesses, ce qui 1553.
lui estoit aisé, & les envoyer dans quelque bonne place, aprés quoi personne n'auroit osé paroître pour elles, & chacun auroit assûrement reconnu pour Reine l'infortunée Jeanne Gray, dont le regne n'a duré que neuf jours, & qui aprés une prison de deux ans, a perdu la vie sur un échaffaut plustôt parce qu'elle estoit trop bonne Protestante que pour aucun crime qu'elle eût commis.

Le 1. jour d'Octob. la Reine Marie sortit de la Tour acompagnée d'une superbe cavalcade, & se rendit à l'Eglise de Westmunster, où elle fût couronnée à la maniere des Catholiques, par l'Archevêque Gardiner assisté de dix Evesques, la Mitre en teste, & le bâton pastoral à la main. Elle remarqua pendant la cérémonie, qu'un grand nombre de gens dans la foule, faisoient connoître qu'ils estoient Catholiques, ce qui lui fit dire à haute voix. *Loüé soit Dieu qui console son Peuple aprés tant d'afflictions!* La Reine fût fachée d'avoir pris la qualité de Chef de l'Eglise dans les lettres qu'elle avoit expediées pour la convocation du Parlement. La Princesse Elizabeth fût encore plus mécontente, de ce qu'on ne lui avoit pas donné le rang, ni fait les honneurs dûs à la sœur de la Reine, dans la cérémonie; Mais elle fût encore bien plus affligée quand elle apprit,

Marie est couronnée.

1553. ce que le Parlement avoit fait à sa honte, & à son préjudice; & que nous allons briévement raconter.

Gardiner.

Entre les prisonniers que le Roy Edoüard avoit fait mettre à la Tour pour cause de Religion, & que la Reine Marie avoit mis en liberté, il y avoit un Evesque de Wincester nommé Etienne Gardiner. La Reine l'estimoit tant qu'elle le rendit le premier & le plus accredité ministre de sa Cour & le fit ensuite Cancelier. Ce fût aussi le plus grand persecuteur d'Elizabeth, celui qui avoit inspiré le dessein de la faire mourir, & qui en suite fut cause qu'on la mit en prison. L'Angleterre n'a jamais produit un plus grand ennemi des Protestans, que cet homme-là. Il disoit souvent au Conseil en presence de la Reine, *que les Hérétiques ont l'ame si noire, qu'on ne la peut laver que dans leur propre sang.* Le jour auquel Houper Archevesque d'Yorc fût brûlé pour cause d'hérésie, Gardiner qui assistoit à l'execution s'échapa de dire à quelques Conseillers Catholiques, *nous coupons aujourd'huy une branche, mais nous laissons le tronc qui en produira bien d'autres*, voulant designer la Princesse Elizabeth, à qui on laissoit la liberté & la vie; aussi avoit-il fait ce qu'il avoit pû pour porter le Conseil à la faire mourir.

On exclût Eli-

Le Parlement s'estant assemblé le 10. d'Octob.

Part. I. Fig. 18.

EFFIGIES STEPHANI GARDINERI EPISCOPI WINTONIENSIS.
HONI SOIT QUI MAL Y PENSE

d'Octob. la premiere chose que l'on examina fût de declarer legitime le mariage de Henry VIII. avec Catherine d'Arragon, Pere & Mere de la Reine; on declaroit par même moyen nul, & illegitime, celui de ce Prince avec Anne de Boulen. Bien des gens voyoient avec déplaisir, l'affront que l'on faisoit en cela à la Princesse Elizabeth que l'on excluoit de la succession à la Couronne, & à laquelle ôtoit en mesme temps la qualité de Princesse du sang: Personne n'osa pourtant s'opposer à la proposition qu'en fit le Chancelier, parce que ç'auroit esté soûtenir que Marie estoit injustement montée sur le Trône: Ainsi l'Acte passa d'une commune voix, & chacun mesme y applaudit pour mieux témoigner son zele à la Reine. Le Mariage d'Henry avec Anne de Boulen estant ainsi declaré illegitime, la Princesse Elizabeth se vit tout d'un coup devenir le joüet de la fortune, & perdre l'esperance de monter sur un Trône dont ses grandes Vertus la rendoient si digne, & qu'elle a ensuite gouverné avec tant de gloire. La Reine lui fit savoir, qu'elle se devoit regarder comme estant déchuë de tous les privileges des enfans legitimes des Rois, & qu'elle n'auroit d'autre rang dans le Royaume que celui des enfans bâtards. On lui ôta aussi la plûpart des pensions que le Roy son Pere lui avoit laissées, & que le Roy son frére lui

1553. [...]zabeth de la Couronne.

1553. avoit continuées, on lui ordonna de plus de se retirer à vingt mille de Londres, sans qu'on lui permit seulement de voir la Reine. Elle se contenta de lui écrire une lettre fort soûmise, pour la prier seulement de lui accorder pour toute grace la continuation de ses pensions, ce qui lui fût refusé ; tellement qu'à peine lui laissa-t-on seulement de quoi entretenir une douzaine de personnes de service.

Haine de Marie contre Elizabeth.

Il est certain, que quoi qu'Elisabeth eût toûjours témoigné beaucoup d'affection pour la Reine sa sœur, & qu'elle eût eu toûjours beaucoup de respect pour son âge & pour sa qualité d'ainée, que cependant jamais cette Reine n'avoit témoigné avoir aucune veritable amitié pour Elizabeth. Il se peut bien faire aussi, qu'Elizabeth aimoit Marie bien plus par raison d'Estat que par inclination ; afin que quand elle seroit montée sur le Trône, elle n'achevât pas de l'exclurre de la succession : voyant bien qu'elle pouvoit succeder à son frere trés-legitimement, sans se mettre en peine de faire condamner le divorce de Henry son Pere, ni son mariage avec Anne de Boulen.

1. Raison.

Quoi qu'il en soit, il est toûjours certain que depuis la publication de l'Acte du Parlement dont nous venons de parler, la Reine témoigna beaucoup d'aversion, à la Prin-

cesse

cesse Elizabet. On en allegua trois raisons. La premiere c'est qu'il n'estoit pas possible que cette Reine regardât jamais de bon œil, la fille de cette *Anne de Boulen*, qui pendant le cours de sept années, avoit esté le fleau, de l'innocente Catherine sa mere, & qu'ayant troublé son repos, son honneur, & sa reputation d'une si étrange maniére, il n'estoit pas possible qu'elle la pût aimer: & comment auroit-elle peu aimer la fille d'une Concubine (c'est ainsi qu'elle la traitoit) qui par ses impudicitez, avoit inspiré une telle aversion au Roy pour la Reine sa mere, qu'il la chassa du Trône, pour mettre la mere de celle-ci en sa place? Comment pouvoit elle voir Elizabeth, sans sentir son sang boüillir dans ses veines, & son cœur plein de ressentiment, au souvenir de cette femme ambitieuse qui avoit esté cause que sa mere avoit esté affligée, chagrinée, méprisée, reduite à mourir si malheureusement, non pas tant, par l'humeur d'Henry son Epoux, que par les enchantemens de cette femme ausquels ce Prince n'avoit pû resister? Comment une Reine comme Marie, descenduë des plus grand Monarques de l'Univers, auroit elle pû souffrir d'estre appellée sœur de la fille d'une femme, non seulement qui avoit fait tous les maux possibles à sa mere: mais qui venoit de perdre la vie par la main du Bourreau, pour crime d'adultere? 1553.

Il

1553. Il est impossible de faire reflexion à tout cela, sans demeurer d'accord que Marie ne pouvoit aimer Elizabeth: depuis au moins qu'elle fût Reine, & que le Parlement eût declaré legitime le Mariage de Henry VIII. avec sa mere. Ce fût mesme une grande retenuë en elle, que de ne s'en pas vanger autrement.

Seconde raison. La seconde cause de son aversion pour la Princesse Elizabeth, est prise de la Religion. La Reine n'ignoroit pas que sa sœur non seulement avoit en horreur la Religion Romaine, quelque moderation qu'elle se fit paroître. Mais qu'elle avoit mesme aidé à lui tendre des pieges pour la perdre elle même; outre qu'elle ne pouvoit souffrir ce cœur double & la feinte perpetuelle avec laquelle elle vivoit bien en apparence avec les deux partis. La Reine donc, resoluë de ruïner la nouvelle Réformation, & de rétablir le Papisme, crût estre obligée d'ôter tous les obstacles qui auroient pû s'opposer à son dessein, & qu'il n'y en pouvoit avoir de plus grands que ceux qui viendroient du côté de cette Princesse. Il est vrai qu'Elizabeth avoit tant d'esprit, tant de belles qualitez, & des maniéres si agréables, qu'elle se faisoit adorer plustost qu'aimer de tout le monde; & que tout ce qu'il y avoit de plus considerable de l'un & de l'autre sexe s'empressoit de luy faire la

Cour-

Par: I. Fig. 19.

Cour. Ainsi il estoit à craindre que l'exemple d'une Princesse si aimée, & si généralement estimée, ne fût capable de retenir les gens dans la Religion Reformée, & d'empêcher les progrez de la Catholique. La Reine Marie crût donc qu'il falloit la mortifier, & la rendre si méprisable que personne ne fit plus cas d'elle ; & qu'ainsi les Protestans ne fonderoient plus leurs esperances sur une fille, qui n'avoit non seulement ni credit, ni autorité ; mais à laquelle il ne restoit d'autre qualité, que celle d'estre fille d'une infame adultere. C'est ainsi que parloit toûjours la Reine de la Princesse Elizabeth. 1553.

Mais la principale raison de son aversion pour sa sœur fût, à ce que l'on dit, un dépit amoureux. C'est que la Reine aimoit depuis long-temps Edoüard de Courtenay Comte de Devonshire, qui estoit un Seigneur de haute qualité, de bonne mine, & aussi bienfait de sa personne qu'un homme le peût-estre. Cela parût en ce qu'elle ne fut pas plustôt montée au Trône qu'elle le tira de la Tour où le Roy Edoüard, & le Duc de Northumberland qui ne l'aimoit pas, l'avoient fait mettre, lui donna la liberté, & le rétablit dans tous les honneurs, charges, & dignitez que le Comte de Sterny son pere avoit possedées, & dont il avoit esté privé aussi bien que de la vie. Quand on vit la Troisiéme raison.

1553. Reine si empressée à témoigner son affection pour le Comte, on ne douta pas qu'elle n'eût resolu de l'épouser, & qu'elle ne le lui eût mesme fait connoître, par quelques autres marques d'amitié. Mais plus cette Reine lui donnoit des marques de son affection & plus Comte lui en donnoit de son indifference. Quand elle s'apperceut de ce mépris, elle en fût si outrée qu'elle resolut de l'en faire repentir, ce qu'elle fit bien-tost aprés, comme nous le dirons. On attribua la froideur du Comte à deux choses. En partie à ce qu'il crût que la Reine Marie ne pouroit se soûtenir long-temps sur le Trône, estant devenuë odieuse à tout le parti de la Réformation; Que ce Parti devenu plus puissant que l'autre ne pourroit voir la Reine travailler à rétablir le Papisme, sans qu'il en arrivât des desordres qui la perdroient. Mais la principale raison de l'indifférence du Comte pour la Reine Marie, fût l'amour extréme qu'il avoit pour la Princesse Elizabeth. Au fond la Reine n'avoit guere d'attraits & estoit trop âgée pour un jeune Seigneur de trente ans, comme estoit ce Comte duquel elle auroit pû estre la mere; au lieu que la Princesse Elizabeth estoit beaucoup plus jeune, qu'elle estoit trés-belle, & qu'elle avoit des maniéres capables de gagner le cœur de tous ceux qui la voyoient: Aussi le Comte dont l'inclina-

tion

tion estoit toute portée aux plaisirs du maria- 1553.
ge; en estoit si passionné, qu'il l'auroit preferée à toutes les couronnes de la terre, & qu'il ne pouvoit se resoudre à donner seulement un coup d'œil à la Reine Marie; ni trouver aucun moment pour faire reflexion, qu'une telle conduite le conduisoit à une ruine inévitable. Cependant le Comte & la Princesse s'entr'écrivoient souvent. On intercepta plusieurs de leurs lettres, que l'on fit imprimer en Anglois, entre lesquelles furent les deux suivantes.

Lettre d'Elizabeth, à Courtenay.

MONSIEUR LE COMTE,

Je ne doute pas que vous ne m'aimiez, mais je crains que cet amour ne vous fasse du préjudice. C'est aussi ce qui m'oblige à cacher l'inclination que j'ay pour vous, & qui me donne peu d'esperance; mais je sçai qu'un cœur généreux comme le vôtre sçait aimer jusques aux soupçons, & que la jalousie donne de nouveaux charmes à l'amour. Je suis seure que quand vous fairez reflexion au peril auquel vous vous exposez de perdre une Couronne, ou du moins une trés-grande autorité dans le Royaume, pour ne pas vouloir répondre

1553. *dre aux intentions & à l'amour que la Reine a pour vous, & pour vouloir suivre ce qu'une passion amoureuse vous inspire, pour celle qui souhaiteroit que son pouvoir & sa fortune fussent aussi grands que sa reconnoissance envers vous, pour vous pouvoir rendre heureux. Je suis aussi assurée que quand vous fairez bien reflexion à vos propres intérests, vous vous éloignerez autant de moy, que je souhaiterois d'être prés de vous, & que je le suis effectivement, par l'estime particuliére que je fais de vos grandes qualitez. Considerez, mon cher Comte, que l'amour aveugle le plus souvent la raison, & qu'il précipite d'ordinaire ceux qui le suivent dans un gouffre de malheurs, & puis s'envole & les laisse, s'en tirer comme ils peuvent. Faites un peu de reflexion à des avis, qui viennent d'un cœur qui ne cherche que vôtre avantage, puis qu'il est certain que j'aimerois mieux me priver de tout, que de porter quelque préjudice à vos affaires. Faites moi la Justice d'estre persuadé que je vous aime plus que vous ne m'aimez, & que je vous attens avec impatience, pour vous dire de bouche, ce que la prudence ne permet pas que je vous écrive.*

ELIZABETH.

R E.

1553.

REPONSE.

MADAME,

Je voudrois avoir deux cœurs, pour en sacrifier un à vos bons conseils. Mais n'en ayant qu'un seul destiné à me rendre heureux par l'inclination que j'ai pour vous, ce seroit me donner la mort que de le faire vivre pour toute autre. Je vous prie, ma chere Princesse, d'estre persuadée, qu'il n'y a ni fortune, ni Couronne, qui puisse ébranler seulement l'amour que j'ay pour vous; ni force, ni violence au monde, capable d'arracher de mon cœur la resolution que j'ay prise de vous le consacrer. Je sçai que c'est à moi une grande temerité que d'oser sans merite aspirer au plus grand bonheur de la terre qui est d'aimer la plus belle, & la plus digne Princesse de l'Univers. Je me réjouïs pourtant, Madame, d'apprendre que vous sçavez que l'amour est aveugle, parce que cela me fait esperer que vous ne trouverez pas si estrange la temerité d'un cœur qui ne sçauroit aimer qu'un objet qui merite des Couronnes, & des Royaumes. Je flatte agréablement mon inclination en lui representant incessamment vôtre merite, & je soûtiens mes esperances, en me convain- Réponse.

quant

1553. *quant de plus en plus que je ſuis incapable d'aimer que vous, ayant fait reſolution de ne ſouhaiter d'autre bonheur dans le monde, que celui qui me viendra de vôtre part. Pardonnez, s'il vous plait, la trop grande liberté que prend celui qui ne ſçauroit vivre ſans vous aimer, ni mourir que vôtre fidelle ſerviteur.*

COURTENAY

Cependant l'âge déja avancé de la Reine, d'environ trente-ſix ans, & les malheurs dont le Royaume eſtoit menacé ſi elle venoit à mourir ſans enfans, obligerent le Parlement à preſſer inſtamment Marie à ſe marier. Les Catholiques encore plus que perſonne, qui vouloient qu'elle épouſât Philippe II. fils unique de Charles-Quint. Mais la Reine, penſoit à n'en épouſer d'autre que le Comte de Devonshire ſon parent du côté paternel, & maternel, qui avoit toutes les qualitez non ſeulement qui peuvent faire aimer un homme, mais qui le peuvent rendre un des plus grands Rois du monde. Mais voyant qu'il ne répondoit pas à ſon inclination, elle ne ſçavoit que dire aux inſtances qu'on lui faiſoit de ſe marier. On luy propoſa auſſi le Cardinal Polus, & bien de raiſons ſembloient la porter à cela. Le merite de ce Prelat, ſa prudence conſommée, la moderation de ſon eſprit, la parenté qui eſtoit entre eux, une édu-

éducation presque commune sous la Comtesse Marguerite, qui avoit élevé la Reine Marie. Il estoit un peu vieux à la verité, puis qu'il avoit cinquante-trois ans ; mais ce n'estoit pas là le plus grand obstacle. Enfin il sembloit qu'il avoit plus de droit à la Reine que tous les autres prétendants. Le Pape qui souhaitoit ce mariage, le fit Cardinal à Latere, & l'envoya au plûtôt à Londres. Mais les Espagnols qui vouloient marier leur Roy avec Marie, trouvérent moyen de le retenir en Flandre, sous divers prétextes, jusques à ce que le Mariage qu'ils souhaitoient fût conclû. 1553.

1554. Avec Philippe d'Espagne.

Au commencement de Janvier 1554. le Comte d'Egmond, Ambassadeur de Charles-Quint accompagné de trois autres Seigneurs arrivérent à Londres, où ils reçûrent de la Reine des honneurs extraordinaires. Le peuple avoit déja murmuré de ce mariage, jusques à faire des menaces s'il venoit à s'accomplir. Mais le mécontentement devint encore bien plus grand quand on vit les Ambassadeurs arrivez pour conclurre le Traité : parce que tout le parti Protestant croyoit estre ruïné par ce mariage, ce qui faisoit craindre quelque sedition. Cependant quoi que le nombre des Protestans fût beaucoup plus grand que celui des Catholiques dans le Royaume, celui des Catholiques

ques

1554. ques qui estoit le plus grand dans le Conseil de la Reine ne laissa pas de l'emporter, & de faire conclurre le Traité suivant.

Articles du Mariage.

Que le Gouvernement de l'Estat, & la disposition des Charges & des Benefices, demeureroit entiérement entre les mains de la Reine. Que quoi que [illegible] deût porter la qualité de Roy d'Angleterre, & que son nom deût estre mis également avec celui de la Reine sur les Monnoyes, sur les seaux, & dans les Actes publics, que cependant le seul seing de la Reine, & sans celui de son Epoux auroit autant de force que les deux ensemble. Qu'aucun Espagnol ne seroit admis au Conseil, ni en aucune Charge du Royaume. Qu'il ne seroit rien changé, ni dans les Loix & coûtumes, ni dans la langue des Tribunaux de la Justice. Que la Reine ne sortiroit point du Royaume, que de son propre consentement. Que les Enfans qui pourroient naistre de ce mariage, ne seroient induits, ni forcez à sortir d'Angleterre, sans le consentement exprés de la Noblesse. Que le Roy venant à mourir le premier, il seroit donné à la Reine soixante mille livres sterlin de rente pour dot, qui seroient pris, quarante mille livres sur le Royaume d'Arragon, & le reste sur la Flandre. Que les enfants qui naîtroient de ce mariage succedroient chacun à son rang, à tous les Estats de la Reine, & outre cela, à ceux

de

de la Bourgogne, & des Pais-Bas. Que l'Archiduc Charles fils unique de Philippe, venant à mourir, les enfans de Philippe & de Marie, seroient heritiers du Pere, & de la Mere. Que s'il ne naissoit que des filles de ce mariage elles ne laisseroient pas de succeder aux Royaumes d'Angleterre & d'Irlande, & aux païs qui en dependent, mesme des Païs-Bas: à la charge qu'elles se marieroient avec l'approbation, & consentement de l'Archiduc Charles, fils de Philippe, autrement qu'il leur seroit donné une dot, selon leur qualité. Que le Roy Philippe ne pourroit, tandis qu'il seroit en Angleterre, avoir pour Officiers que des Anglois, ou des gens naturalisez Anglois. Qu'il ne pourroit aliener, ni transporter, ni or, ni argent, ni pierreries, ni autre chose appartenant à la Couronne. Enfin que si la Reine venoit à mourir sans enfans, le Roy Philippe ne pourroit plus dés ce moment avoir aucune sorte de présention sur le Royaume d'Angleterre, ni sur les autres païs de sa dependance. 1554.

Quand les Reformez virent ce Traité, & les preparatifs que l'on faisoit pour ce mariage; voyant bien qu'ils alloient tomber sous la Tyrannie Espagnole, & sous le cruel joug de l'Inquisition, ils deliberérent de prendre les armes pour s'en delivrer. Les Chefs de ce parti furent le Duc de Suffolk, les Chevaliers Wiat, Conspiration contre la Reine.

1554. & Carrew. Le premier se chargea de faire prendre les armes aux Provinces qui estoient au cœur du Royaume. Le second crût avoir un parti considerable dans la Province de Kent. Et le troisiéme avoit promis de faire soulever celle de Cornoüaille. La chose avoit esté bien concertée, mais elle fût mal executée ou du moins le bon conseil, ou plustôt la bonne fortune de la Reine, voulut que cette conspiration qui sembloit devoir ruïner le Royaume, ne fût qu'un feu de paille; sinon qu'elle produisit un effet tres-funeste contre ceux qui l'avoient faite, puis qu'elle fit perdre la vie par la main du bourreau à plus de deux cens personnes coupables ou malheureux entre lesquels il y avoit plusieurs personnes de qualité, y compris Wiat lui-mesme: Outre que l'on remplit les prisons d'innocens, que l'on arrêtoit sur le moindre soupçon. C'est ainsi que la Reine se rendit redoutable, avant mesme que d'avoir épousé le Roy Philippe.

Executions.

Il y a des Auteurs qui ont écrit que cette revolte fut appaisée sans effusion de sang. Il est vray que les Chefs prirent la fuite quand ils se virent abandonnez, entre lesquels estoit Carrew, les autres furent pris & mis en prison, & que la Reine se contenta pour lors que six cens personnes vinssent la corde au col, luy demander pardon à genoux, au

Camp-

Camp où elle estoit avec son Armée, ce qui 1554.
fût executé le 6. Fevrier, justement un mois
aprés que cette revolte avoit commencé.
Mais dés qu'elle vit les gens desarmez,
& chacun retiré chez soy, elle ordonna
qu'on fit le procez à tous ceux qui e-
stoient en [illegible] qu'on informât con-
tre tous ceux qui pouvoient estre soup-
çonnez d'avoir eu part à la revolte; de
sorte que l'on remplissoit les prisons égale-
ment d'innocens, & de coupables. Le 12. du
même mois, on fit couper la teste à Jean-
ne Gray, qui avoit esté couronnée peu de
jours auparavant, & au Comte Guisfort
son Mari, la Reine fût executée dans la
Tour, & le Comte dans la place publique.
Le 17. le Duc de Suffolk Pere de l'infortunée
Jeanne eût le mesme sort; tout aimé du peu-
ple qu'il estoit, il fût peu regretté, parce
qu'on crût qu'il estoit cause de la disgrace de
sa fille. En un mot, en l'espace de six jours,
on fit pendre quatre vingt-huit personnes
des plus coupables, ou des plus malheureux.
Wiat fût pendu à Rochester, les autres en
d'autres lieux, au nombre de deux cens pour
le moins.

La Princesse Elizabeth, & le Comte de Devonshire, que d'autres appellent Marquis d'Exceter, fûrent envelopez dans cette tragedie. Le Comte fût mis à la Tour, & la Princesse arrestée ailleurs, deux jours aprés.

Elizabeth & Courtenay soupçonnez.

1554. Les Auteurs Protestans qui veulent faire passer la Princesse Elizabeth pour une personne sans défauts, ou comme un Ange venu du Ciel, disent que la Reine Marie l'avoit prise en telle aversion depuis qu'elle l'avoit faite declarer bâtarde, & le mariage de son Pere legitime avec Catherine d'Arragon, qu'elle ne cherchoit que les occasions de la perdre. Son aversion s'accrut aussi par le refus que fit cette Princesse d'entrer dans l'Eglise Romaine. Mais la jalousie qui s'en mêla, fût à la verité la plus grande cause de l'aversion de Marie contre sa sœur, ne pouvant se consoler que le Comte méprisât l'amitié d'une Reine, pour s'attacher à Elizabeth, qui n'avoit plus ni qualité, ni rang dans le Royaume. Pour satisfaire sa passion elle crût qu'il falloit les separer. Elle ordonna donc à la Princesse de se retirer au Château d'Ashriedge, à trois journées de Londres, où Courtenay ne la pourroit pas voir si souvent, ses Charges l'obligeant d'estre toûjours à la Cour. Mais ayant appris que cette précaution estoit inutile, qu'ils ne laissoient pas de s'écrire & de se donner des nouvelles par le moyen de leurs domestiques, & mesme que Courtenay l'alloit voir quelquefois en poste, elle se resolut de s'en vanger autrement. Il ne luy fût pas difficile d'en trouver l'occasion, dans les soupçons que leurs ennemis semoient, qu'ils

avoient

avoient eu part à la conspiration dont nous avons parlé. 1554.

Quoi qu'il en soit les Auteurs Protestans disent tous que ce fût un coup de la jalousie de la Reine, qui les voulut soupçonner sans sujet. Il est vrai que m'entretenant un jour a[illegible]omte d'Anglesey, un des plus ardens zelateurs de la Princesse Elizabeth, qu'il appelloit *l'immortelle Heroïne*, il me tint le discours suivant. *M. Leti, je vous dirai avec liberté, ce que je ne voudrois pas que vous écrivissiez dans l'Histoire. Il est certain qu'il y avoit de l'amitié entre la Princesse Elizabeth, & Courtenay. Il est encore plus vray que la Reine Marie en estoit si jalouse, qu'elle en usoit trés-mal envers l'un & l'autre. Et il ne faut pas trouver étrange que le depit de se voir ainsi maltraitez, les ait portez à chercher l'occasion de s'en vanger, qui ne fut jamais plus belle qu'alors. Le Comte estoit si cheri, & si estimé de tout le monde, que l'on disoit communement qu'il estoit le seul homme du Royaume qui meritoit de regner. La Princesse se menageoit si bien avec toute sorte de gens, que les Catholiques s'ils ne l'aimoient pas, ne la haïssoient pas au moins, & que les Protestans l'honoroient si fort, qu'ils la regardoient, comme celle qui seroit un jour le plus ferme appui de la Réformation. Je ne croy pas que ces deux personnes*

On les croit coupables.

1554. *ayent pû aimer une Reine qui avoit pour eux une haine, qu'elle ne cachoit pas. Ainsi il se pourroit bien faire, qu'ils auroient eu quelque part à la Conspiration, dans l'esperance, que si la Reine estoit detrônée la Couronne appartiendroit à la Princesse. On dit même qu'ils s'étoient promis mariage ensemble, & que le Comte s'estoit engagé de soulever la Province de Cornuaille afin qu'Elizabeth fût Reine quand il l'épouseroit. Mais ils se conduisirent avec tant d'adresse, & prirent si bien leurs mesures que l'on n'a pû trouver contre eux que des indices, & des soupçons mal justifiez. Je croi aussi que le mariage de la Reine ayant un peu moderé sa vangeance, elle n'en fit pas toutes les perquisitions possibles.*

Courtenay en Prison, & ses défenses.

Quoi qu'il en soit, le Comte fût arrêté, sur le premier interrogatoire fait à Wiat, qui nomma entre les complices, le Comte, & la Princesse. Le Comte fût accusé par le Procureur Fiscal, *d'avoir eu part à la Conspiration, & d'avoir voulu chasser Marie du Trône, pour y mettre en sa place Elizabeth, à laquelle il avoit fait promesse de mariage.* Le Comte nia tous ces faits, & fit voir clairement son innocence, & celle d'Elizabeth. Il arriva mesme alors une chose qui servit de beaucoup à le justifier. C'est qu'au moment qu'il estoit devant ses Juges,

il

arriva des lettres de Wiat par lesquel- 1554.
les il retractoit avec larmes, l'accusation qu'il avoit portée contre la Princesse, & le Comte, appellant Dieu à témoin de leur innocence, & cela lors qu'on le conduisoit au supplice. Mais le Chancelier Gardiner, qui craignoit que la Reine venant à mourir sans enfans, la Princesse, qu'il regardoit comme l'ennemie de la Religion Romaine, & la sienne en particulier, pourroit parvenir à la Couronne, & que le Comte estoit aussi son ennemi déclaré, ne voulût point avoir égard à la declaration de Wiat, disant qu'on ne devoit pas ajoûter foy, à ce qui se disoit sur la potence; de sorte qu'on mena le Comte sous seure garde au Château de Foderinghay, avec ordre de ne luy laisser voir personne, ni écrire à qui que ce fût, qu'en presence de ses gardes.

Elizabeth accusée & arrêtée.

Pour ce qui regarde Elisabeth, à peine la Reine eût elle appris la confession de Wiat, qu'elle envoya le Baron Hasting, & les Chevaliers Cornuaill, & Sothuvel, porter l'ordre à la Princesse de s'en venir incessamment à Londres, ils estoient chargez de l'accompagner avec 20. gardes qu'on leur avoit donnez. Dés là elle ne devoit pas douter qu'il n'y eut de facheuses informations contre elle. La Princesse se trouva malade au lit lors qu'on luy porta cet ordre; mais sans avoir

1554. égard à sa maladie, ils executérent leur com-mission avec tant de rigueur, qu'ils la gardérent toûjours à vûë. Toute la douceur qu'on eut pour elle, fût de la conduire à petites journées. On la mena droit à Wittehall. Elle demanda instamment de voir la Reine, mais on luy dit, qu[illegible]*auparavant se purger de l'accusation do*[illegible]*on la ch*[illegible]*geoit d'avoir eu part à la dernière Conspiration.* Le même jour (4. Mars) on luy donna pour prison un appartement dans Wittehall, où elle fût si étroitement gardée, qu'on ne luy permit de parler à personne. Cependant on nomma 20. Juges pour examiner son affaire, desquels le Chancelier Gardiner estoit le President. Le 12. on la fût interroger dans la chambre. La Princesse nia toutes les accusations, soûtint avec fermeté qu'elle estoit faussement accusée, & qu'elle n'avoit jamais eu part ni connoissance des entreprises de Wiat, & de Carrcy. On continua le 16. à l'interroger, on luy disoit pour la surprendre, que le Marquis de Courtenay avoit confessé sa faute, & qu'il avoit eu recours à la clemence de la Reine. Mais la Princesse qui connoissoit mieux le Comte persista dans la negative, & dit, *qu'elle ne croyoit pas le Comte capable d'avoir jamais rien entrepris contre l'Estat ni contre la Reine, & encore moins qu'il eût confessé une faute dont il ne pouvoit être coupable.*

Le

Le mesme jour on la conduisit à la Tour 1554. par ordre de la Reine, jusques à ce qu'on peut mieux découvrir les choses. On eut On la conduit en prison. la cruauté de la faire passer par la porte par laquelle on fait entrer les seuls criminels de Leze Majesté. La Princesse irritée, en fit ses plaintes aux Gardes, disant, *qu'elle ne pouvoit croire que ce fût par ordre de la Reine, naturellement trés clemente, qu'on faisoit cet outrage à une personne comme elle, & que c'étoit sans doute la malignité de quelques ministres ses ennemis qui l'avoit donné. Qu'étant innocente, & les Juges n'ayant aucune preuve contre elle, c'étoit une injustice & une violence manifeste qu'on lui faisoit de la traiter ainsi.* On luy ôta tous ses domestiques, & on lui donna seulement trois hommes & trois femmes pour la servir, tous gens affidez à la Reine, & des plus bigots dans la Religion Romaine, sans luy permettre de parler à d'autres qu'à eux. Le Chevalier Gage Lieutenant de la Tour la traita avec toute la rigueur possible, ne lui permettant point de sortir des deux chambres qu'on lui avoit données, ni de se promener dans les galeries, & autres lieux de la Tour, où l'on permettoit aux plus grands criminels d'aller, lors même qu'ils étoient convaincus, quand c'étoient des gens de qualité. Il ne lui fit porter à manger que par les sergens les plus insolens

1554. lens de la Tour. Mais tous ceux qui avoient mal usé envers cette Princesse, eurent bien sujet de s'en repentir, & ils expiérent tous leur faute par la mort, lors que la Fortune, & la Justice l'élevérent sur le Trône.

On lui accorde quelque grace.

Elizabeth souffrit patiemment tous ces mauvais traitemens pendant 17. jours : jusques à ce que *Mylord Chandois*, qui avoit beaucoup de pouvoir dans le Gouvernement, & encore plus sur l'esprit de la Reine, touché de compassion parla en sa faveur ; Il obtint qu'on la mettoit dans l'appartement que la Reine occupe quand elle va à la Tour, & la permission de se promener dans les galeries, & sur les terrasses de plomb, à la charge que ce seroit en presence du Conestable, du Lieutenant de la Tour, & des trois femmes qu'on luy avoit données pour la servir, & que les fenestres des lieux où elle passeroit seroient fermées, aussi bien que celles de la chambre, qui avoient communication avec d'autres. Peu de temps aprés elle obtint, par l'intercession du même Mylord la permission de se promener dans le Jardin de la Tour, à la charge que toutes les fenestres qui regardent sur le dehors seroient fermées tant qu'elle y seroit. Cependant on usoit toûjours de toute la severité possible envers elle. La moindre chose faisoit ombre aux gardes. Jusques-là qu'un jour un enfant de quatre

quatre ans s'estant approché d'elle pour lui donner un bouquet de fleurs, ils l'arrachérent non seulement des mains de la Princesse, croyant qu'il y auroit quelque billet caché, mais ils maltraiterent l'enfant, & chasserent le Pere avec mille menaces, & mille insolences. 1554.

Cependant la pitié & la tendresse que le Chevalier Chandois Gouverneur de la Tour témoignoit à la Princesse ne plaisoit ni à la Reine, ni au Chancelier, ni au parti Catholique en general. Craignant donc qu'il ne la laissât sortir, ou qu'il ne lui permit d'avoir correspondance avec le Comte, on prit la resolution de la tirer de là, & de la remettre entre les mains du Chevalier *Benefield* Gouverneur de *Woodstock*, où on l'envoya sous la conduite de Mylord *Williams*, & de *Benefield*, avec bonne escorte. Ce dernier traita si brutalement la Princesse, qu'elle crût qu'on lui avoit donné ordre de la faire perir. Mais Mylord Williams en usa tout autrement : car il la regala magnifiquement dans une maison de campagne qu'il avoit sur la route, au grand déplaisir de Benefield, qui protesta qu'il s'en plaindroit à la Reine. Enfin on en usa si mal avec elle que plusieurs auteurs assûrent qu'on avoit depêché trois assassins à Woodstock, pour la faire poignarder. Mais quand ils furent dans la chambre

On la transfere dans forteresse de Woodstock.

1554. bre ils furent si éblouïs de l'air, & de la beauté de la Princesse, qu'ils n'oserent l'entreprendre, disant qu'*ils ne sçauroient assassiner une personne de cete qualité sans en avoir un ordre par escrit de la Reine.*

Le Parlement est convoqué.

Marie voyant le Royaume paisible, les seditieux pendus, les Principaux Chefs des Hérétiques (c'est ainsi qu'elle appelloit ceux qui ne suivoient pas la Religion Romaine) ou morts ou condamnez, ou prisonniers, & les Catholiques triomphans, assembla le Parlement au mois de Mai. On y proposa deux choses principales, son mariage avec le Roy Philippe, & le rétablissement de la Religion Catholique. La premiere passa sans aucune difficulté, & tout d'une voix; Mais quant à la seconde, la pluralité des voix alla à prier Sa Majesté de se contenter qu'on laissât les choses en l'estat auquel le Roy Edoüard son frere les avoit mises, sans y rien changer.

Ridley.

La Reine qui étoit entrée dans le Gouvernement avec une passion aveugle contre la Réformation, sans faire réflexion à ce qui en pourroit arriver, ne gardoit aucune formalité, dans les procez qu'on faisoit aux accusez. Tous les Catholiques étoient absous quelque chargez qu'ils fussent de crimes, & les Protestans toûjours condamnez quelque innocens qu'ils fussent. Entre les Evê-

ques

Part. I. Fig. 20.

ques qui furent l'objet de la persécution de Marie, celui de Londres, NICOLAS RIDLEY, fût un des principaux. C'étoit un homme de grand merite, d'un grand sçavoir, & qui avoit beaucoup travaillé à la Réformation de l'Eglise. On commença par le priver de son Evêché puis on le mit dans un cachot de la Tour, comme s'il eût esté un scelerat. De là on le transfera à Oxford pour faire disputer sur des matiéres de Religion avec les Professeurs de l'Université, sans lui permettre d'avoir des livres, ni aucune commodité pour se défendre. L'Université le déclara séctaire & hérétique, & comme tel le livra par ordre de la Reine au bras seculier, qui sans autre forme de procez le condamna à être brûlé tout vif, sans que l'on peût obliger la Reine à revoquer une sentence si injuste, quelques raisons qu'on luy allegât; Toûte la réponse qu'elle fit à ceux qui lui demandoient sa grace, fût, qu'*elle étoit fâchée de le voir si obstiné dans son hérésie, & qu'elle consentoit qu'il fût étranglé avant que d'être jetté dans le feu.* 1553.

Cependant Philippe, impatient de consommer son mariage, ayant appris que tout estoit tranquille en Angleterre, & que les 30. vaisseaux Anglois, qui le devoient escorter avec 80. autres vaisseaux Espagnols, étoient prests, s'embarqua le 10. Juillet à la Co- Philippe arrive en Angleterre.

1554. Corogne. Peu de jours aprés il arriva à la vüë du port de Hampton, où il trouva le vaisseau Royal de Marie, enrichi de tout ce qu'une Nation opulente & magnifique peut avoir de plus précieux. La Reine l'avoit envoyé au devant pour prendre son Epoux, & luy porter de sa part un collier de l'Ordre, de valeur de 15. mille écus Romains, ou 4000. livre sterlin. Philippe debarqua au port de Hampton où il trouva douze des principaux Officiers de la Couronne, accompagnez de cent Gentilhommes, qui menoient avec eux un grand équipage de chevaux, & de littieres pour toute la Cour, & d'un cheval que le Roy devoit monter, couvert d'un harnois magnifique estimé 12. mille livres sterlin. Il monta sur ce cheval, & alla droit à le Cathedrale où il fit chanter le *Te Deum*. Le lendemain matin le Roy envoya son grand Chambellan *Loüis Gomes de Silva*, accompagné de deux grands d'Espagne complimenter la Reine de sa part, & lui porter un present de pierreries estimé soixante & dix mille pistoles. La Reine les fit mettre sur une petite table, pour satisfaire la curiosité des gens, & faire voir la magnificence avec laquelle son Epoux en usoit envers elle. Ce mesme jour là, le Roy dîna pour la prémiere fois en public servi par les seuls Anglois, au grand regret des Espagnols, qui ne se pouvoient

voient consoler de voir leur Roy entre les 1554.
mains d'une autre Nation. Je ne parlerai point ici de la magnificence de ces nôces, ni des cavalcades, festes & autres pompes royales, que l'on vit dans cette occasion. Comme nous avons déja parlé du Cardinal Polus, & que nous en devons encore parler ci aprés, je me contenterai de rapporter ici quelques lettres, qu'il a écrit, ou qui lui ont été écrites, contenant plusieurs choses particulieres que l'on ne sera pas faché de sçavoir. La prémiere est de luy au Cardinal de Monte.

MONSEIGNEUR,

J'ai fait sçavoir à vôtre Eminence par ma derniere lettre, l'heureuse arrivée du Prince Serenissime en Angleterre, & comme il fût ensuite, le jour de S. Jaques, avec la Reine à Winchester, où leur mariage fût benit, avec beaucoup de magnificence. Vôtre Eminence en pourra apprendre plus de particularitez, si elle le souhaite, de celui qui lui rendra cette lettre, auquel je me remets de tout ce que je pourrois vous dire sur ce sujet, baisant trés-humblement la main à V. E. Ormaneto vient d'arriver tout à l'heure avec les depesches qu'il a plû à sa Sainteté de luy donner, selon le zele qu'il a pour le service de Dieu, & pour le

Lettre du Cardinal Polus, au Cardinal de Monte.

1554. *le bien de l'Eglise, dans cette importante affaire. Je prie V. E. d'en remercier sa Sainteté, de lui baiser humblement les pieds de ma part, & de l'assurer que je lui donnerai tous les avis necessaires, selon les occasions. Au reste Ormanetto ne pouvoit venir plus à propos, & j'espere que les affaires iront au gré de sa Sainteté, & d'une maniere avantageuse à l'Eglise, & au Service de Dieu. Le temps ne me permet pas de vous en dire davantage, je baise trés-humblement les mains à V. E.*

Le 29. Juillet 1554.

Le Cardinal RENAUD POLUS.

Bulle de Jules 3. à Polus. JULES III. Pape. *Nôtre bien aimé fils, Salut & Benediction Apostolique. Dieu nous ayant fait esperer l'année passée de voir le florissant Royaume de la grand' Bretagne réüni à la Religion Catholique, par le zéle & la Pieté de nôtre trés-chere fille la Reine Marie. De l'avis & consentement unanime de nos venerables fréres les Cardinaux de l'Eglise Romaine, nous resolûmes de vous envoyer en qualité de Legat à la Reine Marie, avec un ample pouvoir, afin de lui donner dans cette occasion, le conseil & le secours qu'elle peut esperer du S. Siege. Nous voyons déja par la gra-*

ce

ce de Dieu, des fruits considerables de cette Legation, dont vous vous estes aquité avec beaucoup de zele, & d'habilité. Depuis la Reine ayant épousé nôtre trés cher fils en J. Christ Philippe Prince d'Espagne & Roy d'Angleterre, nous avons crû necessaire de donner plus d'étenduë à vôtre charge, & de vous faire aussi nôtre Legat & du S. Siege avec les mêmes ordres, & privileges auprés du Roy, que nous vous avions donnez cy-devant auprés de la Reine, voulant que vous en fassiez les fonctions conjointement envers l'un & l'autre. Nous esperons de la Religion, & du Zele du Roy, aussi bien que des richesses de l'Empereur son Pére, conformement aux bonnes intentions de la Reine, que l'on verra dissiper bien-tost tous les obstacles qui s'opposent à la reduction de ce Royaume à l'unité Catholique. Nous ne cessons de vous exciter en J. Christ d'y travailler avec toute l'application, & la vigilance dont vous estes capable. Donné à Rome à S. Marc, sous l'anneau du pescheur, le 10. Juillet 1554. & de nôtre Pontificat le 5. Signé 1554.

Paul Sadolet Carpenta.

MON-

1554.

MONSEIGNEUR,

Lettre d'Ormanetto à Pauli.

Je suis arrivé ce matin au Camp, où j'ay [illegible] ne pouvoir avoir audience de Monsf. l'Evesq. d'Arras, qui estoit prest à partir, je l'ay pourtant euë par la grace de Dieu, j'ay esté bien reçû de lui, & en ai eu une favorable réponse. Aprés lui avoir fait entendre tout ce que vous m'aviez ordonné de lui dire. Il m'a répondu, que l'Empereur avoit beaucoup à cœur les affaires presentes de la Religion. Qu'il n'auroit pas manqué de concourir a une si sainte entreprise, comme il a fait en toutes les occasions semblables, & comme il le faira toûjours au peril de sa propre vie. Mais que quand à la circonstance du temps, (qui avoit esté le premier article de mon discours,) qu'il lui sembloit bien que les choses avoient eu d'assez heureux commencemens, n'ayant rien appris depuis l'arrivée du Roy en Angleterre que la celebration de ses Nôces; Mais qu'avant que d'aller plus avant, il croyoit qu'il falloit voir quel train prendroient les affaires du Royaume, & que puis qu'il devoit rendre compte au Roy, du sujet pour lequel j'avois esté envoyé vers luy, qu'il auroit esté necessaire que je me fusse un peu plus expliqué sur deux choses. 1.

Sur

Sur la forme du pouvoir donné en cette affaire, (y ayant une extréme difference entre en remettre la connoissance au Cardinal, & en faire juges les Princes Sérenissimes) & puis sur les moyens, dont vous vouliez vous servir pour l'accommodement : ajoûtant qu'il auroit esté necessaire de voir une copie du pouvoir. Quant au temps je lui repliquai qu'il estoit toûjours de saison de travailler à une affaire, où il s'agit du salut de l'ame, où l'on ne doit perdre aucun moment. Que d'ailleurs, c'estoit une affaire de telle nature, qu'il la falloit commencer, en persuadant à chacun de l'embrasser, parce que c'étoit l'interest de chacun de le faire, ce que personne ne pouvoit mieux executer que Monseigneur le Legat, & que tout temps estoit propre à de telles choses. J'ajoutay mesme, que sa Majesté Imperiale ne devoit pas laisser passer l'occasion d'achever la reduction de ce Royaume, avant que le Prince son fils, arrivât en Angleterre s'il en vouloit avoir l'honneur. Quant au pouvoir, je lui repliquai, qu'il me sembloit que je m'étois assez expliqué, quand je lui avois dit que l'accommodement n'avoit esté remis à V. E. que pour la maniere, il n'en avoit encore esté rien determiné, parce que c'est une nature d'affaires, où la presence fait beaucoup, & où il faut souvent prendre les resolutions sur le champ; & aprés qu'on est informé de plusieurs circonstances qui chan- 1554.

1553. *changent fort souvent l'état des choses. Quant aux autres points, j'en informerai plus particulierement V. E. à mon retour. En attendant je suis, &c. De Valencienne le dernier jour de Juillet 1554.*

Nicolai Ormaneto.

Lettre du Roy Philippe au Cardinal Polus.

PHILIPPE *par la grace de Dieu Roy d'Angleterre, de France, de la Sicile citerieure, de Jerusalem, & d'Irlande, deffenseur de la foy, Prince d'Espagne, Archiduc d'Autriche; Duc de Bourgogne, de Milan, & de Brabant, Comte de Habspurg, de Flandres, & du Tirol, &c. à nôtre reverend Pere en J. Christ, & trés-cher ami, salut. Trés-Reverend Pere en Jesus Christ, & trés-cher ami. Nous venons d'envoyer tout presentement, vers l'invincible Empereur nôtre Pere & nôtre Seigneur, le Comte de Horn, Capitaine de nos Gardes à cheval, & nous lui avons donné ordre de visiter & de saluer de nôtre part vôtre Eminence, dont le savoir, la vertu, & la pieté nous ont été & nous seront toûjours en grande recommandation. Nous vous prions d'ajouter foy à tout ce que ledit Comte vous dira de nôtre part, & d'attendre de nous, tous les bons offices que nous serons capables de vous rendre, comme vous l'entendrez plus particu-*

culierement de lui. Cependant nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. à Winton le 4 Aoust 1554. 1554.

PHILIPPE ROY.

SIRE,

J'avois senti beaucoup de joye, lors que j'appris par les bruits publics, & par les lettres de mes amis, l'heureuse arrivée de vôtre Majesté en Angleterre, & son mariage avec nôtre Serenissime Reine, qui a esté celébré à la joye de toute la Nation. Mais j'en ay senti une bien plus grande quand j'ai reçû la lettre que V. M. m'a fait l'honneur de m'écrire, & que M. le Comte de Horn m'envoya hier par M. de S. Martin un de vos Officiers, que j'ai chargé de vous rendre celle-cy. Je l'ay trouvée pleine des marques de cette bonté & de cette humanité, que tout le monde loüe en vôtre M. comme une vertu veritablement Royale, & qui excelle en vous parmi une infinité d'autres grandes qualitez. Je rens graces à V. M. de cette marque de sa bienveillance, dont il lui à plû m'honorer. Je la felicite encore une fois, de son heureux mariage, que la Providence de Dieu a sans doute permis pour redonner le repos a l'Angleterre en attendant que je le puisse faire de la part du Pape, selon les ordres que Lettre de Polus, au Roy.

j'en

1554. *j'en ai reçeu, à la consolation de l'Eglise, & au salut du Royaume. Il ne me reste que d'assurer vôtre Majesté, que je lui rendrai tous les devoirs qu'elle peut attendre de moy & en qualité de Legat, & en qualité de vôtre sujet, & que j'embrasserai avec plaisir les occasions où je pourrai contribuer à sa gloire. Je prie Dieu qu'il veüille conserver long temps V. M. & celle de la Reine vôtre Epouse. Du Convent de Diligam prés de Bruxelles, le 7. des Ides d'Aoust. 1554.*

Le Cardinal Renaud Polus.

TRés-Reverend Pere en Jesus Christ.

Lettre de Polus à Soto. *J'ay reconnu par vos lettres, combien vous avez sujet de dire avec le Prophete,* mon cœur est disposé, mon Dieu, mon cœur est disposé, *& quoi que j'aye toûjours reconnu ces bonnes dispositions en vous depuis que je vous connois, vous ne les avez jamais mieux fait paroître que par les dernieres que j'ay reçûës de vous, & par celles que vous avez écrites à l'Empereur & à Dom Alonse de Anguillara, en ma faveur, & pour lui recommander la cause de Jesus Christ. Il paroît bien que vôtre cœur est preparé à supporter les plus grandes charges, quand il s'agira de la gloire de Dieu, & de l'utilité de l'Eglise. Je n'ai pû m'empescher en les lisant,*

sant, de loüer Dieu en moy même, de ce qu'il 1554.
vous a communiqué une si bonne part de la plus excellente de toutes les vertus, qui est la Charité. J'ai seulement à souhaiter que vous trouviez les occasions de faire paroître cet excellent courage que Dieu vous a donné. J'espere que cela arrivera, si Dieu permet que j'aille en Angleterre y faire les fonctions de la Legation qui m'y a esté donnée. Je voi par les lettres que vous m'avez envoyées combien vous le souhaitez, & combien vous y travaillez. Je ne les ferai pourtant rendre, que quand je jugerai qu'il sera de besoin, & j'espere que la chose pourra reüssir sans elles. Je sçaurai par la réponse aux lettres que j'ai écrites au Roy & à la Reine, si mon esperance aura esté bien fondée. Je les attens de jour à autre, & je vous en donnerai avis, dés que je les aurai reçûës. Continuez cependant à vous occuper à la priere, qui seule nous peut ouvrir aujourd'huy une porte, que la prudence des sages a fermée depuis tant de temps; Mais il n'y a ni prudence ni conseil qui tienne contre Dieu; ce sera lui qui sera vôtre force quand vous l'invoquerez. Du Convent de Diligam, le 2. Septembre 1554.

Le Cardinal Renaud Polus.

Quand le Roy Philippe se vit marié, & qu'il n'eût plus à craindre que le Cardinal Polus Le Legat Polus va-

1553. Polus apportât aucun obstacle à ses desseins.
en Angleterre. Il resolut de prier l'Empereur son Pere de ne le plus retenir en Flandre.. Le Roy & la Reine envoyerent donc à Bruxelles François Talbot, Comte de Scharisbury, ou Chrewsbury, qui estoit un Seigneur de grande consideration, & fort zelé pour la Religion Catholique, non seulement pour le visiter de leur part, mais pour le presser de passer en Angleterre, l'accompagner, & le deffrayer pendant le voyage. Mais le Cardinal, que l'on avoit empesché pendant neuf mois de passer en Angleterre, pour y exercer les fonctions de Legat, & qui avoit presque perdu patience de se voir ainsi joüé, par une si longue attente, voulût faire languir les autres à leur tour; de sorte que plus on le pressoit de partir, & plus il trouvoit de nouveaux obstacles pour gagner du temps, tantost sous pretexte des lettres qu'il attendoit de Rome, tantôt pour n'avoir pas les choses prestes, tantost parce qu'il estoit incommodé. Ainsi il n'arriva à Douvre que vers la mi-Novembre, où par ordre du Roy & de la Reine on lui fit mesme entrée, & les mesmes honneurs qu'on avoit fait au Roy lui mesme lors qu'il arriva en Angleterre. L'Evéque de Winchester, & le Conseil le fût recevoir à la porte de Londres. Le Roy accompagné de tous les grands Seigneurs du Royaume, le reçût à la porte de

Witt-

Wittehall, & la Reine à la porte de la Sale, on le logea en suite dans le plus magnifique appartement du Palais. 1555.

Depuis la fin de Novembre on avoit donné les ordres pour la convocation du Parlement, dont la prémiere séance fût tenuë le 3. Janvier 1555. Le Roy & la Reine y assisterent en personne. Le Cardinal Legat leva l'Interdit que le Pape Paul III. avoit prononcé contre l'Angleterre. Philippe & Marie declarerent qu'ils renonçoient au titre de Chef de l'Eglise, qui n'appartenoit qu'au Pape. Le Legat, & l'Evesque de Winchester parlerent beaucoup de l'excellence de l'Eglise Romaine, & du tort que le Royaume s'estoit fait d'avoir renoncé à une si bonne mere, sous pretexte de Reformation. On ne parla enfin pendant toute la tenuë du Parlement, que d'extirpation d'hérésie, & d'envoyer une Ambassade d'obedience, au nouveau Pape Jules III. On choisit pour cet employ *le Vicomte de Montaigu, l'Evesque d'Ely, & le Chevalier Edoüard Vanne*, de la part du Parlement. La Reine ajoûta à leur commission, de rendre obedience au Pape au nom du Royaume, un ordre de le prier de sa part, de confirmer toutes les graces que le Legat avoit accordées à l'Angleterre. Le Parlement assemblé.

Cependant la Princesse Elizabeth se plai- Elizabeth

1555. gnoit toûjours à Benefield, de ce qu'on la traitoit comme la plus miſerable femme de la terre, quoi qu'elle fût innocente, & que l'on ne trouvât aucune preuve contre elle. Elle ne pouvoit comprendre d'où venoit qu'on la tenoit ſi reſſerrée, qu'il ne lui eſtoit non ſeulement pas permis de voir aucun de ſes domeſtiques, mais qu'on ne lui voulût pas meſme permettre d'eſcrire à la Reine ſa ſœur; c'eſtoit là ſon plus grand deplaiſir d'autant plus que c'eſt une grace qu'on ne refuſe pas aux plus coupables; finalement Benefield las de ſe voir reprocher tous les jours l'injuſtice de ſon procedé, touché peut-eſtre auſſi de quelque remords de conſcience, lui donna permiſſion d'eſcrire à la Reine, à la charge qu'il verroit la lettre avant qu'on l'envoyât. La Princeſſe eût beaucoup de peine à ſubir une condition, qui lui paroiſſoit injuſte, & contraire au reſpect qu'un ſujet doit à ſa Reine, d'entreprendre de voir les lettres qu'on lui écrivoit. Mais ne pouvant faire autrement, elle fût forcée d'accepter cette dure condition. Elle lui écrivit donc la lettre ſuivante.

Etroitement detenuë.

MADAME,

Lettre d'Eli-

Si le triſte eſtat où je me trouve, pouvoit

par-

parvenir jusques à V. M. je ne doute pas qu'elle n'en fût touchée, & qu'elle n'y apportât quelque soulagement. Si je me sentois coupable de la moindre faute, contre la gloire, l'autorité, & le service de V. M. je me consolerois de mes afflictions, & les regarderois comme une juste punition; mais estant aussi innocente, & aussi zelée que je suis, au service de V. M. je ne puis me consoler de mon malheur. Jugez de la nature de ma detention, par ce que je puis assurer à V. M. que je ne sçai que depuis trois jours son heureux mariage avec le Serenissime Prince Philippe, fait il y a déja plusieurs mois: encore est-ce une des plus grandes obligations que j'aye à M. le Gouverneur Benefield, de m'avoir fait part de cette heureuse nouvelle. Je prie Dieu qu'il conserve long-temps V. M. qu'il benisse vôtre mariage, & qu'il vous inspire quelque bonté pour moy. Je ne doute pas que plusieurs personnes n'ayant obtenu des faveurs & des graces à l'occasion de vôtre mariage; il n'y a que l'infortunée fille d'Henry VIII. pour laquelle toutes les portes de la Justice, & de la Clemence ont été fermées. Que si la proximité du sang ne touche pas V. M. je la supplie de se laisser émouvoir par sa generosité Royale, & par la grandeur de son ame.

1555. zabeth à la Reine.

1555. Pourquoi elle refusa la liberté à Elizabeth.

Le but de cette lettre étoit de demander à la Reine qu'il lui plût d'apporter quelque adoucissement à sa prison, si elle ne vouloit lui accorder l'entiére liberté. Il est certain que la Reine estoit émuë de quelque compassion envers la Princesse, & qu'elle donna plusieurs fois ordre au Chancelier d'achever de conclurre l'affaire de la prison d Elizabeth; qui avoit empêché que l'on n'ouvrit les prisons au jour du mariage de la Reine selon la coûtume; parceque ne voulant pas accorder la liberté à la Princesse, ni au Comte de Devonshire, on ne pouvoit l'accorder aux autres prisonniers, sans que l'on regardât comme une grande inhumanité, que l'on eut refusé à la sœur de la Reine une grace que l'on auroit accordée à d'autres gens. Pour empêcher donc que l'on n'en murmurât, on ne donna la liberté à personne de ceux qui estoient detenus pour crime d'Estat, ou pour cause de Religion. Le Chancelier, que l'on pouvoit regarder comme le Procureur Fiscal du diable contre Elizabeth, n'avoit pourtant aucune haine particuliére contre elle; Il vouloit seulement avoir la gloire d'avoir détruit l'hérésie en Angleterre & rétabli la Religion Catholique. Il faisoit souvent reflexion qu'Elizabeth avoit esté élevée dans une Religion entiérement opposée au Papisme, & une Religion qu'elle aimoit

moit du fond du cœur, quelque amitié qu'elle témoignât aux Catholiques par politique: de sorte qu'il voyoit bien que si la Princesse montoit sur le Trône aprés Marie, qu'elle seroit obligée de se declarer ennemie du Siege Apostolique, à moins qu'elle ne voulût se reconnoître bâtarde. 1555.

Ces raisons de Gardiner faisoient tant d'impression sur l'esprit du Roy & de la Reine, qu'ils panchoient à prendre les voyes de la rigueur contre Elizabeth. On proposa même de la faire empoisonner. La Reine étoit si entestée du zele de sa Religion, & du dessein de rétablir le Papisme dans son Royaume qu'elle donnoit les mains à une si abominable proposition, toutes les fois qu'on lui faisoit souvenir, que sa Religion alloit perir en Angleterre, s'il arrivoit que la Princesse Elizabeth luy succedât. Et il est certain que si le Roy ne se fût opposé à ce detestable conseil du Chancelier, que nôtre Princesse auroit fini ses jours dans la prison. On vit en celà deux choses extraordinaires en la conduite de ce Prince; premierement lui qui étoit naturellement cruel, inhumain, barbare, quand il s'agissoit de répandre le sang de ceux qu'il appelloit *Hérétiques*; lui qui ne pouvoit pas souffrir l'ombre mesme des ennemis de la Religion Romaine; temoigna pourtant beaucoup de clemence

Méchantes maximes, & grande clemence du Roy Philippe.

 pour

1555. pour Elizabeth (nous en dirons les raisons ci-aprés) lui ſauva la vie, & lui fit même rendre la liberté, quoi qu'on ne ceſſât de lui repreſenter les dangers que la Religion couroit, ſi on la laiſſoit vivre. L'autre, c'eſt qu'il manqua de Politique dans cette occaſion, lui qui en avoit tant d'ailleurs, ne s'appercevant pas, que Marie venant à mourir ſans enfans, & Elizabeth luy ſuccedant, il perdoit toute eſperance de conſerver la Couronne pour lui-même, & qu'il falloit neceſſairement y renoncer, s'il vouloit venir à bout de ce deſſein. Mais le bonheur de cette Princeſſe voulût que Philippe devînt contre ſon naturel, fort clement, & peu politique.

Apprehenſion de Gardiner.

Le Chancelier uſa d'une plus fine, mais plus maligne politique. Comme il n'avoit rien tant à cœur que les intereſts de l'Egliſe Romaine, ſoûtenu d'ailleurs de l'autorité de la Reine, qu'il voyoit portée d'un zele aveugle pour le même deſſein, il cherchoit nuit & jour les moyens d'ôter tout appuy, à ce qu'il appelloit héréſie, afin de la faire tomber plus vite, & de faire regner la ſeule Religion Catholique. Il voyoit que tous les Reformez demeuroient non ſeulement obſtinez dans leurs ſentimens, mais qu'ils eſperoient de plus en plus de voir un jour monter Elizabeth ſur le Trône ; & que cette eſperance

rani-

ruïnoit ses desseins & ceux du Cardinal Polus, qui étoient de rendre le Royaume tout Catholique; aussi avoient-ils déja reçû ordre de la Reine d'y travailler, l'un sçavoir le Chancelier, de veiller *à l'extirpation de l'héréſie* & le Cardinal Polus à la Réformation du Clergé. Mais la crainte de ne pas réüssir, lui donnoit beaucoup d'inquietude. 1555.

Voyant donc que le plus grand obstacle à leurs desseins c'étoit l'esperance que les Protestans avoient conçuë de voir un jour Elizabeth sur le Trône, étant impossible de réüssir à rendre la Religion Catholique dominante, ni à faire déclarer Hérétiques ceux qui refuseroient de l'embrasser, tandis que ces esperances dureroient: Aussi l'un & l'autre parti attendoit avec impatience, les suites du mariage de la Reine. Les Protestans disoient que si elle avoit des enfans, toutes leurs esperances étoient perduës, parce qu'on les feroit élever de Pere en fils dans le Papisme, qui étant devenu plus fier & plus puissant, les persecuteroient jusques à leur entiére ruïne; de sorte qu'ils s'informoient à tout moment s'il y avoit apparence que la Reine devint grosse, & se consoloient quand on n'en voyoit point. Gardiner de son côté avoit la même inquietude, voyant bien que la Religion Romaine étoit perduë en Angleterre si la Reine venoit à mourir sans enfans. Il espe- Ses craintes s'augmentent.

 roit

1555. roit pourtant qu'une Reine bien faite, qui avoit beaucoup de santé, & n'avoit qu'environ 35. ans, mariée avec un Roy, qui n'en avoit que 31. ne manqueroit pas d'avoir bien-tôt des enfans. Mais il commença à perdre esperance, quand il vit passer trois ou quatre mois, sans que la Reine eût aucune marque de grossesse; & ce qui le faschoit le plus, c'étoit de voir que les Protestans qui en étoient bien informez, en devenoient tous les jours plus fiers. Jamais aussi Princesse n'a esté plus soigneusement observée que celle-ci, car au moindre signe le plus équivoque de grossesse, on voyoit les Catholiques réjouis, & les Protestans affligez; aussi faisoient ils des priéres à Dieu fort opposées; les Catholiques pour la fécondité, & les Protestans, qui rencontrérent mieux; pour la sterilité de la Reine.

La Reine fait semblant d'être grosse & pourquoi.

Gardiner toûjours fin, mais malin Politique, ne travailla qu'à gagner du temps, selon le proverbe Italien, *chi a tempo a vita*; c'est ce qui consoloit aussi les Protestans, à l'égard d'Elizabeth. Mais voyant que la Reine ne devenoit point grosse, il resolut avec elle, de feindre qu'elle l'étoit, & de nourrir le Peuple; & le Roi luy-même de l'esperance de voir bien-tôt un successeur à la Couronne: croyant que cela contribueroit beaucoup au retablissement de la Religion Catholique,

lique, & que les Proteſtans retenus dans 1555.
leur Religion par la ſeule eſperance de voir un jour monter Elizabeth ſur le Trône, la perdroit dés qu'ils verroient la Reine preſte à avoir des enfans. Que cela ôteroit tout d'un coup toute ſorte d'obſtacle. Qu'on auroit par là occaſion de faire couper la teſte aux Chefs de ce parti, qui n'en ayant plus, ne pourroit plus faire aucune reſiſtance; Qu'ainſi la Religion Catholique deviendroit bien-tôt dominante; & que l'héréſie étant eſteinte, Elizabeth n'auroit plus aucune pretention à devenir Reine; & que peut être même, elle ſe reſoudroit à ſe faire Catholique, pour ſe conſerver encore quelque eſperance de ſucceder à la Couronne. La Reine qui ſuivoit aveuglement les conſeils du Chancelier, du moins en matiére de Religion, n'eût aucune peine à donner dans cette reſolution, d'autant plus que le Chancelier, lui avoit conſeillé d'en demander avis à ſon Confeſſeur le Pere Piplex, de l'ordre de S. François. La Reine n'en eût pas pluſtôt fait l'ouverture au bon pere déja inſtruit par le Chancelier, qu'il l'aſſura qu'il n'y avoit nul péché à feindre cette groſſeſſe, qu'au contraire, une telle feinte ſeroit trés agreable à Dieu, puis qu'elle ſerviroit à ſa gloire, au rétabliſſement de la Religion, & à faciliter l'extirpation de l'héréſie. La deſſus la Reine
 feignit

1555. feignit avoir du degoût, des maux de cœur, des soulevemens d'estomac, & semblables marques de grossesse; souvent même elle se levoit de table sans achever le repas, elle mettoit aussi des linges sur son ventre pour mieux contrefaire une grossesse.

Persecution. Une telle feinte produisit l'effet qu'on s'en étoit promis. Elle fit perdre courage aux Protestans qui crûrent la Reine veritablement grosse, ce qui rallentit la vigueur avec laquelle ils soûtenoient leur Religion. Le Chancelier & le Conseil qui s'en apperçûrent se mirent aussi à persecuter violemment les Reformez. On commença par le nommé *Jean Rogers*, Pasteur, & pere de dix enfans. Il fût condamné à être brûlé tout vif le 4. Fevrier, accusé d'avoir rendu affreuse l'Eglise Romaine, dans quelqu'un de ses sermons. Le 9. on fit pendre & brûler, *Jean Hooper* Evêque de Glocester, & qui l'avoit esté auparavant de Wigorne. Le 9. Mars suivant *Robert Farrar* Evêque de Saint Davids, eût le même sort, accusé d'avoir prêché contre l'idolatrie de l'Eglise Romaine, & dit qu'il étoit impossible d'y faire son salut. On en pendit & on en brûla encore un grand nombre d'autres. *Roland Taylor* Pasteur fût brûlé à Hadlas. *Laurens Beadford* sçavant Theologien à Conventry. Nicolas Ridley Evêque de Londres, & Hugues Latiner Evêque

de

de Wigorne fûrent aussi brûlez dans le fossé d'Oxford. On fit monter Crammer Archevêque de Cantorbery, qui étoit dans les prisons d'Oxford, au haut d'une tour, afin qu'il vît brûler ces deux Evêques qui étoient ses plus familiers amis, & ses confreres. On ne parloit en un mot que de feux, & de supplices par tout. 1555.

La Reine avoit convenu avec Philippe, que pendant qu'elle procederoit de son côté à toute rigueur contre les Héretiques, que lui en témoigneroit de la clemence, & de la compassion pour eux; ce qu'il faisoit aussi jusques à demander quelquefois des graces en leur faveur, non par quelque bonne volonté qu'il eût pour eux, lui qui étoit si altéré du sang de ceux, qu'il appelloit *los hereticos*; mais pour gagner par ce stratagême l'amitié des Anglois, qui le voyant agir de la sorte crûrent effectivement, qu'il étoit doux & clement. De sorte qu'aprés avoir vû ce qu'il avoit fait, sur tout envers la Princesse Elizabeth, ils l'aimerent tant, qu'il fit tout ce qu'il voulut dans le Royaume, Alliances, Confederations, levée de Troupes, Paix, Guerre; Traitez de Commerce, despenses inutiles, & tout ce qu'il jugeoit avantageux pour sa maison; menant les Anglois comme des agneaux à la boucherie, qui se laissoient conduire aveuglement où il

Effets de la Clemence de Philippe.

1555. vouloit sans s'en enquerir, trompez par cette apparence de douceur & de moderation qu'il faisoit paroître. Cependant il avoit l'air & le visage austere, il ne sortoit presque jamais de son Palais; il en faisoit même tenir les portes fermées, tellement que personne n'y pouvoit entrer sans en avoir demandé la permission à son Maître d'Hôtel: Ce qui avoit tellement rebuté la Noblesse, que tous les Seigneurs s'étoient retirez à la Campagne, & que l'on avoit perdu l'usage de faire la Cour.

Les raisons qu'il eût de procurer la liberté d'Elizabeth.

Le Roy Philippe voyant que la reputation de clemence qu'il s'étoit acquise lui avoit gagné l'esprit des Anglois, crut qu'il falloit faire une action d'éclat pour achever de s'en rendre le Maître. Dés qu'il apprit que la grossesse de la Reine n'étoit qu'une feinte, & qu'il en sçut le dessein, il appliqua tout son esprit sur l'avenir. Car voyant que plusieurs mois s'étoient écoulez depuis son mariage, sans qu'il eût paru aucun signe de grossesse en la Reine, & que selon toute apparence elle seroit sterile: puis que souvent il arrive aux filles âgées, que si elles n'ont point d'enfant dés le commencement du mariage, elles n'en ont jamais. Il crût cela étant, que le plus grand coup de politique qu'il pouvoit faire, c'étoit de procurer la liberté d'Elizabeth. Et cela lui servoit à deux fins. Premiérement,

miérement à confirmer les Anglois dans l'o- 1554.
pinion qu'ils avoient de sa clemence, & de sa douceur; Il sçavoit aussi que les Anglois aimoient passionnement la Princesse, à cause de ses grandes qualitez, & parce qu'ils esperoient de la voir monter un jour sur le Trône, & qu'ainsi il se fairoit adorer de toute la Nation, s'il la faisoit mettre en liberté; ainsi ce qui paroissoit un acte de generosité n'étoit au fond qu'un coup de sa politique profonde, & un moyen de venir plus facilement à bout de ses desseins. En effet la Reine venant à mourir sans enfans, si on eût fait mourir Elizabeth, la Couronne appartenoit de droit à Marie Stuard Reine d'Ecosse, déja accordée en mariage au Dauphin de France: & cela étant, cette Nation déja trop puissante alloit se rendre formidable, par l'acquisition des Royaumes d'Ecosse, d'Angleterre, & d'Irlande: il crût donc qu'il n'y avoit pas de meilleur moyen d'empêcher que cette Couronne ne devint trop puissante, que de conserver la Princesse Elizabeth.

Ce fût là, la veritable raison qui porta le Roy Philippe à empêcher qu'on n'empoisonnât la Princesse. Mais ce ne fût pas tout, car il voulût aprés lui avoir sauvé la vie, lui procurer encore la liberté; & craignant que les chagrins, & les incommoditez d'une si rude prison, n'abregeassent ses jours, il en sollicita

Il luy procure sa liberté & comment.

 la

1555. la Reine avec chaleur. Mais avant que d'en venir là, on delibera sur la maniére dont on s'y devoit prendre. On commença par la faire exhorter à confesser sa faute, en l'assurant du pardon; afin d'empêcher les plaintes des Anglois, & les mauvaises impressions qu'on auroit pris de la Reine, dans les Nations étrangéres, d'avoir tenu pendant plusieurs mois, dans une rude prison, une sœur innocente, sur de simples soupçons. La Reine & le Chancelier avoient raison aussi de chercher à couvrir de quelque bon pretexte une affaire qui les avoient rendu odieux à toute la Nation, qui ne pouvoit souffrir, qu'on traitât avec tant de rigueur une Princesse tant cherie, & contre laquelle on ne trouvoit aucune preuve.

On la conduit à Hampton-court, & de quoi on la sollicite.

On commença donc par transferer Elizabeth du Château de Woodstock, à celui de Hamptoncourt, à 12. milles de Londres, où on la fit garder pourtant avec la même rigueur qu'auparavant. Là, par ordre de la Reine, le Chancelier accompagné de six Conseillers d'Estat la furent voir. Ils mirent en usage toute leur plus fine, & plus maligne Rhetorique, pour lui persuader la bonne volonté que le Roy, & la Reine avoient pour elle, l'assurant qu'ils estoient prests à lui pardonner, & à la recevoir à bras ouverts; mais qu'elle ne devoit point aussi de son côté faire

diffi-

difficulté de confeſſer ſa faute. Que cela rendroit la grace plus conſiderable, & qu'ainſi elle s'épargneroit la peine de comparoître encore une fois devant les Juges, & de répondre aux preuves, & aux accuſations du procez. Tel fut le diſcours du Chancelier, finiſſant par lui faire des menaces, ſi elle perſiſtoit dans la negative : à cela la Princeſſe répondit. *Mylord, je ne puis comprendre qu'un homme comme vous, qui eſtes le Chef de la Juſtice du Royaume, qui devez tenir la balance égale, & empêcher qu'on n'opprime l'innocence, agiſſe d'une maniere ſi contraire aux obligations de ſa charge, que de vouloir non ſeulement m'exhorter, mais preſque me ſeduire, ou me forcer à confeſſer une faute, dont je me ſens trés-innocente devant Dieu, & devant les hommes. Je puis vous aſſeurer en bonne conſcience, Mylord, que j'ay toûjours eu en horreur, juſques à la penſée d'offenſer qui que ce ſoit, & bien plus encore de rien faire contre celle qui eſt ma ſœur, & ma Reine. Si je me ſentois coupable d'avoir eu le moindre deſſein de rien entreprendre contre ſon ſervice, je ne trouverois pas de mort aſſez ignominieuſe pour m'en punir moy même : mais me ſentant trés-innocente, j'ay reſolu de perdre pluſtôt la vie, que de flétrir ma reputation par une confeſſion indigne d'une perſonne comme moy, & injurieuſe à mon innocence.*

1555.

Gar-

1555. Gardiner s'en retourna triste & mortifié de cette réponse, prevoyant la ruïne de sa Religion, & celle de sa famille (comme cela arriva depuis) si la Reine venoit à mourir sans enfans, & que la Princesse montât sur le Trône. On croît même que du moment qu'il vit que l'on prenoit la resolution de mettre Elizabeth en liberté, & de lui ouvrir par là le chemin au Trône, il en fût si sensiblement affligé, qu'il en tomba malade & qu'il en mourut peu de temps aprés. Quand on eût rapporté à la Reine que la Princesse s'obstinoit à ne point confesser sa prétenduë faute, & que ce moyen n'avoit pû réüssir, on eût recours à un autre, qui fût de lui faire rendre visite par le Legat: esperant que l'autorité de sa charge, ou la qualité de parent, ou son esprit & son éloquence, lui pourroient persuader de se faire bonne Catholique. Le Cardinal Polus, eut donc un long entretien avec la Princesse, qui fût ensuite imprimé en forme de dialogue, en la maniére suivante.

On prend un autre moyen.

Dialogue entre Elizabeth & le Cardinal Polus, sur la Religion.

LE CARDINAL. Madame, je ne puis comprendre, qu'une Princesse comme vous qui possede tant de vertus naturelles & acquises, & qui a tant de connoissance des sciences humaines, aye si peu d'estime pour ce qui regarde le salut de l'ame, la plus importante de toutes les sciences. Mais pourquoi vouloir être aveugle envers un Dieu qui vous

a donné tant de belles qualitez ? Car enfin la 1555. vivacité de l'esprit, la subtilité de l'ame, l'étenduë de la memoire, la force du jugement, la connoissance des lettres, l'acquisition des langues, la solidité de la prudence, & tant d'autres qualitez que vous possedez en leur plus haut degré, sont à la verité trés-considérables dans le monde ; mais tout cela n'est que ténébres, s'il n'est accompagné de la lumiére de la Religion, qui seule nous peut rendre agréables à Dieu, en nous rendant saints : c'est ce que vouloit dire Saint Paul, quand il disoit, *que la sapience du monde est une folie devant Dieu.* La sapience du monde est en effet comme l'herbe qui se seche en un moment, ou comme la neige qui se fond aux premiers rayons du Soleil ; mais celle qui vient de Dieu, qui est la lumiére de la Religion, durera éternellement.

ELIZABETH. J'approuve tout ce que vous venez de me dire, Mylord, & je voudrois avoir les qualitez que vous m'attribuez, pour me confirmer de plus en plus dans mes sentimens. Les sciences humaines s'acquiérent par les veilles, la diligence, le travail, & servent a reigler nôtre vie, & à rendre nôtre conduite agréable à ceux avec qui nous vivons, je les regarde aussi comme un ornement précieux de l'esprit. Mais pour ce qui regarde l'ame & la Religion, j'embrasse de tout mon

cœur.

1555. cœur ce que Saint Paul nous en a appris, *que toute bonne donation & tout don parfait est d'enhaut, descendant du Pere des lumieres.* Il ne depend pas de nous d'effacer de nôtre cœur ce que Dieu y a gravé ; autrement la liberté de nôtre volonté qui nous a esté donnée toute entiére, pour ce qui regarde les choses du monde, seroit au dessus des lumiéres & des graces qui nous viennent du Ciel. Le même Apôtre l'a dit nettement, *qu'il est dur de regimber contre les éperons.* Que si nous voulions suivre tous les conseils, que les hommes nous donnent, & donner dans tous les sentimens qu'ils nous voudroient inspirer, en renonçant aux lumiéres naturelles que Dieu a mis dans nos cœurs, & à l'inclination qu'il nous a donné pour les suivre. Il est certain que nous les rendrions entiérement inutiles, & qu'il faudroit changer à toute heure de sentiment, puis que les hommes sont trés-inconstans dans leurs opinions, & que Dieu seul est immuable.

POLUS. Madame. Dieu a remis la conduite de l'Eglise aux hommes, en commençant depuis les Apôtres, ausquels il a donné, & à leurs successeurs de siécle en siécle, le pouvoir d'enseigner, baptiser, catechiser, prescher, & porter la Religion Chrêtiene dans tout le monde; aussi bien que celui d'éloigner de l'Eglise les Schismes, les Héréfies, les corru-

ptions,

ptions, & les desordres. Il faut donc des 1555.
Conducteurs à l'Eglise ; & ces Conducteurs ne peuvent être que des hommes, qui sont les organes dont Dieu se sert pour porter la lumiére dans nos esprits. Mais le demon nous tente souvent, & nous fait voir blanc ce qui est noir, & bon, ce qui est trés-méchant. D'ailleurs un cœur déja obstiné dans une opinion, peut se tromper, & prendre pour des lumiéres du Ciel, les suggestions même & les tentations de cet esprit malin. De sorte que les Conducteurs de l'Eglise sont établis de Dieu, & revêtus de l'autorité de nous apprendre à distinguer ce qui est lumiére du Ciel, & ce qui est tentation du diable.

ELIZABETH. J'avouë, Mylord, que Dieu a remis la conduite de l'Eglise aux hommes, c'est à dire aux Apôtres, mais ce ne fût qu'aprés qu'ils furent remplis des dons du Saint-Esprit, en la vertu duquel ils commencerent les fonctions de leur charge, preschérent, & escrivirent des loix pour la conduite des hommes. Les successeurs des Apôtres aussi, & ceux qui ont réformé les abus de l'Eglise en sont encore les Conducteurs. Mais ils n'ont aucun pouvoir par eux même, & ils sont obligez de se conformer aux Evangiles, & aux autres Ecritures saintes, que les Apôtres nous ont laissé pour être la regle de nôtre conduite, que si nos Conducteurs,

&

1555. & nos Reformateurs s'éloignent de cette regle, nous les devons regarder comme des seducteurs; l'Apôtre Saint Paul, qui a puisé ses enseignemens dans le sein même de Jesus Christ, nous l'ordonne expressément ainsi, *si quelqu'un vous presche outre ce que nous vous avons evangelisé, qu'il soit anatheme.* Nous devons donc tirer la doctrine de la foy & du salut, de celle des Apôtres qui est infaillible, au lieu que les hommes peuvent errer s'ils s'en éloignent. Les tentations du Demon aussi ont beaucoup de force sur nous, c'est pour cela que l'Apôtre Saint Pierre nous exhorte à demeurer fermes en la foi, en ces termes, *le Diable vôtre ennemi tourne à l'entour de vous comme un lion rugissant, cherchant qu'il pourra devorer, resistez lui & demeurez fermes en la foy.*

POLUS. Madame, vous vous condamnez vous-même. Car si vous sçaviez, si bien que le demon cherchoit à devorer vôtre foy, d'où vient que vous n'avez pas demeuré ferme dans vôtre premiére créance? Pourquoi vous estes-vous laissé seduire par des opinions nouvelles, qui n'ont d'autre source que le caprice, & le libertinage des hommes? Vous m'avez allegué ce commandement de Saint Paul, *si quelqu'un vous presche outre ce qui vous a esté evangelisé, qu'il soit anatheme*, & cependant vous vous estes laissé seduire, jus-

ques

ques à abandonner une Religion, qui a l'avantage d'avoir esté établie en Angleterre dés le temps des Apôtres, & cultivée par leurs successeurs d'une maniére qui a édifié toute la terre; & il me suffiroit de vous dire que vous estes fille d'un Prince d'heureuse memoire, qui a porté le titre *de defenseur de la Foy*, tandis qu'il a demeuré fidelle à l'Eglise. 1555.

Elizabeth. Ce n'a jamais esté mon dessein, Mylord, de m'éloigner de la foy ancienne de cette Eglise, que le fils de Dieu est venu établir sur la terre, & que les Apôtres inspirez du Saint Esprit nous ont laissée, avec les instructions necessaires pour y bien vivre. Au contraire ayant esté nourrie & élevée dans la veritable Eglise primitive repurgée des abus, & des corruptions du Papisme; depuis quelques années que je commence à connoître par moy même, la Réformation qui a esté commencée par le Roy mon Pere, & continuée par le Roy Edoüard mon frere, je m'y confirme de plus en plus, parce que je la trouve conforme aux Ecrits des Apôtres, & dans le sein de laquelle je trouve avec l'asseurance de mon salut, le repos de mon esprit, & la paix de la conscience. A dire le vrai, Mylord, je voi dans l'Eglise Romaine beaucoup de choses, qui sont des pures cérémonies, qui n'ont aucun rap-

1555. rapport au salut, dont on a pourtant fait des articles fondamentaux de la foy, & que l'on oblige d'observer sous peine d'excommunication.

POLUS. Je vous supplie, Madame, me permettre de vous demander en peu de mots si vous croyez que tant de millions de personnes qui sont mortes dans le sein de l'Eglise Romaine, avant que Luther & Calvin vinssent au monde, en apparence dans le dessein de Réformer l'Eglise, mais dans le fond par l'ambition seule de se faire Chefs de parti : si vous croyez que tous ces gens là sont damnez parce qu'ils sont nez dans le sein de l'Eglise Romaine, & que tous ceux qui vivent aujourd'huy, ou qui mourront cy aprés, le seront aussi? Ou que la Reine vôtre sœur voulut rien faire de préjudiciable à son salut?

ELIZABETH. Je n'ai jamais eu de telle pensée, Mylord, & j'espere qu'elle ne me viendra jamais, s'il plaît a Dieu. Ce seroit une trop grande témérité à moy, de me rendre Juge des decrets du Ciel. J'ay du respect pour la Religion Romaine, j'ai de l'affection pour tous ceux qui en font profession, & je n'ai jamais voulu détourner personne de suivre ses sentimens, ni ne le ferai.

POLUS. Il s'agit donc pour vous aujourd'huy, Madame, de choisir entre deux habits,

bits, de l'ame, que vous jugez tous deux 1555.
bons. L'un est celui de l'Eglise Romaine, riche, couvert de perles, & de diamans, de broderie d'or, & de mille autres ornemens sacrez & divins. L'autre est celui de la nouville Réforme de Calvin, dont il paroît que vous estes déja revêtuë : habit mal cousu, pauvre, chetif, sans aucun ornement, prest à estre [illegible]é, & si simple qu'il y a de la honte à le porter. Comment se peut-il donc faire qu'une Dame qui a autant d'esprit que vous en avez, & tant de lumiéres, rejette celui qui est si riche & si précieux, & que presque tout le monde porte, pour en porter un si chetif, & si mal assorti?

ELIZABETH. Je vous ai déja dit, Mylord, que je n'ai aucune aversion pour l'habit de l'Eglise Romaine, dont vous me parlez, & que je ne me scandalise point aussi, de le voir porter aux autres: mais si mon inclination, & les mouvemens de ma Conscience me portent à choisir le plus simple, pourquoi me sollicitez vous à le dépouiller? J'aime cette simplicité, je trouve qu'elle sied bien à mon esprit, pourquoi y renoncerois-je? Vivons plustôt en bonne union les uns avec les autres, & ne nous scandalisons point de ce que les autres consciences, suivant une mode différente de la nôtre.

POLUS. Mais comment une telle union se

1555. se pourra-t-elle trouver dans l'Eglise au milieu de tant de sentimens differens? Ne seroit ce pas vouloir tromper Dieu & les hommes, par une pure hypocrisie? Comme il n'y a qu'un seul Dieu entre les Chrêtiens, il n'y doit avoir aussi qu'une seule foy, & s'il n'y a qu'une seule foy, qui est celle que les Apôtres nous ont [illegible] leurs écrits, comment y peut-i[illegible] deux Eglises & deux cultes sacrez? La diversité de Religion n'est bonne qu'à entretenir des doutes dans la conscience, des inquietudes & des incertitudes dans l'esprit, & à produire des divisions & des factions dans l'Estat. Aussi Jesus Christ avant que de quitter la terre pour monter au Ciel, laissa paix en partage aux hommes, *je vous laisse ma paix, je vous donne ma paix*; & il n'y a voulu venir que lors qu'il y avoit une paix générale dans le monde. Mais comment la paix pourra-t-elle subsister, au milieu de tant de sentimens différens de Religion, je dis même dans la societé civile? Au lieu que quand les sentimens de tous sont uniformes, la paix regne par tout.

ELIZABETH. Pour moy, je ne doute pas que l'on ne puisse trouver le repos de la conscience en toutes Religions, parce qu'il me semble, que ce n'est pas la Religion qui sanctifie la conscience, mais au contraire, que

que c'est la conscience qui sanctifie la Reli- 1555.
gion. La Religion est sainte, pour tous ceux qui vivent saintement & pieusement ; mais elle devient inutile, ou pernicieuse à quiconque la souille par une vie corrompuë & dereglée. On peut être homme de Bien, & meschant aussi dans toutes les Religions. On estime la gloire d'un Prince plus grande, lors qu'il regne sur plusieurs Peuples & plusieurs Nations differentes : & que sçavons nous si la gloire de Dieu ne devient point plus grande aussi par la diversité des Religions, & si ce n'est pas là ce que veut dire ce passage de l'Ecriture. *Il y a plusieurs demeures en la maison de mon Pere?*

POLUS. Madame, il ne faut point ainsi approfondir les secrets de la Providence de Dieu, pour regler là dessus nos sentimens & nôtre conduite : & j'espere que Dieu qui vous a donné tant de lumiéres pour les choses du monde, vous en donnera encore de plus grandes pour celles du Ciel.

Ce discours fût beaucoup plus long, comme il paroît par le dialogue imprimé, mais ils n'entrérent point dans la discussion d'aucun point de foy, soit qu'Elizabeth l'ait adroitement évité, ou que le Legat ne voulût pas la rebuter par la dispute. Il paroit de ce que nous venons d'en rapporter, que cette Princesse n'avoit qu'une Religion de Politi-

La Religion d'Elizabeth.

1555. que : auſſi eſt il certain que depuis ſa naiſſance, & pendant un régne auſſi long que fût le ſien, on n'a remarqué que de la Politique dans toute ſa conduite de laquelle on a toujours pû juger, qu'elle n'avoit d'autre but, que de faire paroître une entiére indifference de Religion, & qu'elle évitoit avec ſoin de faire paroître ni trop zele pour celle qu'elle profeſſoit, ni trop d'averſion pour la Catholique, quoi qu'elle l'abhorrât dans ſon cœur. Et cette Politique lui gagna tellement d'amitié des deux partis, que Marie ne fût pas plûtôt morte, que l'un & l'autre faiſoient à l'envy, à qui fairoit plus de vœux pour ſon avenement à la couronne ; perſuadez chacun qu'elle appuyeroit le ſien, ou du moins qu'elle laiſſeroit vivre l'un & l'autre dans une entiére liberté de conſcience.

La Reine la fait venir en ſa preſence. Le Cardinal qui vouloit favoriſer les inſtances que faiſoit le Roy pour la liberté d'Elizabeth, adoucit beaucoup l'eſprit de la Reine. & ce qu'il lui dit auroit fait un bon effet ſur ſon eſprit ſi Gradiner n'avoit pris ſoin de l'irriter de nouveau. Elle reſolut donc de faire venir ſa ſœur en ſa preſence, pour tâcher de la faire revenir de ſon obſtination, tant à l'égard de la Religion, que de ce dont on l'accuſoit. Mais le Roi qui ſçavoit que la Reine étoit d'un temperament à être facile-

ment

ment irritée, & qu'elle étoit sujette à des 1555.
maux de mere, que les accez de colere rendoient quelquefois si grands, qu'il la mettoient à deux doigts de la mort: craignant aussi que la Reine irritée par quelque réponse qu'Elizabeth lui auroit pû faire sur ce qu'elle auroit à lui proposer, se cacha derriére la tapisserie de la chambre, où elle la devoit recevoir, afin d'être en état d'arrêter l'émotion de la Reine, si elle se mettoit en colére. Quand la Princesse se presenta devant la Reine, elle se jetta à ses pieds, & fondant en larmes l'assûra de son innocence, & de sa fidelité, passée & à venir. La Reine instruite apparamment par Gardiner de la maniére dont elle en devoit user à l'égard de sa sœur, ne témoigna aucunement être touchée de ses larmes, ni de ses protestations, & l'exhorta avant que de la relever, de confesser sa faute, au moins pour l'amour d'elle, & afin qu'on ne peût pas l'accuser d'avoir persecuté une innocente; lui disant qu'elle le pouvoit faire en toute assûrance, puis qu'elle étoit resoluë de lui pardonner, fût elle cent fois plus coupable. La Princesse répondit, qu'elle avoit souffert ses disgrâces avec patience, & qu'ainsi elle n'étoit pas capable de conserver aucune ombre de ressentiment ni de sujet de plainte contre qui que ce fut, & que toute la satisfaction qu'elle demandoit, c'étoit qu'il pleût à la Reine,

1555 d'avoir meilleure opinion d'elle, qu'elle n'avoit eu.

On la met en liberté.

La Reine attendrie par ce discours, releva la Princesse, & l'embrassa en lui disant, *innocente, ou coupable, je vous pardonne*, & comme il se faisoit tard, elle ordonna qu'on lui donnât un appartement dans Witchal. Le Roi qui s'étoit caché, comme nous avons dit, pour mettre la paix en cas de besoin, fût ravi de voir les choses se terminer si tranquillement entre les deux sœurs. Le lendemain on deputa le Chancelier, (on le choisit apparemment pour faciliter sa reconciliation avec la Princesse) pour lui faire sçavoir qu'elle étoit libre, & rétablie dans tous les privileges, dont elle avoit joui, pendant la vie du Roy Edoüard son frere, à la reserve du rang de Princesse du sang, & d'heritiére presomptive de la Couronne. On lui donna le choix de demeurer à la Cour avec un appartement à Wittchal, ou de se retirer à la campagne dans quelqu'une des maisons Royales. La Princesse n'eût pas plûtôt appris cette nouvelle, qu'elle entra dans son cabinet, où elle écrivit les deux lettres suivantes, à la Reine, & au Roy.

MA

1555.

MADAME,

Je me sens si obligée à tant de marques d'affection, qu'il pleût à vôtre Majesté de me donner hier, & à la Justice qu'elle m'a fait aujourd'huy, en me témoignant avec tant de générosité, qu'elle étoit persuadée de mon innocence en me donnant la liberté; que je ne puis que me rejoüir d'une disgrace, qui m'a fait paroître coupable dans vôtre esprit, quelque innocentes qu'ayent été mes intentions, puis qu'elle me donne moyen de goûter avec plus de plaisir, les faveurs que j'ai reçû de vôtre Majesté. Au lieu d'un remerciment, je vous supplie de recevoir la protestation que je vous fais d'un zele, & d'une obeïssance inviolable que j'aurai toûjours pour vos ordres souverains: J'espére qu'à toutes ces faveurs vous ajoûterez celle, de me permettre de venir en personne vous assurer que je suis avec tout le zele possible: De vôtre Majesté, &c.

AU ROY PHILIPPE.

SIRE,

J'ai été informée de l'empressement que vôtre Majesté a témoigné, & de la genérosité avec laquelle elle s'est employée, à me tirer Au Roi Philippe.

1555. *d'une prison aussi dure, & aussi longue que celle où j'ay ete. Je l'aurois souffrte avec plus de patience, si j'avois été accusée d'une chose moins sensible à mon cœur que celle d'avoir manqué de fidelité à la Reine ma sœur. Mais me sentant aussi fidéle & aussi zelée à son service, que je suis; je ne puis que me sentir déchirer le cœur, au seul souvenir d'une disgrace, qui m'a pû faire paroître coupable d'une telle faute. Que si mon cœur avoit été capable de concevoir seulement l'ombre d'une telle pensée, je l'arracherois de mes propres mains: & c'est là aussi ce qui m'a rendu la prison insupportable. A Dieu ne plaise pourtant que j'accuse jamais de mes disgraces, que moy-même, ni que je dise jamais rien qui puisse interesser la Gloire, ou la Justice de la Reine ma sœur. Je suis persuadée qu'il ne faut imputer mon malheur & ma prison qu'à ma mauvaise étoile; & que sa Majesté est si généreuse & si juste, qu'elle ne pourroit se resoudre à faire du tort au moindre de ses sujets, combien moins, à une sœur infortunée, qui n'a jamais eu d'autre pensée, que de lui témoigner une aussi grande obeïssance, que le moindre de ses sujets. Je ne croi pas aussi offenser la Clemence, & la Bonté de la Reine envers moy, si je rens trés-humbles graces à vôtre Majesté, de ce que vous avez eu la bonté d'appuyer mes intérêts, si généreusement,*

pour

pour me faire donner la liberté. Il ne peut venir que des graces & des faveurs, d'un Roy aussi grand que vôtre Majesté: c'est ce qui me fait prendre aujourd'hui la liberté, de vous supplier de me continuër vôtre protection, & d'être assuré que je serai toûjours, de vôtre Majesté. La très-humble, servante & sujette. 1555.

ELIZABETH.

La Reine ayant fait sçavoir à la Princesse, qu'elle seroit la bien venuë, si elle la venoit voir, Elizabeth ne manqua pas de lui rendre ce devoir. La Reine la reçût fort bien, lui donna beaucoup de marques d'affection, l'appella toûjours sa sœur, & la voulut accompagner à la visite qu'elle devoit rendre au Roi: qui la reçût avec tant de temoignages d'estime, & d'affection, que la Reine en fût jalouse, & qu'elle commença à soupçonner; que les grandes instances que le Roy avoit faites pour la liberté d'Elizabeth, cachoient quelque mystére: jusques à se mettre dans l'esprit, qu'il la mépriseroit à cause de sa sterilité, & qu'il deviendroit si amoureux de sa sœur, qui étoit plus jeune & plus belle qu'elle, qu'il la fairoit peut-être empoisonner, afin de pouvoir épouser Elizabeth: ce coup de jalousie lui fit prendre la resolution de l'éloigner au plustôt de la Cour, comme on le va voir. Elizabeth fort aimée.

1555. Jalousie de la Reine. Une autre chose avoit extrémement chagriné l'esprit de la Reine contre Elizabeth, même dés la prison. C'est que tout le Royaume avoit témoigné beaucoup de deplaisir de sa disgrace. Elle ne pouvoit pourtant comprendre, que les Anglois peussent avoir conçû tant d'affection pour une personne, qui avoit presque toûjours demeuré loin de la Cour, & qui avoit été presque toûjours accablée de disgraces & de malheurs. Mais ce qui acheva de la rendre jalouse, ce fût de voir qu'aprés sa prison toute sorte de gens venoient en foule des Provinces les plus éloignées, pour voir la Princesse, & se réjoüir de sa liberté, jusques-là qu'on en fit des feux de joye, non seulement dans les Provinces éloignées, mais à la face même de la Cour. Pendant le peu de séjour qu'elle fit à Londres, elle ne sortit que deux ou trois fois pour se promener à cheval; mais ce n'étoient que marques de joye & acclamations par tout où elle passoit; on ne faisoit rien de tel pour la Reine, ce qui la rendoit encore plus envieuse & plus jalouse, d'autant plus que le Chancelier Gardiner ne cessoit de lui dire *que la liberté d'Elizabeth, menaçoit l'Angleterre de quelque grand malheur*. Mais ses maximes pernicieuses, ne peurent rien contre l'innocence d'Elizabeth, ni contre les decrets du Ciel, qui la vouloient faire monter sur

le

le Trône, ni contre la sage conduite avec laquelle elle a surmonté tous les obstacles, évité tous les pieges, & coupé toutes les trames de ses ennemis. 1555.

La liberté d'Elizabeth devoit être necessairement suivie de celle du Comte de Devonshire ; parce qu'ayant été accusez, tous deux d'une même conspiration qui ne se trouvoit pas veritable, la justification de la Princesse Elizabeth, devoit être celle du Comte & faire cesser tout soupçon contre luy. Aussi le mit-on en liberté à la charge seulement qu'il declareroit à la Reine, qu'il n'avoit jamais eu pensée de l'offenser, & qu'il demeureroit toûjours fidéle à l'Estat, au Roi, & la Reine. C'est ainsi que les Princes punissent les soupçons, & que l'innocence est enfin justifiée. La Reine lui fit sçavoir cependant qu'il n'eût à entretenir aucun commerce avec la Princesse par visites, lettres, ou autrement. Elizabeth fût avertie aussi de veiller tellement sur sa conduite qu'elle ne fit ni parler le monde, ni donner des ombrages à la Cour. Ce fût là le sujet du plus grand chagrin de l'un & de l'autre, parce qu'ils s'aimoient beaucoup, & que même selon toutes les apparences il y avoit promesse de mariage entre eux. La Princesse fit sçavoir au Comte, qu'il fairoit bien de quitter le Royaume pour quelque temps, parce qu'on l'observoit de si prés,

Le Comte de Devonshire est delivré.

1555. que la moindre demarche qu'il feroit, lui tiendroit lieu de crime, ce conseil lui parût sage, de sorte qu'ayant obtenu la permission de sortir du Royaume il passa en Flandres, fort affligé de n'avoir pû voir la Princesse.

Elizabeth quitte la Cour.

Cependant Elizabeth s'apperçût qu'elle donnoit beaucoup de jalousie à la Reine. Jusques-là qu'elle ne pouvoit souffrir, que le Roy parlât avantageusement d'elle, & encore moins qu'il se rencontrât avec elle, non pas même en sa presence. Il est vrai que le Roy avoit déja conçû beaucoup d'estime pour l'esprit & pour la vertu d'Elizabeth, sur sa reputation, & qu'ensuite l'ayant vûë de plus prés, & entenduë raisonner avec la Reine il en avoit été si charmé, qu'il auroit souhaité de la voir souvent. Mais la Reine étoit trop jalouse pour souffrir ce commerce. Elizabeth voyant que toutes ses actions étoient tellement observées, qu'on pouvoit dire qu'elle étoit prisonniére à la Cour, se resolut de la quitter. Quand elle en demanda la permission à la Reine, elle luy répondit froidement, *je trouve que vous faites bien.* Elle se retira à deux journées de Londres au Château de *Harford*, dans la Comté de ce nom, qu'elle choisit pour sa retraite, parce qu'elle y avoit autrefois passé quelque temps avec plaisir.

La Reine étoit dechirée par differentes sor-

tes de jalousies. 1. Elle étoit devenuë si jalouse du Roy son Epoux, que si Elizabeth n'eût eu la prudence de s'éloigner de la Cour de son propre mouvement, pour tâcher de faire cesser cette jalousie par son absence; elle auroit esté obligée de la quitter par un ordre de la Reine. 2. Elle étoit jalouse du Comte de Devonshire, dont le commerce avec Elizabeth, lui étoit fort suspect; non seulement parce qu'elle croyoit qu'il y avoit quelque promesse secrette de mariage entre eux, mais encore parce qu'elle sçavoit que c'étoient deux personnes d'un grand genie, capables de devenir Chefs de parti, & de faire quelque soulevement dans l'Estat. La 3. source de sa jalousie contre Elizabeth étoit la Religion, jugeant bien que son exemple seroit toûjours un grand obstacle au dessein qu'elle avoit d'extirper ce qu'elle appelloit l'héresie, & de rendre le Papisme dominant. Car enfin quoi qu'Elizabeth ne se souciât guere plus d'une Religion que de l'autre; la Reine ne doutoit pas qu'elle ne haït beaucoup le Papisme en son cœur, & que tous les Protestans demeureroient toûjours opiniâtres dans leur Religion tandis qu'ils verroient la Princesse dans ces sentimens, esperant de la voir monter un jour sur le Trône, & rétablir leurs affaires. Enfin la Reine étoit jalouse de l'affection & de l'estime extraordinaire que

1555.

Quatre raisons de jalousie de la Reine.

1555. toute la Nation faisoit de sa sœur croyant que c'étoit à son préjudice, & qu'à mesure que l'amour que la Nation avoit pour la Princesse croissoit: l'indifference, ou plustôt la haine qu'on avoit pour elle croissoit aussi à proportion; mais il est certain que si les Anglois n'aimoient pas la Reine, c'étoit uniquement à cause de l'inclination cruelle qu'elle avoit de répandre du sang, qu'elle couvroit d'un pretexte de Religion. Quoi qu'il en soit, il est certain que la Reine ne pouvoit souffrir à la Cour celle qu'elle croyoit être la cause de tous ses chagrins. L'Eloignement même de la Princesse ne la guerit pas de ces inquiétudes. Elle donna ordre d'observer jusqu'à ses moindres demarches, & sous pretexte de lui faire honneur elle lui donna un de ses Gentilhommes, & une de ses Dames, qui étoient auprés d'elle bien plus pour observer la conduite de la Princesse, & faire sçavoir à la Reine tout ce qui se passoit chez elle, que pour luy rendre service.

Estudes d'Elizabeth. La sage Elizabeth voyant qu'on la tenoit ainsi prisonniére, & que tout étoit si plein d'espions autour d'elle, que presque personne n'osoit la voir, resolût de vivre comme une Religieuse, & de ne s'informer pas même de ce qui se passoit à la Cour. Elle employoit la plus grande partie du jour à

l'étu-

l'étude, aussi devint elle en suite trés capable de gouverner l'Estat. Elle lisoit avec application les Oeuvres de Machiavel, qui avoit beaucoup de reputation dans toute l'Europe, Corneille Tacite, & tous les livres qui traitent de la plus fine politique: elle relut son Histoire Romaine, les commentaires de Cesar, la vie des Papes de Platina, la vie des Empereurs, l'Histoire d'Angleterre sur tout, & celle d'Ecosse, & tous les Traitez de Paix ou de Guerre faits entre le Roy Henry VIII. son Pere, Charles-Quint, François I. & plusieurs Papes. Elle faisoit de sa propre main des annotations à la marge des livres qu'elle lisoit, & un extrait de ce qu'elle trouvoit de remarquable, dans un petit livre, qu'elle relisoit en se promenant dans les jardins, & y faisoit des remarques. Jamais fille n'a été plus attachée à ces sortes d'estudes, & jamais aucune autre n'en a mieux profité qu'elle. Elle s'attacha beaucoup aussi à l'étude de la Religion; elle étudia sur tout avec soin tous les moyens dont *Luther & Calvin*, s'étoient servis pour l'établissement de la Réformation, & en voulut sçavoir jusqu'aux moindres particularitez. 1555.

Cependant Elizabeth ne laissoit pas d'entretenir commerce de lettres, avec le Comte de Devonshire, malgré les défenses, & la vigilance des Espions de la Reine; & il est cer- Mort du Comte de Devonshire.

1555. certain que ces amours auroient causé indubitablement des troubles dans l'Etat, si cette Princesse n'eût eu beaucoup plus de prudence que d'amour. Philippe, le Prince de la terre le plus soupçonneux, & le plus propre à prevenir tous les obstacles qui se pourroient opposer à ses desseins, étant averti de l'amitié étroite de sa belle-sœur avec le Comte de Devonshire qu'elle ne pouvoit entendre nommer sans soupirer, en devint si jaloux, craignant que si la Reine venoit à mourir, ce Comte lui seroit un obstacle qui l'empêcheroit de pouvoir épouser, qu'il resolut de le faire mourir, ne voyant pas d'autre moyen de se tirer cette épine du pied. En effet ce pauvre Comte mourut bientost aprés à Gand le 22. Septembre d'une maladie si courte, qu'on soupçonna qu'il y avoit eu du poison. Bien des gens qui ont connu l'humeur du Roy, & qui sçavoient le sujet de sa jalousie, ont crû que c'estoit luy qui l'avoit fait empoisonner. Elizabeth fit ce qu'elle peut pour cacher l'affliction que lui donna cette perte; mais elle estoit trop violente pour pouvoir être si bien chachée qu'on ne s'en apperçût, aussi parût elle fort triste pendant quelque temps;, on croit même, qu'elle fit serment de ne se jamais marier, aprés avoir perdu le Comte.

Sentimens d'Eli- Il lui echapoit quelquesfois de dire à ses Demoiselles, quand elle leur parloit en confi-

dence,

dence, *que jamais perſonne n'avoit mieux mérité d'être aimé des Princeſſes que le Comte de Devonshire, parce que jamais perſonne n'avoit mieux ſçû que lui l'Art d'aimer.* La Princeſſe aimoit les converſations gayes. Elle n'eſtoit pas fachée qu'on lui parlât de ſa beauté. Elle aimoit les diſcours enjouez, & la plaiſanterie même, mais elle ne pouvoit ſouffrir le moindre geſte, ni la moindre parole, qui peût choquer l'oreille du monde la plus chaſte. Elle avoit de l'averſion pour ceux qui ne ſçavoient pas garder le ſecret aux Dames, & de l'horreur pour certains indiſcrets qui publient des faveurs qu'ils n'ont pas reçû. Auſſi diſoit elle ſur ce ſujet, qu'il n'y a rien au monde de plus commun que d'aimer, puis que les animaux même en ſont capables par le ſeul inſtinct de la nature; mais qu'il n'y a rien de plus rare que l'Art de ſçavoir aimer. Que ceux qui l'ont, poſſedent une qualité plus divine qu'humaine, & que c'eſt à cauſe de cela peut-être qu'on avoit fait de l'amour un Dieu, pour apprendre aux hommes, que ceux qui la vouloient acquerir, devoient auparavant apprendre la choſe du monde la plus difficile qui eſt l'art d'aimer.

1555. [E]lizabeth ſur l'Art d'aimer.

Mais ſi la Princeſſe Elizabeth avoit vû ce qui ſe paſſe aujourd'huy dans toutes les Cours de l'Europe, elle auroit eu ſujet de dire que l'Art

Elle ſçavoit bien choiſir ſes amants.

1555. l'Art d'aimer n'eſt plus une vertu, mais un veritable vice ; & un commerce criminel pluſtôt qu'un plaiſir innocent, & qu'aujourd'huy, il eſt également honteux, & d'aimer & d'être aimée. On n'entend plus en effet aujourd'huy dans le commerce des hommes avec les femmes, que paroles malhonneſtes, impertinentes, vaines, laſcives ; & ce qui eſt le plus étrange, c'eſt que celles d'entre les Dames qui ſemblent boucher les oreilles pour ne pas entendre de telles choſes, ſont celles qui les écoutent avec plus de plaiſir. La Princeſſe Elizabeth, n'eſtoit pas de ce caractere. Elle ſe connoiſſoit ſi bien en Phyſionomie, qu'elle ne s'eſt jamais trompée à choiſir pour Amans, des perſonnes conformes à ſon humeur ſage. Tel fût ſur tout le Comte dont nous venons de parler, le premier qu'elle a aimé, & duquel elle diſoit pluſieurs années même aprés la mort en Italien, *Il Devonshire nell' amore humano, haveva talenti Angelici.* Le Comte de Devonshite, étoit un Ange en amour. Il étoit en effet modeſte, ſage, prudent, moderé dans les diſcours : juſques à dire, qu'*il étoit indecent de jurer devant les Dames, & qu'il l'étoit encore bien plus de dire la moindre parole qui fût contraire à l'honneſteté.* Aujourd'huy on a bien d'autres maniéres de faire la Cour aux Dames, car parmi nos Galans Fran-

çois, sur tout, & à leur imitation en ceux 1556.
des autres nations, on ne voit que des gens; qui ne font que rire, bouffonner, jurer, faire les plaisants & les batteleurs. Quand le Comte de Devonshire se sentit extrémement malade, il écrivit sa derniére lettre à Elizabeth, qu'il remit entre les mains d'un de ses domestiques, qui la lui rendit en main propre, & en reçut une medaille d'or en recompense. Voici la lettre.

MA CHERE PRINCESSE,

Me trouvant attaqué d'une fievre aiguë, & si violente qu'elle me menace de mort, quoi que je n'en aye senti le mal que depuis hier, j'ay voulu profiter de quelque moment de relâche qu'elle me donne dans le delire qu'elle me cause, pour me donner l'honneur de vous écrire, ne sachant d'un moment à l'autre quel sera l'évenement de mon mal. Je vous supplie de considerer combien grand doit être l'amour que j'ay pour vous, puis que je ne laisse pas de me souvenir de vous & de vous écrire dans ces derniers momens de ma vie qui devoient être uniquement consacrez au salut de mon ame. Je vous supplie d'être persuadée, ma chere Princesse, que l'amour extrême que j'ay eu pour vous a été pur & sincere, & que je Lettre du Comte à Elizabeth.

n'ay

1556. *n'ay jamais en d'autre pensée que de pouvoir avoir un jour le bonheur de devenir vôtre Epoux, par les voyes justes & legitimes; mais la Providence qui ne m'a pas jugé digne d'un si grand bonheur, m'a voulu châtier d'une telle temerité, dont je vous demande pardon, ma chere Princesse, aussi bien que de toute autre chose en quoi je pourrois vous avoir offensée par mégarde, n'étant pas capable de l'avoir fait autrement. Dés le premier jour que vous me fites l'honneur de me témoigner quelque bonté, je resolus de vous être fidéle jusqu'à la mort; & il est bien juste en l'état où je me trouve, pour satisfaire à cet engagement, que je vous consacre les derniers soupirs de ma vie. Je meurs dans l'exil, sans avoir commis d'autre crime que celui d'avoir soûtenu les intérêts de celle qui me faisoit l'honneur de m'aimer, & de me permettre que je l'aimasse: & dans l'extrémité du mal où je suis je ne trouve rien qui me puisse soulager, que le plaisir de vous écrire cette lettre. J'espere que vous aurez la bonté de la recevoir avec cette même générosité Royale avec laquelle vous avez daigné m'aimer, & que vous agréerez aussi que je vous rende les deux bagues cy-incluses, & que je les remette entre les mêmes mains, qui me les avoient données. Je ne pourrois me resoudre à m'en priver, si je croyois de vivre plus*

long-temps, c'est pour cela que j'ay donné ordre de ne vous rendre cette lettre qu'aprés ma mort. La fievre qui me reprend, ne me permet pas de vous en dire davantage, & me force de finir, quelque desir que j'eusse de me procurer plus long-temps le plaisir de vous écrire, mon mal est trop violent pour durer, & bien-tôt, je croy qu'il va cesser par la mort. Adieu ma Chere Princesse. 1556.

1557. Philibert Emanuël re-cherche Elizabeth en mariage.

Philibert Emanuël Duc de Savoye qui passoit pour le premier Capitaine de son siécle, & qui estoit alors errant hors de ses Etats, d'où les François l'avoient chassé, voyant qu'on ne parloit plus de son mariage avec la Princesse Elizabeth, en fit de nouvelles instances au Roy Philippe, qui lui avoit promis, aussi bien que l'Empereur Charles-Quint son Pere, qui avoit fait la demission de l'Empire, dés l'année passée, de le marier avec Elizabeth, que l'on fairoit declarer Princesse de Galles. Mais Philippe étoit devenu si amoureux d'elle, qu'il resolut de l'épouser, si la Reine venoit à mourir sans enfans, de sorte qu'il ne se souvint plus de la promesse qu'il avoit faite au Duc, qui souhaitant ce mariage avec passion, en sollicitoit incessamment le Roy. Mais Philippe devenu Maître de tant de Royaumes par l'abdication de l'Empire que son Pere fit,

s'en

1557. s'en retourna à Londres, aprés avoir conclû une Tréve de cinq ans avec la France, pour joüir avec sa femme des fruits de la Paix. Le Duc impatient de voir conclurre son mariage, & ignorant les intentions de Philippe s'offrit de l'accompagner en Angleterre, espérant toûjours qu'il se souviendroit de sa promesse. Mais ce Prince pour l'en détourner lui dit qu'il étoit nécessaire en Flandres, l'assurant qu'il fairoit tout ce qu'il pourroit pour faire réüssir son mariage avec la Princesse. Il auroit été plus sincére, s'il lui avoit promis qu'il fairoit tout ce qu'il pourroit pour l'empêcher. Cependant le bruit courut par tout, que le mariage de la Princesse avec le Duc de Savoye étoit prêt d'être conclû, c'étoit le Roi Philippe qui le faisoit courir, afin que personne ne pensât à se marier avec Elizabeth.

Pourquoi elle n'aimoit pas le mariage.

De tous ceux qui prétendoient la Princesse, on dit qu'il n'y en avoit aucun, qu'elle aimât moins, que le Duc Philibert. Non pas qu'elle trouvât en ce Prince rien qui ne fut digne d'un homme qui pouvoit prétendre à l'épouser. Au contraire, elle parloit souvent de la grandeur de la Maison de Savoye comme d'une famille qui pouvoit aller de pair avec les têtes couronnées : qui avoit produit plusieurs Héros, & qu'elle n'en avoit jamais eu de plus grand

qu'E-

que Philibert Emanuël, qu'elle regardoit, 1558.
comme le Prince de son siecle qui avoit acquis une plus belle reputation. *Mais c'est pour cela même qu'elle ne voulût pas l'épouser, parce qu'elle trouvoit dans l'histoire d'Angleterre (qu'elle lisoit avec plaisir) que cette Nation avoit plûtôt besoin d'un Roy sage & politique que grand guerrier : parce que les esprits de cette trempe ne font d'ordinaire que se faire haïr de leurs peuples, & inquieter leurs voisins. Que l'Angleterre n'a pas besoin de penser à faire des conquestes, mais seulement à conserver ce qu'elle possede déja. Que les Anglois ne pouvoient estre heureux, que sous le gouvernement d'un Roy pacifique, & qu'un Prince belliqueux ne peut guere aimer le repos. Que l'interest de la Nation estoit de n'entreprendre la guerre que quand elle y est forcée, à cause des grandes despenses qu'elle entraîne; & qu'un Roy qui aime trop la guerre seroit d'humeur au contraire de la commencer sur le moindre pretexte.* Ce fût la réponse surprenante qu'elle fit à ceux qui lui proposerent ce mariage.

Henry V. Roy de Suede avoit fait demander déja deux fois Elizabeth en mariage, & il avoit esté toûjours refusé. Mais estant devenu Roy, il crut qu'il pouroit mieux réüssir : dans cette pensée, il envoya une Ambassade magnifique en Angleterre, au commencement

Ambassade de Suéde pour negocier le mariage du

1558. ment de Janvier 1558. Sous pretexte de feliciter la Reine des avantages que le Roi Philippe son Epoux avoit eu sur les François, par la victoire signalée qu'il avoit remportée sur eux, prés de S. Quentin. Il avoit pris son temps, d'envoyer cet Ambassadeur, pendant que le Roy Philippe estoit encore en Flandre, parce qu'il sçavoit que le Roy pensoit à la marier ailleurs, & qu'ainsi son absence pourroit estre avantageuse à cette negociation. On soupçonnoit bien que l'Ambassadeur avoit ordre de parler de ce mariage, mais on ne croyoit pas qu'il en voulût parler si ouvertement comme il fit. Aprés sa premiere audience, où il fût reçû avec toutes les cérémonies accoûtumées, & en laquelle il ne parla d'autre chose, que de la bonne union que le Roy son maître vouloit entretenir avec sa Majesté, & de la joye qu'il avoit des victoires du Roy son Epoux; il fût *incognitò*, ou du moins, peu accompagné *à Harfield* où la Princesse faisoit sa résidence, sous pretexte de la visiter en qualité de Princesse du sang, ce que les autres Ambassadeurs ne faisoient gueres.

Roi avec Elizabeth.

L'Ambassadeur vavisiter Elizabeth.

Cette civilité fût fort agréable à Elizabeth, qui reçût l'Ambassadeur avec sa bonne grace ordinaire; mais elle fût fort surprise quand elle l'entendit lui parler de mariage. Il commença à lui en faire la proposition, par lui

mar-

[...]ier, que son Maître avoit tant d'esti- 1558.
me, & tant d'inclination pour elle qu'il la vouloit préférer à toutes les Princesses du monde; & mal informé de ce qui se passoit (car on lui avoit dit qu'elle avoit beaucoup d'inclination pour le Duc de Savoye,) il lui dit, qu'il la prioit de considérer, combien il y avoit de différence entre un Duc & un Roi; une Reine, & une simple Princesse: qu'encore ne seroit-elle pas Princesse, puis que le Duc avoit perdu ses Etats. Jamais on n'a été plus surpris que le fût Elizabeth,. de voir qu'on lui fit une telle proposition en une premiére visite, sans aucune façon, & d'une maniére aussi seiche, que si l'on eût parlé à une simple Demoiselle; ce qu'elle prit pour une marque du peu d'estime qu'on faisoit d'elle. Mais elle fût encore bien plus embarrassée, à se déterminer, s'il faloit faire de réponse ou non, à une telle proposition: parce que d'un côté il sembloit que c'étoit assez mortifier l'Ambassadeur, que de lui dire qu'elle n'avoit aucune réponse à lui donner, & assez le punir de son indiscrétion à proposer d'une telle maniere, une affaire de cette conséquence. Mais d'un autre côté, elle fit réflexion, qu'il ne falloit pas aussi mépriser l'honneur que le Roi de Suede lui faisoit de la demander en mariage, pour la troisiéme fois; que l'irrégularité que l'Ambas-

1558. sadeur avoit faite, ne devoit être imputée qu'à lui-même, & qu'au fonds il avoit cru bien faire : elle lui fit donc la réponse suivante, avec sa presence d'esprit ordinaire.

Réponse d'Elizabeth. *Qu'elle remercioit, M. l'Ambassadeur, de la visite qu'il avoit eu l'honnêteté de lui rendre, qu'elle la regardoit comme un honneur particulier qu'il avoit voulu lui faire. Mais que quant au mariage qu'il lui proposoit avec le Roi son Maître, qu'elle ne pouvoit lui faire aucune réponse là-dessus, parce que cette proposition n'étoit pas accompagnée du bon plaisir de la Reine sa sœur.* L'Ambassadeur comprit bien, qu'une telle réponse tendoit à blâmer sa conduite ; pour s'en excuser du mieux qu'il peût, *il repliqua qu'en ce qu'il venoit de dire de la part de son Maître, il ne falloit le regarder qu'en qualité de Gentilhomme, n'étant pas de la dignité d'un Roi de s'exposer à faire une telle demande à la Cour, sans sçavoir préalablement, si elle qui étoit la partie intéressée y voudroit consentir. Mais que si elle y vouloit donner les mains, qu'alors son Maître en useroit en Roi & lui donneroit les ordres nécessaires pour agir envers le Roi, & la Reine, & de garder toutes les formalitez ordinaires en telles occasions.* Elizabeth sans s'émouvoir lui repliqua. *Qu'elle étoit si attachée à la Reine sa sœur, par les liens du sang, de l'estime qu'elle avoit pour elle, &*

de

...e ssance qu'elle lui devoit, qu'elle avoit resolu de n'entendre jamais parler d'aucun traité de mariage, qu'elle ne reçût un ordre par écrit de la Reine, par lequel elle lui en donnât la permission; Elle renvoya l'Ambassadeur, avec cette réponse, charmé des manieres agréables, & de la beauté de la Princesse, qu'il jugea capable de rendre heureux, le plus grand Prince du monde. 1558.

La Reine ne croyoit pas que l'Ambassadeur fût allé vers Elizabeth pour autre dessein que pour lui rendre visite. Elle soupçonnoit bien qu'il venoit pour negocier ce mariage, mais elle crût qu'on lui en faisoit la premiere ouverture; de sorte que quand elle apprit la demarche de l'Ambassadeur, elle en fut fachée. Mais son Conseil ne trouva pas bon qu'elle en témoignât alors aucun ressentiment. Elle fût au contraire extremement satisfaite de la réponse d'Elizabeth, & témoigna en plein Conseil, que rien ne l'avoit jamais tant touchée, ni tant attendrie envers sa sœur. D'abord elle lui envoya le Chevalier Pope, lui dire de sa part, combien les marques d'estime qu'elle lui avoit données dans cette occasion luy estoient agréables; & combien elle estoit satisfaite sur tout de la réponse qu'elle avoit faite à l'Ambassadeur, & qu'elle pouvoit s'assurer, que cette conduite augmenteroit de beaucoup l'affection Il négocie le mariage.

1558. qu'elle lui portoit. Depuis qu'Elizabeth estoit en liberté la Reine ne lui avoit point écrit, ni fait faire aucun compliment là-dessus, elle ne lui écrivit pas, non plus dans cette occasion, mais elle donna ordre à Pope de lui en faire excuse de sa part, ce qu'il fit agréablement, en lui disant que la Reine *avoit eu tant de joye de la Réponse qu'elle avoit faite à l'Ambassadeur de Suede, qu'elle en avoit esté comme enchantée, & n'avoit pas eu la force de lui écrire.* Elizabeth témoigna estre contente de ce compliment, & y répondit par la lettre suivante.

MADAME MA CHERE SŒUR,

Lettre d'Elizabeth à la Reine.

Quelques grandes qu'ayent été mes disgraces auprés de Vôtre Majesté. Je l'ay toujours reconnuë si juste & si bonne, que je n'en ai jamais imputé la cause qu'à ma mauvaise fortune. Et quand mes malheurs auroient esté mille fois plus grands, ils n'auroient jamais esté capables d'effacer de mon cœur les sentimens du zele, & du respect que je dois à Vôtre Majesté. Les liens d'un mesme sang qui nous unissent, m'attachent inviolablement à tous vos interests, & les devoirs de servante & de sujette m'inspirent une parfaite soumission à l'autorité Royale & souveraine de Vôtre Majesté.

La réponse que j'ai faite à l'Ambassadeur de Suede, est un fruit de mon devoir, & je ne pouvois luy répondre autrement sans y manquer; mais le remerciement qu'il vous a plû m'en faire par M. Pope, n'est qu'un effet de vôtre généreuse bonté, qui me rendra de plus en plus attachée à Vôtre Majesté. Je puis vous assurer, Madame, que depuis que je me connois, & que je fais quelque usage de ma raison, je n'ai jamais pensé qu'à avoir pour vous toute l'amitié qu'on doit à une sœur, & tout le plus profond respect qu'on doit à sa maîtresse & à sa Reine; que je n'aurai jamais d'autres sentimens, & que j'embrasserai avec plaisir les occasions de vous faire voir que je suis. De Vôtre Majesté, la trés-obeissante servante, & sœur. 1558.

ELIZABETH.

A Hatfield le 16. Fev. 1558.

L'Ambassadeur vit bien dés-lors que la Suede ne tireroit d'autre fruit de cette Ambassade, pour laquelle on avoit fait tant de dépense, que le repentir de l'avoir entreprise, & qu'il n'y avoit guére d'apparence que ce mariage reüssiroit, aprés ce qu'il avoit oüi de la propre bouche d'Elizabeth, la derniere fois qu'il lui avoit parlé en ces termes, *que si la Reine lui laissoit la liberté de se marier ou de ne se pas marier, qu'elle estoit resoluë de* On la demande en mariage à la Reine.

1558. *suivre son inclination qui estoit de demeurer toûjours fille.* Il crût pourtant qu'il ne falloit pas perdre du temps à en faire la demande à la Reine. Il ne fût pas plûtôt de retour à Londres qu'il demanda une audience particuliére, dans laquelle il fit connoître à la Reine, que le Roy son Maître faisoit demander la Princesse, non pas qu'il fût en peine de trouver à se marier, mais par une inclination particuliere qu'il avoit pour sa beauté & sa vertu, & pour avoir aussi l'honneur d'entrer dans l'alliance de la Reine, & de faire une plus estroite confœderation avec le Royaume.

Réponse. Quoi que la Reine souhaitât avec passion de marier la Princesse Elizabeth avec un Prince Catholique, pour éviter les malheurs qui menaçoient sa Religion, s'il en arrivoit autrement, & que sa sœur montât sur le Trône ou qu'elle se mariast avec un Prince Protestant. Elle témoigna pourtant approuver ce mariage avec le Roy de Suede, ce qui donna quelque joye & quelque esperance à l'Ambassadeur, mais ce n'étoit au fond qu'un compliment en ces termes : *qu'elle remercioit le Roy son Maître de l'honneur qu'il faisoit à la Cour, de lui faire demander en mariage la Princesse Elizabeth, par un Gentilhomme, aussi considerable que luy : mais qu'avant que de parler d'affaires, elle vouloit sçavoir quels estoient les sentimens, & l'inclination de sa*

sœur,

re, puis qu'il s'agissoit d'une affaire qui la regardoit de si prés. Lui faisant connoître fort civilement, qu'on luy rendroit bien-tost une réponse positive. 1558.

En effet dés le lendemain la Reine envoya à la Princesse le même Gentilhomme (Pope) qu'elle lui avoit envoyé la premiere fois, pour lui faire savoir la demande de l'Ambassadeur de Suede, & apprendre d'elle quel estoit son sentiment sur ce mariage; avec ordre de l'assûrer de la part de la Reine, qu'elle ne s'y opposeroit point, & qu'elle lui laisseroit toûjours la liberté de ses inclinations. La Princesse répondit à Pope, qu'elle le prioit de dire à la Reine sa sœur, *que l'on savoit assèz, qu'elle avoit refusé plusieurs propositions de mariage trés avantageuses qu'on lui avoit faites, même pendant la vie du Roy Edoüard leur frére commun. Que pour elle, son inclination estoit de préférer toûjours l'estat de fille à celui du mariage, quelque avantageux qu'il fût. Que quoique, releguée dans un petit village, elle trouvoit sa condition si heureuse & si douce, qu'elle ne croyoit pas qu'il y en eut au monde, qui lui peût estre plus agréable. Qu'au reste l'Ambassadeur lors qu'il la fût voir, ne lui avoit fait aucune proposition de la part du Roy son Maître; mais seulement de son chef, qu'elle avoit esté fort surprise, comme elle l'avoit fait savoir à la Reine, qu'il eût eu la hardiesse* Sentimens d'Elisabeth.

 de

1558. *de lui faire une telle proposition sans l'[...] premiérement communiqué à la Reine ; & que s'il revenoit lui parler, qu'elle estoit resoluë de ne le pas écouter.* Pope, qui auroit souhaité le mariage, luy répondit, *qu'il croyoit qu'elle ne refuseroit pas un parti comme celui-là, si la Reine y donnoit son consentement*, à quoi la Princesse repliqua : *qu'elle ne pouvoit pas répondre de l'avenir : mais qu'en l'état où elle estoit alors, elle protestoit qu'elle n'avoit aucune inclination au mariage : & qu'elle le prioit d'assurer la Reine sa sœur, que ce qu'elle en disoit ne venoit pas d'une certaine modestie ordinaire aux filles, à qui l'on propose de se marier, mais que c'estoit le fruit d'une ferme resolution qu'elle avoit prise.*

Soupçon de la Reine.

Le Chevalier Pope ayant rapporté cette Réponse à la Reine, elle en fût fort surprise, & ne pouvant comprendre d'où pouvoit venir une telle resolution à sa sœur, elle l'attribua à l'une de ces trois choses : ou à ce qu'elle n'aimoit point le mariage, d'où il faloit conclurre qu'on l'avoit soupçonnée à tort d'avoir fait promesse de mariage au Comte de Devonshire : ou qu'ayant effectivement promis mariage à ce Seigneur, il estoit vray, ce que l'on disoit qu'elle avoit juré de ne jamais marier aprés l'avoir perdu. Ou bien enfin, & c'étoit ici la plus forte raison, qu'elle crût en avoir trouvée, qu'Elizabeth sçachant, que

la

Reine avoit des incommoditez qui ne lai 1558.
sseroient pas vivre long-temps, elle se promettoit d'épouser le Roy Philippe, avec lequel elle établiroit une des plus puissantes Monarchies du monde. Mais l'évenement a fait voir, qu'Elizabeth ne pensoit à rien de tout cela.

Laissant à part le dessein qu'on lui impute d'avoir voulu se marier avec ce Prince, qu'elle a pourtant refusé. Il est constamment vray, qu'elle a eu non seulement de l'aversion, mais une repugnance insurmontable pour le mariage ; cela a paru puis que lors même qu'elle estoit accablée de mille chagrins, exilée loin de la Cour, obsedée par des espions, & qu'elle a trouvé les occasions du monde les plus favorables pour se tirer d'un estat si fâcheux, en épousant un grand Roy, elle a mieux aimé demeurer accablée de ces disgraces, que de se rendre heureuse en se mariant. Ajoûtez à cela qu'elle fit ce refus, dans un temps, où les Catholiques, ses plus grands ennemis, & qui estoient tout puissans dans le Royaume, cherchoient à tout moment l'occasion de la faire perir, parce qu'ils croyoient qu'elle avoit beaucoup plus de penchant pour ce qu'ils appelloient l'hérésie, que pour le Papisme. Il semble donc qu'elle avoit d'autant plus de raison d'accepter ce parti, qu'elle ne pouvoit ignorer combien le nombre des

Aversion d'Elizabeth pour le mariage.

1558. Catholiques, non seulement entre le peuple, mais entre les plus grands Seigneurs croissoit tous les jours. Enfin elle n'ignoroit pas, que les plus considerables Prelats du Royaume, qui voyoient que la Reine n'avoit pas long-temps à vivre, estoient continuellement en conference, pour trouver les moyens d'empescher, qu'elle ne montât sur le Trône, si la Reine venoit à mourir, parce qu'ils craignoient qu'elle ne ruinât tout ce que la Reine avoit fait en faveur de la Religion Catholique. Il y a mesme des Protestants qui assûrent, qu'il y eût des Prelats, qui dirent, *qu'on pourroit, en seureté de conscience faire mourir la Princesse*: dequoi elle les fit bien repentir dans la suite. Mais quoi qu'il semblât que tout cela devoit porter la Princesse, à sortir du Royaume par un moyen aussi honorable, que celui de devenir Reine; elle ne laissa pas de demeurer ferme dans la resolution qu'elle avoit prise, de ne se point marier.

Les François prennent Calais.

Cependant les François, malgré la perte qu'ils avoient faite d'une armée de 23. mille hommes, & de presque tous leurs Generaux, & Officiers, qui furent tous tuez, ou faits prisonniers, ne laisserent pas de se remettre en Campagne cette année (1558) avec de grandes forces, & d'attaquer la ville de Calais avec tant de furie, qu'ils emporterent en peu de jours, une place, qui estoit depuis

deux

deux cens ans au pouvoir des Anglois; 1558.
sans que Philippe qui estoit alors en Flandres avec une Armée trés considerable, la peût secourir. En suite on negocia plusieurs traitez de paix entre la France & l'Espagne; mais les uns n'en voulant qu'à la charge que Calais leur demeureroit, & les autres, à la charge, qu'on le restitueroit, il fût impossible de rien conclure; & le Roy Philippe, fût obligé d'escrire à la Reine, qu'il la prioit de lui envoyer de plus grandes forces pour la Campagne suivante, afin qu'il peût reprendre cette place sur les François: Mais au lieu d'un tel secours, il reçût pour réponse la nouvelle de la maladie de la Reine, qui l'affligea beaucoup.

Mort de l'Empereur Charles-Quint.

Le 13. Octob. suivant, le Roy Philippe reçût la nouvelle de la mort de l'Empereur Charles-Quint son Pére, arrivée au Convent de S. Just, le 21. Septemb. précedent, en la 58. année de son âge, la 40. de son Regne, la 36 depuis qu'il estoit Empereur, & la 2. de son repos, & de sa vie privée, aprés avoir renoncé à l'Empire: d'autres mettent la mort de l'Empereur au 24. de Fevrier, mais ils se trompent asseurement. La vie de cet Empereur n'a été qu'un travail continuel de corps & d'esprit, & il semble qu'il est le seul, à qui on peût appliquer, la maxime, *Imperatorem stantem &c.* *Un Empereur doit mourir*

1558. *debout*. Il a fait 24. voyages de mer. Par terre il en a fait 4. en Allemagne, 3. en Flandres, autant en France, 5. en Espagne, 2. en Angleterre, six en Italie, & deux en Afrique. Il y avoit long temps qu'on n'avoit vû d'Empereur plus sage & plus heureux que luy, dans les affaires de la paix & de la guerre. Elizabeth apprit la nouvelle de sa mort dans sa retraite, par un billet que le Roy lui écrivit de sa propre main, & qu'il lui envoya par un Gentilhomme : ce qu'elle regarda comme un grand honneur, & une marque de l'estime particuliere que le Roy faisoit d'elle. La Princesse prit le deuil de ce Monarque dés le lendemain, & le fit prendre à toute sa maison : & par le mesme Gentilhomme, elle envoya au Roy, la réponse suivante.

SIRE,

Réponse d'Elizabeth au Roy.

L'honneur que V. M. m'a fait de m'envoyer un Gentilhomme pour me donner avis de la mort de l'Empereur son Pére de glorieuse memoire, me fait agreablement souvenir que V. M. continuë à m'honorer de cette bien-veillance, qu'il lui a plû de m'accorder depuis si long-temps, & dont j'ai senti de si grands effets, que je ne puis trouver d'autre moyen de vous en témoigner ma reconnoissance qu'en me souvenant, sans jamais l'oublier, que la vie

dont

dont je joüis est également le fruit de la 1558.
bonté de la Reine ma sœur, & de la protection magnanime de V. M. Vous me faites justice si vous êtes persuadé, que je ressens autant de joye des victoires que vous remportez, & des succez heureux qui suivent vos Armes que je suis penetrée d'affliction, des déplaisirs qui vous arrivent. Le bonheur que j'ay, de vous appartenir de si prez, la veneration que j'ay pour vôtre grand merite, & les obligations que j'ay à vôtre bonté, me touchent trop sensiblement pour ne pas prendre toute la part possible, à la perte que V. M. vient de faire d'un si grand & si glorieux Pére. Je voudrois pouvoir apporter quelque adoucissement à vôtre affliction; Mais je ne le puis mieux faire, qu'en faisant souvenir Vôtre Majesté, que son auguste Pére, estimoit la mort si glorieuse, qu'il a voulu la prevenir, & mourir avant que de sortir de la vie: & il est certain que si sa vie a esté un abregé de merveilles, que sa mort sera aussi un miracle de gloire à la posterité. On ne doit donc pas pleurer l'Empereur vôtre Pére comme un mort, on le doit plûtôt regarder comme celui qui vivra dans tous les siecles futurs, dans la memoire des hommes, & si son corps est reduit en cendres, son nom vivra éternellement. Je m'occupe presentement à lire l'histoire de sa vie, & des grandes actions de courage, & de valeur qu'il a faites, afin de re-

1558. *doubler s'il est possible, la veneration & l'estime que j'ay pour le fils, d'un si grand Pére. Je prie Dieu, qu'au milieu des afflictions que vous cause une telle perte, il comble vôtre vie de prosperité, & de bonheur, vous assûrant que je serai toûjours. De vôtre Majesté, La trés-humble servante, & belle-sœur,*

ELIZABETH.

Le 19. Octob. 1558.

Mort de la Reine. Cependant la maladie de la Reine empirant toûjours, on l'exhorta à faire son Testament; au commencement elle y eût de la repugnance, & puis elle ne se trouva pas en estat. Elle fit pourtant une certaine declaration devant un Notaire, plûtôt pour avoir lieu de faire recompenser ses domestiques, & ses officiers que pour autre chose; ou du moins par des raisons de conscience, afin que l'on eût soin de son ame aprés sa mort, selon l'usage des Catholiques: Elle fit en effet plusieurs legs pieux à quelques Eglises. Elle ordonna sur tout la fondation d'un Convent de Religieuses; Mais cet ordre ne fût pas executé, non plus que beaucoup d'autres qu'elle avoit donnez. Jamais Reine n'a quitté le monde avec plus de trouble & d'inquietude que celle-ci, soit à cause de la perte de Calais, ou par des remords de conscience de tant

de

de sang qu'elle avoit répandu, comme on 1558.
le dira ci-aprés. Au milieu de ces inquietudes & du desordre de son esprit, elle fût appellée à aller rendre compte à Dieu de ses actions, (de quoi les testes Couronnées ne sont pas plus exemptes, que les moindres de leurs sujets,) le lendemain de l'ouverture du Parlement, qu'elle avoit assemblé pour tâcher de trouver les moyens, de donner du secours au Roy son Epoux qui estoit obligé de continuër la guerre contre les François, les plenipotentiaires n'ayant pû convenir d'une paix. Elle mourût le 17. Novemb. avec fort peu de préparation à la mort, quoi qu'en puissent dire les Auteurs Catholiques, ce n'est pas qu'elle n'eût, peut-être, le fonds bon: Mais c'est qu'elle avoit perdu l'usage de l'esprit.

On peut voir dans l'Histoire combien on a fait de reflexions & de conjectures, sur la cause, & la qualité de la maladie, qui a mis cette Reine au tombeau. Les uns l'attribuent au deplaisir qu'elle eût de voir le Roy son Epoux éloigné d'elle, & embarrassé dans une facheuse guerre, ayant besoin d'un secours qu'elle ne pouvoit guere luy donner, ni trouver de l'argent pour fournir à la dépense qu'il falloit faire pour soûtenir cette guerre, estant aussi peu aimée qu'elle l'étoit de ses sujets. D'autres l'attribuent au cha-

Raisons sur le sujet de la mort.

1558. grin qu'elle conçut de se voir sterile, & à cause de cela peu aimée du Roy. Car il est certain qu'une des principales raisons qui lui fit entreprendre cette guerre ce fust, d'avoir un pretexte honneste de s'éloigner d'elle; ce qui parût assez & par le plaisir avec lequel il s'y engagea, & par le long sejour qu'il fit en Flandres, où il fût deux ans & demi, sans estre jamais revenu voir la Reine, quoi qu'il n'eût à faire qu'un fort petit trajet. D'ailleurs elle estoit déchirée, comme nous l'avons déja dit, par des remords de conscience, & par le souvenir de tant de sang innocent qu'elle avoit répandu, & dont elle avoit inondé le Royaume, & de tant de familles qu'elle avoit ruinées, pour rétablir la Religion Catholique, qu'elle voyoit preste à perir bientost aprés sa mort. Mais le sentiment le plus commun est, que la principale cause de sa mort, fût le deplaisir qu'elle eût d'avoir perdu Calais, aussi est il vrai qu'elle en conçût un si grand chagrin qu'elle fut trois jours sans vouloir presque manger, & que depuis en avoir apris la nouvelle, jusques à la mort, on ne la vit plus rire. C'est là l'opinion de ceux qui croyent, que les chagrins & les déplaisirs blessent le cœur & abregent la vie. Mais à parler selon les principes de la Medecine, la veritable cause de son mal, fût qu'aprés la 40. année de son âge ayant perdu ses régles, le sang qui s'estoit caillé dans son

corps

corps, lui causa peu à peu une hydropisie, 1558.
que les Medecins ne connurent que quand il ne fût plus temps d'y apporter du remede, & qui lui donna la mort. Elle ordonna qu'on l'enterrât dans un habit simple, & semblable à ceux des Religieuses, voulant ainsi porter jusqu'au tombeau la modestie dont elle avoit toûjours fait une profession particuliere. Elle aimoit si peu la pompe des ornemens, que quand elle estoit obligée de prendre le manteau Royal & la Couronne elle disoit que c'estoit un terrible fardeau. Voici la figure de l'habit dans lequel elle fût ensevelie.

Mort du Cardinal Polus. Edmond Grindal.

Entre les Cardinaux qui moururent à peu prés à mesme temps que la Reine, un des plus considerables fût *Renaud Polus*, qui estoit dangereusement malade, lors que l'Evesque de Londres lui porta la nouvelle de la mort de Marie. Il en fût si touché qu'il demanda son crucifix, l'embrassa dévotement & s'écria: *Domine salva nos, perimus! Salvator mundi salva Ecclesiam tuam! Seigneur sauvez-nous, nous perissons! Sauveur du monde sauvez vôtre Eglise!* A peine eut-il prononcé ces paroles qu'il tomba dans l'agonie, & mourût quinze heures aprés, âgé de 59. ans. On ne peut pas contester que ce ne fût un homme qui avoit de grandes qualitez, & mesme le plus illustre Prelat, que l'Angleterre ait jamais vû. Il méprisoit les richesses, & ne pensa jamais à en aquerir; il vivoit

avec

1558. avec beaucoup d'œconomie, & faisoit fort peu de dépense; à la fin de chaque année, il se faisoit rendre compte à son maître d'Hôtel, & puis il employoit tout ce qui lui restoit, en aumônes, & autres œuvres de pieté, comme à marier des filles pauvres, & choses semblables; content de sa noblesse, de sa naissance, de son sçavoir, & des tresors de modestie, de bonté, d'humilité, & des autres vertus qu'il possedoit. Les Catholiques furent plus affligez de sa mort que de celle de la Reine; Il fût mesme regretté des Protestans, parce qu'ils le croyoient doux, & ennemi de l'effusion du sang; Il est pourtant vray, qu'il donna son consentement à la mort de beaucoup de gens.

Exemple d'une amitié extraordinaire. Par son Testament, il laissa tout ce qu'il avoit, à *Louis Priuli* Noble Venitien, qui depuis 26. ans ne l'avoit jamais quitté. Jamais on n'a vû d'exemple d'une si grande amitié. Jusques là que Jules III. ayant voulu donner un Chapeau de Cardinal à Priuli, il le refusa, par cette raison, *qu'il ne pourroit se resoudre à quitter pour un seul moment son cher ami le Cardinal Polus.* Aussi avoit-il quitté, les delices de son païs, & la fortune qu'il pouvoit faire à Rome, pour le suivre en Flandres, & en Angleterre. Mais ce Gentilhomme, fût si genereux, qu'il ne voulust pas profiter des biens que son ami lui avoit lais-

laissé par son testament de peur qu'on ne 1558.
l'accusast de s'estre attaché à lui par quelque motif d'interest. Quoi qu'il en soit, generosité, ou Politique, il paya les legs que le Cardinal avoit faits, & partagea ce qui resta de l'heredité, la moitié aux parens de son ami & l'autre moitié aux pauvres; sans avoir retenu autre chose pour luy qu'un crucifix de cristal, que le Cardinal avoit accoûtumé de porter pendu au cou.

On transfere le corps de Polus à Cantorbery.

La Reine Elizabeth fit transporter le corps du Cardinal, dans la Chapelle de S. Thomas de Cantorbery, accompagné d'une magnifique pompe funebre. Non pas tant par amitié qu'elle eût pour le Cardinal, que pour faire plaisir, dans ce commencement de son Regne aux Catholiques, & aux parens du Prélat, qui estoient en grand nombre & tres-puissans dans le Royaume. Que ce fût là le motif veritable, de la Reine en cette occasion, cela paroît en ce que deux ans aprés, & lors que la Réformation fût bien établie, & qu'on n'avoit plus rien à craindre des Catholiques, elle fit graver l'Epitaphe suivante en Latin sur le tombeau du Cardinal. *Cy gît le Cardinal Renaud Polus qui fût un homme docte, doux, grave, modeste; aussi prudent qu'habile dans le maniment des plus grandes affaires: dans lequel on n'auroit point connu de deffauts, s'il n'eut fait paroître trop d'attache-*

1558. *tachement aux interests de la Cour de Rome.* Ce *qui le fit devenir excessivement cruël, contre son inclination naturelle, afin d'achever plustôt la ruïne des Protestans, dont il a toûjours fait son principal soin.* Epitaphe qui ne pleût ni aux Catholiques ni aux Protestans qui sçavoient que ce Cardinal avoit empêché qu'on ne fit mourir Elisabeth, & qu'il avoit encore beaucoup contribué à lui faire donner la liberté.

Actions de Marie. Quant à la Reine Marie, il est certain qu'elle auroit laissé en mourant une meilleure reputation, si elle eut esté moins cruëlle, & qu'elle eût laissé vivre chacun en liberté de conscience. Elle aima l'estude avant que de devenir Reine, entendant parfaitement la langue Latine. Mais quand elle fût comme abymée dans les affaires du Gouvernement, elle prit en aversion, & l'estude, & les gens de lettres; Toûjours pourtant pleine de zele pour la Religion Romaine, dont elle estoit ardente protectrice. Bigotte, plûtôt que zelée dans sa Religion; dont elle observoit jusqu'aux plus petites choses, avec plus d'attachement & de superstition, que les moindres femmelettes du commun. Mais ces belles apparences de zele, n'empeschoient pas qu'elle ne fût cruëlle & vindicative dans le cœur, & qu'elle ne se soit vangée de tous ceux qui lui avoient fait quelque offense, ou don-

né des conseils contre elle, pendant le Regne 1558.
d'Henry son Pére, & d'Edoüard son Frère. Il est vray qu'elle couvroit cette humeur vindicative, de ce beau prétexte *que détruire l'hérésie estoit le plus grand sacrifice qu'on pouvoit faire à Dieu; que plus on répandoit de sang hérétique, plus l'action estoit meritoire; & qu'il ne falloit pas faire difference entre le sang des animaux, & celui des hérétiques.*

Elle avoit si mauvaise opinion du courage de son Epoux, qu'elle fit tout ce qu'elle peût, pour l'empescher d'aller faire la guerre en Flandres; Mais quand elle eût appris qu'il avoit gagné la fameuse Bataille de S. Laurens, & pris la ville de S. Quentin; elle avoüa que rien au monde ne lui seroit plus agreable, que de voir le Roy en habit de guerre, à la teste de son Armée: Aussi fit elle faire son portrait, où il étoit representé armé, comme il estoit devant S. Quentin. Le Roy ayant sçû le dessein de la Reine, voulût être representé nuë teste, en signe du respect qu'il avoit pour la Reine: Je croi qu'on ne sera pas faché de voir ici ce portrait.

HISTOI-

HISTOIRE D'ELISABETH REINE D'ANGLETERRE.

LIVRE QUATRIE'ME.

L'avenement d'Elizabeth à la Couronne, tout ce qui s'est passé sous son Regne jusques à la fin de l'an 1564.

1558. Elizabeth proclamée Reine au Parlement.

A Peine la Reine Marie avoit elle expirée entre les bras de quelquesuns de ses domestiques, & de ses plus familliers amis, que le President assembla le Conseil, auquel le Chancelier annonça la mort de la Reine. Il en fit de même à la Chambre Haute, qui n'en fût pas beaucoup surprise, parce que la plusspart des Seigneurs sçavoient qu'elle

qu'elle étoit prête à mourir. Mais cette 1558.
nouvelle remplit de consternation les Evêques, & tous ceux qui étoient soupçonnez d'avoir donné de méchants conseils à la Reine contre les Protestans en general, & contre sa propre sœur, en particulier, craignant la vengeance d'une Reine si injustement offensée. Ils conclurrent pourtant qu'il failloit user de politique, faire de necessité vertu, & baiser la main, qui leur alloit bien-tôt preparer des supplices, en quoi ils ne se trompérent pas. Ils firent de grandes soumissions, croyant d'appaiser le juste ressentiment de la Reine, par l'empressement qu'ils témoignoient à la reconnoître, la Chambre des Communes ayant été appellée ensuite, le Chancelier fit le discours suivant à tout le corps du Parlement. *Que le Royaume auroit grand sujet de pleurer la perte qu'il avoit faite de la Reine Marie, s'il ne lui étoit resté une Princesse capable de gouverner l'Angleterre, & qu'Elizabeth étoit cette heritiére legitime de la Couronne, à laquelle on n'en pouvoit disputer les droits.* La Chambre basse ayant sçû que la Chambre haute avoit resolu de la proclamer Reine, fût entiérement de même avis; de sorte que l'on entendit comme un concert de voix de toute l'assemblée qui cria, *Vive la Reine d'Elizabeth! Que Dieu lui donne longue vie, & un heureux Regne.* Et comme par les Loix d'Angleterre,

1558. gleterre, le Parlement est cassé dés que le souverain est mort; à peine avoit-on crié, Vive la Reine, que l'assemblée se separa. Le Chancelier à la teste du Conseil, passa de Westminster à Londres, pour conferer avec la Reine & les Aldermans, aprés quoi on la fit proclamer dans toute la Ville.

Eloge d'Elisabeth.

Elizabeth étoit alors dans la 25. année de son âge, capable par consequent, selon les Loix d'entrer dans le maniment des affaires, ayant déja donné en plusieurs occasions des marques de la grandeur de son genie, & de l'habileté de son esprit, en surmontant une infinité d'obstacles d'autant plus grands, qu'ils avoient été suggerez par les plus pernicieuses maximes de la plus fine politique, & qu'elle avoit toûjours fort heureusement detournez. Car il est certain qu'on proposa cent fois, le dessein de la faire mourir, & qu'on fût plusieurs fois sur le point d'executer, une si malheureuse entreprise. Elle étoit au reste trés-belle, de taille un peu au dessus de la mediocre, les cheveux blonds, les yeux noirs, & un air qui inspiroit du respect. Elle aimoit le luxe, & la magnificence, & vouloit que les Gentilhommes, & les Dames qui la servoient fussent magnifiques en habits. Depuis l'âge de neuf ans sa plus forte passion avoit toûjours été, l'estude, & la propreté des habits. Elle sçavoit beaucoup de

Lan-

Langues, principalement l'Italienne & la 1558.
Françoise, & quand elle parloit à des gens de lettres, elle se plaisoit à citer des sentences Latines; mais elle ne vouloit pas parler Espagnol quoï qu'elle l'entendit fort bien, *disant que cette Nation n'étoit déja trop orgueilleuse, sans lui donner encore ce nouveau sujet de vanité, d'y croire que les autres Nations fussent amoureuses de sa Langue.* Elle parloit fort bien, avec gravité, & avec éloquence, & elle faisoit paroître en toutes ses actions une grande fermeté d'esprit & de courage; qualité qui a toûjours manqué au Roi son pere, qui a été l'inconstance même.

La Reine étant morte, la Princesse en reçût la nouvelle le lendemain, dans la maison de Herfield, où le Duc de Nortfolck, le Comte d'Arondel, & tous les plus grands Seigneurs du Royaume se rendirent auprés d'elle, pour lui faire leur Cour & la reconnoître pour Reine. Elle partit incessamment pour Londres accompagnée de tous ces Seigneurs. On accouroit en foule de toutes parts aux lieux où elle devoit passer, pour lui faire des acclamations, ensorte que c'étoit plûtôt un triomphe, qu'un voyage. Le soir de ce jour elle coucha dans le Château du Comte d'Arondel, qui avoit été un Convent de Chartreux. Le

Elle va à la Tour.

lende-

1558 lendemain elle arriva à la Tour de Londres. Le Clergé lui alla au devant en procession, avec la croix & en habits pontificaux: elle affecta de témoigner beaucoup d'affection aux Prelats, apparemment pour se dispenser des cérémonies duës à ces marques de la Religion, & tout le Clergé l'accompagna jusqu'à la Chapelle de la Tour, où elle ouït chanter le *Te Deum* à genoux avec beaucoup de devotion; commençant déja à tromper les Catholiques, par cette apparence d'acte de leur Religion, & donnant tant de marques d'affection à tous ceux qui l'avoient le plus offensée, qu'on la crût fort enclinée à la clemence, & nullement à la passion de se venger.

Elle va à Witehal. En sortant de la Chapelle elle rencontra Benefield qui l'avoit traitée avec tant de dureté pendant sa prison. Elle lui fit l'honneur de luy presenter la main à baiser, en disant à ceux qui étoient autour d'elle, *voilà mon Concierge*. Mais quoi qu'elle dit cela en riant & sans émotion, Benefield ne laissa pas d'en tirer un mauvais augure; & il resolut même dés lors de ne se plus presenter devant elle. Aprés avoir été dix jours à la Tour selon la coûtume, elle s'en alla le dernier jour de Novembre, au Palais de Witehal en Cavalcade, superbement habillée, & accompagnée d'une pompeuse suite. On lui avoit pré-

prépare un Carrosse magnifique, mais elle voulût aller à cheval: non seulement pour faire voir la magnificence de ses habits, mais pour pouvoir plus commodement voir & saluër tout le monde, ce qu'elle fit par tout où elle passa, au grand contentement du Peuple qui étoit ravi, de se voir ainsi caressé par une Reine. Mais d'autres l'accusérent d'avoir trop de vanité, & dirent qu'elle avoit plûtôt l'air d'une Comedienne que d'une Reine: du moins est il vray qu'elle ne prenoit pas assez de soin de cacher le plaisir qu'elle sentoit de se voir ainsi applaudie. Quand elle fût arrivée à Witchal, elle donna le cheval qu'elle avoit monté au Comte d'Arondel, qui lui avoit tenu l'estrier quand elle en étoit descenduë. On dit qu'il valoit dix mille écus, avec le harnois. Quoi que les habits qu'elle portoit fussent pesans, & incommodes, & qu'elle fût fatiguée, elle ne laissa pas de les garder jusques aprés souper; elle prenoit soin aussi d'observer l'habit des Dames qui assistoient au Bal, & leur disoit qu'elle vouloit *qu'elles en eussent de plus magnifiques au jour de son Couronnement.* On ne peut pas contester que cette Reine n'eût naturellement un air de gravité qui imposoit, mais il étoit accompagné d'une certaine vanité de femme, & d'un certain faste, plus propre pour le Teatre que pour le Trône, ce qui fit que quel- 1558.

1558. ques esprits malins l'appellerent la *Comedienne.*

Funerailles de la Reine Marie. Le lendemain la Reine parût vestuë de dueil, comme elle avoit été pendant les dix jours qu'elle avoit demeuré à la Tour, conformément aux Loix du païs. La premiére fois qu'elle parût en public aprés la Cavalcade dont nous venons de parler, ce fût pour assister aux funerailles de la Reine sa sœur, que l'on fit solemnellement dans l'Eglise de Westminster le 3. Decembre, suivant, où tous les Catholiques coururent en foule. Mais la Reine ne voulût assister qu'à l'Oraison funebre qui fût faite par l'Archevêque Gardiner, qui donna des louanges excessives à la personne, & au gouvernement de la Reine Marie, élevant jusques au Ciel le grand zele qu'elle avoit pour le siege Apostolique, & la haine extréme qu'elle avoit témoigné, contre les Hérétiques. Il finit par une satyre & une invective contre les Protestans, qu'il traita de *Novateurs*, sans épargner la Reine elle même, qui fût obligée de le faire arrêter dans sa maison jusqu'à l'assemblée d'un Parlement, qu'elle avoit déja convoqué pour le 25. Janvier suivant.

On donne avis au Pape de l'avenement. Avant que de sortir de la Tour, elle envoya des Courriers à tous les Ambassadeurs qui étoient dans les Cours étrangeres de la part de la feuë Reine, elle les confirma dans le

même

même employ, & leur donna ordre de 1558.
faire sçavoir chaçun à la Cour où il étoit, d'Elizabeth à la Couronne.
son avenement à la Couronne. Elle en
escrivit sur tout au Chevalier *Karn* Resident à Rome, qui ne manqua pas d'aller aussi-tôt informer le Pape Paul IV. de la nouvelle de la mort de la Reine Marie, & de l'avenement d'Elizabeth à la Couronne. Ce Pape naturellement dur & fier, répondit à *Karn*. *Qu'Elizabeth n'avoit aucun droit à la Couronne, parce qu'elle étoit bâtarde. Qu'il ne pouvoit aussi revoquer les Bulles de Clement VII. & de Paul III. ses predecesseurs. Qu'elle avoit été bien hardie & bien impertinente d'avoir osé monter sur le Trône sans son consentement. Que cette seule audace la rendoit indigne de recevoir aucune faveur. Que cependant, si elle vouloit renoncer à ses pretentions, & en remettre la decision à luy, & au S. Siege; qu'il tâcheroit de lui donner des marques de son affection; mais qu'il ne pouvoit souffrir, que l'on donnât aucune atteinte à l'autorité du Vicaire de Jesus Christ, auquel seul il appartenoit de regler les droits de ceux qui pretendent aux Couronnes.* La Reine ayant appris ces menaces fiéres & insolentes du Pape, envoya incessamment un Courrier à *Karn*, avec ordre de sortir de Rome, & le priva aussi de son caractere. Mais *Karn* qui étoit plus Catholique, que bon politique, aima mieux

1558. demeurer à Rome, croyant qu'il feroit plûtôt fortune auprés du Pape, où il serviroit d'espion pour les affaires d'Angleterre.

Méchante politique de la Cour de Rome, à l'égard d'Elizabeth.

On ne doute pas que les affaires de la Religion n'eussent pris un autre train sans cette conduite fiere du Pape, parce qu'il importoit peu à Elizabeth de quelle Religion elle fût, pourveu qu'elle eût été assurée d'être Reine. Mais quand elle vit que la Cour de Rome le prenoit sur ce ton, de la qualifier de bâtarde, & de la vouloir obliger à remettre la decision de ses droits, au Siege Apostolique, elle crût qu'elle n'avoit rien à esperer du Pape qui ne vouloit rien faire contre les Bulles de Clement VII. & de Paul III. en declarant legitime le divorce de Henry son Pere avec Catherine, & son mariage legitime avec Anne de Boulen mere de la Reine: & qu'il n'y avoit plus d'autre remede pour se conserver la Couronne que de se declarer Protestante, & ennemie du Pape, & de la Cour de Rome. Au lieu que si le Pape eût voulu passer par dessus quelques petites formalitez, faire un peu le Politique pour se conserver la bienveillance d'Elizabeth, en la reconnoissant pour Reine par une Bulle solemnelle, il est certain, qu'il auroit sauvé la Religion Catholique en Angleterre; & cela est si vray que la Reine ayant appris par la lettre de Karn, ce que le Pape lui avoit dit, ne peût s'em-

s'empêcher de dire, *le Pape veut donc tout perdre, pour me faire gagner beaucoup.* M'entretenant un jour sur ce sujet, avec le Comte d'Arlington, il me répondit les propres paroles suivantes. *Elizabeth fût Protestante, plûtôt par Politique, que par zele de Religion; parce qu'elle ne pouvoit être Reine & Catholique sans une Bulle solemnelle du Pape, & il est certain que si le Pape la luy eût d'abord accordée, au lieu de se mettre en colere, qu'elle auroit toûjours demeuré Catholique; parce qu'aimant le faste & la Pompe, elle se seroit mieux accommodée de la Religion Catholique, que de la Protestante.* 1558.

La premiére chose que fit la Reine aprés qu'elle fût entrée à la Tour ce fût de depêcher un Gentilhomme des plus qualifiez, au Roy Philippe qui étoit en Flandres pour lui donner avis de son avenement à la Couronne, par la lettre suivante, écrite de sa propre main.

SIRE,

Quoi que la perte que nous avons faite, de la Reine ma sœur de glorieuse memoire, nous soit commune, je vous ai tant d'obligation, que je ne puis m'empêcher de vous en faire mes complimens de condoleance. Je sçai que Vô- Lettre d'Elizabeth au Roy Philippe.

1558. *tre Majesté n'a pas besoin d'une consolation étrangére & qu'elle peut trouver en elle même, & dans ce fonds de prudence & de moderation qui lui est naturelle, & qui a attiré l'admiration de tout le monde, de quoi se consoler : je ne pretens point aussi que le devoir que je vous rends aujourd'huy puisse servir à autre chose, qu'à vous donner des marques plus particuliéres du zele & du respect que j'ay pour Vôtre Majesté. Le Gentilhomme qui vous rendra cette lettre a ordre de vous expliquer de bouche tout ce que je sens de plus particulier dans mon cœur, sur l'occasion presente. Au reste je ne fairai point à vôtre Majesté le compliment qu'on fait faire aux autres Princes, pour renouveller une bonne correspondance entre les Royaumes, où l'amitié envers la personne du Roi, parce que je suis persuadée, que vôtre Majesté me fera la justice de croire, que je vous ai trop d'obligations, de tant de choses qu'il vous a plu faire en ma faveur, en tant d'occasions importantes, pour ne vous pas distinguer des autres Princes, dans les complimens usitez dans des occasions semblables à celle-cy. C'est pour cela que j'ay chargé ce Gentilhomme, de vous assurer de mes veritables sentimens, & de vous faire le detail de tout ce qui s'est passé jusques à mon couronnement, qui s'est fait avec beaucoup de tranquillité & de joye, & avec les plus grandes acclamations du Peuple.*

Au reste j'espere que vôtre Majesté, sen- 1558.
tira autant de joye que moi, quand elle apprendra, qu'une fille, qui doit à vôtre générosité, à vôtre clemence, & à vôtre inclination à proteger l'innocence & la justice, non seulement la liberté, mais encore la vie, est montée sur le Trône, aprés que vôtre Majesté a si souvent, & avec tant de prudence & d'habileté coupé les trames, & les complots, que mes ennemis avoient faits pour me perdre. Obligation d'autant plus grande que c'étoit sur de faux pretextes de religion que l'on me vouloit faire perir, avant même que d'avoir reconnu quels étoient là-dessus les sentimens de mon cœur. Je n'ignore pas aussi, mon cher frére, de quelle nature ont été les bons offices que vous m'avez rendus dans cette occasion, & de quelles raisons vous vous êtes servi auprés de la Reine ma sœur, & sur tout à l'égard des mauvais conseillers, qui lui mettoient à tout moment de pernicieuses maximes dans l'esprit, afin de venir à bout de leur malheureuse entreprise, ce que vôtre sage conduite a empêché, jusques à avoir fait entrer la Reine dans mes intérêts, & forcé mes plus grands ennemis de reconnoître mon innocence, & la justice de ma cause.

J'écris tout cela à vôtre Majesté dans le dessein seulement de lui faire voir que je n'ignore pas ce qu'elle a eu la bonté de faire pour

 moy,

1558. *moy, que je me raffraichis avec plaisir le souvenir des obligations que je vous ai, & parce que j'espere, que vous verrez avec plaisir sur le Trône, une personne qui vous est si acquise. Je vous avouë avec toute la sincerité dont je suis capable, que quoi que je ne sois pas insensible à un bonheur que je dois uniquement à vôtre bonté aprés Dieu, & que je sente mon cœur flatté de ce plaisir qui est si naturel à l'homme en de semblables occasions; que ma plus grande joye, est pourtant de me voir élevée en un état où je pourrai temoigner ma reconnoissance à vôtre Majesté, en faisant tout qu'elle m'ordonnera pour son service, & pour ses intérêts. J'attendrai avec impatience que vous m'en donniez les occasions, reconnoissant toûjours que tout ce que vôtre Majesté a bien voulu faire pour moi, dans le temps, que j'étois persecutée & malheureuse, n'a été que l'effet de cette bonté genereuse avec laquelle elle a voulu soûtenir les intérêts d'une Princesse opprimée; au lieu que tout ce que je pourrai jamais faire pour vôtre Majesté, ne sera qu'un fruit de mon devoir, & de ma reconnoissance.*

J'espere aussi que vôtre Majesté m'ayant accordé sa protection dans le temps de mes disgraces, qu'elle le faira avec encore plus d'affection aujourd'hui que je suis montée sur le Trône, & qu'aprés m'avoir sauvé la vie, elle

elle voudra bien m'aider à dissiper la tem- 1558.
peste, s'il s'en élevoit quelqu'une hors de mes Estats. Quant aux affaires que vous pouvez avoir ici, sur le sujet de la dot ou autres droits, appartenant à la feuë Reine vôtre Epouse & ma sœur: quand il plaira à votre Majesté d'envoyer quelqu'un pour les regler, j'ordonnerai à mes Ministres, de leur donner toute la satisfaction possible, & de passer par dessus toutes les difficultez qui pourroient survenir. Je laisse à vôtre prudence & à vôtre sagesse le soin de penser à tout ce qui pourra servir au bien de nos peuples, & de nos Royaumes, & de me le faire sçavoir afin que je le propose à mon Conseil, vous assurant que je serai toûjours preste à embrasser tout ce qui pourra servir au bien commun. Pour ce qui regarde les affaires de la Religion, je ne sçaurois vous en dire rien de certain, sinon que je fairai part à vôtre Majesté de la réponse qui sera faite à Karn resident à Rome, auquel j'ai donné ordre de donner avis à sa Sainteté de mon avenement à la Couronne. Je suis seulement resoluë de ne pas negliger mes intérêts, & de ne jamais rien faire qui me soit préjudiciable. Celui qui vous rendra cette lettre vous dira le reste, auquel je vous prie d'ajoûter foy, & de vouloir excuser l'ennuy d'une aussi longue lettre que la micane, je demeure, de vôtre

O 5 *Ma-*

1558. *Majesté, la trés-humble servante & sœur*

ELIZABETH, Reine d'Angleterre, &c.

Le 23. Novemb. 1558.

Duc de Feria Ambassadeur à Londres.

Je mettrai ici le portrait du Duc de Feria Ambassadeur d'Espagne, non pas tant à cause des traits du visage, que pour faire remarquer la richesse de ses habits.

Déja depuis le commencement de Novembre le Roy Philippe avoit envoyé à Londres le Duc de Feria, qui étoit un des plus considerables entre les Grands d'Espagne, & que le Roi avoit choisi pour trois raisons. La 1. pour consoler la Reine son Epouse dans sa maladie, qu'il ne croyoit pas aussi comme qu'elle fût; la 2. pour la presser davantage d'envoyer un puissant secours pour reprendre Calais; & enfin pour traiter du mariage du Duc de Savoye, avec la Princesse Elizabeth, qu'il témoignoit beaucoup souhaiter. Ce n'est pas que le dessein du Roy Philippe fût de faire réüssir ce mariage, mais il voulut conserver l'amitié du Duc qui lui étoit extremément necessaire dans les affaires qu'il avoit alors sur les bras, en lui promettant qu'il feroit tout ce qu'il pourroit pour faire réüssir l'affai-

l'affaire, & en lui donnant de bonnes esperances. Mais l'Ambassadeur vint trop tard, car il arriva à Londres justement le jour auquel la Reine Marie mourût : de sorte que tous ses ordres furent arrêtez par cette mort : mais il en reçût bien-tôt aprés de nouveaux. Car le Roy Philippe ayant appris la mort de la Reine, & sans attendre à voir si le siege Apostolique voudroit reconnoître Elizabeth pour Reine, contre l'avis de son conseil de conscience, envoya aussi-tôt au Duc de Feria, (ce que le Pape trouva fort mauvais) des lettres patentes qui lui donnoient le caractére d'Ambassadeur auprés de la nouvelle Reine, avec ordre de demander une audience, de lui faire ses complimens sur son avenement à la Couronne, de la reconnoître de sa part pour Reine, & de traiter de son mariage avec elle, l'assurant qu'il en obtiendroit la dispense du Pape. Le Roy crût que ce mariage ne pouvoit manquer de réüssir, soit à cause des grandes obligations que la Reine reconnoissoit lui avoir, & de l'affection qu'elle lui témoignoit par la lettre qu'il venoit de recevoir de sa part, qui ne pouvoit être plus honneste ; soit qu'étant naturellement ambitieuse, il crût, qu'elle seroit bien aise d'épouser le plus grand Roy du monde. Ou bien enfin qu'ayant à craindre la Cour de Rome qui refuseroit de la reconnoître, elle n'avoit pas de 1558.

1558. moyen plus assuré de se maintenir sur le Trône d'Angleterre, qu'en épousant un Roy qui y avoit beaucoup d'autorité, & qui par sa douceur & sa clemence, avoit gagné le cœur de la Nation. Il crût même la chose si seure, que sans attendre la réponse d'Elisabeth, il envoya un Courier à Rome, pour en demander la dispense au Pape.

On propose de la marier avec le Roy Philippe.

Mais quelque obligation que la Reine Elizabeth, témoignât avoir au Roi, son humeur, & sa politique, l'emporterent, pourtant sur son inclination. Elle reçût le Duc de Feria avec tant de demonstrations d'estime, & lui fit d'honneur, que l'on ne douta pas que le mariage ne réüssit; elle écouta la proposition que lui en fit le Duc avec un visage si riant, & si content, que l'Ambassadeur écrivit au Roy, *qu'il esperoit de le voir bientôt marié avec la Reine*; mais il ne fut pas long-temps à se retracter, & à lui faire sçavoir, *que la Reine Elizabeth, étoit comme une anguille, qui échappe lors qu'on croit la mieux tenir.* En effet la Reine ne fit au Duc que des réponses vagues, qui n'aboutissoient à rien: ne disant jamais rien qui peût faire conclurre qu'elle ne vouloit pas ce mariage, au contraire il sembloit qu'elle laissoit esperer qu'elle y donneroit les mains, sans pourtant jamais rien promettre de precis ni de positif, ne parlant que du grand merite du

Roy

Roy, du bonheur des Peuples qui étoient gouvernez par un tel Prince, de sa valeur, de sa Politique, de sa prudence consommée; des avantages que toute l'Europe pouvoit attendre d'un Monarque plein de clemence, & de moderation comme luy, des obligations infinies qu'elle confessoit lui avoir, jusques à dire, *que son mariage même ne peuvoit pas payer les obligations qu'elle avoit au Roy. Tout cela est bon, Madame,* lui disoit souvent le Duc (que le Roy pressoit beaucoup d'en venir à la conclusion) *mais je prie vôtre Majesté de venir au fait.* Ce qui n'arriva jamais; car la Reine trouva toûjours moyen d'éluder tout ce que l'Ambassadeur luy disoit tantost sur un pretexte, & tantost sur un autre; ce qui obligea enfin le Duc d'écrire au Roy, *que la Reine faisoit comme les Comediens, qui parlent beaucoup, & ne concluent jamais rien.* 1558.

Les uns disent que sans la resolution qu'elle avoit faite de ne se point marier, elle auroit épousé Philippe II. Les autres alleguent d'autres raisons de ce refus, la 1. c'est qu'il étoit cause de la mort du Comte de Devonshire, qu'il avoit fait empoisonner par un motif de jalousie, afin que si la Reine venoit à mourir, il peût épouser Elizabeth, ce qui donna à la Reine une aversion effroyable contre lui, quoi qu'elle ne la fit pas pa- Obstacles à ce mariage.

 roître

1558. roître à cause des obligations qu'elle lui avoit. Il y a pourtant plus d'apparence à ce que d'autres disent, que cela vint de l'humeur d'Elizabeth qui vouloit se rendre popularie, sur tout depuis qu'elle fût Reine : ce qu'elle crût ne pouvoir faire, si elle épousoit un Prince étranger, & sur tout un Espagnol : car enfin quelques soins que ce Prince eût pris de gagner l'affection des Anglois par les actes de bonté & de clemence, qu'il affectoit de faire paroître en toutes occasions, il n'auroit pas été possible qu'un Roy d'une humeur aussi retirée & aussi solitaire que la sienne eût été long-temps à leur gré. Par la même raison, l'humeur de la Reine libre, gaye, aimant les jeux, & les plaisirs, n'auroit guere pû s'accommoder aussi avec celle d'un Mari taciturne, melancolique, pensif, & qui demeuroit toûjours enfermé dans son cabinet. Je croi, pour moy, que ce fût la principale raison, qui la detourna de ce mariage. Cependant ceux qui connoissoient le mieux les affaires ont crû, que la dispense du Pape que Philippe proposoit à Elizabeth, ne lui parut pas capable d'autoriser une chose que Dieu avoit si expressément défenduë, puisqu'elle & le Roi Philippe étoient dans le même degré de parenté, qui avoit été entre Henry VIII. son Pere, & Catherine d'Arragon; la Loy defendant aussi bien à un homme d'épouser

les

les deux sœurs, qu'à une femme d'épouser les deux freres. Outre qu'il faut remarquer qu'en se mariant avec le Roy Philippe par la dispense du Pape, elle declaroit par une telle demarche, que le mariage de Henry son Pere avec Catherine, avoit été legitime, que sans une telle dispense Philippe ne l'auroit jamais épousée, & qu'en posant la necessité de la dispense, elle se declaroit elle même bâtarde. Ainsi & par politique, & par point d'honneur, & par delicatesse de conscience, elle fût obligée de refuser ce mariage. Mais elle ne pouvoit mieux joüer son personnage, qu'elle le fit en cette occasion ; car elle refusa son consentement, avec les plus grandes précautions du monde, ayant trouvé moyen d'accorder tout en apparence, pendant qu'elle refusoit tout en effet ; & ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'elle le fit avec tant d'adresse & trompa par tant de belles paroles & protestations, le Roi & le Duc, qu'ils en furent comme enchantez. Le Duc s'en appercevant en écrivit au Roy en ces termes, *Sire, je crains que tout ce que la Reine fait n'est que Comedie & grimace, & qu'enfin elle se mocquera de nous.* 1558.

Les François ayant jugé par l'accueil favorable que la Reine avoit fait au Duc de Feria que le mariage de son Maître, s'alloit accomplir, & que l'on en sollicitoit puissamment

La Reine d'Ecosse prend la qua-

1558. ment la dispense à Rome, firent de grandes instances auprés du Pape, afin qu'il ne l'accordât pas, ou plûtôt afin qu'il la declarât bâtarde, & par consequent incapable de succeder à la Couronne, & tout cela pour mieux parvenir à leurs fins. Deja le Dauphin, fils de Henry II. avoit épousé quelques mois auparavant la Reine d'Ecosse Marie Stuard, à laquelle les François croyoient que la Couronne d'Angleterre devoit appartenir, en qualité d'heritiere, & fille unique de Jaques V., Elizabeth en étant excluë, ce qui étoit vray. Le Cardinal de Lorraine qui étoit tout puissant à la Cour conseilla au Roy de France de faire proclamer Marie Stuard Reine d'Angleterre & d'Irlande, ce qui fût fait, en France, & en Ecosse, & l'on declara en même temps Elizabeth bâtarde & usurpatrice. Le même Cardinal s'employa aussi à faire la paix entre la France, & l'Espagne, afin de marier Philippe II. avec quelque Princesse Françoise, & qu'il fût par là engagé de soûtenir le parti de la Reine Marie: & comme c'étoit une affaire d'honneur pour lui, & pour toute la Maison d'Aûtriche, que de ne pas reconnoître Elizabeth pour Reine, parce que c'auroit été declarer legitime le mariage de Henry VIII. avec Anne de Boulen & par consequent juste & legitime le divorce de ce Prince avec la Reine Catherine,

lité de Reine d'Angleterre.

ne, (ce qui auroit esté honteux pour eux,) ils crûrent que le Roy donneroit facilement dans cette resolution. 1558.

On fit le Couronnement de la Reine le 13. Janvier suivant (1559. Jamais on ne vit un si grand concours de peuple, ni tant de faste que dans cette occasion: chacun s'efforçant de s'accommoder à l'humeur de la Reine. On fit venir de Flandres toutes les pierreries d'emprunt, & de loüage qui se peurent trouver; & l'on n'apporta quelque retardement à la céremonie que pour donner le temps de faire les préparatifs necessaires, les habits magnifiques, les Arcs de Triomphe, & autres choses semblables. En un mot ceux qui firent le plus de dépense, fûrent les mieux reçûs, en sorte que tout étoit superbement habillé dans la ville jusqu'aux petits enfans. La veille de ce jour (13.) la Reine alla à la Tour, où elle passa la nuit entiere, (quoi que les nuits fûssent alors bien longues) à se faire ajuster pour la Céremonie. La cavalcade commença le lendemain au matin. On y voyoit plus de 400. chevaux, & plus de cent Carrosses superbement ornez. La Reine estoit dans un Char de triomphe découvert, tiré seulement par deux chevaux, dont les harnois, & les housses estoient couvertes de pierreries. Le Char lui même estoit riche & trés magnifique, Elizabeth à son ordinaire, ne pou- Couronnement.

voit

1559. voit contenir la joye qu'elle ressentoit de se voir au milieu d'une telle pompe. A l'entour du Char, marchoient 40. jeunes Gentilshommes, en habit de pages, vêtus d'écarlate avec des bandes blanches en broderie. Auprés du Char on voyoit plus de 30. Dames, deux à deux, dans des Carrosses découverts, où brilloit l'or, & l'argent, & les pierres precieuses, comme à l'envi. On n'entendoit l'air retentir, que des *Vive nostre Reine ! Dieu veüille la conserver long-temps ;* à quoi elle répondoit, *Dieu benisse mon Peuple.* Quand elle fût au milieu de la ville, où l'on avoit dressé un superbe Arc de triomphe, un jeune enfant habillé en Ange en descendit comme en volant, & lui presenta comme elle passoit, une Bible, fort simplement couverte, ayant ces paroles à l'un des côtez, *La parole de Dieu n'a pas besoin d'ornemens*, & de l'autre, celle-cy, *Elizabeth nôtre Reine me protegera.* La Reine baisa avec beaucoup de tendresse la main de l'enfant, prit la Bible, la baisa, la mit sur ses genoux, & la porta ainsi jusques à l'Eglise, action qui consola & réjouït extremément le peuple. La Ceremonie du Couronnement, fût faite par Ovier Ogilthorpe Evêque de Carlile, le Cardinal Polus Archevesque de Cantorbery estant mort, & les autres Evêques, plus considerables, faisant scrupule d'y assister. Il est vray que deux

Evef-

Par. I. Fig. 21.

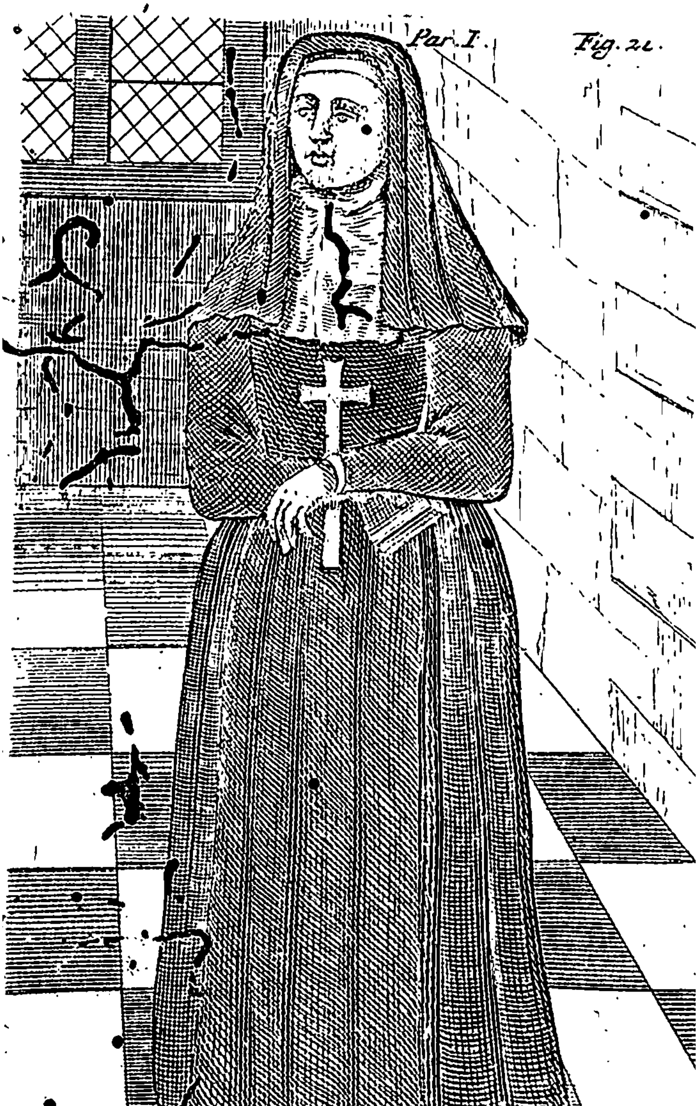

Evesques Protestans de ceux qui avoient 1559.
esté faits Evêques durant le Regne d'Edoüard, & qui avoient esté chassez pendant celui de Marie, s'offrirent de faire la fonction : Mais Elizabeth voulût estre couronnée par un Evesque Catholique, pour ne pas trop-tost découvrir la haine qu'elle avoit pour le Papisme. On remarqua pourtant, pendant que l'on l'oignoit des saintes huiles, qu'elle se retourna vers les Dames, qui estoient auprés d'elle, & leur dit, *ne m'approchez pas, de peur que cette huile puante, ne vous fasse devenir malades.* Ensuite elle fit serment sur les saints Evangiles *de maintenir la Foy Catholique, & de conserver à l'Eglise ses privileges, & ses libertez.* Sanderus à cause de ce serment la traite de parjure, dans son histoire du Schisme d'Angleterre. Mais les Protestans la deffendent, & disent au contraire qu'elle a trés-bien gardé son serment, puis que la foy des Protestans est la veritable foy Catholique. On trouve bien que la Reine fit de grandes dépenses, en Festins, en Bals, & semblables divertissemens, qui durerent plusieurs jours. Mais l'histoire ne dit pas qu'elle ait fait des largesses au Peuple, ni des aumônes aux pauvres. Il est vray qu'elle fit ouvrir les prisons à ceux qui y estoient & pour crime, & pour dette, mais ce fût aux dé-

1559. dépens de la ville de Londres, qui paya pour ceux qui devoient.

Visites de felicitation. La Reine fût occupée trois jours de suite à donner audience aux Ambassadeurs, aux grands Seigneurs du Royaume, & aux deputez de la ville, qui venoient la feliciter sur son Couronnement. Elle changeoit tous les jours d'habits, & en portoit toûjours de plus riches. Les Dames qui estoient autour d'elle, estoient magnifiquement vétuës aussi. Quand on eut reconnû que la Reine aimoit les loüanges, on ne manqua pas de s'accommoder à son humeur, & de lui en donner en toutes occasions. Elle vouloit ainsi allier la fierté de la nation, ou l'adoucir par l'inclination qu'elle avoit, à la propreté des habits, se moquant au reste de ceux qui l'accusoient d'avoir l'humeur comedienne. Aussi est il vray qu'il n'y eut jamais de Reine en Angleterre qui soit montée sur le Trône avec tant d'excellentes qualitez que celle-cy; tant de beauté, tant d'esprit, tant d'agrément, tant de prudence, tant de zele, & mesme tant de bonne fortune. Jamais personne n'est sorti d'auprés d'elle, mal satisfait: Tout le monde estoit charmé de sa douceur, de son honnesteté, & du bon accueil qu'elle faisoit à chacun. On admiroit la force de ses discours, la vivacité, & le bon sens de ses réponses.

Elle ne fût pas plûtôt sur le Trône qu'elle mit

mit en liberté tous ceux que la Reine Ma- 1559.
rie avoit fait mettre en prison pour cause
de Religion, & par la seule raison qu ils
n'aimoient pas la Religion Catholique. Question curieuse.
[illegible] quoi Elizabeth fit assez paroître le des-
sein qu'elle avoit de travailler à la Réfor-
matio[illegible] l'Eglise, à l'imitation d'Henry
[illegible] son Pére, & d'Ed[illegible]üard son frére.
[illegible] fût e[illegible] politique, &
[illegible] s que n'avoit fait la
Rein[illegible], qui ne fût pas plûtôt entrée
à la T[illegible] sans attendre qu'elle fût ni cou-
ronnée, [illegible] en possession du Royaume, que
par le m[illegible]uvement d'une passion demesurée,
elle fit ouvrir les prisons à tous les Catho-
liques, à ceux là mesme qui y estoient pour
crime, & non pas pour cause de Religion,
& fit retenir tous les Protestans de quelques
fautes legeres qu'ils fussent accusez; jus-
ques à avoir la crüauté d'empescher qu'on
ne mit en liberté des Bourgeois qui n'éto-
ient detenu[illegible] que pour dette, parce qu'elle
les croyo[illegible] trop bons Hérétiques. Au lieu
que la Re[illegible] Elizabeth voulût que tout se fit
dans les formes, n'ayant fait ouvrir les pri-
[illegible] r de son Couronnement, &
[illegible] tous les prisonniers indiffe-
[illegible] istinction de personnes, ni
[illegible] pporterai ici, une chose
[illegible] hevailer *Bacon*, se trouvant
[illegible] e la Reine au moment que
plu-

1559. plusieurs prisonniers la venoient remercier de liberté qu'ils avoient obtenuë, s'approcha de la Reine, & lui dit, Madame, *Vôtre Majesté accorde-t-elle grace aux uns, & non pas aux autres?* Non, lui dit la Reine, j'entens qu'on la donne à tous sans distinction, & sans exception. *Il y a pourtant encore quatre prisonniers,* Madame, lui repliq[illegible] *qui sont bien étroitement detenus depu[illegible] jusqu'aujourd'huy? Qui sont-ils* [illegible] reprit la Reine, *vous n'avez qu'à me donner leurs noms, & je les fairai mettre en liberté. Ils s'appellent,* Madame, ajoûta Bacon, *l'un Matthieu, l'autre Marc, le troisiéme, Luc, & le dernier Jean,* (entendant par là les quatre Evangelistes) *& vôtre Peuple attend avec beaucoup d'impatience, que V. M. leur donne la liberté.* La Reine lui répondit avec un visage riant: *Je le ferai sans doute avec la benediction de Dieu, & j'espere de m'entretenir avec eux, & de m'instruire par leur propre bouche de ce que je puis faire en leur faveur.*

On craint la paix.

A peine les cérémonies du Couronnemen[illegible] furent elles achevées, que la [illegible] tie, qu'il se negocioit un T[illegible] les François, & les Espagn[illegible] elle avoit l'esprit fort pene[illegible] gnit les suites, voyant bie[illegible] Rois venoient à faire la paix[illegible]

exclusion, que ce ne seroit que pour se 1559.
liguer tous deux contr'elle ; comme en effet c'étoit l'intention de la France, afin de pouvoir mieux appuyer les prétentions de la Reine d'Ecosse. Mais ce n'estoit pas encore là ce qu'Elizabeth craignoit le plus. Elle craignoit sur tout que ces deux Princes se ligueroient ensemble, pour l'obliger à conserver [illegible] la Religion Romaine [illegible]oit resolu de ruiner. Au mi[illegible]e ces perplexitez, elle ne laissa pas de suivre toûjours les maximes de sa Politique, & d'entretenir le Duc de Feria dans l'esperance qu'elle pourroit bien se marier avec le Roy son maître ; & comme elle sçavoit que ce Prince estoit fort attaché à la Religion Catholique, pour le mieux tromper elle en usa de telle sorte avec les Catholiques, qu'il sembloit qu'elle les vouloit favoriser. Jusques là que le Duc de Feria ayant remarqué que les Catholiques avoient effectivement l'accez plus libre auprés de la Reine que les Protestans, sans considerer que ce n'estoient que des apparences, pendant qu'elle gardoit les effets pour les autres, dit un jour à quelques Ambassadeurs avec lesquels il mangeoit, *qu'il ne pouvoit croire que la Reine Elizabeth entréprit jamais rien contre la Religion Catholique.* A quoi l'Ambassadeur de Venise répondit, *qu'il croyoit bien que la Reine estoit Catholique d'inclination, mais qu'il craignoit,*

1559. *gnoit, aussi que par interest, & par rai-son d'Etat, elle ne devint encore meilleure hérétique, qu'elle n'estoit Catholique.* A l'égard de la France, elle se servit d'un Gentilhomme Florentin nommé *Guido Cavalcanti* qu'elle estimoit capable des plus grandes affaires, & qu'elle y envoya pour negocier une paix entre les deux Couronnes, ce [illegible] heureusement. Par ce moyen la R[illegible] tellement l'esprit des deux Rois, qu'ils [illegible]erent tous deux, qu'ils ne fairoient jamais la paix que la Reine Elizabeth n'y fût comprise, quelque sujet qu'ils eussent tous deux de l'exclurre. On convint donc d'un lieu pour traiter de la paix, qui fût Chateau-Cambresis où la Reine envoya en qualité de Plenipotentiaires *l'Evesque d'Ely*, le *Baron Howard*, & *le Docteur Wolton Doyen de Cantorbery*.

Le Duc de Feria l'accuse d'estre Comedienne.

Cependant la Reine établissoit son Conseil de telle sorte, & mettoit les affaires en tel estat, qu'elle pourroit venir aisément à bout du dessein qu'elle avoit de faire monter la Religion Protestante sur le Trône & de ruïner la Catholique. D'autant plus qu'elle avoit esté outrée d'une farce que l'on avoit joüée en France sur son Couronnement, où l'on traitoit Anne de Boulen sa Mére *de putain* & *d'adultere*, & elle de *Comedienne*, & de *bastarde*. Il est vray quant à la qualité de Comedien-

ne

ne, que le Duc de Feria qui avoit assisté à 1559.
son Couronnement, disoit aprés avoir quitté Londres, & perdu esperance de voir reüssir le mariage de son Maître avec la Reine, au rapport d'Ollon: *que jamais Comedienne n'avoit mieux fait son métier, qu'Elizabeth dans la cérémonie du Couronnement.* Le Duc d'Albe luy ayant aussi un jour de[illegible] ce qu'il [illegible]soit de la nature du [illegible]nemen[illegible]te Reine. Il lui ré[illegible] *son Regne ne seroit qu'une perpetuelle Comedie, parce que toutes ses actions estoient plûtôt d'une Comedienne, que d'une Reine.* A quoi le Duc d'Albe repliqua, *que cela luy faisoit croire, qu'elle seroit habile dans la plus fine Politique : parce que les Comediens gagnent par flatterie, & par caresse le cœur de tout le monde, sans jamais engager le leur à personne ; qu'ils disent une chose, & en pensent une autre : qu'ils promettent tout, & ne tiennent rien : qu'ils sçavent l'art de tromper de bonne grace. Voilà le veritable portrait de la Reine*, repliqua le Duc de Feria.

La Reine crût que pour rétablir plus seurement la Réformation, il falloit tromper le parti Catholique, (ce qu'elle fit si bien, que ses ennemis n'ont jamais eu plus de sujet de l'appeller *Comedienne Politique*, qu'en cette occasion) car pendant qu'elle avoit envoyé en France l'Ambassadeur *Cavalcanti*, pour les rai-

Adresse d'Elizabeth pour tromper les Catholiques.

1559. raisons déja alleguées, & pendant qu'elle flattoit la vanité Espagnole, par tant de choses affectées qu'elle disoit au Duc de Feria, elle preparoit de quoi endormir les Catholiques du Royaume: entre lesquels les plus considerables estoient le Duc de Nortfolck, & le Comte d'Arondel, tous deux si puissans dans le Royaume, qu'un jour comme l'on parloit dans le Consistoire du peril que la Religion Catholique couroit en Angleterre [illegible] d'Elizabeth; le Pape dit aux Cardinaux, *que la Religion Catholique n'avoit rien à craindre tandis que le Duc de Nortfolck, & le Comte d'Arondel vivroient, & que ces deux Seigneurs estoient assez puissans pour repousser l'Hérésie.* Le Pape ne raisonnoit en cela que sur le rapport des Anglois Catholiques, mais ces gens là ne connoissoient pas dequoi estoit capable Elizabeth. En effet, elle gagna le Duc de Nortfolck, en lui faisant esperer qu'elle obtiendroit une dispense de la Cour de Rome qui lui permettroit d'épouser une cousine germaine dont il estoit fort amoureux, & qu'il n'avoit pû obtenir depuis trois ans qu'il la sollicitoit. Et le Comte d'Arondel en la maniere suivante.

C'étoit un Seigneur si bien, si riche si accredité dans le Royaume, qu'il se crû digne de pouvoir pretendre à se marier ave

Par. I. *Fig. 22.*

la Reine, & il en devint si amoureux qu'il se seroit fait Turc, & non pas Protestant pour l'épouser. La Reine s'en étant apperçûë, mit tout en usage, flatteries, caresses, marques d'affection, confidence & tout autre chose qui lui pouvoit faire croire, qu'il n'étoit pas éloigné de ses pretentions. D'ailleurs la Reine pour mieux jouër son personnage, donna les premiéres charges de l'Estat à des Catholiques. Celle de grand Maître du Royaume, au Duc de Nortfolk. Celle d'Amiral à son frere. Elle fit le Comte d'Arondel son Premier Maître d'Hostel, afin de le mieux confirmer dans ses esperances, en lui confiant une charge, qui l'obligeoit à se tenir toûjours auprés de sa personne. On donna celle de Grand Chambellan, à *François Knouls* Elle fit son Vice-Roy en Irlande *Thomas Barcliffe*, & le *Comte de Surrey* son frere, Lieutenant Général du païs de Galles. Tous ces Seigneurs étoient Catholiques & de la maison d'Howard, qui par son credit, & par ses richesses alloit presque de pair avec la Maison Royale. Mais pourtant elle ne donna les charges de ceux en qui elle devoit prendre une confiance particuliére, qu'à des Protestans. Elle fit *Guillaume Cecil*, Secretaire d'Estat. Le *Chevalier Bacon*, Chancelier; & pour son conseil secret elle nomma *Guillaume Parre de Kendal* Marquis de Northampton, François 1557.

1559. Russel, Comte de Bedfort, Robert Dudley Comte de Leincestre, & fils du Duc de Northumberland, un de ceux à qui elle faisoit esperer, qu'il se pourroit marier avec elle. Les trois derniers étoient Protestans dans le cœur, mais la Reine les obligea de faire semblant d'être Catholiques, pour mieux couvrir ses desseins.

Reflexion pour les Protestans étrangers.

Ce fût un grand sujet de joye à la [illegible]ne, de voir rentrer dans leus maisons [illegible] Protestans que la persecution de M[illegible] avoit dispersez ; d'autant plus que le par[illegible] devenant plus fort, il facilitoit le dessein qu'elle avoit de rétablir la Réformation. Les Protestans de France, regardérent comme un heureux presage de leur repos & de leur conservation, de voir monter sur le Trône d'Angleterre, une Reine qui témoignoit beaucoup d'aversion pour le Papisme ; & les principales Eglises envoyérent des Deputez à Londres, qui sous pretexte de voyager, avoient ordre de prendre garde au train que prendroient les affaires de la Religion en Angleterre, & au cas qu'ils trouvassent la Reine disposée à abolir le Papisme, de la confirmer dans ces bons sentimens, & de l'assurer qu'ils seroient prests à faire tout ce qu'elle souhaiteroit, en cas qu'il arrivât quelques desordres dans son Royaume. Les Princes d'Allemagne, & les Cantons Evangeliques firent la même demarche,

marche. La Reine reçût ces offres avec 1559.
plaisir, assûra de sa protection le parti Protestant; & dit aux Depputez, qu'elle esperoit que Dieu beniroit le dessein qu'elle avoit fait de bannir le Papisme d'Angleterre.

Le 23. Decembre la Reine ayant reçû des Lettres de Karn, & la réponse fiere que le Pape lui avoit faite, en fut si irritée, qu'elle se resolut dés ce moment de presser autant qu'elle pourroit l'entiere Réformation de l'Eglise, & d'y travailler incessamment, & au plustôt. Mais comme elle avoit deja donné les ordres, pour la convocation du Parlement, ses Ministres furent d'avis, de ne rien entreprendre, sans avoir eû l'approbation de cette Assemblée, c'étoit aussi le moyen de mieux gagner l'affection du Peuple. Déja dés le 27. Decembre précedent, de l'avis de son Conseil, elle fit faire défenses de faire aucun changement dans la Religion, jusques à ce que le Parlement en eût autrement ordonné: Elle avoit été obligée à faire cette défense, par ce qu'on commençoit à inquieter les Prestres en plusieurs lieux, briser les images, & faire d'autres desordres. Mais craignant qu'une telle défense ne fût mal reçûë de ceux qui n'aimoient pas le Papisme, elle y apporta quelque moderation, afin de satisfaire les deux partis, ordonnant que pour l'édification du peuple ignorant, *Les Evangiles, les*

1559. *Epîtres, l'Oraison Dominicale, le Symbole des Apôtres, les Commandemens, & les Litanies, &c. que tout cela ne seroit lû, ni chanté, qu'en Anglois, jusques à ce que le Parlement en eût autrement ordonné.* Ceux qui n'aimoient pas l'Eglise Romaine se réjouïrent de cette ordonnance, qu'ils regardérent comme un prelude de la Réformation.

Deux charges considerables données.

La Reine avoit beaucoup de consideration, pour le merite de deux hommes fort distinguez dans le Royaume : le *Chevalier Baccon*, qui fût un des plus sçavans hommes, & des plus moderez de son temps : de sorte qu'ayant resolu d'ôter les Seaux à l'Archevêque d'Yorck, qu'elle avoit reconnu trop opposé à ses desirens contre le Papisme, elle les donna à ce Chevalier, qui eût tant de modestie qu'il les refusa. Mais la Reine le pressa tant qu'il les accepta, & c'est le premier qui n'ayant que la simple qualité de Garde de Seaux, a eu pourtant toute l'autorité, & a joui de tous les privileges d'un Chancelier. L'Archevêché de Cantorbery étant venu à vaquer par la mort du Cardinal Polus, le Chevalier Baccon recommanda à la Reine, *Matthieu Parker*, homme d'un merite extraordinaire, & d'une vertu rare : odieux aux Papistes, parce qu'il étoit porté pour la Réformation de l'Eglise, mais qui se mêloit si peu d'affaires, qu'il demeu-

roit

Part. I. Fig. 23.

roit presque toûjours enfermé chez luy. La 1559.
Reine aprouva ce choix, se souvenant d'ailleurs qu'il avoit été Chappelain de la Reine Anne sa mere, laquelle deux jours avant sa mort le fit appeller, & lui recommanda d'instruire Elizabeth sa fille, dans les sentimens du veritable Christianisme. Elle le nomma donc à l'Archevêché de Cantorbery, mais Parker réfusa cette charge avec beaucoup d'humilité, s'excusant sur son incapacité, quoi qu'il en fût plus digne que tout autre. Il est certain qu'il auroit jamais accepté cette Dignité, sans les pressantes sollicitations de Baccon, & qu'il fallût même beaucoup de temps pour l'y resoudre : ce fût aussi un de ceux qui contribuérent le moins à l'abolition du Papisme en Angleterre.

Le Parlement est assemblé.

On tint la premiére séance du Parlement le 25. Janvier. La Reine se trouva en personne à l'ouverture, portant le Sceptre & la Couronne. Elle y étoit allée en Cavalcade, accompagnée de quantité de Seigneurs, & de Dames en grande cérémonie, chacun ayant fait toute la dépense possible, pour s'accommoder à l'inclination de la Reine qui aimoit la pompe, & le faste. On fit l'honneur aux Dames de les laisser entrer dans la sale du Parlement, où elles furent assises auprés de la Reine, mais elles se retirérent quand elle voulût commencer à parler. Quelques uns

1559. des Evêques, qui n'étoient qu'au nombre de 14. dans l'assemblée, ne pûrent s'empêcher de dire, à haute voix, *voilà la premiére scéne de la Comedie, voyons quelle en sera la seconde.* Et l'Evêque de Winchester, s'étant retourné vers celui de Lincoln qui étoit à son côté, lui dit, *Je croy que si la Reine fait une nouvelle Religion qu'elle sera aussi riche en vanité, que vuide de modestie,* à quoi l'autrē répondit, *elle a si fort l'air de Comedienne qu'elle ne sera qu'une Religion de Téatre.* Le discours de la Reine fût court, mais prononcé avec beaucoup d'agrément en ces termes.

MYLORDS, ET MESSIEURS,

Discours de la Reine au Parlement.

Je serois ingrate à la Providence de Dieu, qui m'a élevée sur le fameux Trône d'Angleterre, parmi les acclamations de mon cher peuple, & malgré tous les obstacles qui s'y sont opposez; si je ne m'employois avec tout le zele dont je suis capable, à soûtenir les intérêts de la veritable Religion, qui sont ceux de Dieu lui même; & si je ne maintenois les privileges & les droits de mon cher peuple dans toute leur étenduë. C'est ce que je vous promets aussi de faire, à foy de Reine, & de Chrêtienne. Ce n'est pas seulement pour vous

en assûrer de ma propre bouche que je vous ai assemblez, mais aussi pour vous demander vôtre avis & vôtre secours dans le dessein que j'ay de donner un meilleur ordre aux affaires de la Religion, & de l'Estat. Mylord Baccon, vous expliquera plus amplement mes intentions. 1559.

La Reine n'eût pas plûtôt achevé, que le Garde des Seaux, qui faisoit toutes les fonctions de Chancelier se leva, fit la reverence à la Reine, & au Parlement, & commença ainsi son discours.

MYLORDS.

La Reine vient de vous declarer la Principale raison pour laquelle nous sommes assemblez. Pour obéir à l'ordre qu'elle vient de me donner de vous expliquer ses intentions; je vous prie de faire reflexion au pitoyable estat où l'Angleterre est reduite, déchirée en tant de maniéres tant dans le Gouvernement Ecclesiastique, que civil: & si nous y voulons apporter quelque bon remede, representons nous tous les malheurs, dont les peuples sont accablez par une guerre, dont les suites nous ont été si funestes. Sa Majesté vous exhorte premiérement à examiner l'estat de la Religion, tranquillement, sans préjugé, partialité, ni passion, & sans se servir de termes

 odieux,

1559. *odieux, de Papiste, & d'hérétique. Il faut seulement tâcher d'éviter les deux extremitez, la superstition, & l'idolatrie d'un côté, & de l'autre l'impieté, & le mépris des choses saintes: sans donner dans les subtilitez, & dans les speculations chimeriques des sophistes: & sans avoir d'autre but que celui de trouver un moyen seur d'établir une uniformité de sentiment, & de culte, qui puisse réünir tous les esprits divisez. Pour ce qui regarde les affaires du Royaume, nous avons sujet de benir Dieu, de ce qu'il nous a donné une Reine, qui a joint à la vivacité de l'esprit, un fonds de bon sens, & de sagesse, & un zele extraordinaire pour le bien de ses sujets. Sa Majesté vous prie d'être asseurez, qu'elle n'épargnera ni ses soins, ni sa peine à procurer le bien de ses sujets, & la felicité de la Nation, & à s'acquerir l'amour de son peuple. La perte de Calais, dont on ne peut assez accuser les Ministres de la Reine Marie, est ce qui l'afflige le plus, parce que la conjoncture presente des affaires ne nous permet pas d'esperer de pouvoir si-tost reprendre une si importante Place.*

Il finit son discours, en declarant aux Seigneurs & aux Communes, que la Reine, quelque besoin qu'elle eût d'argent, n'avoit autre chose à demander au Parlement, que sa bonne

bonne volonté, & ce qu'il jugeroit à propos de lui accorder. Tout le monde fût d'avis, quant à ce dernier article, de donner à la Reine des sommes suffisantes : hors trois Evêques, qui entre trois cens personnes dont cette assemblée étoit composée representérent, *Qu'il falloit, en accordant ces sommes considerer, que la Reine qui aimoit le faste & la dépense en consumeroit en cela la meilleure partie, & que l'on en manqueroit aprés cela dans les necessitez importantes.* On ne laissa pas de lui accorder la somme de [illegible]00. mille livres sterlin. On resolut aussi de restituer à la Couronne, les Dîmes, les Annates, & autres droits, ausquels la Reine Marie avoit renoncé. L'Archevêque d'Yorck, l'Evêque de Londres, & trois autres s'opposérent à cette resolution, mais sans aucun fruit, le grand nombre l'ayant emporté dans les deux Chambres. On mit aussi en deliberation dans la Chambre des Communes, si les Parlemens assemblez sous le Regne de Marie, & le Parlement d'alors, sous celui d'Elizabeth pourroient passer pour legitimes, vû que les deux Reines, n'avoient pas pris, dans les lettres de Convocation, la qualité de *Chef de l'Eglise Anglicane*, affectée aux Rois d'Angleterre. La plusspart furent d'avis que c'étoit une nullité suffisante pour casser tout ce qui s'étoit fait sous le Regne de Marie ; on 1559.

P 6 disputa

1559. disputa pendant plusieurs jours sur cette question, qui facilita beaucoup le dessein de la Réformation.

On envoye des Ambassadeurs pour traiter la paix.

A la 2. séance, la Reine fit sçavoir au Parlement, que la Paix entre la France & l'Espagne étoit sur le point d'être concluë: qu'on avoit déja convenu des Preliminaires: que les Ambassadeurs alloient partir pour Cateau-Cambresis, où on en devoit traiter, & qu'elle avoit nommé pour Plenipotentiaires de sa part l'Evêque d'Ely, le Baron Howard, & le Docteur Wotton: mais que, quelque necessité qu'il y eût de les faire partir, elle ne l'avoit pas voulû faire, sans en avoir l'approbation du Parlement. La Reine fut remerciée de l'estime qu'elle témoignoit aux deux Chambres, & le Parlement lui fit dire, qu'on remettoit à sa prudence, & à sa bonne conduite, de donner aux Plenipotentiaires les instructions qu'elle jugeroit necessaires, sur une affaire aussi importante, que celle de la Paix: dont le Royaume avoit alors tant de besoin, qu'il n'étoit pas possible de donner un bon ordre aux affaires du dedans tandis que l'on seroit inquiété au dehors. C'est tout ce que le Parlement lui fit representer. Aprés quoi les Ambassadeurs reçûrent leurs instructions, & partirent incessamment.

On la prie de

Le 4. Fevrier les deux chambres envoyerent l'Orateur avec 40. deputez, à la Reine, pour

pour la prier de la part de tout le Royaume de vouloir se marier au plustôt, ne doutans pas qu'elle ne fit choix d'un Epoux digne d'elle, & bien affectionné pour le Royaume: & qu'il n'y avoit pas d'autre moyen d'effacer du cœur de la Nation le souvenir de tant de malheurs, dont l'Angleterre avoit été affligée à l'occasion du mariage de la Reine Marie. Les Deputez étant devant la Reine, commencérent par lui faire connoître, combien elle étoit aimée & reverée de tous ses sujets, qui ne pouvoient assez benir Dieu de ce qu'il leur avoit donné une telle Reine, ajoûtant, que s'ils avoient pû se flatter que leur Reine ne mourroit pas, ils n'auroient jamais pensé à lui faire la priere, qu'ils étoient chargez de lui faire par leurs superieurs. Mais que ne pouvant se flatter d'un telle esperance, on la supplioit de vouloir jetter les yeux sur un Epoux, qui fût à son gré, & qui peût contribuër à la felicité de ses Peuples, esperans que le Ciel beniroit son mariage, en lui donnant des Enfans capables de gouverner le Royaume aprés une si grande Reine, à laquelle ils souhaitoient, une vie longue, & un heureux Regne. La Reine fit beaucoup d'honneur à ces Deputez, qui étoient les premiers que le Parlement lui avoit envoyez. Elle leur donna à tous sa main à baiser, ce que la Reine Marie n'avoit accordé qu'aux seuls 1559. se vouloir marier.

1559. Seigneurs de la Chambre haute ; & aprés avoir écouté leur discours, elle leur fit la réponse suivante, avec ses agrémens ordinaires.

MESSIEURS,

Sa réponse aux Deputez. *La proposition de me marier que vous me faites, avec tant de zele & de discretion de la part de mon Parlement, m'est infiniment agréable, puis qu'il ne me prescrit ni le temps, ni la maniére, ni le lieu, ni la personne, avec laquelle, je me pourrois allier. J'avouë que la liberté & l'estat de fille où je suis a de grands charmes pour moy. Aussi n'ai je pû me resoudre au mariage, pendant la vie du Roy mon frere, & lors qu'on me presentoit des partis avantageux, tel qu'étoit le grand Tresorier. Je n'ay pû même m'y resoudre pendant la vie de la Reine Marie ma sœur, lors que les perils que j'ay couru si souvent même de la vie, sembloient me devoir obliger à chercher des puissans appuys. Je connois fort bien les auteurs de toutes les disgraces que j'ay souffertes pendant tout ce temps-là, mais je n'ay que faire d'en parler ici. Je dirai seulement que je ne veux ni blamer la conduite de ma sœur, ni troubler les cendres des morts. Je vous prie cependant d'assûrer le Parlement de ma part,*

que

que si je viens à penser au mariage, je sçaurai faire choix d'un Epoux, qui soit à mon gré, qui me fasse honneur, & qui soit bien affectionné aux interests de mon Peuple. Je ne sçai pas si l'on a quelque confiance en ce que je dis, mais on peut être assûré que je ne tromperai jamais mes chers sujets, qui me tiennent lieu d'enfans, depuis que j'ay épousé le Royaume par la ceremonie du Couronnement. 1559. *Ajoûtant, qu'elle ne manqueroit pas de successeurs, & que si elle venoit à mourir, elle souhaitoit qu'on gravât cette Epitaphe sur son tombeau,* CI GIT UNE REINE QUI A REGNÉ TANT D'ANNÉES, ET QUI A VÉCU ET EST MORTE VIERGE. Ce qui fût fait aprés sa mort.

Elle congedia ainsi les Députez, les priant de remercier de sa part le Parlement des bonnes intentions qu'il avoit pour elle, & du soin qu'il prenoit de ses interests. Pendant que la Reine parloit aux Deputez, le Comte d'Arondel étoit auprés d'elle, en qualité de grand Mareschal: de sorte que quand il entendit dire à la Reine, *que si elle venoit à se marier, elle sçauroit choisir un mari, aussi agreable pour elle, que bien intentionné pour les interests de la Nation;* il remarqua que la Reine avoit jetté les yeux sur luy d'une maniére si douce, qu'il sembloit qu'elle lui vouloit faire comprendre que ce seroit lui. C'est

Tromperie adroite d'Elizabeth.

ainsi

1559. ainsi qu'elle le confirmoit dans l'esperance qu'il avoit de l'épouser, pour l'engager davantage à ne se pas opposer à ses intentions. En effet ce coup d'œil de la Reine acheva de le persuader, de sorte qu'il fit resolution dés lors, de consentir aveuglement à tout ce que la Reine voudroit, dans les affaires de la Religion.

On propose l'Article de la Religion.

Cet article étant mis en deliberation dans l'Assemblée, on y trouva tant de difficultez que les séances du Parlement durérent jusques à minuit pendant plusieurs jours. Cependant la Reine alloit toûjours son train ordinaire. Elle caressoit beaucoup le Duc de Nortfolck, & le Comte d'Arondel, les seuls Seigneurs du Royaume qu'elle craignoit, à cause de la grande autorité qu'ils y avoient, en général, & que d'ailleurs ils étoient les chefs, & les Maîtres du parti Catholique. Le Duc qui mouroit d'impatience de se marier avec une sienne cousine germaine, (comme nous l'avons déja dit) & à qui la Reine avoit promis de lui en faire obtenir la dispense, n'osa s'opposer à ses desseins. Le Comte d'Arondel, qui esperoit si bien de l'épouser, qu'il croyoit déja la tenir, s'y opposa encore moins. Les Catholiques en général, voyant que les Chefs de leur party s'opposoient si peu aux desseins de la Reine contre la Religion Catholique, n'osoient aussi faire-

re

re semblant de le trouver mauvais; de sorte que les Protestans n'eurent point de peine à faire passer, sans bruit, & sans opposition, un Acte solemnel du Parlement du 18. Février, par lequel on declaroit la Reine Elizabeth, *souveraine Gouvernante de l'Eglise dans son Royaume, tant au Temporel, qu'au Spirituel.* Le même jour on fit imprimer l'Acte & on le fit publier par tout. Il étoit conçû dans les termes suivans. 1558.

Nous voulons qu'à l'avenir tous Priviles, Préeminences, Prerogatives, superioritez spirituelles, qui peuvent être possedées ou exercées par aucune puissance que ce soit, en vertu du droit Ecclesiastique & civil concernant, la visite, correction, réformation de tout le clergé, ou de quelques unes des personnes qui le composent; comme aussi concernant la connoissance & punition des Erreurs, Schismes, Héréfies, Abus, demeurent à jamais unies à la Couronne dans tous les païs de son obéissance. Nous declarons que la Reine, & les Rois ses successeurs auront à l'avenir toute puissance de nommer & de substituër, qu'il leur plaira pour exercer en leur nom, & sous leur autorité, la Juridiction Ecclesiastique selon leur bon plaisir: visiter les personnes, châtier les Héréfies, les Schismes, les Erreurs, les Abus, bref pour exercer tout droit & pouvoir, qui a pû & dû être jamais être

Acte pour la puissance de la Reine dans le Spirituel.

exer-

1559. *exercé dans le Royaume, par aucun Magistrat Ecclesiastique. Nous faisons défenses à tous Ecclesiastiques d'assister à aucun Synode sans Lettres & permission expresse de la Reine; de faire, ni executer aucun Canon, Loy, ni Constitution Synodale ou Provinciale, sans l'exprés consentement de sa Majesté, à peine de prison, & de toute autre punition corporelle qu'il luy plaira d'ordonner. Nous faisons aussi défenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient de sortir du Royaume, ou des Terres de sa Majesté, pour assister à aucun Concile, Assemblée, Visite, &c. qui se feront pour cause de Religion en quelque lieu que ce soit, & nous declarons que toutes ces choses se doivent faire dans le Royaume, selon qu'il plaira à sa Majesté d'en ordonner. Que la Reine seule aura pouvoir de créer les Evêques, & que dés ce moment toute autre nomination sera nulle: lesquels Evêques ne pourront exercer aucun droit, ni Juridiction Episcopale, que selon le bon plaisir, ou en vertu du pouvoir que sa Majesté leur en donnera.*

Difficultez sur ce pouvoir.

Le Parlement eût beaucoup de peine à se resoudre d'accorder à la Reine, la qualité de souvéraine Gouvernante de l'Eglise, parce qu'il prétendoit que ce droit, & l'élection des Evêques, sur tout, luy appartenoit. Mais ne pouvant faire autrement, on se contenta de

de demander que cette autorité fût commu- 1558.
ne entre le Parlement & la Reine, qui ne voulût jamais y consentir, & qui voulût demeurer seule Maîtresse absoluë des affaires Ecclesiastiques. Elle s'opiniâtra encore plus dans cette prétention, quand elle vit qu'elle étoit appuyée de tout le parti Catholique, tant à cause du grand credit du Duc de Norfolk, & du Comte d'Arondel, qui ne travaillant que pour leur interest particulier, n'avoient d'autre Religion que la volonté de la Reine; que parce que l'acte du Parlement qui ôtoit au Pape toute Juridiction en Angleterre, étant trop fort, & trop autentique, il valoit mieux donner ce pouvoir à la Reine seule, qu'au Parlement qui ne s'assemble que rarement, & qui n'est presque jamais composé des mêmes personnes. Il y eût aussi quelques contestations sur la qualité de *Chef de l'Eglise*, que le Parlement vouloit absolument que la Reine prit, à l'imitation de Henry VIII. son Pere, & d'Edouard son frere. Mais la Reine aprés y avoir bien pensé, & avoir fait reflexion à l'aversion que les Catholiques ont de donner cette qualité à d'autres qu'au Pape, & qu'ainsi cela les pourroit dégouter, & que d'ailleurs les Lutheriens, & les Calvinistes n'avoient point approuvé qu'Henry VIII l'eût prise; la refusa, & se contenta de prendre celle de *Souveraine Gouvernante de l'Eglise.*

1559 *glise Anglicane.* En même temps on dressa un formulaire du serment que l'on feroit prester à tous ses sujets, dans les termes suivans.

Moy N. certifie & atteste sur ma conscience, que je reconnois la Reine, comme legitime & souveraine Gouvernante du Royaume d'Angleterre, & de ses autres païs, & Domaines tant au spirituel, qu'au temporel: je declare aussi que nul autre Prince, ou Princesse étrangere, ou autre personne, ou Estat, n'a en ce Royaume de fait ou de droit, aucune Juridiction, puissance, ni prééminence, ni autorité Ecclesiastique, ni civile en quelques choses que ce soit: & ainsi je renonce pour toûjours, à toute Juridiction, & puissance étrangere, & je declare que je n'en reconnoîtrai jamais d'autre que celle de la Reine.

Evêques emprisonnez.

En consequence de cette Ordonnance, on fit commandement à tous les Ecclesiastiques, de venir dans un certain temps, prester ce serment en presence de la Reine. Plusieurs le firent, par crainte, d'autres par zele. Mais les Evêques suivans s'y opposérent de bouche & par écrit *Nicolas Heath* Archevêque d'Yorc, *Edmond Grindal* Evêque de Londres, *Cuthbert Tonstal* Evêque de Durham. *Jean Vithe* Evêque de Vincester, *Thomas Vanson* Evêque de Lincoln, *Thomas Thirlby*, Evêque d'Eli, *Jaques Turbevil* Evê-

que

que d'Excester, *Gilbert Burn* Evêque de Bath, 1559.
David Pool, Evêque de Peterborow, & cinq autres, c'est à dire tous ceux qui avoient assisté à ce Parlement. Ils refusérent tous de prêter serment, & furent aussi tous dépouillez de leurs dignitez, condamnez à une prison perpetuelle, & leurs biens confisquez. La Reine en establit d'autres de sa propre autorité en leur place, sans qu'aucun Catholique eut la hardiesse de s'y opposer.

Le Principal dessein de la Reine & de son conseil fût toûjours de trouver un milieu, qui peût également contenter les Catholiques & les Protestans : & comme elle avoit reconnu que le Clergé ne demandoit pas mieux que de secoüer le joug du Pape, & de s'affranchir de la Juridiction de la Cour de Rome, elle commença par là, à executer son dessein. Mais ayant aussi fait reflexion à ce qui étoit arrivé du temps d'Henry VIII. son pere & d'Edouard son frere, qui avoient rempli le Royaume de divisions, & l'avoient mis à deux doits de sa ruine, pour avoir voulu faire suivre avec trop de severité leurs sentimens en matiére de Religion. Ayant consideré sur tout ce qui venoit d'arriver à la Reine Marie, dont la trop grande severité avoit tellement irrité les esprits, qu'elle n'a jamais pû gagner l'affection de son Peuple, ni en tirer aucun secours pour défendre Calais, ou

Etat d'Elizabeth dans ces affaires de Religion.

pour

1558. pour le reprendre quand elle l'eût perdu: elle crût donc que pour prévenir de tels desordres, il falloit s'y prendre autrement. Elle fit connoître que le Roy son Pere, le Roy son frere; & la Reine Marie avoient trop resserré certains dogmes de la Religion, & les avoient fait exprimer en des termes trop précis, & qu'il valoit mieux se servir d'expressions générales, qui pûssent contenter les deux partis. Ainsi elle voulût conserver les images dans les Eglises, & faire expliquer en termes généraux la presence réelle de Jesus Christ dans l'Eucharistie: trouvant fort mauvais, que pour quelques subtilitez des Docteurs, on eût éloigné de l'Eglise ceux qui croyoient la Presence réelle. Par cette même raison, elle ne voulût pas prendre la qualité de Chef de l'Eglise, parce qu'elle approchoit trop de celle de Jesus Christ. Elle consideroit sur tout, que venant à reünir tous ses sujets en une même Religion, elle s'acqueroit par une telle action l'estime des Nations étrangéres. Elle trouva assez de dispositions à ce dessein dans les Catholiques, mais quelques Calvinistes plus sevéres empêchérent l'effet d'un tel dessein. Elle fit pourtant consentir tous les esprits à recevoir sans bruit ce qu'on appella la *Liturgie de l'Eglise Anglicane*, que la Reine avoit fait dresser, avant que de la rendre publique.

La Reine eût plus de peine à regler le culte exterieur, que le fonds de la Religion. Elle témoigna beaucoup de passion pour retenir les cérémonies, les Ornemens, les Eglises, & les habits du Clergé; on croit qu'elle en usa de la sorte pour trois raisons, la premiére par respect pour la memoire du Roi son Pere, qu'elle aimoit d'imiter, & qui avoit détruit le Papisme sans toucher aux cérémonies. La 2. pour s'accommoder au goût de ceux qui embrassoient la Réformation, qui ne pouvoit guere s'accoûtumer à un culte aussi sec, & aussi denué que celui des Protestans, ce qui en auroit même empêché plusieurs d'embrasser la Religion de la Reine, & auroit fait peut-être avec le temps un parti de mécontens qui auroient causé desordres dans l'Estat. La 3. raison fût celle de son inclination propre, qui la portoit à aimer, la pompe, les ornemens, la magnificence des habits, plus que personne du monde. Jusques-là qu'elle conçût du mépris, pour les Ministres du Roy Edouard, qui avoient porté ce Prince à trop dépouiller la Religion des ornemens exterieurs, & que lors qu'elle prit la qualité de *Souveraine Gouvernante de l'Eglise Anglicane*, elle declara qu'elle ne vouloit pas être *Gouvernante d'une Eglise denuée*. Aussi s'obstina-t-elle toûjours à retenir les Cérémonies, & les ornemens.

1559. Pourquoi elle retint les cérémonies.

D'autre

1559. D'autre costé le Parlement en general & toutes les personnes, les plus pieuses & les plus modestes, n'avoient point assez de complaisance pour la Reine, pour approuver qu'elle laissât dans l'Eglise tant de pompe, & de cérémonies: craignant d'ailleurs qu'une telle vaine pompe dans l'Eglise ne serviroit qu'à flater & relever l'inclination naturelle de la Reine qui n'aimoit que trop ces sortes de vanitez; ce qui fit dire à ceux qui ne les aimoient pas, *que l'on avoit fait de l'Eglise un Teatre, pour y jouer la Comedie devant la Reine.* Mais on fût bien plus estonné, lors qu'on apprit qu'elle avoit fait dessein de retenir la dignité de Cardinal, & de s'attribuer le droit de les créer; elle en usoit de la sorte par ambition, se faisant une vanité d'aller à l'Eglise de Saint Paul comme le Pape à celle de Saint Pierre, au milieu de la pourpre des Cardinaux. On eût beaucoup de peine à la détourner de ce dessein: mais elle se laissa vaincre enfin aux raisons de l'Archevêque Parker, & du Chancelier Baccon, qui lui firent voir clairement que ce seroit établir une réformation ridicule, qui ne seroit agreable ni aux Catholiques, ni aux Protestans. Il fallut pourtant pour la contenter lui laisser les Orgues, les Ornemens des Autels, les habits sacrez des Ecclesiastiques, la Musique, les noms de toute la Hierarchie de l'Eglise, Archevêques, Evêques, Cha-

Elle veut garder la dignité de Cardinal.

Chanoines, Diacres, Doyens, Archidiacres, &c. & pour contenter les Catholiques on laissa le Carême, l'abstinence du Vendredy, & du Samedy. Ainsi abolit la Reine entiérement l'Eglise Romaine, faisant faire des severes défenses de plus dire la Messe, en aucun lieu de son Royaume, ni de faire aucune autre fonction de la Religion Romaine, à la reserve des maisons des Ambassadeurs; conformément à l'Edit du Roy Edouard son frere. 1559.

Cependant les Plenipotentiaires de France qui travailloient à la paix à Château-Cambresis avoient si bien avancé les affaires, qu'il n'y avoit plus de difficulté, qu'à celle de Calais que les François ne vouloient absolument point relâcher, & que le Roy Philippe ne pouvoit pas aussi laisser entre leurs mains, tant parce qu'il étoit engagé d'honneur à ne faire la paix, qu'à cette condition-là : que parce qu'il y alloit de son interest, qu'une place aussi importante tombât entre les mains des Anglois, qui auroient pû dans l'occasion faire une puissante diversion en faveur de l'Espagne. Pendant que tout cela se negocioit, Philippe reçût avis de son Ambassadeur le Duc de Feria, *que son mariage avec la Reine n'étoit qu'un jeu, & qu'il n'en devoit rien esperer*, ce qui le determina à conclurre la paix, & à se remarier au plustôt, avant

Philippe fait la paix avec la France.

1559. que de partir pour l'Espagne; voyant donc, qu'il ne pouvoit réüssir auprés d'Elizabeth, & que d'ailleurs la guerre qu'il avoit contre la France, servoit de rempart à cette Reine pour detruire plus facilement la Religion Catholique en Angleterre, il conclud son mariage avec Isabelle de France, fille d'Henry II. Il voulût pourtant se conserver l'amitié d'Elizabeth, esperant que ne l'ayant pû avoir pour lui.même, il la pourroit obtenir pour l'Archiduc son Cousin, fils de l'Empereur Ferdinand. Mais avant que de rien conclurre il fit sçavoir à Elizabeth par l'Evêque d'Ely Ambassadeur de cette Reine, que si elle vouloit faire une alliance aveque lui, & s'obliger, d'entretenir sur pied une Armée pendant six ans contre la France, qu'il ne feroit point la Paix qu'on ne lui rendit Calais; mais voyant que la Reine n'agréoit pas cette proposition, il donna ordre de la conclurre, ce qui fût fait & le Traité signé le 3. Avril. Jean de Serres assure dans son Inventaire général, que par ce Traité les François avoient restitué au Roy Philippe, ou au Duc de Savoye, plus de 400. places considerables. Un des articles de la Paix fût que le Roy Philippe épouseroit Isabelle fille du Roy Henry II. & que le Duc de Savoye épouseroit Marguerite sœur de Henry; mais ces nôces furent funestes, & suivies d'un terrible accident, sça-

voir

voir de la mort d'Henry II. qui fût tué par Montgomery son Capitaine des Gardes, d'un coup de lance dans une Course de bague : ainsi ce Teatre qui avoit peu auparavant rempli de joye deux Royaumes, se changea en une triste Tragedie. 1559.

La Reine jugea dés-là, qu'il n'y avoit plus rien à attendre du Roy Philippe, si attaché à la défense du siege Apostolique, & naturellement si bigot dans sa Religion, qu'il auroit crû commettre une grande faute, s'il avoit fait alliance avec un païs qui venoit d'abolir les superstitions de Rome, & de renoncer à l'obéïssance du Pape : ou que s'il fût entré dans une telle alliance, il ne seroit jamais allé de droit pied ; de sorte qu'elle crût n'avoir pas de meilleur parti à prendre, que de prester l'oreille aux propositions de paix, que la France lui faisoit faire, par le Conestable de Montmorency, & plusieurs autres officiers François. Mais avant que d entrer en aucun Traité, elle fit sçavoir au Roy Henry, par le moyen du Conestable, le sujet qu'elle avoit de se plaindre, de ce que la Reine Marie d'Ecosse, & le Dauphin son Epoux, avoient pris la qualité de Roi & de Reine d'Angleterre & les Armes du Royaume. On lui fit réponse, qu'ils l'avoient fait à l'exemple des maisons de Princes d'Allemagne où tous les freres portent même qualité & mêmes armes que l'aî-

Elizabeth se resout à faire la Paix.

1559. l'aîné, quoi que celui-là jouisse seul des biens principaux de la Maison; on ajoûta que la Reine ne devoit pas être si delicate dans une affaire de cette nature, ni s'amuser à vetiller à la maniére des Espagnols; elle qui prenoit la qualité de Reine de France, & en portoit les Armes dans son Ecû, quoiqu'elle n'eût aucun droit sur ce Royaume. La Reine ayant donc resolu de faire la paix, elle en proposa le dessein à son Conseil, où les avis fûrent partagez.

Les uns dirent que les Anglois ne seroient pas contens d'une paix, qu'ils ne pouvoient regarder, que comme l'opprôbre éternel de la Nation, puis qu'on l'avoit faite sans se faire rendre Calais: & que toute l'Europe regarderoit avec le dernier mépris qu'une Nation aussi belliqueuse, qui avoit autrefois conquis avec tant de gloire presque toute la France, & à laquelle il ne restoit plus de toutes ses conquestes que ce petit morceau de terre de Calais, s'en vist encore honteusement chassée, & forcée à faire la paix & à la laisser au pouvoir des François, sans avoir le courage de mettre l'épée à la main pour la reprendre. Que les Anglois regarderoient cela comme le plus grand affront, qu'ils pouvoient recevoir, & que cette demarche de la Reine seroit capable non seulement de lui faire perdre l'affection de son Peuple, mais encore de causer quelque revolution dans le Royau-

Royaume, sous quelque pretexte de Religion, qui étoit commun aux deux partis. 1559.
Tel fût l'avis des esprits les plus portez à la Guerre. Mais les plus prudens, & les plus zélez pour le repos de la Reine, & pour la tranquilité du Royaume, dirent; que la Reine ne pouvoit seule soûtenir la guerre contre la France, que le Roy Henry aprés la perte d'une sanglante bataille, ayant repris Calais un an aprés l'avoir perdu, à la face de toutes les forces de l'Empire, de l'Espagne, & de l'Angleterre, ç'auroit été une grande temerité à cette Nation, d'esperer de la reprendre avec ses seules forces. Que cette guerre ne se pouvant faire, qu'avec des dépenses infinies, il étoit à craindre que les Anglois, qui ne sont pas accoûtumez à de grandes charges ne les voudroient pas supporter, & que la seule demande que la Reine en fairoit, seroit capable de la rendre odieuse à la Nation. Que n'ayant point d'assûrance de pouvoir reprendre Calais; & cette guerre ne pouvant apparemment faire d'autre mal à l'ennemi, que de faire quelque dommage à ses frontiéres, on verroit tout d'un coup changer la joye extraordinaire que le peuple avoit témoigné à l'avenement de la Reine à la Couronne, en un mécontentement universel. Qu'il falloit se sçuvenir que le Duc de Sommerset s'étoit perdu pour avoir voulu enga-

1559. ger le Roi son neveu d'entreprendre une guerre au commencement de son Regne, & dans une conjoncture semblable à celle d'alors, c'est à dire en un temps où l'on travailloit à ruïner la Religion dominante dans le Royaume. Qu'il falloit ceder à la force des raisons d'Estat, & faire comme les habiles Chirurgiens qui coupent un membre afin qu'il ne communique la cangrene à tout le corps. Que ce seroit une méchante politique, que de s'attirer les armes d'un Roy, qui avoit pour gendre un si puissant Prince. Qu'enfin on ne pouvoit rejetter la honte d'avoir perdu Calais, que sur la memoire de la Reine Marie, ou sur la méchante conduite de ses Ministres, & non pas sur la Reine Elizabeth, ni sur la Nation en general.

Articles de Paix. Elizabeth suivit ce second avis, qu'elle jugea plus avantageux à ses affaires : & fit conclûrre la paix par ses Ambassadeurs, bientôt aprés, aux conditions suivantes. *Que le Commerce entre l'Angleterre, la France, & l'Ecosse demeureroit libre. Que la ville de Calais demeureroit au pouvoir des François pendant huit ans, aprés quoi ils seroient obligez de la rendre aux Anglois, moyennant la somme d'un million & demi de livres Tournois. Que l'on donneroit de bonnes cautions de part & d'autre, & des Otâges jusques à l'execution entiere du Traité. Que si l'Angleter-*

re, venoit à faire la guerre, par elle-même ou par les Armes de ses alliez à la France ou à l'Ecosse, avant les 8. ans accomplis qu'elle perdroit tout droit sur Calais. Que de même si les François ou les Ecossois venoient à declarer la guerre à l'Angleterre avant le même temps expiré, que dés ce moment Calais retomberoit au pouvoir des Anglois, qui s'en pourroient emparer comme ils le trouveroient bon. Que dés la paix publiée on feroit demolir la Forteresse d'Amouth en Ecosse. Et que pour les autres differens de moindre importance qui pouvoient estre entre les deux Nations, qu'on nommeroit des Commissaires de part & d'autre pour les terminer. 1559.

En ce temps-là, la Reine envoya une Ambassade magnifique à la fameuse Diette d'Ausbourg, en apparence pour assurer l'Empire de ses bonnes intentions à conserver la paix & une bonne correspondance avec lui, mais en effet pour découvrir les desseins du Roy de Danemarc sur l'Irlande, qui pretendoit que la Diette se declareroit en sa faveur. Cette illustre Assemblée fit un si favorable accueil aux Ambassadeurs de la Reine, qu'elle fit assez connoître qu'Elizabeth n'avoit rien à craindre de leur part; La Diette en usa de la sorte par politique, afin d'obliger la Reine à vouloir épouser l'Archiduc. L'Empereur luy envoya en Ambassade le Comte de Laudron Ambassadeurs.

1559. pour ce même sujet, accompagné d'une suite pompeuse, & qui fût reçû avec tous les honneurs possibles : Mais quand il vint à proposer le mariage de la Reine avec l'Archiduc qui estoit le principal sujet de l'Ambassade, il se trouva bien de son compte. Dans le même temps la Reine envoya deux Ambassadeurs l'un au Roy Philippe, pour lui souhaiter de sa part un heureux voyage, sur l'avis qu'il lui avoit donné, qu'il estoit prest à partir pour Espagne, & l'assurer de nouveau des obligations qu'elle luy avoit, ce qu'elle luy témoigna aussi par une lettre fort honneste. L'autre Ambassadeur fût envoyé à la Duchesse de Parme, que Philippe II. avoit faite Gouvernante des Païs-Bas. La Reine lui écrivit aussi une lettre pleine de marques d'affection, & de la bonne correspondance qu'elle vouloit entretenir avec elle, ce que la Duchesse fit aussi reciproquement.

Affaires d'Ecosse. Les Ecossois qui en matiere de Religion ont toûjours esté scrupuleux, changeans, superstitieux même, n'eurent pas plûtôt sçeu ce qui s'estoit fait en Angleterre contre le Papisme, qu'ils en furent tout émus, & tout changez. Elizabeth cependant voyoit avec beaucoup de jalousie, qu'un Royaume aussi contigu au sien, fût tombé au pouvoir des François, par le mariage de Marie avec

le Dauphin, qui estoit alors devenu Roy, 1559.
par la mort d'Henry II. son Pére, (c'étoit François II.) Depuis qu'il estoit Roy de France, il avoit pris aussi la qualité avec son Epouse de Roy & de Reine d'Ecosse, où ils avoient envoyé un grand nombre de Troupes, pour tenir le Royaume dans l'obeissance, ou pour le deffendre contre les invasions des Anglois. La Reine apprenant donc les divisions & les troubles, qui estoient entre les Ecossois, à cause de la Religion, fit asseurer secrettement ceux qui souhaitoient la Réformation, & l'abolition du Papisme, qu'elle se preparoit à les soûtenir, s'ils demeuroient fermes dans leurs sentimens : & dés qu'on lui eût demandé du secours, elle y envoya le Duc de Nortfolck, quoi qu'il fût Catholique, avec huit mille hommes qui leur servirent beaucoup. Les François de leur côté demanderent du secours à Philippe II. Mais ce Prince qui avoit resolu de faire le mariage d'Elizabeth avec l'Archiduc, & qui croyoit y pouvoir réussir, ne voulût rien faire contre elle, de sorte que les François se virent forcez de s'accommoder du mieux qu'ils peurent avec l'Angleterre, voici les Articles du Traité.

Que le Roy François II. & la Reine son Epouse renonceroient à la qualité de Roy & Reine d'Angleterre & d'Irlande, & qu'ils

1559. fairoient effacer tous les Titres, Inscriptions, & autres marques, qu'ils avoient fait mettre en plusieurs lieux d'Ecosse & de France : & que dans six mois au plus tard on effaceroit tous actes, & sentences de quelque nature qu'elles fussent, où l'on auroit pris ces titres, & ces qualitez, soit en Armes, Cachets, Seaux, ou autrement.

Que le Royaume d'Ecosse seroit gouverné par douze personnes Nobles ou Citoyens, tous natifs du Royaume, dont on fairoit l'election en la maniere suivante, que le Parlement legitimement convoqué, fairoit une élection de douze sujets, en lesquels le Roy de France, & la Reine son épouse en choisiroient sept tels qu'ils voudroient : que le Parlement choisiroit les autres cinq, & que le Royaume seroit gouverné par ces douze personnes.

Qu'on publieroit une Amnistie generale & reciproque, tant du côté du Roy & de la Reine pour tous ceux qui avoient pris les armes contre eux, que du côté du Parlement à l'égard des François & autres qui avoient servi contre luy. De sorte que toute sorte d'offenses & d'hostilitez arrivées pendant cette guerre demeureroient éteintes, de part & d'autre, sans que l'on pût jamais à l'avenir rechercher personne à cette occasion, sous quelque prétexte que ce fût, & que le Roy, la

la Reine, & le Parlement, jureroient reciproquement l'obſervation de cet article. 1559.

Que ceux qui ſe trouvoient alors exilez, ou fugitifs du Royaume, ou privez de leurs Charges ſeroient rétablis, dans leurs biens, Charges, Honneurs, Dignités, Privileges, ſur tout ſi leurs biens avoient eſté confiſquez au profit des François, leſquels ne pourroient plus prétendre à l'avenir, ni préeminence, ni Titre, ni Qualité, ni aucune part dans l'adminiſtration des affaires du Royaume, & des Païs qui en dependent: qu'ils ſeroient de plus obligez d'abandonner inceſſamment la Fortereſſe de Pericit, & qu'il demeureroit au pouvoir du Parlement, de la conſerver, ou de la demolir.

Que tous les François qui avoient porté les armes dans le Royaume en ſortiroient, ſans qu'il fût permis d'y en entretenir que le nombre de 140. en deux Compagnies ſeparées, l'une pour la garniſon du Château de Tembar, & l'autre pour celle de l'Iſle de Seili, & que ces deux compagnies ſeroient entretenuës aux dépens du Parlement, & dependroient de la juſtice du Royaume.

Que depuis le jour, que le Traité ſeroit ſigné, le Roy ni la Reine ne pourroient plus faire paſſer en Ecoſſe, ni aux Iſles qui en dependent, ni Troupes, ni François, ni muni-

1559. tions de guerre ou de bouche, sans une expresse permission du Parlement.

Qu'on ne pourroit inquieter personne au sujet de la Religion : mais qu'on laisseroit à chacun une entiere liberté de Conscience, jusqu'à la determination d'un Concile general.

Que le Traité de Paix d'union, d'amitié, & d'Alliance, fait entre l'Angleterre & l'Ecosse, demeureroit au mesme estat qu'il estoit ; sans que l'on y pût faire aucun changement ni d'un ni d'autre côté.

Que s'il arrivoit quelque sujet de contestation entre les François & les Anglois au sujet de la restitution de Calais, que les François seroient obligez d'envoyer des Ambassadeurs en Angleterre, pour les terminer ; & que si les François manquoient à l'observation des articles dont on avoit convenu, la Reine Elizabeth, seroit en droit de reclamer la protection de l'Ecosse.

Traité honteux à la France.

Ainsi demeurerent éteints par ce Traité, tous les sujets de jalousie d'Estat qui avoient fait beaucoup de peine à la Reine Elizabeth. Il est vray que si elle avoit eû des affaires qui lui avoient fait de la peine, les autres n'avoient pas eu moins d'inquietude de voir son Regne accompagné d'une si profonde paix au dehors, & au dedans, pendant mesme qu'elle avoit travaillé à son grand des-

sein

sein d'abolir le Papisme, qui étoit déja a- 1560.
chevé sans y avoir trouvé aucun obstacle. Mais les François ne pouvoient se consoler d'avoir été obligez de faire une paix aussi honteuse que celle-là à leur Nation, aprés avoir fait tant de bruit pour le Royaume d'Ecosse. On disoit par toute l'Europe là-dessus, & on le fit dire en particulier à Pasquin à Rome, *que les François avoient donné un petit soufflet à la Reine d'Elizabeth, quand ils avoient conservé Calais par le Traité de Paix conclû avec Philippe II. mais qu'en revenche la Reine Elizabeth, avoit donné un grand coup de pied aux François, avec lequel elle les avoit honteusement chassez d'Ecosse.*

Aprés la mort de Paul IV. qui arriva 1561.
le 18. Aoust, le Cardinal de Medicis ayant été élevé au Pontificat sous le nom de Pie IV. travailla avec toute l'application possible à terminer le Concile assemblé à Trente: mais avant que d'en venir là, jugeant qu'il seroit d'une grande importance à l'Eglise, d'obtenir de la Reine Elizabeth, qu'elle envoyât ses Ambassadeurs au Concile; malgré tout ce qui venoit d'arriver en Angleterre, & fermant les yeux à tout ce que l'on y avoit fait contre les Catholiques, il resolut de lui envoyer un Nonce (quoi que ce ne fût pas la coûtume des Papes d'envoyer des Nonces aux Hérétiques) afin d'obliger la Reine à faire aller ses Ambassadeurs

Elizabeth refuse de recevoir le Nonce.

1561. au Concile, & travailler par ce moyen à donner quelque secours & quelque protection aux Catholiques d'Angleterre. Il nomma à cette Nonciature l'Abbé *Jerôme Martinenghi*, qui avoit été quelque temps en Angleterre, & qui en sçavoit parfaitement bien la Langue; qui étoit d'ailleurs bon Courtisan, propre aux affaires, & à être resident à la Cour d'une Reine jeune & belle, telle qu'étoit Elizabeth. Philippe II. à la solicitation du Pape écrivit au Duc de Feria son Ambassadeur de faire tout ce qu'il pourroit pour obtenir de la Reine une assurance qu'elle recevroit le Nonce, qui s'arrêta en Flandres en attendant l'évenement de cette negotiation. Le Duc de Feria employa toute son éloquence pour persuader à la Reine de recevoir ce Nonce, mais tout ce qu'il pût dire fût inutile, pour trois raisons qu'elle allegua, *La 1. que le Concile avoit été convoqué sans sa participation, lors qu'on y avoit invité par des Lettres tous les Princes Chrêtiens, & qu'elle avoit été traitée en cela comme si elle n'avoit pas été Chrêtienne. La 2. qu'elle ne regardoit pas cette Assemblée, comme un Concile libre, general, saint, & Chrêtien, mais seulement comme assemblé à la sollicitation de quelques Princes, qui vouloient s'en servir pour leurs interests particuliers, ou recherché par le Pape, pour accroître davantage son autorité.*

En-

Par: I. Fig. 24.

Enfin parce qu'elle étoit trés-persuadée, que 1561.
la Cour de Rome n'envoyoit pas le Nonce pour l'inviter à venir au Concile, mais pour encourager les Catholiques de son Royaume, & leur inspirer plus d'aversion contre les Protestans. Ainsi s'évanouïrent les projets que le Pape avoit formez sur les affaires d'Angleterre.

Guerres Civiles du Prince de Condé.

François II. Roy de France étant mort le 5. Decembre de l'année précedente 1560. d'un abscez à l'oreille, à l'âge de 17. ans, & le Roy Charles IX. étant monté sur le Trône à l'âge de 10. sous la Regne de Catherine de Medicis sa mere, il s'éleva en France des troubles d'autant plus facheux, que l'interest de la Religion s'y trouvoit meslé avec celui de l'Estat. Louïs I. de ce Nom Prince de Condé, étoit en prison lors que le Roi François II. vint à mourir, il étoit soupçonné d'avoir eû part à la conspiration d'Amboise, que les Huguenots étoient accusez d'avoir tramée. Mais on ne trouva point de preuve contre lui, & la Reine le mit en liberté. Ce Prince irrité de ce que le nouveau Roy, ou plûtôt Catherine de Medicis sa mere, avoit remis tout le Gouvernement des affaires à la maison de Lorraine, c'est à dire au Duc, & au Cardinal de ce Nom, à l'exclusion des Princes du sang, & ne pouvant souffrir un tel mépris, resolut de s'en vanger, & pour le faire avec quelque succez il se jetta dans le

Parti

1561. Parti des Huguenots, lesquels voyant que ce jeune Roi étoit gouverné par la Reine le Cardinal & le Duc de Lorraine, c'est à dire par les trois personnes du monde qui haïssoient le plus les Protestâns, & qui travailloient incessamment à les ruïner, chercherent de tous côtez les moyens, de se soûtenir. De sorte qu'ils apprirent avec beaucoup de joye la resolution que le Prince de Condé avoit faite de se declarer leur Chef, & de mettre sur pied une armée considerable. Mais ce Prince aussi habile pour le Conseil, que pour l'execution, voyant bien qu'il ne pourroit réüssir sans un secours étranger, aprés plusieurs conférencs avec les Huguenots, il depêcha *Rangie* son Secretaire à la Reine Elizabeth pour la consulter sur ce que l'on devoit faire, & pour sçavoir si elle seroit disposée à les secourir. L'Envoyé du Prince fût accompagné de deux personnes de la part des Protestans, qui faisoient semblant d'avoir quelques affaires particuliéres en Angleterre; mais dont la commission secrette étoit, de porter la Reine à entrer dans leur parti, l'assûrant qu'elle en tireroit de grands avantâges, outre la prise de Calais, qui retomberoit ainsi entre les mains des Anglois. Ils se servirent principalement des raisons prises de l'intérest de la Religion, l'assûrant que si elle la soûtenoit en France, ce seroit le moyen de la rendre

dre

tre plus étenduë & plus autorisée en Angleterre. 1561.

La Reine Elisabeth, qui jouïssoit d'une paix profonde dans son Royaume. Qui avoit établi la Réformation comme elle avoit voulu. Qui étoit si contente de sa nouvelle Liturgie. Et qui se voyoit également aimée des Catholiques & des Protestans, se trouva extremement en peine de sçavoir quel parti elle devoit prendre, dans cette occasion, & combattoit entre son inclination naturelle, & les maximes d'Estat. Je dis son inclination naturelle, qui la portoit à aimer jusqu'à l'excez les plaisirs & les divertissemens, le faste, les habits somptueux, & choses semblables, à quoi elle donnoit beaucoup de temps & de soin pendant la paix ; & les Maximes d'Estat qui lui presentoient une occasion favorable de faire la guerre, jusques-là que les Ambassadeurs disoient publiquement, que la Cour d'Elizabeth, *n'étoit qu'un superbe Téatre de Comedie.* Une telle inclination lui faisoit souhaiter le repos & la paix du Royaume : mais comme les raisons d'Estat lui étoient encore plus cheres que l'amour du Luxe & des plaisirs, elle se determina sans peine à ce qu'il y avoit de plus réel & de plus important. De sorte qu'on ne lui eût pas plûtôt fait les propositions ci-dessus, qu'elle assembla son Conseil, lui exposa tout ce qu'on luy avoit dit

Perplexité d'Elizabeth.

1561. dit de la part du Prince de Condé, & des Huguenots & aprés plusieurs conferences, il fût deliberé, qu'il falloit se servir de l'occasion, favoriser les Troubles de France, donner du secours au Prince de Condé; soûtenir le parti des Huguenots, & lui aider à devenir plus puissant.

On doit remarquer ici une chose admirable, & qui fait voir la grandeur d'esprit d'Elizabeth. Son Conseil étoit my-party entre les Catholiques & les Réformez. Ceux qui avoient le plus d'autorité dans le Gouvernement, sçavoir le Duc de Nortfolc & le Comte d'Arondel étoient trés-Catholiques. Il s'agissoit d'ailleurs d'une affaire de la derniére consequence pour l'Eglise Romaine, puis qu'il s'agissoit de soûtenir le parti & le dessein des Réformez, qui vouloient se rendre formidables en France, afin de donner plus de courage à ceux d'Angleterre, c'est à dire à parler sans figure, qu'ils travailloient à faire une terrible brêche à l'Eglise Romaine; mais tout cela n'empêcha pas, qu'ils ne fussent tous unanimement d'avis de secourir les Protestans, & le Prince de Condé. Qui l'auroit dit, qu'une fille qui avoit passé sa vie jusqu'à l'âge de 25. ans au milieu de mille déplaisirs, de mille traverses, & presque toûjours, ou retirée, ou en prison, ou entourée d'espions, & qui étoit en suite montée sur

le

le Trône pluſtôt par ſa bonne Fortune, & 1561.
par ſa bonne conduite, que par les Loix du Royaume. Qui l'auroit dit, qu'en moins d'un an elle ſeroit capable de faire de ſa tête des Entrepriſes, où les plus grands, & les plus experimentez Politiques auroient échoué? Il eſt certain qu'il y avoit autant de Catholiques, que de Proteſtans en Angleterre, & peut être même que ceux-là y étoient en plus grand nombre que ceux-ci, quoi que les Réformez fuſſent la Religion dominante, cependant les Catholiques donnoient aveuglement dans tout ce que la Reine propoſoit en faveur des Proteſtans. Il ne faut pas alleguer pour raiſon, que cette Reine avoit un bon Conſeil: car il eſt certain, qu'elle n'a gagné les Catholiques que par l'adreſſe de ſon Eſprit & par la ſageſſe de ſa conduite, par laquelle elle les entretenoit chacun de quelque eſperance conſiderable, pour les faire ſervir à ſes deſſeins ſur quoi les Ambaſſadeurs n'étoient pas tant mal fondez de dire, qu'Elizabeth, *faiſoit également ſervir les Catholiques & les Proteſtans à ſes intereſts, & les tournoit de telle maniére qu'elle faiſoit une Comedie, qui faiſoit tantôt rire ceux qui avoient ſujet de pleurer, & tantoſt pleurer ceux qui avoient ſujet de rire.* Sa maxime favorite fût toûjours, de donner des eſperances de mariage à tous ceux qui la recherchoient, & elle

1561. s'en servoit si utilement & avec tant d'adresse, que les Protestans n'oserent pas lui faire la moindre opposition, quand elle introduisit dans la Religion un amas de cérémonies, qu'ils regardoient comme une pure superstition, & que les Catholiques qui se repaissoient de cette vaine apparence de culte exterieur, ne s'opposérent point aussi à ses desseins, parce qu'ils la crûrent toûjours disposée à épouser un Catholique.

Le Havre de Grace remis entre les mains d'Elisabeth.

La Résolution estant donc prise de secourir d'hommes & d'argent, le Prince de Condé & les Hugenots. On envoya quatre personnes à Londres, avec un ample pouvoir de conclurre un Traité, dont le premier article fût, que l'on remettroit entre les mains de la Reine la Citadelle du Havre de Grace, qui étoit au pouvoir du Prince de Condé, tant pour l'assurer des sommes qu'elle devoit fournir au parti, pour le secours qu'elle s'engageoit de lui donner, que pour se menager une retraite en cas de besoin, car il n'auroit pas esté de l'honneur du Royaume d'engager une Armée dans un païs étranger, & d'où elle ne pouvoit sortir que par mer, & de l'exposer aux évenemens toûjours incertains de la Guerre, sans s'assurer de quelque bon port & d'un azile assuré en cas de retraite. La place fût donc remise entre les mains de la Reine qui y envoya inutilement un Gouverneur, & une Gar-

Garnison Angloise, & toutes les munitions 1562.
necessaires. Le Prince n'avoit pas fait difficulté de lui remettre cette Place, parce qu'il avoit jugé les raisons qu'Elizabeth avoit de la demander trés-justes. La Reine de son côté remit au Prince la somme de cinq cens mille livres pour trois mois; elle devoit compter pareille somme par quartier à compter du propre jour que les Troupes seroient débarquées au Havre. Cependant la milice des Protestans se tenoit aux environs de la Place, de sorte que le Prince de Condé se vit à la teste d'une bonne Armée de xx. mille hommes tant Anglois, que François.

Guerre & paix des Réformez avec le Roi.

Avec une telle Armée le Prince se mit en Campagne. On le déclara Rebelle, quoi qu'il protestât qu'il n'avoit pris les Armes que pour le bien du Royaume, & pour tirer le Roy, qui estoit mineur, de l'esclavage, de la maison des Guises, qui abusoient de son autorité pour opprimer les Princes du sang, & se rendre maîtres du Royaume. Tout réussit au Prince dans le commencement de cette guerre, il se rendit maître de plusieurs Places, & jetta l'épouvante dans le parti du Roy. Entr'autres Villes considérables il prit Orleans, où il laissa pour Gouverneur *l'Amiral de Coligny*, Chef des Reformez. Il y laissa une Garnison toute Huguenote, outre que la moitié de la Ville estoit de la mesme Religion.

1562. gion. De là le Prince fit attaquer *Dreux*, dont la prise luy parût tres-avantageuse à ses desseins, aussi l'attaqua-t-il avec toute la vigueur possible. *Mais le Duc de Guise & le Conestable de Montmorency*, coururent en diligence au secours de cette Place : de sorte que le Prince fût obligé de leur aller au devant & de leur livrer bataille : Il donna en mesme tems avis de son dessein à l'Amiral, qui le vint joindre avec mille chevaux, & deux mille hommes d'infanterie. Le Combat fût funeste aux Huguenots, qui perdirent la Bataille, où ils eurent, huit mille hommes de tuez, & plus de six cens prisonniers que le Duc de Guise Généralissime de l'Armée du Roy fit sur eux. Les Huguenots eurent pourtant l'avantage d'avoir fait prisonnier le Conestable de Montmorency. La Reine aprés avoir bien consideré toutes choses avec le Duc de Guise ne pouvant souffrir qu'une Place de l'importance qu'estoit le Havre demeurât plus long-temps au pouvoir des Anglois, & ne voulant pas laisser un Chef aussi necessaire que le Conestable entre les mains des Huguenots, crût qu'elle ne pouvoit mieux faire que de faire la paix avec eux, à quoi elle trouva des grandes dispositions dans ce parti, qui voyant le Prince de Condé prisonnier avoit tout à craindre pour les suites. La Reine Elizabeth ayant eu avis de tout ce

qui

qui s'estoit passé, & voyant bien qu'il ne lui 1562.
étoit pas possible de conserver le Havre, si
les guerres Civiles venoient à cesser en France,
envoya assurer en diligence les Protestans,
qu'elle leur envoyeroit un nouveau secours d'hommes & d'argent, (il y avoit eu 400. Anglois tuez dans cette bataille, 300. blessez, & 200. prisonniers) mais la Paix fut concluë avant que l'on eût reçû ces nouvelles propositions, & elle fût trés avantageuse aux Huguenots. On accorda le pardon au Prince, par ce Traité. On mit en liberté les prisonniers de part & d'autre, & les Anglois se retirérent au Havre jusqu'à nouvel ordre.

Marie Reine d'Ecosse & de France estant devenuë veuve par la mort de François II. résolut de repasser en Ecosse sur la fin de cette année, n'ayant plus rien à prétendre sur la France, puis qu'elle n'avoit point eu d'enfans, & que Charles IX. estoit monté sur le thrône aprés la mort de son frere François II. Elle s'embarqua accompagnée d'une grande suite de Noblesse Françoise & Ecossoise. Quand elle fût arrivée dans son Royaume elle remplit de joye le parti Catholique, qui la reçût avec mille acclamations & mille applaudissemens, parce qu'ils la connoissoient extrêmement zelée pour leur Religion. Les Reformez en furent fort mortifiez dans le cœur, ils ne laisserent pourtant

pas

1562. pas d'en donner toutes les marques possibles de joye exterieurement, autant ou plus que les Catholiques, & de la feliciter de son heureux retour avec beaucoup d'empressement, afin de gagner son affection.

* Elizabeth lui envoye une Ambassade & pourquoi.

Elizabeth qui estoit rongée du souci de voir la Reine Marie retourner dans ses Etats, n'eut pas pluſtôt appris les préparatifs qu'on faisoit pour son embarquement; qu'elle fit mettre en mer plusieurs Vaisseaux, sous pretexte de les envoyer aux Indes, mais en effet pour tâcher de faire enlever cette Reine, & la faire conduire prisonniere en Anglererre; mais les vents lui furent si favorables, & si contraires aux Anglois, qu'ils ne la pûrent jamais approcher: Elizabeth, craignant que la Reine Marie ne vint à découvrir ses pratiques secrettes, & qu'elle n'en conçût du ressentiment, voulut les couvrir d'une belle apparence: car dés qu'elle eût appris son arrivée elle lui envoya une Ambassade magnifique, pour luy témoigner la joye qu'elle avoit de son heureux retour en Ecosse, & pour l'assurer qu'elle ne souhaitoit rien tant, que d'entretenir avec elle, & avec son Royaume, la plus grande amitié, & la plus étroite alliance qui se peut imaginer. Marie, dont l'esprit estoit franc & sans finesse, & qui ne pénétroit pas les machinations secrettes d'Elizabeth, se réjoüit d'un tel com-

compliment, ajoûta foy à ce qu'on lui disoit, 1562.
& pour répondre aux marques d'affection d'Elizabeth, elle lui envoya une Ambassade trés considérable, qu'elle accompagna d'un Diamant d'une extraordinaire grosseur taillé en forme de cœur qu'elle lui donna, *la priant de conserver ce petit gage de sa foy, qui seroit toûjours & plus pure, & plus ferme que le diamant.*

Dés que la paix fût faite avec les Huguenots, & que le Prince de Condé fût mis en liberté, on fit demander à Elizabeth la restitution du Havre; offrant de lui rendre les 500. mille livres qu'elle avoit donnez au Prince. Mais la Reine n'en voulut rien faire, au contraire, elle envoya en diligence vers cette place pour la défendre. Ambroise Dudley, qui venoit de prendre la qualité de Comte de Warwick par la mort de son pere; c'étoit un homme de beaucoup de courage & d'experience, qui se rendit en toute diligence au Havre avec six mille hommes de bonnes Troupes. Catherine de Medicis alors Regente en France, piquée du refus d'Elisabeth, lui fit declarer la guerre, & envoya le Connestable de Montmorency assieger cette place: le siege fût rude, & réüssit aux François qui se rendirent Maîtres de la Ville, par le malheur qui y arriva, d'une peste si violente, qu'il mouroit plus de deux cens personnes par jour

1563. Les François prennent le Havre de Grace.

1563. de la seule Garnison, & sans parler des habitans : de sorte que le Comte fût forcé, plustost par ce fleau de Dieu, que par les Armes des François de leur rendre la place le 27. Juillet. Il fit une Capitulation avantageuse, & s'embarqua honnorablement, avec le peu d'Anglois qui lui restoient, & emporta tout ce qui paroissoit avoir appartenu aux Anglois.

Cependant le Duc de Guise fit assieger la Ville d'Orléans que les Huguenots ne vouloient pas rendre. Mais il arriva qu'il fût assassiné d'un coup de pistolet pendant le siege, par le nommé *Jean Poltrot*. Comme il étoit Huguenot, on ne manqua pas de dire que c'étoit un coup de l'Amiral de Coligny : plusieurs Papistes en voulurent aussi charger *Theodore de Beze*, qui étoit alors auprés de l'Amiral. Mais l'assassin qui fût pris, appliqué à la question, & mis en quartiers tout vif n'en accusa ni l'un ni l'autre. Elizabeth, qui avoit toûjours quelque sentence, judicieuse, & mysterieuse dans la bouche, dit au sujet de la mort du Duc, *que la France avoit perdu en lui son œil droit ; mais qu'elle avoit recouvré une main qui lui manquoit.* Voulant designer par l'œil droit, le Duc qui par son courage, & son experience consommée, conduisoit les affaires du Royaume, dans un temps où les Huguenots l'avoient rempli de troubles, de sorte

te que le Roy ayant perdu un tel homme, pouvoit dire qu'il avoit perdu on œil droit. par la *main que le Roy* avoit retrouvée, elle vouloit designer l'autorité excessive que ce Duc s'étoit acquise dans le Royaume, si grande qu'elle alloit de pair avec celle du Roy, & qu'il auroit portée bien plus loin, s'il avoit vécu encore quelque temps, au milieu de sa bonne fortune, & de ses victoires: peut-être jusques à reduire la Couronne de France en un estat pire, que celui, où la mit le Duc son frere. Les Huguenots se réjoïrent de la mort de ce Duc, qui étoit leur plus grand ennemi, & qui sollicitoit incessamment la Cour à les detruire, ce qui fit encore dire à Elizabeth, *que la mort du Duc de Guise avoit gueri les Huguenots, d'une grande playe.* 1563.

Sur la fin de l'année presente la Reine Elizabeth fit un grand coup de generosité publique, que l'on peut régarder comme l'unique que l'on eût vû en elle: car, à la reserve de certaines choses qui regardoient un certain faste conforme à son inclination, comme de donner des récompenses, des Charges, des honneurs à ses favoris, à quoi elle étoit fort portée, on peut dire qu'elle se soucia peu de ces magnificences publiques, faites pour la gloire des siecles futurs. *Guillaume Paget* estant donc venu à mourir à l'âge de 76. ans, Mort de Paget.

1563. en une maison de Campagne où il s'étoit retiré, pour se reposer de ses travaux, & mener une vie privée; Elizabeth, fit transferer son corps à Londres, & lui fit faire des funerailles magnifiques, aux dépens du Tresor Royal, quoi que les enfans de ce Seigneur fussent des plus riches, & des plus considerables du Royaume. La cérémonie des obseques fût accompagnée de tous les honneurs qu'on auroit fait à l'Ambassadeur d'une teste Couronnée. Mais la Reine voyant que ses enfans, & ses parens qui étoiens Papistes, auroient vû avec déplaisir qu'on l'eût enterré avec les cérémonies des Réformez, voulut bien leur ôter ce scrupule, & leur faire sçavoir, qu'ils pouvoient pratiquer toutes les cérémonies de leur Religion, en telle Chappelle d'Ambassadeur qu'il leur plairoit: leur permettant même pour cette fois, & sans consequence, de pouvoir faire dire un service à leur pere dans sa propre maison. Declarant au reste que l'honneur qu'elle vouloit faire au mort, ne régardoit pas la Religion: & que c'étoit seulement une marque exterieure d'estime qu'elle vouloit donner en cette occasion, au merite d'un homme, qui avoit rendu des services importans à son pere d'heureuse mémoire. Aussi est-il vrai que jamais on n'a fait un honneur semblable à celui-ci, à qui que ce soit, aux dépens du public, en Angleterre.

Pa-

Paget étoit un homme de basse naissance, mais qui étoit né en un temps, où la fatalité de l'Angleterre élevoit les uns de la poudre aux plus grandes dignitez, pendant qu'elle en precipitoit d'autres des premiéres grandeurs, à la derniére misére. Le Cardinal de Wolsey, & Cromwel, qui avoient reconnu son genie furent les premiers qui lui ouvrirent le chemin à sa fortune. Sa prudence, sa bonne conduite, & son adresse firent le reste; qualitez qui lui ont été si particuliéres, qu'on a presque toûjours vû en Angleterre, les gens qui s'élevent de peu, tomber bien-tôt aprés: semblables aux feux d'artifice, qui s'élevent si haut quelques fois, & jettent tant de clarté, qu'ils effacent celle des étoiles, mais qui un moment aprés s'évanouissent en l'air. Au lieu que cet homme, qui étoit monté à la fortune par son merite, la conserva aussi par le même moyen, & devint un des plus considerables du Royaume. Henry VIII. avoit coûtume de dire, *qu'il étoit né pour être Ambassadeur*. Il fût aussi trés-souvent, & jusques à 12. fois employé à des Ambassades extraordinaires, & sur tout, deux fois vers Charles-Quint, & 4. fois vers François I. qui avoit si bonne opinion de sa capacité, qu'il pria Henry VIII. de le vouloir laisser resider auprés de lui. Il fût un des Conseillers executeurs Testamentaires, qu'Henry VIII. nom-

1563.
Sa naissance, & son merite.

1563. nommа, pour conduire les affaires pendant la minorité de son fils, ce qui lui acquit l'estime particuliére d'Edouard VI. qui le fit, (quoi qu'il fût Catholique) Chancelier de la Principauté de Lancastre; & Chevalier de la Jarretiére, en la place du Duc de Northumberland, que le Roy avoit ignominieusement degradé. Elizabeth, étant parvenuë à la Couronne, ne laissa pas d'avoir beaucoup d'estime pour lui, quoi qu'elle le crût fort attaché au Papisme, tant pour les services qu'il avoit rendus au Roy son Pere, que pour ceux qu'elle en avoit reçû elle même, ayant beaucoup contribué à la faire mettre en liberté. Elle auroit même souhaité, qu'il eût pû exercer les mêmes Emplois qu'il avoit eu sous le Regne de Marie; mais se sentant vieux, & valetudinaire, il demanda la permission de se retirer, qui lui fût accordée: la Reine ne laissoit pourtant pas de le faire consulter dans les affaires de plus grand importance, surtout lors qu'il s'agissoit de parler de Mariage pour elle, parce qu'elle le régardoit comme un homme de probité, & entiérement desinteressé.

Les choses se disposent à une Paix pour les Huguenots.

La guerre qu'on avoit recommencée contre les Huguenots parce qu'ils ne vouloient pas rendre Orleans, & qui avoit été cause de la mort du Duc de Guise, paroissoit alors extremement échauffée, mais elle commen-

ſçoit pourtant à s'attiedir: d'un & d'autre 1563.
côté, & tout ſe diſpoſoit à la paix. Les Catholiques aprés avoir perdu le Duc, crûrent qu'ils ne pouvoient plus eſperer de faire la guerre avec avantage: d'ailleurs le Roy étant preſt de ſortir de ſa minorité, il faiſoit peine à la Reine & au Conſeil de lui remettre entre les mains le Royaume en l'eſtat qu'il étoit, déchiré au dehors & au dedans par de facheuſes guerres, ce qui les obligea de ſe reſoudre à faire la paix avec les Réformez du mieux que l'on pourroit. Les Reformez ne demandoient pas mieux que de faire la Paix, parce qu'ils ne tiroient pas beaucoup d'avantages de la guerre, & que la Reine Elizabeth leur avoit déclaré qu'elle vouloit bien leur continuër ſa protection, & quelque ſecours, mais qu'elle ne vouloit plus faire les dépenſes immenſes neceſſaires pour ſoûtenir leur parti; de ſorte qu'ils ne devoient pas negliger les occaſions de faire la paix, s'ils en trouvoient de raiſonnables. Ce qu'ils firent au commen-
cement de cette année, & la firent plus avan- 1564.
tageuſe qu'ils ne l'auroient oſé eſperer: car on leur laiſſa la liberté entiére de conſcience, & l'exercice de la Religion dans toutes les maiſons des Gentilshommes & Barons du Royaume: on leur rendit les biens confiſquez: on élargit tous leurs priſonniers; on donna une Amniſtie générale pour tout ce

 qui

1564. qui s'étoit passé ; on rétablit le Prince de Condé en tous ses honneurs & dignitez, & on leur accorda d'autres choses si avantageuses, que la Reine Elizabeth en ayant lû les articles, dit, *que les Huguenots étoient plus heureux, & plus craints en France qu'elle ne l'avoit crû, ce qu'elle regardoit comme un avantage considerable pour l'Angleterre.*

Paix entre les François & les Anglois.

Cependant les Ambassadeurs de Philippe II. & de la Republique de Venise, travailloient avec chaleur à Paris, par ordre de leurs Maîtres, à faire la paix entre les François, & les Anglois, & ils n'eurent pas de peine à y réüssir par les dispositions favorables, qu'ils trouvérent des deux costez. Charles IX. souhaitoit la Paix afin de commencer son regne avec quelque tranquilité, & de mettre en bon ordre les affaires du Royaume qui avoient été broüillées par les guerres de Religion. Elizabeth ne la souhaitoit pas moins, parce qu'il lui fachoit d'accabler son peuple par des imposts, & de s'engager en une guerre, qui ne se pouvoit faire qu'avec des dépenses infinies, où elle risquoit de perdre beaucoup, sans qu'elle en peût esperer un grand avantage. Elle fit tout ce qu'elle pût pour se faire rendre la Ville de Calais, mais comme les François la pouvoient encore garder 4 ans par le Traité qu'on avoit fait, elle offrit de donner au double de ce

dont

dont on avoit convenu, si on la lui vouloit rendre alors. Mais la Cour de France qui avoit resolu de ne la restituer jamais, quelques promesses qu'on en eût faites, ne voulut pas écouter cette proposition. Le Traité de paix fût donc conclu sans cela, on y confirma même celui qui avoit été fait au sujet de Calais 4. ans auparavant; il fût convenu seulement, que l'on remettroit les choses de part & d'autre au même estat où elles étoient avant la guerre; le Traité ne fût pas plûtôt signé, qu'on s'envoya de magnifiques Ambassades de part, & d'autre. 1564.

Quelques difficultez de Commerce étant survenuës en ce temps-là, entre quelques Marchands Anglois, & Flamands, on crût qu'il en naîtroit une rupture entre Philippe II. & Elizabeth, car celle-ci par politique, pour gagner l'affection de ses Peuples, & leur témoigner combien elle s'interessoit à la défense de leurs droits, & de leur commerce, donna permission aux Maltottiers de mettre des charges extraordinaires, sur les marchandises des Flamands, quoi qu'on en eût convenu autrement entre les deux Nations. La Regence de Flandres, en fit de même sur celles des Anglois: & cette jalousie de commerce étoit allée si loin, qu'on avoit défendu absolument de part & d'autre tout transport de marchandises de quelque nature qu'elles fussent;

Difficultez sur le Commerce.

1564. sent; défense qui fût fort préjudiciable au Public. Mais *Dom Diego Gusman de Sylva*, Ambassadeur de Philippe II. auprés de la Reine Elizabeth, en la place du Duc de Feria, travailla avec tant d'habileté à étouffer ces différens dés leur naissance (qui en un autre temps auroient pû causer de grandes guerres) & il trouva de si bonnes dispositions à un accommodement dans la Reine Elizabeth, qu'il eût la gloire d'avoir terminé ce différent à la satisfaction des deux Nations, sans en venir à d'autre discussion, qu'à renouveller le Traité de Commerce, que l'on avoit fait avec les Flamands, au temps de la Reine Marie.

Mort de Calvin. En ce temps-là mourût *Jean Calvin* à Geneve, le 27. Mai. Le Garde des Sceaux Baccon, en ayant voulu donner la nouvelle, à la Reine qui ne l'aimoit pas, à cause de son humeur austére, & qu'il vouloit établir une Reformation toute nuë, lui répondit, *que les Catholiques avoient perdu un grand Critique, & les Protestans un Auteur satyrique.* Mais Baccon qui estimoit infiniment le merite extraordinaire, *de ce grand serviteur de Dieu* (c'est ainsi qu'il l'appelloit) prit la parole, & commença à parler à la Reine du merite d'un si grand homme, de son grand sçavoir, & de son zele extraordinaire, & de ce qu'il avoit été si utile à l'Eglise de Jesus

Christ,

Christ, par la Réformation, pure, sainte, 1564.
& conforme à l'Evangile, qu'il avoit établie, que toutes ces choses rendroient immortel le nom d'un tel Reformateur. A quoi la Reine repliqua, *Monsieur Bacton, Calvin a fait une Reformation pour lui même & conforme à son humeur, comme si tout le monde étoit obligé de se conformer à son austerité. Jesus Christ fit son entrée autrefois à Jerusalem chargé de Palmes, & de branches d'Olivier; il permit même aux femmes, d'étendre leurs plus riches ornemens sur les chemins par où il devoit passer. Il ne rebuta point la femme qui oignit ses pieds de parfums & d'aromates. Les Sacrificateurs du Vieux Testament, consacroient leurs Victimes sur des Autels, en habits riches, & avec des encensemens precieux. Mais Calvin avec son humeur austere, a reduit l'Eglise à un culte nud, & une devotion lugubre, depouillée de tout ornement: en sorte que les Assemblées des Réformez, ressemblent bien plus à une prison remplie de criminels, qu'à des assemblées de Religion. Cependant le Prophete nous exhorte, à servir Dieu avec joye, & ailleurs à loüer le Seigneur avec les Orgues, les Cimbales, & autres instrumens de musique; comment peuton faire cela dans les ténébreuses assemblées de Calvin?*

La Replique que fit Elizabeth à Dom

1564. Diego Gusman de Sylva, ne fût pas moins considerable. Il demanda une Audience à la Reine, pour lui faire part de l'heureux succez qu'avoit eu le Concile de Trente qui venoit de finir. Il s'étendit sur la necessité que l'Eglise avoit d'un tel Concile, & sur les avantages qui en reviendroient à toutes les Nations qui se soumettroient aux decisions qui y avoient été faites, il fût même long-temps à lui dire des particularitez de l'ordre qu'on y avoit observé. La Reine l'écouta, parût admirer ce qu'il lui disoit, & lui répondit en ces termes. *Vous me surprenez beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur, de me parler de la fin d'un Concile qui se soit tenu à Trente; je n'ai jamais sçû qu'il y eût de Concile assemblé en cette ville là pour l'Eglise: je sçavois seulement qu'il y avoit une assemblée de Prestres & de Moines, dependans du Roy Catholique, & convoquée par ses ordres. Ainsi tout l'avantage de ce Concile en reviendra au Roy vôtre Maître, de quoi je me rejoüis beaucoup, par le plaisir que je voi qu'il en ressent. Je me ferois aussi une grande joye de concourir à faire assembler un Concile général & libre, & qui fût convoqué par l'Eglise, & pour le bien de l'Eglise, & j'y contribuerois de tous mes soins, & de toute l'étenduë de mon plus grand zele.*

Réponse au sujet du Concile.

Quelques jours aprés le même Ambassadeur

deur vint donner avis à la Reine d'une chose extraordinaire qui venoit d'arriver à Rome. C'étoit une conspiration que le nommé *Benoît Accolti*, avec plusieurs autres avoient faite, de tuer le Pape Pie IV. Ils s'étoient mis cette folie dans la teste, qu'aprés la mort de ce Pape, il y en devoit avoir un parfaitement saint, de sorte que pour rendre au plûtôt ce service à l'Eglise; ils avoient resolu de faire mourir l'autre: mais ils furent découverts, pris, & arrestez lors qu'ils étoient sur le point d'executer leur dessein, la Reine s'étant prise à rire, lui répondit. *Ces gens là sont fous sans doute, de vouloir tuer un Pape trés saint, pour en avoir un qui soit simplement saint. Il me semble*, repliqua l'*Ambassadeur qu'ils n'étoient pas tant fous, de croire qu'ils pourroient avoir un Pape réellement saint, au lieu de celui qui ne l'est que de nom. Cette Eglise-là est bien à plaindre*, reprit la Reine, *où il n'y a pas jusques aux fous, qui n'ayent horreur de donner la qualité de trés-saint, à celui qui en est le Chef.* A propos de cet Ambassadeur, il ne sera pas inutile de sçavoir, comment il obtint cette Ambassade, puis qu'elle contient des particularitez trés-necessaires à l'intelligence de cette Histoire.

1564. Autre repli-que cu-rieuse.

Le Roi d'Espagne ayant rapellé le Duc de Feria, envoya en sa place *Dom Alvaro de Quadra*, Evêque d'Aquila, Elizabeth fût fa-

Un Evêque Ambassadeur.

1564. fachée, qu'aprés s'être si ouvertement declarée ennemie de l'Eglise Romaine, refusé de recevoir un Nonce, & la publication du Concile de Trente dans ses Estats, on lui envoyât pour Ambassadeur un Evêque. Mais elle dissimula son ressentiment pour ne pas violer le droit des gens, & ordonna qu'on le reçût avec les mêmes honneurs qu'on avoit faits au Duc de Feria: par ce moyen elle appaisa les Catholiques, entre lesquels il y en avoit qui étoient dans les plus hautes Charges, dans le Conseil, & même qui avoient beaucoup de part à sa faveur. Cet Evêque affecta de ne paroître à la Cour qu'avec les habits Episcopaux, la Croix, & le bonnet quarré; ce qui fit plaisir à la Reine, qui aimoit à se voir faire la Cour par des gens de ce caractere, & de ce faste.

à Londres.

Il affectoit aussi de celebrer solemnellement toutes les festes dans sa Chappelle, avec le plus grand concours de Catholiques qu'il se pouvoit. Il ne manquoit pas même à faire toutes les fonctions de sa Religion dans les maisons particuliéres des Catholiques, comme baptiser, porter l'extréme onction aux malades, &c. Elizabeth faisoit semblant de ne rien voir de tout cela. Mais quand elle apprit, que cet Evêque ne se contentoit pas de captiver l'esprit des Catholiques, & de les affermir dans leur Religion, mais qu'il

Elizabeth n'y prend pas plaisir.

entretenoit des pratiques secrettes avec la 1564.
maison du Cardinal Polus, trés-considerable par la grandeur de sa naissance, par ses richesses, par le merite particulier des personnes de l'un & de l'autre sexe qui la composoient, & qui étoit devenuë plus puissante encore par la faveur de la feuë Reine Marie, à cause de l'alliance qui étoit entre elle, & cette famille, & de l'estime particuliére qu'elle avoit faite du Cardinal. C'étoit en un mot la seule maison du Royaume, qui lui peût donner quelque sujet de crainte. Voyant donc une si grande liaison de l'Ambassadeur avec cette famille elle en conçût de la jalousie, & prit la resolution de l'avis de son Conseil de travailler à le faire rappeller en Espagne; elle en fit prier plusieurs fois Philippe II. par l'Ambassadeur qu'elle avoit à Madrid, & en écrivit la lettre suivante au Roy.

SIRE, ET MON CHER FRERE,

Du moment que mon Ambassadeur en vôtre Cour me fit sçavoir la resolution qu'avoit prise vôtre Majesté de rappeller le Duc de Feria, & de mettre en sa place Dom Alvaro de Quadra Evêque d'Aquila, j'aurois pû [illegible]dre ombrage avec sujet de voir venir un [illegible]ssadeur si peu convenable à l'estat present

Lettre d'Elizabeth au Roi Philippe.

1564. *sent de ma Cour, & vous prier d'en user autrement. Mais j'ay mieux aimé aller contre mes droits, que de m'opposer à vos intentions, assurée que vôtre Majesté dont la prudence est consommée, ne m'envoyeroit aussi qu'un homme dont la conduite me peût être agréable. Je n'ignore pas qu'en matiére d'Ambassades on ne régarde pas à la qualité de la personne, mais au Caractére dont le Prince qui l'envoye l'a revestu. Quoi que je ne sçai pourtant, si j'eusse envoyé un de mes Evêques pour resider auprés de vôtre Majesté, ce qui en seroit arrivé, ni comment vous, & vos Peuples, & vos Ecclesiastiques l'auroient regardé. Je ne laissai pourtant pas de faire recevoir M. l'Evéque, avec tous les honneurs qui sont dûs à l'Ambassadeur d'un grand Monarque tel que vous estes. Mais ce Ministre abusant sans doute des instructions que vous lui aviez données, n'eût pas plustôt mis le pied dans mon Royaume, qu'il y fit bien plus les fonctions d'Evêque, que celles d'Ambassadeur, à quoi j'ay voulu que l'on fermât les yeux, pour ne pas voir plusieurs choses contraires aux Loix de cet Etat: Mais je ne puis souffrir que ce Prelat entreprenne des choses, sous pretexte de son caractére, qui sont & contre nos Loix, & capables de troubler le repos de mon Royaume; n'y ayant pas jusqu'au Peuple qui [illegible] soit apperçû des Cabales, & des pr[illegible]*

secettes qu'il trame, avec certaines Maisons 1564.
qui me sont suspectes. J'espere que vôtre Majesté qui est Maitre de tant de païs sçaura mieux que personne de quelle consequence sont de telles entreprises, qu'elle y apportera d'elle même les remedes necessaires, & qu'elle ne voudra pas souffrir qu'il soit fait à autruy, ce qu'elle ne voudroit pas qui fût fait à elle même. J'y joindrai mes priéres particuliéres, afin qu'il vous plaise de rappeller cet homme au plustôt, autrement je ne sçaurois vous répondre de ce qui lui pourroit arriver de la part d'un Peuple qui m'aime, quand on le verroit agir ainsi contre mes interests. Je croi que c'en est assez dire à un Prince aussi prudent que vous, avec quoi je demeure....

Duplcix assûre que quoi que le Roi Philippe, ne changeast guerre ses resolutions, que la Lettre d'Elizabeth, lui avoit donné beaucoup à penser, & qu'il delibera plusieurs fois avec son Conseil, de la maniere en laquelle il lui répondroit. On lui fit enfin la réponse suivante en peu de mots.

MADAME ET MA CHERE SOEUR,

Jamais lettre ne m'a tant surpris que celle Réponse.
que j'ay reçû de vôtre part, par laquelle vous me

1564. *me faites de grandes plaintes de l'Evêque de Quadra mon Ambassadeur, & me priez de le rappeller au plûtôt. La condition des Princes seroit bien miserable, Madame, s'ils étoient obligez de rappeller les Ambassadeurs qu'ils envoyent avec tant de dépense dans les Cours étrangéres, & en remettre d'autres en leur place, dés que les Souverains en concevroient quelque soupçon, ou qu'ils en auroient le moindre mécontentement, fondez le plus souvent sur des rapports faux. Pour moi quand j'ay choisi un Evêque pour être Ambassadeur auprés de vôtre Majesté j'ay crû faire un choix qui vous seroit & agréable & utile, sachant que les Ecclesiastiques sont d'ordinaire d'une humeur plus tranquille, & moins remuante que les autres; Je suis persuadé aussi, que quand vôtre Majesté aura mieux examiné les bonnes qualitez & la conduite sage de mon Ambassadeur, qu'elle me priera de le laisser plus long-temps auprés d'elle, bien loin de me demander que je le rapelle. Dans cette confiance je m'offre en toute autre chose de vous faire voir que je suis de vôtre Majesté,* &c.

Alvaro mal-traité; sa mort. Elizabeth qui voyoit de prés le mal que Philippe ne vouloit pas voir si loin, & qui pensoit toûjours à ses intérests particuliers, crût aprés ce refus du Roi d'Espagne un juste sujet de violer le droit des gens

l'égard de son Ambassadeur, & qu'elle étoit 1564.
en droit de faire, ce que fit Charles-Quint aux Ambassadeurs de François I. En effet elle traita ce pauvre Evêque tout comme s'il avoit été le moindre de ses sujets, & non pas le Ministre d'un grand Roi. Car elle commença par lui donner sa maison pour prison, sans en avoir donné aucun avis au Roi son Maître, en suite elle l'obligea de comparoître devant la Justice ordinaire, où il fût obligé de répondre à plusieurs chefs d'accusation qu'on avoit faits contre lui. Mais cet Evêque infortuné vint à mourir pendant qu'on travailloit à son procez, au grand déplaisir des autres Ambassadeurs, même des Protestans, qui se voyoient deshonorez, leur Caractére avili, & le droit des gens foulé aux pieds, en la personne de leur confrere; outre que cet Evêque étoit d'ailleurs un fort bon homme.

On a differemment raisonné sur la cause de sa mort. Les uns disent qu'il mourut de déplaisir & de chagrin de se voir si maltraité: étant si jaloux de l'honneur de son Maître, qu'il ne se pouvoit consoler, d'avoir eu le malheur, d'être l'occasion à ce Roy, de recevoir le plus grand affront, que jamais Prince eût reçû. D'autres disent qu'Elizabeth n'ayant pû trouver des preuves suffisantes contre l'Ambassadeur, & s'étant apperçûë
que

1564. que c'étoit plûtôt par passion, & par des soupçons mal fondez, que par de justes raisons, qu'elle s'étoit portée à faire une telle violence, contre un homme revêtu d'un tel Caractére, & qu'ainsi elle ne pourroit s'en excuser auprés du Roy son Maître; elle prit le parti de faire empoisonner ce Ministre, afin d'ensevelir aveque lui la honte dont une telle action la devoit couvrir. Par ce moyen elle empêchoit cet homme de justifier son innocence, & donnoit plus de poids, ou de couleur au moins, aux raisons qu'elle devoit alleguer à Philippe II. Enfin il y en a qui ont dit, que ce fût un coup des Espagnols qui sçachant que cet Evêque étoit coupable, & que si les choses alloient plus avant, on pourroit découvrir les cabales que cet homme faisoit, & qui auroient rendu odieux leur Roi aux Anglois, ne trouvérent pas de meilleur remede que de faire empoisonner leur Ambassadeur, croyant qu'aprés sa mort il ne se parleroit plus de cette affaire, qui auroit eu de terribles suites; s'il avoit fallu venger un tel affront fait à un Ambassadeur, & qui ne laissa pas de faire faire d'étranges réflexions à toute l'Europe.

On méprise cet affront. Je me contente de rapporter cela historiquement sans entreprendre de decider cette question. Je veux croire que Philippe & Elizabeth ont témoigné tous deux be[illegible]

coup de prudence dans cette occasion. L'une 1564.
en trouvant le secret de faire avaler au Roy Philippe une pillule aussi amere que celle-là, sans s'appercevoir de son amertume: & l'autre d'avoir la politique de ne rien témoigner de ce qu'il en avoit senti. Mais on ne peût s'empêcher de dire, qu'un tel affront meritoit bien au moins qu'on en témoignât quelque ressentiment, & que l'on s'en fit faire quelque reparation. Car enfin toute la Terre a sçû que l'Ambassadeur avoit été mis en prison, & qu'il fut obligé de répondre devant les Juges ordinaires, & qu'il est mort en prison, & qu'il fût enterré avec fort peu de ceremonie. Sans qu'il paroisse que le Roi Philippe ait fait d'autre démarche pour s'en faire faire raison, sinon qu'il envoya aussi-tost en la place de l'Evêque Dom Diego Gusman de Silva. Il faut bien dire ou que ce Prince avoit grand besoin de l'Angleterre, ou qu'il ne jugea pas alors le temps propre à témoigner son ressentiment. Quoi qu'il en soit, Philippe II. ne fit que dissimuler, car il ne faut pas douter qu'il n'ait gardé cette injure gravée dans son cœur; mais Elizabeth l'ayant reconnu fort timide à témoigner du ressentiment en prit occasion de le chagriner en toutes rencontres.

Cependant Philippe II. ayant reconnu que la Reine Elizabeth cherchoit à se broüil-ler

Vengeance de Philippe II.

1564. ler avecque lui, voulût lui faire sentir qu'il n'ignoroit pas ses intentions, & qu'il étoit capable d'arrêter l'insolence des Anglois, qui non contens d'en user de la sorte avecque lui en Angleterre, avoient encore entrepris d'insulter les vaisseaux François sur les côtes d'Espagne, sous pretexte d'aller aux Indes Occidentales. Pour se vanger de tout cela il fit confisquer des vaisseaux Anglois richement chargez qui étoient à l'ancre au Port d'Andalousie & ailleurs; il prit pour pretexte que deux Pirates Anglois, avoient attaqué deux Vaisseaux Espagnols qui donnoient la chasse à des François. En même-temps il fit éclatter le ressentiment qu'il avoit contre cette Nation, & le dessein qu'il avoit de rompre avec elle, par le mépris qu'il témoigna à l'ordre de la Jarretiere, qu'il renvoya à la Reine Elizabeth, par un simple Gentilhomme, & sans daigner lui en écrire: il défendit aussi de celebrer la fête de S. George en l'honneur de cet ordre, comme on avoit accoûtumé de faire, comme si ce pauvre Saint eût été cause de leur rupture.

Encore une autre. Quoi qu'Elizabeth eût été fort sensible à toutes ces démarches de Philippe II. rien ne lui fit tant de déplaisir, que le choix que fit ce Prince de Richard Chelley, pour l'envoyer en Ambassade vers l'Empereur Maximilien, parce que c'étoit un homme qui avoit quitté

l'An-

l'Angleterre, & qui étoit entré au service 1564.
du Roy d'Espagne, sans en avoir eu la permission de la Reine; il faut joindre à tout cela, les affronts insignes que les Anglois reçûrent en Espagne, de Ruitz Gomez de Silva, à l'occasion de ce que sa femme qui étoit favorite de Philippe II. ayant écrit une lettre de recommandation à la Reine Elizabeth, en faveur de quelques Catholiques, la Reine n'avoit pas daigné lui faire réponse, s'étant contentée de lui faire écrire par un Secretaire, sans avoir eu aucun égard à sa recommandation. Le Cardinal de Granvelle n'avoit pas moins chagriné les Anglois en Flandres en plusieurs occasions. Enfin à tous ces sujets d'un ressentiment particulier, se joignit le ressentiment général au sujet de la Religion Romaine, dont Philippe II. vouloit être le Protecteur, & que la Reine Elizabeth vouloit détruire. Avec tout cela le Duc, soit qu'il eût quelque amitié pour les Anglois, ou qu'il fût jaloux de l'aggrandissement de Silva faisoit tout ce qu'il pouvoit pour adoucir les sujets de mesintelligence qui arrivoient. Elizabeth, faisoit aussi semblant de le faire de son costé: parce qu'elle étoit montée sur le Trône, avec dessein de se défendre contre l'Espagne, si elle en étoit attaquée, mais non pas de commencer jamais la guerre contre cette Nation: de là

vient,

1564. vient, qu'un jour comme on lui disoit, que l'occasion étoit belle de se vanger de Philippe II. elle répondit ces paroles, *l'Espagne est un monstre, qui mord quand on l'approche: & qui devore si on le touche*, ajoûtant *qu'il est dangereux de faire la paix avec cette Nation, mais qu'il y a encore plus de peril à lui faire la Guerre.*

HISTOI

HISTOIRE D'ELISABETH REINE D'ANGLETERRE.

LIVRE CINQUIE'ME.

Tout ce qui s'est passé de considerable sous son régne, depuis l'an 1565. jusques à la fin de 1572.

Deja depuis la fin de l'année precedente Matthieu Stuard Comte de Lenox & Henry son fils, avoient obtenu permission de la Reine de passer en Ecosse pour visiter la Reine Marie leur Tante, qui les reçût avec de grands témoignages d'affection [en] Fevrier 1585. Cette Princesse qui avoit [l]e malheur de se rendre amoureuse en un mo- 1565. Affaires d'Ecosse.

1565. ment du premier venu qui lui plaisoit, n'eût pas plustôt vû le Comte qu'elle en devint si passionnée, qu'abandonnant toutes affaires elle ne pensoit qu'à se divertir aveque lui : ce qui ne plaisoit du tout point à la Noblesse Ecossoise, d'autant plus que le bruit couroit qu'il y avoit promesse de mariage entre eux, & qu'ils n'attendoient plus, que le consentement de la Reine Elizabeth pour l'accomplir. La Reine approuvoit assez ce mariage, étant proche parente des deux parties ; mais la raison d'Estat de ne pas laisser aggrandir ainsi une Puissance voisine l'emporta dans son esprit : outre qu'elle auroit voulu être l'arbitre du mariage, & que la premiere pensée en fût venuë d'elle, ou avoir pû marier cette Princesse avec celui, qu'elle auroit jugé le plus affectionné au bien des deux Nations.

Ayant donc été avertie de ce qui se passoit, elle envoya un Ambassadeur à la Reine Marie & au Comte, pour leur representer qu'elle trouvoit fort étrange, qu'ils traitassent avec tant de précipitation une affaire aussi importante que celle de leur mariage, & qu'elle les prioit, en qualité de bonne parente d'en user avec plus de précaution, de se donner quelque patience, & de laisser un peu meurir les affaires. Mais la Reine & le Comte qui ne pensoient qu'à leurs amours, & qui n'écoutoient que leur passion, n'eurent au-

Au sujet du mariage de la Reine,

cun

cun égard à ses remontrances, ce qui obligea Elizabeth d'en venir à des voyes violentes, pour empêcher ce mariage. Elle envoya d'abord en toute diligence le Comte de Trokmorton en Ecosse, dire au Comte de Lenox & à son fils, que ne leur ayant donné permission de demeurer en Ecosse que deux mois, qui étoient déja écoulez, elle leur ordonnoit de s'en retourner incessamment en Angleterre : qu'autrement on les mettroit au ban, & qu'on confisqueroit leurs biens. Et pour diminuer le chagrin qu'un tel ordre devoit donner à la Reine Marie, elle lui envoya en même temps deux Ambassadeurs, sçavoir le Comte de Bedfort, & le Comte de Barwick, avec ordre de lui proposer de la marier avec le Comte de Leycester son favory. Ces Ambassadeurs en parlérent fort ouvertement à la Reine Marie, & pour lui faire mieux agréer ce mariage, ils luy promirent de la part d'Elizabeth, qu'elle la declaroit heritiére du Royaume d'Angleterre, si elle venoit à mourir sans enfans, ce qu'elle ne pouvoit faire, à moins qu'elle n'épousât un Anglois ; ne voulant pas faire tomber la Couronne en des mains étrangéres, elle faisoit toutes ces propositions pour empêcher aussi le mariage que la Maison de Guise negocioit de cette Princesse avec l'Archiduc Ferdinand frere de l'Empereur Ma- 1565.

 ximilien,

1565. ximilien, à quoi le Duc travailloit de toute sa force. Aprés qu'il fût mort le Cardinal de Guise travaille à la marier avec l'Archiduc Charles.

On rejette ce mariage. Les François ne vouloient pas le mariage de la Reine Marie avec aucun Prince de la maison d'Aûtriche, soit par l'aversion qu'ils avoient pour cette famille qui leur étoit fort suspecte, soit parce qu'ils voyoient que ceux de la Maison de Guise, ne travailloient à le faire réüssir que pour leur interest propre, & pour se rendre plus puissans par des Alliances étrangeres. Ils ne vouloient pas aussi qu'elle se mariât avec le Comte de Leycester, non seulement parce qu'ils ne la croyoient pas digne d'un tel mariage, ni qu'il fût de l'honneur de la France, de souffrir que la veuve d'un de ses Rois épousât un simple Comte d'Angleterre; mais aussi parce qu'ils sçavoient que ce Comte étoit trop attaché aux intérests de la Reine Elizabeth. Les Ecossois de leur côté, jaloux de leurs Privileges n'auroient pû voir sans beaucoup de déplaisir, leur Reine se marier avec un Prince de la maison d'Aûtriche, & encore moins avec un Comte qui dependoit entiérement de la Reine Elisabeth & qui ne pensoit qu'à faire sa fortune, aussi firent-ils tout ce qu'ils pûrent pour empêcher ce mariage. Ils avoient en cela le même but que la Reine Elizabeth, qui ne pensoit

Par: I. Pag. 26

soit à rien moins qu'à marier leur Reine, 1565.
mais à gagner du temps, & à attendre des conjonctures plus favorables à ses desseins. Aussi est-il certain qu'elle proposa ce mariage, non pas qu'elle crût qu'il réüssiroit, ni qu'elle le souhaitast, mais parce qu'elle le jugea propre à detourner la Reine Marie de son dessein, & à l'empêcher sur tout d'écouter les propositions de mariage qu'on lui faisoit de la part de l'Archiduc. D'un autre côté pour empêcher l'Archiduc lui-même de presser son mariage avec Marie, elle lui faisoit esperer de se marier avecque lui; ce que les Princes de la maison d'Autriche auroient souhaité avec passion, parce qu'ils auroient bien plus trouvé d'avantages en s'alliant avec l'Angleterre, qu'avec l'Ecosse.

La Princesse de Baden arrive à Londres.

En ce temps-là vint à Londres la Princesse Cecile, fille de Gustave Roy de Suéde, mariée avec le Marquis de Baden. Ce que fit la Reine de Sceba pour Salomon, cette Princesse le fit pour Elisabeth, car étant devenuë l'admiratrice de sa gloire & de sa reputation, elle vint du fonds de l'Allemagne en Angleterre, pour voir cette Princesse qui faisoit tant de bruit. Le Marquis son Epoux, qui ne pouvoit rien refuser à une femme qu'il aimoit avec passion, voulut l'accompagner lui même dans ce voyage. La Reine ayant appris le dessein de cette Princesse, qui ve-

1565. noit de si loin, grosse de six mois lors qu'elle partit pour ce voyage, en fût si ravie, qu'elle ordonna qu'on lui fit les mêmes honneurs, qu'on auroit pû faire à sa propre sœur. Elle lui donna un appartement dans Witchal, & fournit de son tresor à toute la dépense de la Princesse; on lui fit en un mot toutes les caresses possibles, toutes les Dames d'Angleterre lui faisoient la Cour, & tous les principaux Mylords se firent un plaisir de la régaler.

Elle accouche. Le 14. Septembre elle accoucha d'un Prince. La Reine n'eût pas plustôt appris qu'elle estoit dans les douleurs de l'enfantement qu'elle lui envoya la Comtesse d'Arondel, & la Duchesse de Sommerset avec plusieurs autres Dames, pour la secourir: Elle trouva par ce moyen à Londres toutes les commoditez qu'elle auroit pû avoir dans sa propre maison, sans avoir l'incommodité que donne ordinairement la trop grande quantité de domestiques, qui sont souvent plûtôt à charge, qu'ils ne donnent de veritable secours. D'ailleurs, chacun qui savoit que la Reine aimoit passionnement cette Princesse, se faisoit un plaisir de lui rendre tous les services possibles. Outre qu'elle estoit si aimable d'elle-même, malgré la rigueur du Climat où elle estoit née, qui rend les esprits ordinairement froids, & pesants; & la coûtume

de

de cette Nation où les filles demeurent 1565.
presque toûjours renfermées & sans aucune société : elle ne laissoit pas d'avoir des agrémens, une vivacité d'esprit, & un certain feu de jeunesse (elle n'avoit alors que 24. ans) qui charmoit tous ceux qui la voyoient : jusques là que la Reine aprés la prémiére visite que lui rendit la Princesse ne pût s'empêcher de dire : *je ne sçai si nôtre Princesse n'est point venuë ici pour me faire voir son esprit, bien plus que pour connoître le mien.* Elle disoit une autre fois en riant *que cette Princesse auroit esté trés-propre à estre femme du feu Roy son Pére, ne doutant pas qu'elle n'eût esté de son goût, mieux que toute autre.* Elle accoucha d'un fort beau Prince, le 14. Septembre de cette année. Le Marquis son Epoux en fit d'abord porter la nouvelle à la Reine, & la pria en même temps de vouloir estre marraine de cet enfant, & d'agréer que le Roy de Suede en fût le parrain.

Tout cela avoit été concerté avant les couches de la Princesse, & l'Ambassadeur de Suede avoit déja ordre de présenter au baptême de la part du Roy son Maître, l'enfant que sa fille mettroit au monde, de sorte que la priére que le Marquis en fit à la Reine ne fût qu'une cérémonie. On différa le baptême du jeune Prince pendant six semaines, afin de donner à l'accouchée le temps de repren- On baptise l'enfant.

1565. dre ses forces, & que l'on peût préparer toutes choses, pour cette cérémonie qui se devoit faire dans l'Eglise de S. Paul, avec toute la magnificence possible, selon les ordres que la Reine en avoit donnez. La Reine alla à l'Eglise pompeusement habillée, toute couverte d'or, de diamants, & de pierreries, ayant à son côté la sage femme, qui portoit le petit enfant sur ses bras, à la suite de la Reine venoient toutes les Dames magnifiquement vêtues, & tous les plus grands de la Cour. L'Evesque de Londres fit la cérémonie du Baptême. Le mesme jour la Reine fit un somptueux festin, où elle fût assise au milieu sur un Thrône, ayant à sa droite la Marquise mére de l'enfant, & à sa gauche le Marquis son pére. Ce grand faste ne plaisoit guere aux personnes graves & âgées, & l'on ne pouvoit comprendre comment une Reine qui aimoit tant l'épargne, faisoit des dépenses aussi inutiles que celles là; car on assûre que la cérémonie de ce Baptême coûta plus de vingt mille livres sterlin; mais il falloit bien souffrir ce faste, puis que c'étoit la passion la plus forte d'Elizabeth: Outre les presens que la Reine fit à la Marquise de Baden & à son enfant, elle écrivit un billet au Marquis son pére pour lui faire sçavoir, que s'il vouloit laisser cet enfant en Angleterre pour y estre élevé, dans la Langue, & les cou-

coûtumes de la Nation, qu'elle le feroit Pair du Royaume, & lui donneroit au premier jour le Collier de l'ordre; mais la mort de ce jeune Prince empescha qu'on ne lui fit tous ces honneurs; qui auroient peut-être donné sujet de jalousie à plusieurs de la Nation. 1565.

Au commencement de cette année la Reine jugea à propos d'assembler le Parlement, tant pour faire plaisir au peuple qui se tient honnoré par la tenuë de ces Assemblées qui representent tous les Ordres du Roiaume; que pour lui faire part du succez de la Guerre, & de la Paix qu'elle venoit de conclurre avec la France; & principalement pour en retirer de l'argent, aprés lui avoir fait connoître les grandes dépenses qu'elle avoit été obligée de faire, soit pour secourir les Reformez de France dans les guerres Civiles, soit pour tant d'Ambassades extraordinaires qu'il avoit fallu faire vers les puissances étrangéres, ou pour recevoir avec la magnificence necessaire les Ambassadeurs des autres Princes. Il est certain aussi que cette Reine faisoit des dépenses infinies, en de semblables choses, & elle en auroit encore fait de bien plus grandes, si elle n'avoit souvent arrêté sa propre inclination, par des raisons de prudence, & par la resolution qu'elle avoit faite en montant sur le Thrône, de ne pas trop charger son peuple, & de se conserver son affe- Le Parlement.

S 5 ction

1565. ction par ce moyen-là : cela n'empêchoit pourtant pas qu'elle ne fit de trés-grandes dépenses, tant pour ses habits qui étoient toûjours magnifiques, que pour les ameublemens de son Palais, & pour les presens qu'il falloit faire à plusieurs Dames, qui ne pouvoient pas faire la dépense, qu'elle vouloit. Son humeur en cela, ne plaisoit pas trop aux Ambassadeurs, qu'elle obligeoit par là à faire aussi de grandes dépenses, & à avoir de pompeux équipages. Aussi disoit-elle des Ambassadeurs, qui n'avoient qu'un train & des livrées ordinaires, *qu'ils faisoient peu d'honneur à la Cour*; ce qui les forçoit de s'accommoder à l'humeur de cette Princesse, qui aimoit si fort la pompe & le faste, que les Ministres des Princes étrangers, appelloient la Cour d'Angleterre, *un Theatre qui changeoit tous les jours de decoration.*

On prie la Reine de se vouloir marier.

La Chambre des Communes tres-persuadée de l'affection que la Reine avoit pour le Peuple, ferma les yeux à toutes les dépenses excessives qu'elle faisoit, & voyant qu'elle avoit besoin d'argent, elle lui fit sçavoir qu'on donneroit les ordres necessaires pour lever cinq cens mille livres sterlin, dont elle se pourroit servir en ses besoins. Le Parlement ayant resolu de faire prier la Reine de vouloir entendre à un mariage, lui deputa l'Orateur accompagné de 30. personnes, pour

pour la prier instamment de la part de toute la Nation, de vouloir se marier, lui disant que tout son Royaume le souhaitoit avec passion, pour éviter les malheurs qui pourroient tomber & sur le Peuple, & sur la Couronne même, si sa Majesté venoit à mourir sans enfans, & pour la mieux porter à cela, on la pria de vouloir du moins nommer un successeur. On lui nomma *Edoüard d'Hastingues Comte d Huntingdon*, & au défaut de celui-là *Tomas Howard*. La Reine ne douta pas que le dessein du Parlement en lui nommant pour successeurs des personnes d'une aussi haute naissance, d'un si grand merite, & d'une si grande consideration, ne fût de lui insinuër qu'il souhaitoit qu'elle épousât l'un, ou l'autre: mais, elle répondit aprés avoir remercié le Parlement du zele & de l'affection qu'il lui témoignoit, *qu'elle n'avoit pas l'ame assez basse pour se vouloir soumettre à un de ses sujets, ni de vouloir obeïr, à ceux à qui elle avoit droit de commander: & qu'elle ne pouvoit se resoudre, à faire part de son lit à ceux qui avoient accoûtumé de la servir à table. Qu'elle souhaitoit bien de contenter son Peuple, mais non pas en se faisant du tort à elle même.* 1565.

Le Parlement ayant appris par ses deputez la réponse de la Reine, entra dans des mouvemens de jalousie & de soupçon, contre elle, Soupçons, & reponses.

 croyant

1565. d'Elizabeth. croyant qu'elle avoit resolu d'épouser quelque Prince étranger, qui pourroit causer autant de troubles & de desordres, que l'on en avoit vû il n'y avoit pas long-temps, par le mariage de Philippe II. avec la Reine Marie. Les Ministres des Princes étrangers, en furent encore plus surpris, parce que chacun craignoit que la Reine venant à se marier avec un Prince étranger, ce Prince, quel qu'il fût ne devint si puissant par cette Alliance, qu'il pourroit troubler le repos de tous ses voisins: mais elle trouva moyen de les rassurer tous, par la declaration suivante; qu'*ils pouvoient les uns & les autres mettre leur esprit en repos, parce que si l'envie de se marier la prenoit, & que ce fût avec quelque étranger, qu'elle auroit soin de faire choix d'un Prince si pauvre, & qu'elle lui feroit de si petits avantages, que l'on n'auroit aucun sujet de le craindre: Qu'au reste elle ne vouloit jamais se defaire de son autorité, & que si elle venoit à se marier, elle ne vouloit pas qu'on peût dire autre chose d'elle sinon qu'elle avoit bien voulu prendre un Mari & un associé de lit, mais non pas du Thrône.*

Personne ne croyoit pourtant qu'une Reine de l'humeur d'Elizabeth, belle, pleine d'esprit, & qui aimoit tant le faste, voulût passer sa vie dans le celibat, quand ce n'auroit été que pour avoir le plaisir de laisser des suc-

successeurs de sa famille à la Couronne. 1565.
C'est ce qui faisoit que tous les Princes de l'Europe qui étoient en âge de se marier, la cherchoient avec soin, mais sans fruit: car elle laissa passer la fleur de sa jeunesse, sans penser à autre chose qu'à se divertir, tantost avec les uns, & tantost avec les autres; payant tout le monde de belles paroles, mais n'en venant jamais aux effets.

Le Roi de Suéde la fait demander en mariage.

On a dit ci-devant, que le Roi de Suéde avoit envoyé des Ambassadeurs en Angleterre sous le Regne de la Reine Marie, pour faire demander en mariage la Princesse Elizabeth, pour le Prince Henry son fils, pendant qu'elle étoit en prison. Depuis, quand elle eût été mise en liberté, & que le Prince de Suéde fût devenu Roy, il crût pouvoir l'obtenir plus facilement, aussi la fit-il demander une seconde fois, par son Ambassadeur, auquel elle répondit, *Qu'il n'y avoit pas de Prince au monde, à qui elle eût plus d'obligation qu'au Roy son Maître, qui avoit été le premier qui l'avoit faite demander en mariage, lors même qu'elle étoit dans une triste prison, & dans un état facheux, & qu'elle n'oublieroit jamais une action de generosité comme celle-là: mais qu'ayant fait serment de n'épouser jamais aucun Prince qu'elle n'eût connu & pratiqué pendant long-temps, elle se voyoit privée du plaisir de pouvoir épouser un*

1565. *Roy d'un si grand merite, ne l'ayant jamais vû ni connu.* C'est ainsi qu'elle se tiroit d'affaires ordinairement; mais quel est le Prince qui auroit voulu risquer de passer en Angleterre, pour voir s'il auroit le bonheur de lui plaire, & s'exposer à être renvoyé s'il ne lui plaisoit pas? Qu'elle étrange Comedie ne joüoit elle pas? Quand on lui proposoit en mariage un homme de sa Nation, elle s'excusoit sur l'inegalité des conditions, disant qu'elle ne vouloit pas devenir compagne de ceux qui lui devoient obeïssance, ni partager le Thrône avec un sujet: & quand on lui proposoit un Prince étranger, elle avoit encore sa réponse preste, disant qu'elle ne vouloit pas épouser un Prince qu'elle ne connoissoit pas, & sans l'avoir long-temps pratiqué. L'Ambassadeur de Venise s'entretenant un jour avec celui d'Espagne, sur le sujet des tours & détours de la Reine Elizabeth à l'égard du mariage, dit en riant, *que la Reine réüssiroit mieux à tromper plusieurs amans, qu'à aimer un seul mary.* A quoi l'autre répondit, *qu'il n'étoit pas de cet avis & qu'il ne pouvoit comprendre comment une Reine qui regardoit comme un deshonneur de partager le Throne avec un mary, pourroit se resoudre à se donner à un amant.*

Mais entre tous les prétendans à la Reine Elizabeth, il n'y en eût point dont on parlast tant

tant que de l'Archiduc Ferdinand d'Aûtriche. Son frere Matthias, étant devenu Empereur, fit tout son possible pour faire réüssir ce mariage, qui auroit été trés-avantageux à sa Maison; il esperoit aussi que la Reine Elizabeth se fairoit Catholique, car autrement le zele de la maison d'Aûtriche ne lui auroit pas permis d'épouser une Princesse hérétique. La Reine aussi de son côté n'auroit jamais épousé un Prince Papiste, pour quelque consideration que ce fût: cependant comme elle étoit d'humeur à ne dégoûter personne, mais d'entretenir tout le monde de belles esperances, elle suivit cette methode principalement dans cette occasion, afin de s'attirer par là, la bienveillance de la maison d'Aûtriche & de tout l'Empire. Ce manege dura jusques à ce qu'elle eût le temps, de bien affermir ses affaires au dedans & au dehors; mais quand elle se vit en état de n'avoir plus rien à craindre de l'un ni de l'autre côté, elle leva le masque, & fit dire nettement à l'Archiduc, qu'elle ne pouvoit se resoudre à ouir parler de mariage avec qui que ce fût, sans l'avoir vû faire depuis long-temps profession ouverte de la Religion qu'elle suivoit, ce qui vouloit dire en bon François, qu'il ne devoit plus penser à se marier avec elle.

1565. Elle nourrit de vaines esperances l'Archiduc d'Aûtriche.

En ce temps-là, vers le mois de Juin, ar-

riva

1565. riva à Flessingue après une rude tempeste, Marie Princesse de Portugal, fille du Prince Edoüard, & d'Isabelle de Bragance, accompagnée de quantité de Noblesse. Elle venoit épouser Alexandre Farnese Prince de Parme, fils de la Duchesse Marguerite Regente des Païs-Bas : on en celebra les nôces à Bruxelles avec toute la magnificence possible, pour le temps. Je dis pour le temps, parce que déja les troubles avoient commencé, entre le Peuple & la Regente, au sujet du Concile de Trente qu'elle avoit fait publier, & que les Flamands avoient regardé comme un pretexte sous lequel elle vouloit introduire l'Inquisition en ce païs-là, comme elle l'étoit en Espagne. La Reine Elizabeth ne manqua pas cependant d'envoyer en Flandres une Ambassade magnifique, avant que ces nouveaux Epoux en partissent pour s'en aller en Italie; en apparence pour les complimenter sur leur mariage, mais en effet afin qu'ils tâchassent sourdement d'émouvoir la jalousie des Flamands, & de les porter à une revolte. Elle fit en même-temps passer en Flandres avec l'Ambassadeur, plusieurs Anglois des plus habiles, entre lesquels il y avoit plusieurs Ecclesiastiques propres à ce dessein. Elle crût d'une grande consequence à la seureté de l'Angleterre, non seulement d'éloigner l'inquisition de ses Etats, mais de pouvoir

Nopces, visites de compliment, maximes d'Etat.

voit troubler le repos de l'Espagne, par 1565.
quelque revolte suscitée en Flandres ; à quoi elle travailla de son mieux, en promettant aux Comtes de Brederode, de Culembourg, de Nassau & de Horn, qui étoient les Chefs de ce païs là, un secours considerable d'hommes & d'argent, dés qu'ils se soûleveroient pour maintenir leur liberté, & se tirer de dessous le joug de la tyrannie Espagnole. Elle y réüssit si bien, que Philippe second en ayant appris la nouvelle, resolût d'aller en Flandres en personne pour calmer ces desordres ; mais il en fût detourné par son Conseil qui trouva plus à propos d'y envoyer le Duc d'Albe avec plein pouvoir.

Elizabeth ne fût pas bien aise qu'on y envoyât ce Duc, qu'elle sçavoit être un homme de beaucoup de courage, fier, qui avoit beaucoup d'experience, & de bonheur dans le mêtier de la guerre ; de sorte qu'elle mit en usage toutes ses ruses ordinaires pour empêcher qu'on ne luy donnât cet employ : parce qu'elle voyoit bien qu'il lui seroit plus aisé, de fomenter la revolte de ce païs-là, s'il demeuroit sous l'autorité d'une femme, que si on y mettoit un homme de cette importance. Elle commença par faire representer à la Princesse Regente & à ses Ministres, combien il lui seroit honteux, d'être tirée de son Gouvernement, & combien

Elle tâche d'empêcher que le Duc d'Albe ne soit Gouverneur de Flandres.

1566 il y alloit de son honneur, de faire tout ce qu'elle pourroit pour s'y maintenir. Mais on frappa les plus grands coups à la Cour du Roy d'Espagne, par le moyen de l'Ambassadeur de la Reine, qui representa de sa part au Roi, que s'il destituoit la Duchesse de Parme, pour mettre en sa place le Duc d'Albe, au lieu de guerir le mal, il l'augmenteroit: outre que l'exemple d'une revolte si voisine de ses Etats, pourroit être funeste à l'Angleterre: qu'ainsi elle le prioit de faire reflexion qu'on éteignoit le feu en y jettant non pas de la poix, mais de l'eau. Que la Duchesse Marguerite étoit autant aimée, que le Duc y seroit haï, & qu'elle ne l'avertissoit de tout cela, que par un motif de zele, & d'affection.

Elle va visiter les Universitez.

En ce temps-là Elizabeth, pour se delasser un peu du travail, & du souci qui lui donnoient les affaires du Royaume, & celles du dehors, fit dessein d'aller vers le mois de Mai, visiter les Universitez d'Oxfort & de Cambridge, les plus fameuses de l'Europe. Les Professeurs, Directeurs, & Regens de ces Universitez, qui connoissoient l'humeur de la Reine l'avoient priée depuis long-temps d'y venir, & s'étoient préparez pendant deux ans à representer des pieces de Theatre qu'ils jugérent devoir être de son goût: de sorte qu'elle fût un mois à Chambridge, & un autre à Oxford toûjours dans des occupations con-

formes à son genie ; car le matin elle don- 1566.
noit Audience aux gens de Lettres, & s'entretenoit avec eux sur toute sorte de sciences : Aprés dîner elle assistoit aux disputes publiques, & le soir à des Comedies recitées par des écoliers. On assure que l'Université d'Oxford fit pour plus de vingt mille écus de frais, pour ces sortes de representations, ce qui étoit une grande somme en ces temps-là ; & les personnes un peu rigides ne pouvoient voir qu'à regret qu'une aussi grande Reine, qui avoit quitté les superstitions de l'Eglise Romaine, & embrassé la Réformation, avec tant d'éclat, prit tant de plaisir aux spectacles, Comedies, & semblables bagatelles, il y en eût même d'assez temeraires pour oser dire, *que la Reine auroit été plus propre à être Comedienne, qu'à être Reine : mais si elle a été Comedienne en apparence, & dans l'exterieur, il est certain qu'elle a été une trés-grande Reine dans le fonds, & dans l'administration des affaires.*

La Reine étoit encore à Cambridge, lorsque Jaques Melvin Ambassadeur de la Reine Marie, & du Roy son Epoux, y arriva pour lui faire part de la naissance d'un Prince qui leur venoit de naître, & la prier de leur part, de le vouloir presenter au Baptême. Elle reçût avec joye & la nouvelle de la naissance de ce Prince, & le present qu'on lui en

fai-

1566. faisoit; & envoya incessamment le Chevalier *Henry Kilegrey* à Edimbourg, pour feliciter de sa part la Reine Marie de son heureux accouchement, & lui témoigner avec combien de joye elle acceptoit la qualité de marraine de ce jeune Prince qu'on lui vouloit donner, & la prier en même-temps, de ne donner aucun secours, aux rebelles d'Angleterre, ce qui lui fût accordé. Dés qu'elle fût de retour à Londres sur la fin d'Octobre, elle avertit François Russel Comte de Bedfort de se tenir prest, pour une Ambassade solemnelle en Ecosse, où la Reine le devoit envoyer, pour assister de sa part au baptesme du jeune Prince. On en fit la cérémonie au Château de Sterlin le 18. Decembre. Les Ambassadeurs de Charles neuf Roy de France, & de Filibert Emanuël Duc de Savoye y assisterent de la part de leurs Maîtres qui étoient les parrains, & le Comte de Bedfort de la part d'Elizabeth, qui en étoit la marraine. Le Jeune Prince fût nommé *Charles-Jaques*; mais aprés la mort de Charles IX. on trouva trop d'embarras à joindre ces deux noms, & l'on se contenta de l'appeller Jaques; (on ne l'avoit pas fait plustost par respect pour le parrain) & ce fût en suite celui qui fut appellé Jaques VI. Roy d'Angleterre, qui fut un Prince fort sçavant.

Dés qu'Elizabeth fût de retour à Londres, on

on recommença à parler dans le Conseil, 1566.
& ensuite publiquement, de la necessité
qu'il y avoit, ou qu'elle se mariast, ou
qu'elle nommât un Successeur. Les Comtes de Pembrok, d'Arondel, de Leycester, & de Worchester, étoient ceux qui étoient d'avis que la Reine se devoit marier, parce qu'ils esperoient chacun de la pouvoir épouser. Au contraire *Guillaume Cecile* Secretaire d'Etat, & qui avoit plus de part que personne au Gouvernement, suivoit l'inclination de la Reine & disoit qu'elle ne se devoit pas marier. Il agissoit en cela pour son interest propre, parce qu'il voyoit bien, que si la Reine venoit à se marier, le Roi son Epoux auroit toute l'autorité du Royaume en main, & qu'ainsi la sienne diminuëroit beaucoup. D'ailleurs le premier Medecin de la Reine nommé Huick, (gagné peut-être par le Secretaire Cecile) avoit persuadé a la Reine; sur l'esprit de laquelle il avoit beaucoup de pouvoir, que rien n'étoit plus contraire à son temperament & à sa santé que le mariage, qui seul étoit capable de la mettre au tombeau; de sorte que la Reine qui aimoit la vie, & les plaisirs, prit en horreur le mariage, craignant qu'il ne la jettât dans quelque infirmité longue & dangereuse: il faut bien que quelque raison de cette nature l'ait empêchée de se marier, puisque d'ailleurs elle

On lui fait de nouvelles instances de se marier.

aimoit

1566 aimoit assez les plaisirs de la vie, & tout ce qui accompagne le mariage.

Le Duc de Nortfolck arrive à Londres.

THOMAS HOWARD Duc de Nortfolk, le plus considerable Seigneur du Royaume tant par sa naissance, & par ses Richesses, que par les premiéres Charges de l'Etat qu'il possédoit auprés de la Reine, de laquelle il étoit parent au troisiéme degré, vint en ce temps là de sa Province à Londres avec une suite de plus de 80. personnes: pour conferer avec les Comtes d'Arondel, de Pembrock, de Leicester, & le Baron de Lumley, sur les affaires du temps, à l'occasion d'Edouard Seymour Comte d'Herfort, qu'ils n'aimoient pas, & qui étoit un des pretendans à la succession de la Couronne. La premiére chose que le Duc proposa fût, de sçavoir, *si les Souverains étoient obligez de nommer un successeur, lors qu'ils n'avoient point d'enfans.* Dulton, Monson, Belley, & autres fameux Jurisconsultes, à la sollicitation du Duc de Nortfolck, & des autres Seigneurs cy-dessus, soûtinrent, que les Rois ne pouvoient se dispenser dans ce cas là de nommer un successeur. Mais quoi que les avis fussent partagez dans cette Assemblée, l'autorité du Duc l'emporta, & il fût décidé que les Princes étoient obligez à une telle nomination. En consequence de cette decision, le Duc accompagné des autres Seigneurs fit trou-

THOMAS HOWARDUS. NORTFORLCIENSIS DUX.

trouver la Reine, & lui representa au nom 1566.
de tous.

Qu'on la prioit au nom de Dieu de nommer avant qu'elle vint à mourir sans enfans, celui qui lui devoit succeder. Qu'il y alloit de l'interest public, & de sa propre gloire, qu'elle devoit si bien établir, qu'elle peût durer encore aprés sa mort. Que par les Loix du Royaume, & la volonté des peuples, la succession à la Couronne ne pouvoit regarder que le Prince Jaques d'Ecosse, le plus proche de la Couronne tant du côté paternel, que maternel. Puis que son Pere étoit fils, de la fille d'une Sœur de Henry VIII. qui avoit épousé en premières nôces Jaques IV. Roy d'Ecosse, & en secondes Archibaud de Glas, Comte d'Anguisse, duquel étoit née à Harborth dans la Province de Northumberland sur les frontiéres d'Angleterre, Marguerite, qui avoit épousé dans le même Royaume Matthieu Stuard, Comte de Lenox, duquel mariage étoit né Henry, Pere de Jaques VI. Que pour toutes ces raisons, on la prioit de vouloir nommer ce Prince pour son successeur, pour éviter les desordres qui pourroient arriver à cause de l'incertitude de la succession, non seulement aprés la mort de la Reine, mais peut-être même pendant sa vie; ajoûtant que comme ils la connoissoient trés-affectionnée au repos de son Peuple, ils esperoient aussi, qu'elle

1565. *le remedieroit aux desordres dont le Royaume étoit menacé, si elle ne les prevenoit.*

Il demande de pouvoir épouser Marie.

Aprés que le Duc eût parlé pour l'interest public, il commença à parler du... & se mit à prier la Reine, de lui vouloir permettre d'épouser Marie Reine d'Ecosse, qu'elle tenoit en prison: ajoûtant qu'il ne le feroit jamais sans la permission de sa Majesté pour laquelle il avoit tout le respect possible: qu'il l'auroit pourtant pû faire, quoi qu'elle fût en prison, & que personne ne lui peût parler. Qu'il demandoit cette faveur, avec d'autant plus de raison, qu'il étoit persuadé qu'un tel mariage seroit avantageux aux deux Royaumes, parce que Marie épousant un Anglois de sa qualité, toutes pratiques avec les étrangers, seroient dés-là éteintes. Que la Reine se pouvoit assûrer d'un autre côté, qu'il ne travailleroit qu'à lui témoigner toûjours son respect & à assoûpir tous les sujets de jalousie & de mesintelligence qui divisoient depuis si long-temps les Anglois, & les Ecossois, & à entretenir entre eux une parfaite amitié; qu'enfin quoi qu'il en fût, sa Majesté devoit attendre de lui toute soûmission, & toute obeïssance.

Réponse.

Ce discours ne fût point du goust d'Elizabeth, qui ne vouloit pas donner pour Regent à un Roi d'Ecosse mineur, un Catholique, ni faire épouser à une Reine Catholique,

[illegible]holique un homme qui avoit tant d'au- 1567.
[illegible]torité en Angleterre; de sorte qu'elle lui [illegible]pondit à sa maniére accoûtumée, sans re[illegible], ni accorder absolument ce qu'on lui demandoit: *qu'il falloit penser plus d'une fois à des mariages de cette importance, & qu'il y avoit déja vingt-quatre ans qu'elle pensoit au sien sans s'être encore determinée.* De là en avant, elle tint pour suspecte la Reine Marie, & la fit garder plus étroitement par George Tabbor Comte de Schrewesbury, Edouard Hasting Comte de Huntingdon, & Henry Knolles, tous gens en qui elle prenoit une entiere confiance, & pour mortifier les Comtes de Leicester, d'Arondel, & de Pembrok, on leur fit defenses d'entrer dans la Chambre jusqu'à nouvel ordre, ce qui ne dura pourtant que trois ou quatre jours.

Cependant le Comte d'Egmond, qui avoit été envoyé en Espagne par la Duchesse Regente, & par la Noblesse en Flandres, pour supplier le Roi de vouloir travailler à pacifier les troubles de ce Païs là, ne fût pas plustost arrivé à Madrit, qu'il reconnût dans le Prince Dom Carlos une certaine impatience de regner, qu'il crût pouvoir servir à ses desseins, & travailla adroitement à allumer le feu dans l'esprit de ce jeune Prince. Du côté du Roy son Pere, il luy suggera, que ce seroit un grand avantage pour lui que de pou-

On propose de la marier avec Dom Carlos.

1567. pouvoir marier le Prince avec la Reine Elizabeth : que par ce moyen il pourroit espérer de réünir l'Angleterre une seconde fois à la Monarchie de la Maison d'Autriche, & qu'il n'y avoit pas de meilleur moyen d'appaïser les Troubles de Flandres que de faire ce mariage, en assignant au Prince en patrimoine les Païs-Bas, avec d'autres Etats, comme l'Empereur Charles-Quint avoit fait, lors qu'il avoit marié sa Majesté avec la Reine Marie. Que les Flamands seroient ravis d'être gouvernez par un Prince de la Maison d'Espagne, & voisin de leur païs. Que c'étoit enfin le vray moyen ou de parvenir à la Monarchie Universelle, ou de rendre au moins la Maison d'Autriche plus puissante : s'offrant au reste d'en faire adroitement la proposition à la Reine Elizabeth, si sa Majesté l'agreoit.

Philippe II. y consent.

Le Comte d'Egmond crût que quand le Roi n'agréeroit pas cette proposition, qu'il ne seroit pourtant pas inutile d'insinuer à DOM CARLOS, l'avantage qu'il pourroit tirer de son mariage avec cette Reine & par maniére d'entretien, il lui parla tant de beauté, de la vertu, de l'esprit & des belles qualitez d'Elizabeth, que ce Prince lui dit en l'embrassant, *ha mon cher Comte, negociez, je vous en prie, ce mariage pour moy, & je vous assure que je trouverai le moyen de le*

con-

conclure. Cette réponse ne deplût pas au Roi son Pere, qui dit là dessus au Comte d'Egmond ; *qu'il ne connoissoit pas cette Reine. Qu'elle l'avoit trompé pendant long-temps, & amusé par de belles esperances ; qu'ainsi elle pourroit bien en faire autant à son fils, & l'embarrasser lui-même dans cette affaire. Cependant que si sans exposer l'honneur de sa couronne, il trouvoit moyen de sonder le gué pour un tel mariage, qu'il verroit en suite ce qui se pourroit faire pour les conditions : ajoûtant qu'il connoissoit l'esprit de la Reine, toûjours preste à accepter des propositions, mais jamais à conclure.* 1567.

Le Comte d'Egmond étant revenu par mer en Angleterre, *incognito*, la Cour ne laissa pas lui donner toutes les marques d'estime possibles, à cause de la bonne opinion que la Reine avoit, de son merite, & de son courage. Comme l'affaire qu'il devoit negocier demandoit un grand secret, & beaucoup de précaution, afin de ne pas exposer la reputation du Roi Philippe, il se trouva bien embarassé à la proposer, parce que la Reine étoit obsedée par les Comtes d'Arondel, & de Leicester, ses deux favoris, qui pretendoient tous deux de l'épouser, & qu'elle les entretenoit tous deux dans cette vaine esperance. Mais il trouva moyen de

On propose le mariage à la Reine.

1567 luy communiquer cette affaire pa[illegible]
sion d'un entretien que la Reine [illegible]
voir avecque luy, sur l'état des a[illegible]
Flandres, qui luy touchoient au cœur,
plus que toute autre chose. Le Comte
trouvant l'occasion favorable ne manqua
pas d'en profiter, & de lui proposer le
mariage dont il étoit chargé; non pas com-
me il l'avoit fait auparavant au Roi Philip-
pe, en intention seulement de l'amuser,
& d'embarasser les affaires, car il le pro-
posa à la Reine, en intention d'y réüssir,
& de faire une bonne affaire pour la Reine.
Il commença par l'assurer que Dom Carlos
pour être né en Espagne, n'avoit nulle-
ment les inclinations de cette Nation, &
que si elle l'épousoit, elle le pourroit tour-
ner à sa fantaisie, & en faire un bon An-
glois; qu'elle uniroit aussi par ce moyen les
Païs-Bas à l'Angleterre, & en feroit une Mo-
narchie plus puissante que celle d'Espagne,
ou qu'elle rendroit celle d'Espagne depen-
dante de la sienne.

Son sentiment là dessus.

Pour lui en donner plus d'envie, il lui fit
la description des belles qualitez de corps &
d'esprit de Dom Carlos. Il ne manqua pas
sur tout de luy dire, qu'on croyoit qu'il n'ai-
moit pas l'Eglise Romaine, qu'il avoit de
grandes dispositions à embrasser la Reforma-
tion, & que si sa Majesté venoit à l'épouser
elle pouvoit esperer d'avoir la gloire de Re-

former

former toute l'Europe. De telles raisons, 1567.
& qui venoient d'un Seigneur aussi considerable, qu'étoit le Comte d'Egmont, firent beaucoup d'impression sur l'esprit de la Reine. La disproportion d'âge qui étoit entre eux, ne lui faisoit pas, au reste, beaucoup de peine, soit par l'exemple de la Reine Marie sa sœur, mariée avec le Roy Philippe beaucoup plus jeune qu'elle, & celui de la Princesse Marguerite Regente des Païs-Bas qui avoit dix-huit ans plus que le Duc de Parme son Epoux ; soit parce qu'elle n'ignoroit pas que les mariages des Princes se font d'ordinaire par raison d'Etat, plustost que par inclination : de sorte qu'elle écouta avec plaisir la proposition de ce mariage, & se fit une joye de pouvoir posseder un Prince qu'on lui representoit si bien fait. Quoi qu'il en soit, elle pria le Comte de garder le secret, pour éviter les obstacles qui pourroient survenir, en attendant que l'on vit le train que prendroient les affaires de Flandres, qui pourroit être tel, qu'il faciliteroit beaucoup cette affaire ; on demeura pourtant d'accord, qu'on fairoit sçavoir au Roy Philippe, qu'il pouvoit esperer que cette affaire réussiroit.

M. le Comte de Schubury, m'a assuré autrefois à Londres, que de tous les mariages qu'on avoit proposez à la Reine, il n'y en — Dessein du Prince Carlos.

1567. avoit aucun qui lui eût été plus agréable que celui de Dom Carlos, dont le Comte d'Egmond lui avoit fait l'ouverture; non seulement par les raisons ordinaires des mariages, que parce qu'elle y trouvoit de grands avantages pour son Royaume, & sur tout pour la Religion; puis qu'on l'avoit assurée que si elle venoit à épouser ce Prince avec le consentement, ou sans le consentement même du Roi son Pere, qu'il fairoit ce qu'elle voudroit. Aussi est-il certain que ce Prince infortuné ne perdit la vie, que pour avoir témoigné trop d'impatience à vouloir regner, & trop de dispositions à la Réformation; & il n'auroit rien tant souhaité que de passer en Angleterre pour y épouser la Reine, si le Roi son pere ne vouloit pas lui procurer ce mariage. Le Comte laissa la Reine dans ces bonnes dispositions, & s'en retourna à Bruxelles, où aprés avoir fait sçavoir à Philippe II. ce qu'il avoit negocié, il s'appliqua à donner les ordres necessaires aux affaires de Flandres selon les instructions qu'il en avoit reçûës du Roy. Il est certain que son intention, & celle du P. d'Orange, & de tous les grands Seigneurs du Païs, étoit de secouër le joug d'Espagne; mais je ne sçai pas s'ils auroient voulu tomber sous celui d'Elizabeth, car il est souvent vrai, que l'on ne peut guerir un mal, que par un autre qui est bien souvent plus grand que le premier.

Ce-

Cependant l'état des affaires changea tout d'un coup en Flandres, & au lieu d'y voir les rejouissances qui accompagnent d'ordinaire les mariages, on n'y vit qu'une funeste Tragédie, qui remplit l'Espagne & les Flandres de sang & de carnage, par la resolution que prit Philippe II. d'envoyer dans les Païs-Bas, *Dom Ferdinand de Tolede Duc d'Albe.* Ce Prince jaloux de ce que la Reine Elizabeth faisoit tout ce qu'elle pouvoit pour empêcher que le Duc ne fut envoyé en Flandres, crût qu'il y avoit quelque raison cachée qui l'obligeoit à cela, & qu'il remedieroit plus facilement aux maux dont ce Païs-là étoit travaillé, par le fer & par le feu, que par la voye de la douceur. A la verité le Duc d'Albe, par sa grande severité avoit bien gueri en quelque sorte le dehors de la place, mais le fond & les racines du mal demeurerent toûjours, & devinrent même & plus fortes & plus envenimées. La Reine s'offensa de cette maniere d'agir de Philippe, qui avoit eu si peu d'égard à ce qu'elle lui avoit fait representer, & ne fit plus de là en avant, aucune façon de chercher tous moyens possibles, de fomenter la revolte en Flandres, & les desordres qui regnoient déja en Espagne : d'autant plus que le Duc d'Albe, ne fut pas plustost en Flandres, qu'il jetta la

1567. Le Duc d'Albe va en Flandres.

1567. terreur, & l'épouvante par tout, & qu'il inonda le païs de sang.

Dessein d'Elizabeth & de Dom Carlos. Cependant Elizabeth se consoloit de cela, sur l'assurance que le Comte d'Egmond lui avoit donnée, que l'humeur de Dom Carlos, & celle du Roy son Pere étoient incompatibles, outre que Dom Carlos avoit une antipathie naturelle pour la
1568. Nation Espagnole, & qu'il n'avoit aucune bonne opinion de la Religion Catholique: elle travailla donc secrettement à allumer le feu de cette division, faisant sçavoir adroitement à Dom Carlos sans qu'il parût que cela vint d'elle, combien il lui étoit important de se tirer de l'esclavage, où le Conseil du Roi son Pere l'avoit mis, & que le meilleur moyen de s'en affranchir seroit de se marier avec la Reine d'Angleterre. Le Prince en parla à son Pere avec trop d'ardeur, & lui declara trop ouvertement ses intentions, ce qui fut une des principales causes de sa ruïne: car l'état des affaires de Flandres & le peu d'attachement que le Prince témoignoit à la Religion, lui jetterent tant de soupçons & de craintes dans l'esprit, naturellement porté à les passions-là, qu'il declara à Dom Carlos, que ce n'étoit nullement son intention de le marier avec la Reine Elizabeth. Ce jeune Prince qui avoit des maximes toutes contraires à cel-

celles du Roy son Pere, fût piqué de ce refus ; de sorte qu'affligé outre cela des avis qu'il avoit reçû, des cruautez que le Duc d'Albe commençoit à exercer en Flandres, qu'il régardoit comme son patrimoine, il resolut de s'enfuir d'Espagne (d'autres disent de tuer son Pere afin de delivrer la Flandres d'oppression, ce que je ne croi pas) & de se retirer en Angleterre, esperant de se marier avec la Reine, & de sauver la Flandres par le secours qu'elle lui donneroit : mais il fût découvert & arresté, & mourût dans sa prison quatre mois aprés, le jour de S. Jaques. On a assez parlé de la mort de ce Prince sans que je le repete ici, je rapporterai seulement une épitaphe que l'on fit sur la disgrace de ce jeune Prince. 1568.

A qui jace qui en para desir verdad morio s'infirmidad.
Filius ante diem patrios inquirit in annos.

On a crû que la Reine Elizabeth avoit fait donner parole à ce Prince infortuné, par son Ambassadeur, qu'elle l'épouseroit, s'il passoit en Angleterre ; soit qu'elle eût effectivement intention de se marier avecque lui, ou qu'elle ne pensât qu'à mettre en desordre la Cour d'Espagne par la fuite de ce Prince. Tout cela s'étoit passé sans que les deux Obstacles.

1568. amans d'Elizabeth, les Comtes d'Arondel, & de Leicester en sçussent rien. Celui-ci qui commençoit à supplanter son rival, ayant appris quelque chose par le moyen de l'Ambassadeur, fit tout ce qu'il pût, pour empêcher ce mariage. Mais puisque nous sommes sur le sujet de ce favori, qui fait une partie considerable de cette histoire, il ne sera pas inutile de dire par quelle voye il avoit gagné les bonnes graces d'Elizabeth.

Les deux freres Dudley. Nous avons déja parlé en son lieu des disgraces du Duc de Sommerset Protecteur du Royaume. Quand on lui coupa la teste, il laissa cinq fils, tous bien faits de corps & d'esprit, sçavoir le Comte de Warwick, le Comte Gilford, qui épousa l'infortunée *Jeanne*, que l'on avoit fait Reine par force, *Ambroise*, *Robert*, & *Henry Dudley*. Ils furent tous condamnez à mort avec le Pere, mais on n'executa la sentence que contre Gilford, & sa femme, que l'on fit mourir sur un échaffaut. Le Comte de Warwick qui étoit l'aîné mourût dans la prison, soupçonné d'avoir été empoisonné. Les autres trois aprés avoir demeuré quelque temps en prison, furent mis en liberté, à la charge qu'ils passeroient en Flandres au service de Philippe II. ce qu'ils firent, s'étant mis à la suite du Comte de Pembrock qui y conduisit quelques Regimens Anglois en 1557. Ils se trou-

verent

Par: I. Fig. 29.

verent à la Bataille de S. Quentin, où Henry 1568.
le plus jeune des trois fût tué. Ambroise & Robert, qui avoient utilement servi le Roy, furent, à sa priére, rappellez de leur ban & rétablis en leurs honneurs & dignitez, dont ils avoient été privez par une rigoureuse sentence du Parlement.

Dudley retourne en Angleterre.

ROBERT DUDLEY, le plus jeune & le mieux fait de tous s'en retourna en Angleterre, où il arriva le propre jour auquel la Reine Marie avoit fait arrêter la Princesse Elizabeth, qu'il connoissoit particuliérement dés l'enfance, étant de même âge, & ayant toûjours eu beaucoup d'affection & de respect pour elle, & admiré la fermeté avec laquelle demeuroit dans la Religion, sans qu'aucun intérest, ni menaces, ni persuasions l'en eussent pû detourner: de sorte qu'ayant appris la disgrace où elle étoit tombée, il en fût sensiblement affligé, & quoi que la Reine Marie lui eût fait des défenses rigoureuses d'entretenir aucun commerce avec elle, il ne laissa pas de chercher tous moyens possibles de lui donner quelque consolation, & quelque marque de son amour: malgré toutes les défenses, il se hazarda même de lui écrire la lettre suivante, qu'il trouva moyen de lui faire tenir.

1568.

MADAME,

Il écrit à Elizabeth.

Je ne puis me souvenir de mes disgraces particulieres & de celles de ma famille, sans en être pénetré de douleur ; mais je vous puis assurer que tout cela me paroît comme rien, en comparaison de la douleur que me cause vôtre prison, d'autant plus que je me voi hors d'état de vous être d'aucun secours. J'ay obtenu ma grace par le moyen du Roy Philippe au peril de ma vie, & mon rappel en ce païs par la recommandation de ce Prince, avec mon rétablissement dans mes honneurs & dignitez ; mais je donnerois tout cela avec plaisir si je pouvois changer ma liberté contre vôtre prison. La Reine vôtre sœur, m'a fait un favorable accueil, dont la conclusion a été, que je me devois menager avec prudence en ce qui vous regarde ; je croy qu'elle m'a dit cela, parce qu'elle sçait que j'ay un profond respect pour vous. Je me suis vû prest à perdre la vie par la sentence des Juges, mais je puis vous assurer que je la perdrois réellement avec plaisir, si cela pouvoit vous servir, ou vous procurer la liberté. Je suis rétabli dans la possession de tous les biens de ma famille, mais de quoi cela me servira-t-il, s'il ne m'est pas permis de vous en pouvoir aider dans la necessité

cessité d'argent, où j'apprens que vous vous 1568.
trouvez. Je vous assûre ma chere Princesse que tout ce que j'ai est à vous, argent, vie, soins, & que je m'estimerois le plus heureux homme du monde si je pouvois répandre mon sang pour vôtre service, & pour vôtre liberté, puis que je ne suis plus en état de vous rendre service par mon credit, ni par mes sollicitations. J'attendray vos ordres pour sçavoir en quoy & comment je pourrois vous être utile. La Dame qui vous rendra cette lettre a deux cens livres sterlin en main, je vous prie de les accepter si vous en avez besoin, & voir cependant ce que pourroit faire pour vous, celui qui ne souhaite que de vous obéir, & de vous témoigner son zele.

DUDLEY.

Cette lettre fût fidellement renduë à Elizabeth ; mais quoi qu'elle en connût l'écriture, elle ne laissa pas de douter, que ce ne fût un artifice de la Reine, pour decouvrir ses sentimens à l'égard de Dudley, ne pouvant comprendre qu'il eût osé écrire une lettre de cette nature, qui pouvoit lui attirer de facheuses affaires s'il avoit été découvert : mais quand elle eût été assurée de la verité par ceux qui la lui avoient renduë, elle en témoigna beaucoup de joye, & dit à la Dame qui la lui avoit donnée, *c'est là ce qui s'appelle*

 un

1568. *un veritable & fidelle ami.* Elle reçût l'argent qu'on lui offrit de la part du Comte, & le fit remercier par cette même Dame, lui faisant sçavoir qu'il ne lui étoit pas possible de lui écrire, n'ayant ni plume, ni encre, ni papier dans la prison; mais que pour lui témoigner qu'elle avoit reçû sa lettre, & la reconnoissance qu'elle avoit pour lui; elle lui envoyoit son portrait fait en broderie sur une bourse: & dés qu'elle fût sortie de prison, & qu'elle fût au lieu de sa retraite, la premiere chose qu'elle fit, fût de lui écrire la lettre suivante.

MYLORD,

Réponse d'Elizabeth.

Je n'ai reçû d'autre consolation pendant les malheurs de ma prison, que celle d'apprendre que vous aviez obtenu la permission de revenir en Angleterre, & que vous étiez rétabli en vos biens, & en vos honneurs; & je ne croyois pas de pouvoir recevoir de plus agreable nouvelle, lors qu'il vous a plû de m'en donner une bien plus grande, par la lettre pleine de tendresse que vous me fites rendre, & qui m'a servi de consolation & d'adoucissement à mes maux pendant tout le reste de ma prison, d'autant plus qu'elle fût pleine de marques d'une amitié constante & fidelle, & accompagnée

pagnée de témoignages réels de vôtre libe- 1568.
ralité. Aujourd'huy je suis en liberté, mais de quoi me sert-elle, qu'à me rendre plus malheureuse, puis qu'elle me laisse dans l'impossibilité de pouvoir rien faire pour témoigner ma reconnoissance à ceux ausquels j'ai tant d'obligation. J'espere de l'amitié que vous me témoignez, & de la generosité sans égale, avec laquelle vous en usez avec moy, que vous-vous contenterez de mes bonnes intentions, & de sçavoir que j'ai reçû l'une avec plaisir & l'autre avec admiration. Il n'est pas possible d'exprimer avec la plume les sentimens d'un cœur reconnoissant quand ils sont grands, la langue seule le peut faire. Quoi que j'aye resolu de mener une vie retirée, & de me borner à mes seules affaires, j'excepterai toûjours Mylord Dudley de cette resolution, & ma maison lui sera toûjours ouverte, si ses affaires lui peuvent permettre de venir recevoir de ma propre bouche, les remercimens que je luy dois pour l'amitié, qu'il a pour moy. Je suis, &c.

Dudley ne manqua pas de répondre à l'honneur que lui faisoit la Princesse: & dés qu'il fût en sa presence, il pleura de joye de la voir delivrée d'une si facheuse prison: la Princesse conçût encore une plus grande estime pour luy, quand elle vit le respect & la sou- *Il va voir Elizabeth.*

mission

1568. mission qu'il lui rendoit : on assûre même qu'ils ne pûrent s'empêcher tous deux de verser des larmes de joye, & qu'ils se promirent une amitié reciproque & inviolable. La conclusion de la visite fût, qu'Elizabeth exhorta Dudley, à se conduire avec beaucoup de prudence & de circonspection, attendu qu'il avoit des ennemis en Cour; & qu'à cause de ses disgraces passées, & de sa Religion, il seroit bien plus observé qu'un autre, & que ses envieux pourroient bien lui susciter quelque nouveau sujet de persecution. Elle le pria sur tout de la voir le plus rarement qu'il pourroit, ou plustost de ne la voir plus, de peur qu'on n'en prit occasion de faire des affaires à tous deux, ajoûtant qu'elle vouloit bien pourtant recevoir de ses lettres, & lui en envoyer des siennes de temps en temps. Dudley lui promit de son côté, que n'ayant d'autre but que de la satisfaire en toutes choses, il executeroit ses ordres trés-exactement, ajoûtant seulement qu'*il luy demandoit avec soûmission une grace, qu'il l'a prioit de ne lui pas refuser puis qu'il la demandoit de tout son cœur, sçavoir que puis que la Reine l'avoit privée de ses appanages, il lui pleût de se servir de tout ce qu'il avoit, dont elle pouvoit disposer comme elle voudroit* : Ce qu'elle fit aussi, ayant eu recours à lüy trois fois, lors qu'elle avoit besoin d'argent : Dudley

le

ne donnoit de si bon cœur, qu'il luy en- 1568.
voyoit toûjours le double de ce qu'elle demandoit.

Il ne faut pas s'étonner aprés cela, si Elizabeth étant devenuë Reine luy en témoigna de la reconnoissance. A son avenement à la Couronne il fut un des premiers à l'en feliciter, & comme il estoit à genoux devant elle pour lui baiser la main, la Reine mit l'autre sur l'épaule de Dudley, & dit à ceux qui estoient au tour d'elle, *voilà l'homme du monde à qui j'ay le plus d'obligation.* Parole qui donna de la jalousie à bien des gens, & qui fit conjecturer, qu'elle pourroit bien se marier un jour aveque lui: Elle garda pourtant beaucoup de mesures dans l'affection qu'elle lui témoignoit, & la partageoit également entre lui & le Comte d'Arondel; parce que l'un estoit comme le Chef des Catholiques, & l'autre des Protestans. Cependant la Reine pour témoigner l'estime qu'elle faisoit du Comte de Dudley, le fit Chevalier de l'ordre, premier Gentilhomme de sa Chambre, Ministre d'Estat, Conseiller du Conseil Privé, & de la Guerre: honneurs, que le Comte d'Arondel possédoit déja. En 1562. elle fit son frére Comte de Warwick, & en 1564. voulant augmenter l'ancien lustre de la maison de Dudley, elle le fit luy-même Comte de Leicester.

Il est honoré & revêtu de Charges considérables.

On

1568. On appelloit ces deux Comtes, les *deux* Deux Favoris. *Favoris rivaux.* Les gens de la Cour, & le peuple même, faisoient des réflexions politiques là-dessus, soûtenant les uns que la Reine épouseroit le Comte d'Arondel, les autres celui de Leicester, chacun selon ses lumiéres, ou son intérêt: mais les plus habiles raisonnoient autrement, & ne faisoient pas difficulté de dire, *que la Reine les jouëroit tous deux, & ne se marieroit ni avec l'un, ni avec l'autre.* En effet, de tous ceux qu'elle joüa pendant tout son Régne, ces deux Comtes furent ceux avec qui elle employa & plus d'adresse, & plus de Politique, & plus de finesse, car elle prenoit soin de ne faire pas plus de faveur à l'un qu'à l'autre, de leur faire autant d'honneur à l'un qu'à l'autre, & de ne pas donner plus d'espérance à l'un qu'à l'autre: aussi travailloient-ils à l'envi à qui lui rendroit plus de service, & à qui lui témoigneroit plus de soûmission & de zele, afin de tâcher chacun de l'emporter sur son concurrent, & de parvenir à épouser la Reine: c'est ainsi qu'elle avançoit ses affaires. Mais sa grande habileté parût en ce qu'elle en usa de telle sorte avec tous les deux, que ni la jalousie qui sembloit devoir naître entr'eux, ni la diversité de Religion ne furent pas capables de les desunir, ce qui auroit pû broüiller l'Etat, au lieu que le Royau-

Royaume tiroit beaucoup d'avantages de 1568.
leur bonne intelligence. Il est vrai que quand la Religion Protestante fût assez raffermie en Angleterre, & que la Reine n'eût plus rien à craindre de la part des Catholiques, qui étoient réprimez par des loix séveres, & qu'elle n'eut plus besoin de tenir la balance égale, elle fit tomber tout le poids de la faveur sur le Comte de Leicester, soit que son humeur lui fût plus agréable, ou parce qu'elle lui avoit plus d'obligation, ou à cause de la Religion; quoi qu'il en soit; quand on vit la scene ainsi changée, on faisoit courir diverses Pasquinades, comme celle-ci. *La Reine a cy-devant joüé la Comédie avec le Comte d'Arondel, aujourd'hui elle l'a joüée avec le Comte de Leicester.*

Ceux qui accusent les femmes d'inconstance dans leurs amours, n'ont pas connu la Reine Elizabeth, qui a été si constante dans les siennes, que jamais elle n'a cessé d'aimer ceux pour qui elle avoit conçû quelque inclination; je dis inclination, parce qu'on n'a jamais bien sçû, si elle a effectivement senti pour personne, ce qu'on appelle *passion amoureuse*: & la plûpart des gens ont crû, qu'elle n'a jamais aimé que par des raisons de Politique; & qu'elle n'aimoit les gens, qu'à proportion du bien qu'elle en pouvoit tirer. C'est ce qui donna lieu à ses Sa constance en amour.

en-

1568. ennemis de dire qu'elle étoit une vraye Comédienne, qui n'aimoit les gens qu'en apparence & non pas du cœur. Quoi qu'il en soit, (car on ne peut pas juger de ce qui est caché dans le cœur, & un Historien se doit contenter de raisonner sur les apparences,) il est certain au moins, que jamais Princesse n'a témoigné plus d'affection, mais d'une affection toute fondée sur des maximes d'une sage Politique, à ses favoris, qu'Elizabeth; jamais on n'en a vû aussi qui ait témoigné plus de confiance dans ses amitiez, ce qui étoit en elle une excellente qualité. Car enfin, quelque sujet qu'on lui en donnât, on n'a jamais vû paroître en elle aucun mouvement de colére ou de ressentiment contre personne, & quoi que quelques-uns de ses favoris ayent souvent pris à tâche, comme nous le verrons dans la suite de cette Histoire, de la faire mettre en colére contre eux, jamais pourtant ils n'y ont pû réüssir, & elle cachoit, ou oublioit si bien tout ressentiment, qu'elle ne leur témoignoit pas moins d'amitié, ni ne changeoit de conduite avec eux: tellement que ceux qui ont connu la grande constance de cette Princesse, en ont conclû, qu'elle avoit un grand fonds d'amitié dans le cœur. Pour moi, je croi que les maximes d'Etat en amour peuvent beaucoup sur le cœur même d'une femme,

&

& que cette Reine n'aima jamais personne 1568.
que par politique, & pour ses propres intérêts.

En ce temps-là le Seigneur de Jarnac, Gouverneur de la Rochelle pour le Roy Charles IX. estoit sorti de cette Place, pour aller lever quelques milices par ordre du Roy, afin de renforcer la Garnison de cette Ville. Mais quand il y voulut rentrer avec ce secours qui consistoit en deux Compagnies : les Réformez qui se deffioient de lui, quoi qu'il fût de la Religion, lui fermérent les portes, & lui dirent, *qu'ils étoient assez forts pour garder la Ville, sans qu'il y entrast d'autre garnison de la part du Roy* : mais en attendant ils se rendirent entiérement maitres de la Place, y creérent des Officiers à leur fantaisie, & en chassérent tous les Catholiques : Cette demarche des Rochellois donna beaucoup de joye à la Reine Elizabeth, qui voyoit avec plaisir les Huguenots devenir puissans en France. Cependant Guillaume Prince d'Orange avoit échapé au Duc d'Albe & estoit allé en France avec quelques Troupes qu'il avoit levées en Allemagne, de celles qui l'avoient voulu suivre, car le plus grand nombre l'avoit refusé, disant qu'ils avoient ordre de se battre contre le Duc d'Albe, mais non pas contre le Roy de France : Mais le Prince d'Orange à la persua-

1568. suasion de la Reine Elizabeth, avoit jugé à propos de passer en France, pour se joindre au Prince de Condé, qui ayant eu quelque mécontentement à la Cour, s'étoit jetté dans le parti des Huguenots, où il trouvoit son compte. Le Prince d'Orange s'étoit joint au Prince de Condé, espérant qu'aprés qu'il auroit eu l'avantage en France, il le méneroit avec toutes ses forces contre le Duc d'Albe.

Dessein de la Reine sur Calais.

La Reine qui vouloit profiter de l'occasion, ayant appris que le Prince d'Orange avoit passé en France, & qu'il s'étoit joint au Prince de Condé, lui écrivit, de faire au Prince les propositions suivantes, *que si le Prince de Condé, vouloit assieger Calais par terre, & remettre la Place entre ses mains, quand l'auroit prise (puis qu'elle appartenoit de droit à la Couronne d'Angleterre) qu'elle envoyeroit une flotte pour l'assieger par mer, & qu'elle payeroit l'Armée du Prince, non seulement pendant le temps du siége, mais encore deux mois aprés le siége, pour aller en Flandres: ajoûtant que ce seroit le vray moyen de rendre puissans les Réformez en France, & de chasser les Espagnols des Païs-Bas, en érigeant ce Païs en Republique, & la faisant devenir Protestante.* La Reine fit tenir cette lettre par son Ambassadeur qui estoit à Paris, & qui avoit ordre de la donner en main

Par: I. Fig. 30

..in propre, mais il fit un coup de traître, 1568.
r au lieu de la donner au Prince d'Orange
fit la porter au Cardinal de Lorraine qui
oit toutes les affaires en main. Le Cardi-
l qui estoit adroit & rusé trouva moyen de
ontrefaire l'écriture du Prince d'Orange,
t lui fit la réponse suivante en son nom.
*Que Calais étoit devenu une place imprena-
ble, qu'il y avoit dedans une si brave & si
puissante garnison, & tant de provisions de tou-
tes choses nécessaires, qu'elle estoit capable de
faire perir les plus grandes Armées. Que
les Reformez n'estoient pas propres pour un long
siege; & qu'il seroit plus avantageux de se-
courir les Flamands, & de chasser les Espa-
gnols du Païs-Bas.* La Reine conçût beau-
coup de dépit, de voir qu'on eût méprisé
les offres aussi avantageuses, que celles
qu'elle avoit fait faire: Et quand on dé-
couvrit, en suite la trahison, il ne fût plus
tems d'y rémédier, la saison estant trop a-
vancée.

MARIE STUARD Reine d'Ecosse, Marie Stuard arrêtee
& qui portoit encore la qualité de Reine
Douairiére de France, en cela bien differen-
te d'Elizabeth fût tellement possedée de la
passion de l'amour, qu'elle fit mille actions
indignes d'une Princesse: car aprés avoir per-
du son premier Mary François II. elle se re-
maria avec le Comte d'Arley; mais s'étant
bien-tost aprés dégoûtée de luy, & environ

aprés

1568. aprés deux mois de mesintelligence, cet in-
fortuné Seigneur se trouva un jour étrang[lé]
dans son lit. S'estant défaite de celui-là
elle se maria avec le Comte de Bothuel, c[e]
qui le fit soupçonner d'avoir esté l'auteur
de la mort du Comte d'Arley. Les Ecos-
sois irritez de cette entreprise se mirent à
lui faire son procez, mais il évita le coup
& s'enfuit en Danemarc, où il fût arrêté
& mourut dans la prison bien-tost aprés
empoisonné, comme on la crû. Marie
que l'on avoit arrêtée aussi en Ecosse, trou-
va moyen de sortir de sa prison, & bien-
tost aprés de mettre sur pied une armée de
Catholiques, avec lesquels elle se mit à faire
la Guerre à ses sujets Protestans, pour cha-
tier la violence qu'elle prétendit lui estre fai-
te par eux: mais les Protestans ayant pris les
armes contr'elle pour se deffendre, la con-
traignirent de s'enfuïr en France. Son mal-
heur voulut pourtant que les vaisseaux sur
lesquels elle s'estoit embarquée furent con-
traints par la tempeste, de relascher en un
Port d'Angleterre. Elizabeth sa cousine
qui ne l'aimoit pas, tant par des raisons
d'Etat, qu'à cause de sa Religion, en ayant
eu avis, envoya incontinent des Ambassa-
deurs, & deux Compagnies de Gardes
pour l'accompagner à Londres, sous pré-
texte de l'inviter à la venir voir: Marie
remercia avec beaucoup de civilité: mais

qua[nd]

quand on vit qu'elle ne vouloit pas y aller & qu'elle estoit preste à se rembarquer, celui qui commandoit les Gardes lui dit qu'il avoit ordre de l'arrêter, ce qui fût exécuté. 1568.

On peut juger du plaisir que reçût Elizabeth, d'avoir entre ses mains une telle prisonniére, par ces paroles qui lui échapérent quand elle en apprit la nouvelle : *voici le premier sujet que j'ai de me réjouïr, des maximes de ma Politique depuis que je suis Reine.* Cependant elle n'avoit pas encore tout ce qu'elle souhaitoit là-dessus. Pour en venir entiérement à bout, elle envoya des Ambassadeurs en Ecosse, sous prétexte de faire part au Parlement de cette Nation des raisons qu'elle avoit eu de s'assûrer de la Reine Marie, sçavoir de peur que si elle eût passé en France, elle n'eût broüillé l'Ecosse, & causé aussi du desordre en Angleterre : mais son véritable but estoit, de porter les Ecossois, à couronner le Prince Jaques fils de Marie, ce qui fût fait, quoi qu'il n'eût alors que treize mois, & on l'appella Jaques VI. On lui donna pour Tuteur & Régent du Royaume pendant sa minorité *le Comte de Monray*. Elizabeth en ayant appris la nouvelle, en fit part au Comte de Leicester en ces termes, *mon cher Comte, me voila delivrée d'un ver qui me rongeoit l'esprit, il me reste encore le* Maximes d'Etat d'Elzabeth.

1568. *Duc d'Albe, qui ne me fait pas moins de peine.*

Résolution d'Elizabeth. Cependant le Pape Pie V. se préparoit à fulminer une excommunication contre la Reine Elizabeth. Il avoit déja résolu de le faire dés la premiére année de son Pontificat: mais les considérations suivantes l'en empêchérent. Que la Reine protégeoit encore les Catholiques, qu'elle en admettoit plusieurs dans son Conseil, & qu'il y en avoit eu même qui estoient bien avant dans sa faveur: outre qu'on lui proposoit plusieurs mariages avec des Catholiques, & que si elle épousoit quelqu'un de ces Princes, elle ne pouvoit manquer de se convertir. Mais enfin à la sollicitation de Philippe II. il resolut de publier l'excommunication, d'autant plus qu'on faisoit courir à Rome des Pasquinades, où Marphorio demandoit à Pasquin, *que fait donc un Pape aussi saint que le nôtre?* à quoi l'autre répondit, *il se laisse dupper à la Reine Elizabeth, qui est une fine Comedienne.* Il est certain pourtant que les sollicitations du Roy d'Espagne, eurent plus de part à cette excommunication, que le zele du Pape. On la publia donc avec toutes les cérémonies

Excommunication d'Elisabeth. lugubres avec lesquelles on a accoûtumé de publier les Bulles, *in Cœna Domini, &c.* Elle estoit conçûë dans les termes suivans.

Pie

1569.

Pie Evêque, Serviteur des Serviteurs de Dieu, pour une perpetuelle mémoire.

CE grand Dieu, qui en qualité de Créateur a tout pouvoir dans le Ciel & sur la Terre, a commis à S. Pierre, Prince des Apôtres, & à ses successeurs les Pontifes Romains, le gouvernement avec la plenitude de Puissance, de l'Eglise Chatholique & Apostolique, hors de laquelle il n'y a point de salut. Il l'a établi Souverain sur toutes les Nations, pour planter, edifier, détruire, dissiper, perdre, afin de contenir le peuple fidelle, dans le lien d'une mutuelle charité, & dans l'unité de l'esprit, & de le representer sain & entier à son Sauveur.

Nous que Dieu par sa bonté a appellez au Gouvernement de sa sainte Eglise, pour satisfaire à nôtre devoir, nous appliquons tous nos soins à la conservation de l'unité de la Religion Catholique; que son Auteur ne souffre estre agitée de tant d'orages, que pour éprouver la foy des fidelles, & pour nôtre correction. Mais le nombre des impies a tellement prévalu, qu'il n'y a plus de lieu sur la terre qu'ils n'ayent tâché de corrompre par le venin de leur doctrine; à quoi Elizabeth soy-disant Reine d'Angleterre, esclave de ses crimes, a contribué de tout son pouvoir, en donnant refuge

1569. *dans ses Estats, aux plus pernicieux hérétiques: La même aprés avoir usurpé le Royaume a pris la qualité monstrueuse de* souverain Chef de l'Eglise Anglicane, *& s'en est arrogé toute l'autorité & la Juridiction.*

Ensuite de cet attentat, elle a replongé son Païs dans les erreurs dont il avoit si heureusement reconnu la fausseté: car à main forte elle a empêché l'exercice de la véritable Religion, que Henry VIII. avoit autrefois renversée; & qu'avec l'assistance du S. Siége, la Reine Marie d'heureuse mémoire avoit relevée. D'ailleurs aprés avoir embrassé la doctrine hérétique, elle a changé le Conseil Royal qui estoit composé des Principaux Seigneurs de son Païs, & en a creé un autre de gens inconnus & hérétiques: elle a opprimé les Catholiques & rempli les Chaires de Ministres de l'impieté, & de l'Hérésie, aboli le sacrifice de la Messe, le service divin, les Jeûnes, le choix des viandes, le célibat, & autres usages Catholiques. Elle a commandé dans son Royaume la publication de plusieurs livres remplis de manifestes hérésies, & ordonné à ses sujets d'observer des mystéres impies instituez par Calvin, & qu'elle avoit approuvez.

De plus, elle a eu la hardiesse de chasser les Evêques & les Prêtres Catholiques de leurs benéfices & de leurs siéges, de leur substituer des

des Hérétiques, & de prendre connoissance 1568.
des causes Ecclésiastiques. Elle a encore défendu aux Prélats, au Clergé, & au peuple de son Royaume de reconnoître l'Eglise Romaine, ni d'obéir à ses Ordonnances Canoniques, ni à ses saints Decrets. Elle a contraint plusieurs personnes à recevoir ses détestables Edits, à la reconnoître par serment, pour seule souveraine au spirituel, & au temporel, & à abjurer l'autorité des Pontifes Romains. Elle a décerné des peines & des supplices contre ceux qui refuseroient de lui obéir, dont les fidelles qui ont perseveré dans l'unité de la foy, & de l'obeissance au saint Siége ont éprouvé les rigueurs. Elle a fait arréter les Evesques & les Prélats Catholiques, qui ont fini malheureusement leurs jours dans les ennuis, & les miseres de leurs prisons.

Cet excez estant connu de tous, & attesté par tant de personnes dignes de foy, qu'il n'y a plus lieu d'en douter, ni d'excuser ou de deffendre la susnommée Elizabeth. Aprés tant de crimes & d'impiétez, aprés la persécution des fidelles, la ruïne de la Religion qu'elle hâte tous les jours de tout son pouvoir: comme nous voyons sa dureté inflexible, & que non seulement elle a rejetté les pieux avis, que plusieurs Princes Catholiques lui ont donnez pour sa Conversion; mais que même elle n'a pas voulu recevoir dans ses Etats, le

 Non

1569. *Nonce que ce S. Siége lui avoit envoyé pour son enseignement. Enfin nous avons recours aux armes que la nécessité nous met à la main, non sans un extréme déplaisir d'estre contraints de punir une personne, dont les Ancestres ont si bien mérité de la Republique Chrétienne.*

Nous appuyant donc sur l'autorité de celui qui nous a voulu placer dans ce souverain Trône de Justice, bien que nos forces ne répondent pas à une si grande charge: de la plenitude de la puissance Apostolique nous déclarons la nommée Elizabeth Hérétique, fautrice d'Herétiques, & que ses adherans ont encouru sentence d'excommunication, & sont retranchez du Corps de Jesus Christ. Que mesme elle est déchuë de son prétendu droit à la Couronne d'Angleterre, & de tous autres domaines, dignitez & Privileges: nous absolvons ses sujets, & tous autres en quelque maniére que ce soit, du serment de fidélité qu'ils peuvent lui avoir presté, & nous la privons de son prétendu droit à la Couronne. Nous défendons à tous ses sujets de quelque qualité qu'ils soient, d'obéir à ses Edits, Ordonnances & Mandemens, & frappons du mesme anatheme ceux qui fairont le contraire. Et parce qu'il seroit difficile de porter ces Ordonnances par tout où il seroit besoin, nous voulons que l'on ajoûte pareille foy aux copies

copies qui en seront faites, & qui seront signées d'un Notaire & d'un Evesque, ou scellées de son sceau, qu'à l'original des presentes. Donné à Rome à S. Pierre l'an de l'Incarnation de Jesus Christ 1569. le 25. Fevrier, & de nostre Pontificat le V. 1569.

Que si on veut sçavoir d'où venoit que Philippe II. poursuivoit avec tant de chaleur, l'excommunication d'Elizabeth, en voici le véritable motif. Quelques Marchands de Gennes avoient fait entre eux un grand amas d'argent comptant pour le Roy Philippe, qui leur avoit donné en gage pour assurance du payement, plusieurs Seigneuries, & droits dans les Royaumes de Naples & de Sicile: cette somme alloit à plus que trois millions d'Ecus, dont on en envoya quatre cens mille en Flandre au Duc d'Albe pour les affaires de ce Païs-là. Cet argent fût mis sur certains vaisseaux d'Anvers, qui étant poursuivis par des Corsaires François, furent contraints de relâcher à Portsmouth. On ne sçavoit pas que cet argent fût dans ces Vaisseaux: mais Dom Gueraо Despes Ambassadeur d'Espagne à Londres, fût trouver la Reine, pour la prier de luy donner deux vaisseaux de guerre, pour escorter des vaisseaux qui portoient de l'argent en Flandres. La Reine qui sçavoit que le Duc d'Albe avoit grand besoin d'argent, & qui ne pensoit qu'à tra-

Argent intercepté par Elizabeth aux Espagnols.

1569. verser ses desseins, & à le perdre même entiérement si elle avoit pû, loin d'accorder à l'Ambassadeur sa demande, aprés avoir agité l'affaire dans son Conseil, fit réponse à l'Ambassadeur qu'elle estoit bien informée que l'argent qui estoit sur ces vaisseaux appartenoit à des Marchands de Gennes, & qu'ainsi en ayant besoin, elle avoit résolu de le garder pour elle-même, & qu'elle en payeroit un intéreſt honneste: Il ne servit de rien au Ministre d'Espagne de faire des instances & des représentations, ni de donner même des preuves comme cet argent appartenoit au Roi son Maître: La Reine ne laissa pas de donner ordre qu'on le fit débarquer, & porter à Londres, où on le remit dans la Tresorerie. Le Duc d'Albe ayant appris cet accident en fut trés-faché, & ordonna en même-temps, par droit de réprésailles, que l'on se saisit non seulement de tout l'argent, marchandises & effets appartenans aux Anglois dans les Païs-Bas, mais il fit encore mettre en prison tous les Marchands de cette Nation. Elizabeth en fit autant des Espagnols en Angleterre. Sur cela Philippe II. envoya en Angleterre le Marquis de Centon, avec le Docteur Fonck, pour faire cesser ces représailles, & rendre l'argent, mais il n'y eût jamais moyen d'en venir à la conclusion d'aucun Traité: de sorte que les Es-

Espagnols ne sçachant sur quoi porter leur vengeance, recommencerent leurs sollicitations auprés de Pie V. afin qu'il ne differât pas davantage à excommunier la Reine Elizabeth. 1569.

Ordres de la Reine contre les Catholiques.

D'abord Elizabeth se moqua de cette excommunication; mais quand elle reconnût dans la suite qu'elle avoit fait quelque effet, que plusieurs Grands du Royaume s'éloignoient de l'obéïssance qu'ils devoient à sa Majesté, & que les Catholiques des Provinces éloignées commençoient à murmurer, elle crût être de son interêt d'y apporter du remede: Elle fit donc publier à son de Trompe les deffenses suivantes. *Que personne n'eût, à peine de la vie, à appeller la Reine de bouche ni par écrit, Heretique, Schismatique, Infidelle, Usurpatrice, &c. Que personne sous la même peine n'eût la hardiesse de nommer qui que ce fut heritier de la Couronne, ni dire qu'aprés la mort de la Reine la Couronne appartiendroit à celui-ci, ou à celui-là, à moins que ce ne fussent les propres enfans de la Reine. Que personne n'eût encore à faire venir dans le Royaume, garder ou distribuer de Agnus-Dei, Chapelets, Images, Croix & autres superstitions de l'Eglise Romaine, à peine de prison arbitraire & de confiscation des biens. Qu'on declaroit coupables de Léze-Majesté, tous ceux qui dans les Confessions donneroient l'Absolution aux Catholiques, ou la deman-*

 eroient

1569. *deroient pour cause d'Heresie. Qu'on deffendoit à toute sorte de gens, à peine de la vie, de porter ou faire porter directement ou indirectement, tout ce qui s'appelle Bulles, Brefs Apostoliques, ou autres écritures au nom du Pape ou de ses Ministres: Que l'on déclaroit confisquez les biens de tous les Sujets de la Reine qui s'habitueroient dans les Païs Etrangers, & particulierement dans les Etats du Pape, sans une expresse permission de Sa Majesté: Que l'on faisoit deffenses à peine de la vie, à toute sorte de personnes de quelque qualité & condition qu'ils fussent d'entre les Sujets de Sa Majesté, d'entretenir aucune correspondance avec la Cour de Rome, ni avec les Ministres & Officiers du Pape, ou autres qui seroient à son service; à l'egard des choses qui pourroient être préjudiciables à la Couronne, ou aux interêts de la Reine.*

Rumeurs. Deux hommes qui avoient osé afficher la Bulle d'excommunication aux portes de l'Eglise de S. Paul à Londres; ayant été pris furent condamnez à avoir la main droite coupée devant la même Eglise, & ensuite à être pendus au lieu ordinaire. La severité des deffenses qu'on avoit publiées, & de la peine infligée à ces deux hommes causerent beaucoup de rumeurs parmi le peuple, d'autant plus qu'on en avoit fait pendre d'autres pour avoir voulu parler en faveur de l'excommuni-

nication du Pape : Cette ſeverité ne fut pas 15
bien reçûë, même de pluſieurs Proteſtans, entre leſquels il y avoit des mécontens, ſi ce n'étoit de la Reine, au moins de ſes Miniſtres; & ces ſortes de gens émouvoient le peuple à la revolte.

On tente encore le mariage de la Reine avec l'Archiduc.

L'Empereur Maximilien à la ſollicitation de quantité de Nobleſſe fugitive de Flandre qui le preſſoit beaucoup de s'entremettre pour accommoder les affaires du Païs-Bas, ſe reſolut finalement de faire paſſer en Eſpagne l'Archiduc Charles ſon frere; mais il voulut avant que de le faire ſonder encore une fois l'eſprit de la Reine Elizabeth, pour voir s'il ne pourroit pas la reſoudre à épouſer l'Archiduc, parce que cela étant, il auroit pû paſſer par Londres & conclure avec elle tout ce qu'il auroit fallu negotier dans l'affaire de Flandre, pour l'interêt qu'elle y avoit, & pour faire une bonne & étroite alliance avec le Roy Catholique, & la venir enſuite épouſer à Londres à ſon retour. Il envoya donc en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire vers la Reine le *Baron de Swekovits*, qui portoit des lettres du Duc de Wirtemberg, que l'Empereur avoit employé dans cette affaire; eſperant qu'il auroit plus de pouvoir ſur l'eſprit de la Reine étant Proteſtant. Elizabeth écouta favorablement cet Ambaſſadeur, & donna ordre à ſon favori le Comte de Leiceſ-

1569. ter, de conferer avec ce Ministre, pour sçavoir mieux ses intentions, & à quelles conditions on pouvoit traiter cette affaire, dont on fit la minute suivante. *Qu'il ne pourroit faire aucun changement dans les Loix & Privileges d'Angleterre, ni à l'égard de la Religion, ni à l'égard du Gouvernement, où on ne pourroit admettre que des gens de la Nation. Qu'on ne pourroit envoyer hors du Royaume la Reine, ni les enfans qui en pourroient naître, sans leur consentement exprez. Qu'on assigneroit à la Reine une dot en cas qu'elle devient veuve. Qu'aprés la mort de la Reine, on ne pourroit aussi transporter hors du Royaume ni les Pierreries, ni l'Artillerie, ni aucunes Armes. Qu'on ne pourroit obliger ses Royaumes à la guerre contre qui que ce fut sans une grande necessité; & que si l'Archiduc venoit à être Empereur, qu'il seroit sujet à ces mêmes Loix, ausquelles il s'assujettissoit alors.*

Mort du Prince de Condé.

Mais tout cela ne fût qu'une belle apparence, dont on voulut se servir pour donner quelque satisfaction au Duc de Wirtemberg & à l'Empereur: mais quand il faloit venir à une conclusion, le Comte de Leicester trouvoit mille faux fuyans; son dessein étant de fatiguer la Reine, par tant de propositions differentes de mariage, afin qu'elle se determinât enfin en sa faveur. Mais il s'y trouva

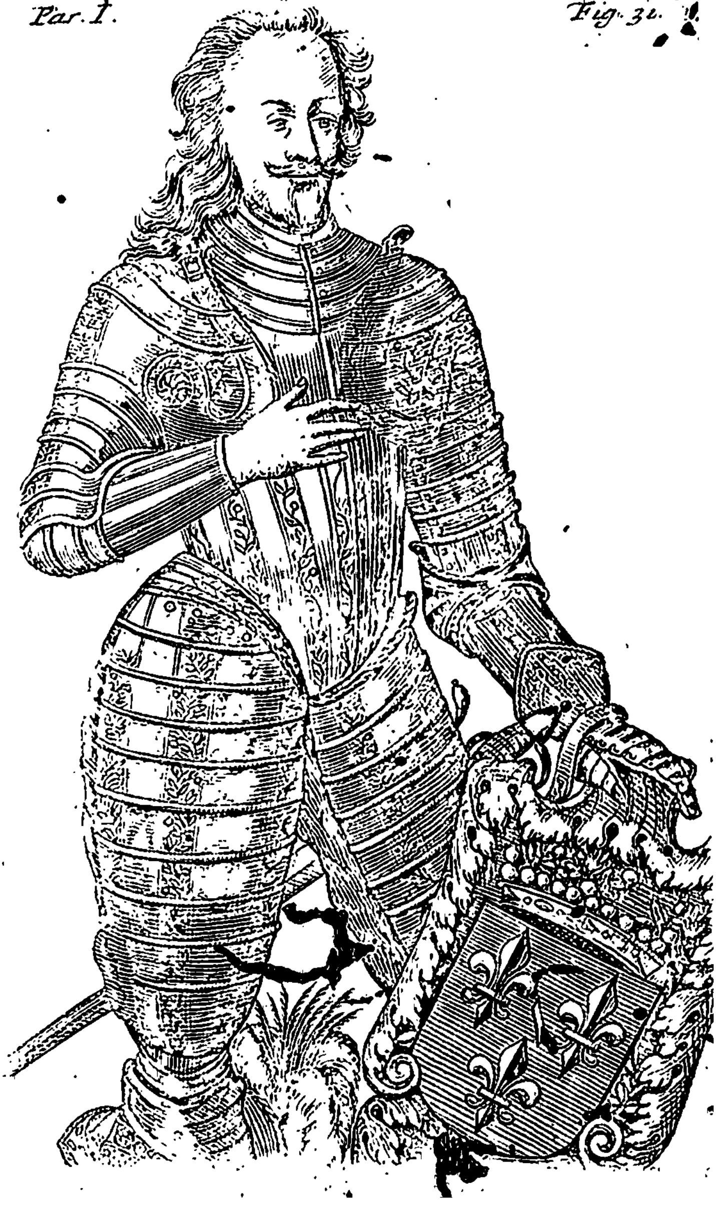

mécontenté aussi bien que les autres; l'Empereur s'étant apperçû de la feinte, travailla à faire le mariage de son frere avec sa propre niece, fille de la sœur du Duc de Baviere, qui s'accomplit au retour de l'Archiduc. En ce tems-là Henry Duc d'Anjou, & frere de Charles IX. Roy de France, en étant venu à une bataille contre le Prince de Condé, qui commandoit l'Armée des Huguenots, remporta une signalée Victoire contre lui, où presque toute l'Armée des Protestans fut défaite, & le Prince de Condé tué. On mit son corps sur une ânesse par derision, & on le mena ainsi à Paris. On fit ces quatre vers sur ce sujet. 1569.

L'anno cinque cento sessanta nove,
Fra Cognac, e Castelnove:
Fù portato in un asinessa,
Il grand nemico della Messa.

Elizabeth fut extremement fachée; & de la défaite des Protestans & de la mort du Prince de Condé, parce qu'elle sçavoit bien que la tranquilité de son Royaume dependoit en quelque maniere de la prosperité de ce parti, aussi bien que l'esperance d'un bon succez pour les affaires de Flandres sur laquelle elle avoit toûjours les yeux; & qu'au contraire les disgraces des Protestans, ne fai- Les craintes & les revoltes cessent.

1569. soient qu'enorgueillir Rome, les Espagnols & les Catholiques d'Angleterre, comme elle en vit bien-tôt aprés l'experience: Car les Catholiques d'Angleterre qui se declaroient mal contens à cause de la severité des Loix qu'elle avoit faites contr'eux, n'eurent pas plûtôt appris que le parti Catholique triomphoit en France, & que celui des Protestans étoit presque abattu, qu'ils se revolterent contre la Reine, sous la protection de *Thomas Piercy Comte de Northumberland, & de Charles de Nevil Comte de Westmorland*, les Chefs & les grands Deffenseurs de la Religion Romaine en ce païs-là: Pour émouvoir le peuple ils firent courir par tout des écrits, *sur l'obligation où étoient tous les Catholiques de prendre les Armes, pour la deffense de la veritable Religion contre la fausse.* La Reine ayant eû avis de cette entreprise, n'en témoigna point être émuë, au contraire Elle fit publier avec beaucoup de fermeté un Edit contre les deux Comtes, Chefs de la revolte, par lequel elle les declara traîtres & rebelles avec tous leurs adherans, & promit deux mille écus à quiconque lui porteroit chacune de ces deux têtes. En même temps elle envoya une puissante Armée vers le Nort du Royaume où étoit la plus grande revolte: Les deux Comtes voyant bien qu'ils avoient mal pris leurs mesures, & que le nombre des mé-

mécontens diminuoit tous les jours, abandonnerent tout & s'enfuyrent; Northumberland en Ecosse, & l'autre en Flandres. 1569.

La Reine, non contente de voir la Rebellion éteinte sans éffusion de sang, & sans en être venuë à aucune bataille, se crût autorisée à verser celui des Papistes : Elle en fit mourir plus de 800. des plus considerables, en differens endroits par la main du Bourreau : en apparence pour châtier la Rebellion, mais au fond pour diminuer le nombre des Catholiques, & ôter à ceux qui restoient tous moyens de pouvoir se soulever une autre fois, étant peu en nombre & n'ayant plus de Chefs : Le Comte de Northumberland s'en étoit enfui en Ecosse, parce qu'il étoit grand ami, & parent même du Comte Regent du Royaume : Mais celui-ci ayant été tué par Hamilton, d'un coup d'Arquebuse, on mit en sa place le *Comte de Lenox*, bon Protestant, & qui avoit de grands égards pour Elizabeth : Aussi la premiere chose qu'il fit, fut de faire arrêter le Comte de Nortumberland, que la Reine n'avoit pû obtenir de l'autre Regent quelque instance qu'elle lui eût fait, & de l'envoyer à Londrés, où la Reine lui fit couper la tête un mois aprés. Massacre des Catholiques.

Cependant le Conseil de Charles IX. voyant le parti Huguenot abatu, & que la Reine Elizabeth étoit inquietée par les

1569. affaires de Flandres, & par les troubles qui regnoient dans le cœur de ſon Royaume; croyant auſſi que le mariage de cette Reine avec le Duc d'Anjou ſeroit avantageux à l'Etat, & que la Reine elle-même non ſeulement y trouveroit ſon compte dans les conjectures où les affaires ſe trouvoient alors; mais qu'elle ſeroit obligée d'y donner les mains pour s'aſſurer la Couronne, & appaiſer les troubles de ſon Royaume: (Le Roy vouloit auſſi procurer cet avantage à ſon frere, duquel il avoit reçû de grands ſervices:) On envoya le Marquis de Foix en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire en Angleterre, au plus fort des troubles qui agitoient cet Etat. On lui fit dans ce Royaume tout l'honneur & toutes les careſſes poſſibles; outre cela la Reine lui donna deux Audiences particulieres, ſur la propoſition de mariage qu'il devoit negotier, & l'écouta ſi favorablement, que le Marquis de Foix eût tout ſujet de croire que l'affaire étoit faite; il en écrivit en ces termes à la Cour de France, quoy qu'on l'eût averti, *que les paroles ne coûtoient rien à la Reine, mais qu'on ne s'y pouvoit pas trop fier.*

On propoſe le mariage d'Eliſabeth avec le Duc d'Anjou.

Il eſt vray que le Comte de Leiceſter, qui ſembloit être le directeur general de toutes les propoſitions de mariage qu'on faiſoit à la Reine, & qui promettoit tout, & ne tenoit rien; par l'interêt qu'il y avoit lui même,

lui en avoit donné de telles esperances, qu'il 1569.
n'auroit pû s'en defier: Cependant pour rabattre un peu de l'esperance certaine qu'il s'étoit faite de voir réussir ce mariage, on afficha un jour un billet à la porte de cet Ambassadeur, où l'on avoit écrit ces paroles, *ne vous y fiez pas, si vous ne voulez être trompé*. La Cour étoit si accoûtumée à voir la Reine se joüer de tous les traitez de mariage qu'on lui proposoit, qu'elle ne pouvoit croire que celui-ci peût réussir: Les gens oisifs & curieux de ces sortes de piéces, firent plusieurs Pasquinades sur ce sujet, entre lesquelles il y en avoit une, où Pasquin interrogé par Marphorio auquel des deux seroit Elizabeth de l'Archiduc, ou du Duc d'Anjou, il répondoit *ni à l'un, ni à l'autre, car elle ne sera qu'à elle même*. Aussi arriva-t-il que l'Archiduc fut entretenu de vaines apparences pendant cinq ans, & le Duc d'Anjou pendant trois, c'est à dire jusqu'à ce que les troubles d'Angleterre furent entierement appaisez, & que l'on eût fait mourir beaucoup de Catholiques; car aprés cela la Reine fut tellement refroidie, que quand l'Ambassadeur lui parloit de mariage, au lieu de lui répondre, elle lui demandoit des nouvelles, des Comedies & des Bals qui se faisoient à Paris: jusqu'à ce qu'enfin le massacre de S. Barthelemi étant arrivé, elle lui fit connoître

tre

1569. tre ouvertement qu'il n'y avoit plus rien à esperer pour ce mariage.

Compliment à la Reine d'Espagne.

En ce temps-là, partit d'Allemagne, la Princesse Anne-Marie fille de l'Empereur Maximilien, allant en Espagne pour y épouser le Roy Philippe: Elle fut accompagnée de plusieurs Princes & Dames, de beaucoup de Noblesse, & particulierement des deux Archiducs ses freres. La Reine Elizabeth, qui n'avoit rien tant à cœur que de faire voir à toute la terre la magnificence de sa Cour, ayant appris que la Reine d'Espagne, se préparoit à passer en Flandres où elle devoit s'embarquer, lui envoya une des magnifiques Ambassades que l'on eût vû, pour la féliciter de son mariage. On choisit pour cela le *Chevalier Henry Colham*, accompagné de plus de soixante Mylords, dont chacun avoit plus de cent Officiers, ou personnes de service avecque lui: Etant arrivé à Bruxelles, il offrit à la Reine d'Espagne, de la part d'Elizabeth, une Flotte pour l'accompagner en Espagne, & tous les Ports d'Angleterre: lui faisant connoître que la Reine ne pourroit avoir rien de plus agréable, que de lui rendre quelque service; on fit les mêmes complimens au Duc d'Albe, afin qu'il portât la Reine à accepter les offres qu'on lui faisoit. La Reine Anne-Marie envoya aussi de son côté une Ambassade pour remercier Eliza-

beth

beth en son nom, & en celui du Duc d'Albe, de toutes les honnestetez qu'elle lui avoit faites: Outre cela la Reine d'Angleterre envoya huit de ses plus grands & plus beaux vaisseaux, qui accompagnerent ceux qui conduisoient la Reine tout le long des côtes d'Angleterre. On n'entendit que Canonnades, fanfares de Trompettes, acclamations & réjouissances, pendant que ces vaisseaux furent auprés de ceux qui portoient la Reine, qui répondirent aussi de leur côté à toutes ces civilitez: Le Duc d'Albe envoya bien-tôt aprés en Angleterre, remercier la Reine de toutes ces honnestetez. 1570.

Catherine de Medicis voyant qu'il y avoit peu d'esperance de voir réüssir le mariage du Duc d'Anjou son fils avec la Reine Elizabeth, parce que l'un aimoit trop la Religion Catholique, que l'autre ne pouvoit souffrir; se resolut de faire proposer de la marier avec son autre fils le Duc d'Alençon, dont l'humeur étoit toute differente de celle du Duc d'Anjou, & telle que les Ambassadeurs qui proposerent le mariage à Elizabeth, lui en allegüerent pour raison, *que c'étoit un Prince à qui elle feroit faire tout ce qu'elle voudroit, tant dans les affaires d'Etat, que dans celles de la Religion*. On assure que la Reine avoit beaucoup d'inclination pour ce Duc, & qu'elle l'a toûjours aimé, & protegé en suite lors Duc d'Alençon.

1570. lors qu'il fut fait Gouverneur de Flandres, & que même sans la disproportion de leur âge, elle l'auroit épousé: Elle répondit donc à l'Ambassadeur qu'*elle ne s'étoit pas mariée avec Dom-Jean d'Autriche, parce qu'elle auroit pû être sa mere: & qu'elle pouvoit encore moins se resoudre à épouser le Duc d'Alençon, qui pourroit avoir été son petit fils.*

Ligue. Cependant pour montrer à la France qu'elle ne refusoit pas ce mariage par manque d'affection, elle conclut une Ligue offensive & deffensive avec ce Royaume, aux conditions de se donner des secours reciproques d'hommes, d'argent & de vaisseaux, toutes les fois que l'un des deux Royaumes seroit attaqué par quelque ennemi; une des principales vûës de cette Ligue du côté de la Reine Elizabeth, étoit d'empêcher que le Roi de France n'entrât dans les interêts de la Reine Marie qu'elle tenoit en prison: le Duc de Schomberg fut envoyé en Angleterre pour ratifier la Ligue, & delà il fut en Allemagne, pour traiter avec les autres Princes.

Parlement. La Reine voyant bien que le peuple ne pouvoit regarder qu'avec douleur, tant de sang qui avoit été répandu, (car quoy que ceux qu'on avoit fait mourir fussent tous Papistes, ils ne laissoient pas d'avoir beaucoup de parens qui y étoient interessez) le voulut consoler en quelque maniere par la

Con-

Convocation du Parlement, n'ignorant pas 1570.
que c'est là un grand sujet de joye pour la Nation; parce que cette Assemblée represente tout le Corps du Peuple, & que chaque particulier croit être un petit souverain, pendant la tenuë du Parlement. D'ailleurs elle en avoit crû la Convocation nécessaire, pour assoupir les murmures qui s'étoient élevez contre elle, de ce qu'elle tenoit une Reine prisonniére, ce qui paroissoit injuste à plusieurs. Le Parlement fit sa premiére séance au commencement du mois de Mars, où la Reine assista. Elle parla du sujet qui l'avoit obligée à assembler le Parlement, ajoûtant que *la principale raison en avoit été, qu'aimant ses Sujets comme ses propres enfans, & le Parlement étant comme l'ame des Rois, elle ne pouvoit être plus long-temps sans mettre, comme en son sein, par cette Assemblée, ses Sujets qu'elle regardoit comme ses chers enfans.*

On ne fit autre chose dans cette premiére séance, selon la coûtume, que de nommer celui qui devoit estre l'Orateur de l'Assemblée. A la secomde il fût deliberé d'une commune voix, que l'on envoyeroit prier la Reine, de vouloir honorer une seconde fois, de sa presence l'Assemblée: & de la supplier ardemment de vouloir enfin se resoudre à ne laisser pas plus long-temps, un Royaume qu'elle

La Reine y va une seconde fois.

1570. le cherissoit tant, exposé aux malheurs des revolutions qui pourroient y arriver, si elle venoit à mourir sans enfans. Vingt députez furent chargez de lui aller faire cette priére de la part du Parlement : La Reine la reçût avec plaisir, & se rendit le lendemain dans l'Assemblée. Quand elle eût pris place, le Chancelier se leva, fit la Révérence à la Reine & au Parlement, se rassit, & leur dit, *que la Reine ayant appris que le Parlement souhaitoit de la voir dans son Assemblée, elle avoit bien voulu s'y rendre pour lui faire ce plaisir, & sçavoir ce qu'on souhaitoit d'elle.* Il n'eût pas plûtôt achevé, que l'Orateur de la Chambre haute, & tout le Parlement se leva, comme s'ils eussent tous voulu parler à la fois, la suppliant au nom de Dieu, & par la grande affection qu'elle témoignoit avoir pour le Peuple, de vouloir enfin prendre la résolution ou de se marier, ou de nommer celui qui lui devoit succeder, à peine l'Orateur eut-il dit cela, qu'il s'eleva une voix générale, qui lui dit, *Oui nôtre Reine, nous vous conjurons tous au nom de toute la Nation, de nous vouloir accorder cette grace.* Il paroissoit du tout impossible que la Reine peût refuser une chose que l'on demandoit avec tant d'empressement: cependant aprés avoir un peu laissé appaiser le bruit de ces voix, elle répondit, *qu'elle recevoit avec toute la joye*

dont

dont elle étoit capable, ces témoignages d'affection que son cher peuple lui donnoit; mais qu'elle ne pouvoit lui donner d'autre réponse sinon, qu'elle estoit trop vieille pour se marier, & trop jeune pour faire son Testament. 1570.

La Reine ayant appris que le Pape avoit fait, Grand Duc de Toscane, le Duc de Medicis, proposa à son Conseil de lui envoyer un Ambassadeur pour établir une bonne correspondance aveque lui, & faciliter ainsi le commerce des Anglois dans ses Ports. Quelques-uns trouvérent que ce seroit exposer la reputation de sa Majesté, que d'envoyer un Ambassadeur à un Prince, qui n'en avoit point auprés d'Elle: outre qu'il ne le voudroit peut-être pas recevoir, tant parce que tenant du Pape la dignité où il étoit, il ne voudroit pas entretenir commerce avec une Princesse excommuniée par ce même Pape: que parce que son peuple qui n'aimoit pas la Religion Romaine ne verroit pas de bon cœur un Ambassadeur de sa Nation aller à Rome, d'autres disent qu'il n'étoit pas de la majesté du Royaume de feliciter un Prince d'un honneur qu'il tenoit du Pape, ainsi ce dessein s'évanouït.

Le Grand Duc.

En ce tems-là, étoit passé en Angleterre *Odet de Coligny* qu'on appelloit le Cardinal de Chatillon, lequel soit par la grandeur de sa naissance, ou pour ses éminentes qualitez, étoit

Le Cardinal de Chatillon va à Londres

1570. étoit infiniment estimé de la Reine Elizabeth, autant que haï des Papistes, depuis qu'il avoit abandonné leur Religion, & qu'il avoit renoncé au Chapeau de Cardinal pour embrasser le Calvinisme, & se marier avec *Elizabeth de Hauteville*, Dame de Loré, de laquelle il avoit été éperdument amoureux. Gaspar de Coligny son frere Amiral de France, & Chef des Protestans l'avoit envoyé en Angleterre, pour lier une bonne amitié & correspondance entre les Protestans en général, & les Calvinistes en particulier, & la Reine; afin que la Cour de France voyant qu'ils avoient la Protection d'une si grande Reine, se resolut à leur donner une paix avantageuse & durable. Quoi que la Reine eut fait au Cardinal de Chatilon tout l'honneur qu'elle auroit pû faire à un Prince du sang, il ne reüssit pourtant en aucune des trois choses qu'il étoit chargé de négocier avec elle. La 1. étoit celle que l'on vient de dire, sur laquelle la Reine promettoit beaucoup en faveur des Protestans, mais sans s'engager pourtant par aucun Traité, & sans vouloir rompre avec la Cour de France: elle se contenta de dire au Cardinal, qu'on appelloit encore ainsi, quoi qu'il fut Calviniste, *qu'elle aimoit cordialement les Protestans, & qu'elle ne manqueroit pas de les servir & de leur donner du secours en tout ce qu'elle pourroit, & qu'elle por-*

porteroit leurs interests, en toutes les occasions considérables: mais ce n'estoient que des paroles sans effet. La seconde chose dont il avoit esté chargé, étoit de parler de mariage entre la Reine Elizabeth & le Roy de Navarre, non obstant la disproportion de leur âge, car le Roy avoit à peine dix-huit ans, & la Reine en avoit plus de trente-huit. Les Protestans croyoient que ce mariage, s'il pouvoit réussir, seroit trés-avantageux à leur parti dans toute l'Europe. Elizabeth répondit à la proposition qu'on lui en fit par cette raillerie, *qu'il ne seroit pas honnête pour elle, qu'on dit dans le monde, qu'aprés avoir refusé tant de maris qu'on lui avoit presentez, elle se fut mariée avec un enfant.* Ce mariage n'ayant pas réussi, le Roy & la Reine de France, qui ne cherchoient qu'à flatter les Huguenots pour les mieux tromper, proposérent à l'Amiral de Coligni de marier le méme Roy de Navarre avec la Princesse Marguerite, fille de la Reine Catherine, & sœur de Charles IX. Ils faisoient cette proposition, en intention de persuader aux Huguenots que le Roy & la Reine avoient beaucoup d'affection pour eux, & en méme temps, pour rompre le mariage d'Elizabeth avec ce Prince, qu'ils crurent pouvoir réussir. L'Amiral & ceux de son parti, qui sçavoient le peu de sujet qu'il y avoit d'esperer qu'Elizabeth donnât les mains 1571.

1571. au marige qu'on lui proposoit, trouverent celui du Roy de Navarre avec Marguerite trés-avantageux pour eux : Cependant Charles IX. écrivit au Cardinal de Chatillon, de reprendre le traité de mariage de son frere le Duc d'Anjou, avec la Reine Elizabeth. C'étoit la troisiéme chose dont on l'avoit chargé, & qui réussit aussi peu que les deux autres. De sorte que la Cour de France ayant fait un accommodement avec les Huguenots ; ceux-ci pleins d'esperance de voir réussir le mariage dont on vient de parler, ne manquerent pas de rappeller le Cardinal en France, afin qu'il rendit leur parti plus considerable par sa presence. Mais le pauvre Cardinal voulant s'en retourner en France, aprés avoir pris congé de la Reine, mourut à Hampton, en trois jours ; d'une fiévre si violente, qu'on crût qu'il avoit été empoisonné, & son corps fût porté en France.

Ce qui arriva à l'égard des Turcs.

La Reine Elizabeth, avoit trouvé moyen de porter le Divan, à attaquer les Royaumes de Naples & de Sicile, par l'entremise d'un Marchand Anglois nommé Jean Talbot, qui entendoit parfaitement bien la langue Turque : Elle vouloit par cette diversion, affoiblir les Espagnols du côté de la Flandres, & se tirer par là de l'inquiétude que lui donnoit le Duc d'Albe en ce païs-là. Et comme l'Empire Ottoman s'étoit rendu formi-

midable en 1570. par la conquête du Royaume de Chypre, on ne doutoit pas que la chose ne réussit: Les François qui souhaitoient aussi d'abattre la puissance de Philippe II. étoient entrez sécrettement dans l'entreprise. Ce Prince ayant été averti que le Turc ne manqueroit pas d'attaquer la campagne suivante le Royaume de Naples ou celui de Sicile, négocia une Ligue entre le Pape, les Venitiens & lui, qui fût concluë & de laquelle on fit Chef DOM JEAN D'AUTRICHE, fils naturel de Charles-Quint, & frere Philippe II. Elizabeth auroit bien voulu trouver moyen d'empêcher cette Ligue, & ne manqua pas de travailler à faire semer la division à Rome & à Venise, mais elle n'en pût venir à bout; & lors que cette ligue fût concluë, & qu'elle eût vû les suites dont nous allons parler, elle en conçût un grand déplaisir. 1571.

Dom Jean, ayant rassemblé l'Armée des Confederez à Messine, qui se trouva forte de 205. Galeres, & 6. Galeaces, 2000. bons soldats, & de plus de 3500. volontaires, ou gentils-hommes; partit pour le Levant à la fête de cette Année le 2. d'Octobre, résolu d'attaquer l'Armée Navale des Turcs composée de 245. Galeres, & 80. vaisseaux; mais elle avoit peu de troupes à proportion du nombre des vaisseaux, n'y ayant en tout que 18000. Les Chrétiens sont victorieux.

1571. 18000. Janissaires, 2000. volontaires & 13000. soldats. Le commandement de cette Armée étoit partagé entre *Ali Bacha* beau-frere du Grand Seigneur, & le *Bacha Portau* General de Terre: Ils s'embarquerent à Lepante en trés bon ordre, le 6. Octobre, le lendemain matin 7. du mois on découvrit l'Armée Turque. Dom Jean commanda d'attaquer l'ennemi, quoi qu'il eût le vent contraire, & la bataille se donna auprés des Isles Cursolaires, avec tant de furie & de si grands cris, & tant de bruit du canon, qu'il sembloit que la fin du monde étoit venuë: La victoire commença à se manifester par la prise de la Capitanesse Turque, & par la mort du grand Amiral Ali; Dom Jean fit arborer sa tête sur le vaisseau, afin que tout le monde la vit, & ayant fait ôter de dessus la Reale l'étendart Turc, il fit mettre en la place une Croix, avec des grands cris de joye & de victoire; qui s'étant répanduë par tout, la bataille finit par la fuite du General de Terre *Portau*, & d'*Uluzali* Vice Roy d'Alger: le premier se sauva à terre dans une fregate, & l'autre s'enfuit en Levant, & emmena avecque lui une galere & l'étendart de la Capitane de Malte, qu'il presenta à son Maître en signe de victoire, & de sa valeur; ainsi finit le plus sanglant & le plus terrible combat qui se soit jamais donné sur mer. L'Armée Chrêtienne victorieuse,

rieuse, se retira dans ses Ports, pour reparer les dommages qu'elle avoit soufferts, & faire penser les blessez. La premiere chose qu'on fit aprés la victoire, ce fut de mettre en liberté 15000. esclaves Chrêtiens: Le lendemain on fit la revûë des morts & des blessez: on trouva qu'il y avoit été tué tant soldats, que matelots, ou forçats, 7656. hommes, & 2800 blessez: Du côté des Turcs il en fût tué plus de 26000. on fit 3800 prisonniers, entre lesquels furent les deux fils d'Ali Bacha, & Mahomet Gouverneur de Negrepont. Les Chrêtiens prirent outre cela 117. Galeres, 13. Galiottes & 26. vaisseaux, qui n'étoient point endommagez, aprés en avoir coulé à fond plus de 80. Tout le butin, Vaisseaux, Canons & autres choses, furent partagées entre les Generaux des Confederez; mais les trois Prisonniers de consideration furent envoyez incessamment au Pape. 1571.

Cette deffaite si terrible des Turcs, & cette victoire si glorieuse pour les Chrêtiens, & si avantageuse au Roy Philippe, ne laissa pas d'affliger les Hollandois, & tous les Protestans en general, parce que les Espagnols commençoient à se declarer protecteurs des Catholiques contr'eux; mais la Reine Elizabeth en fût plus affligée que personne, à cause des suites que cette victoire pouvoit avoir, capables de troubler la tran-

1571. quilité de ses Etats. Elle crût pourtant qu'il faloit feindre en cette occasion, & couvrir la tristesse qu'elle avoit dans le cœur d'une joye apparente; ainsi elle envoya un Gentil-homme à Philippe II. pour le feliciter de cet heureux succez, & un autre en Flandres au Duc d'Albe pour le même sujet.

Statuë du Duc d'Albe.

La Reine ayant oüi parler en ce temps-là de la fameuse statuë du Duc d'Albe, qu'il avoit fait dresser, au milieu de la place de la Citadelle d'Anvers, lors qu'il sçût qu'il étoit sur le point d'être rappellé: elle envoya à Anvers un fameux Sculpteur Italien nommé *Ottavio Mascari*, qui demeuroit à Londres, où il n'avoit guere affaire & qui s'en étoit fuï d'Italie à cause de l'Inquisition; elle lui ordonna de lui faire un modelle de cette statuë, le plus parfait qu'il se pouvoit; il le fit d'un bois de couleur, d'un pied de haut, & qui la representoit parfaitement. La Reine ayant reçû cette piece, l'exposa sur une table de la Chambre de l'Audience, afin de faire mieux remarquer l'orgueil extréme de ce Duc; prenant souvent occasion d'en parler à ses Courtisans, & sur tout à l'Ambassadeur d'Espagne. Ce qui lui déplaisoit le plus, c'étoit l'inscription que le Duc avoit fait mettre au bas de sa statuë, sçavoir qu'on la lui avoit dressée *pour avoir détruit l'Heresie*. Mais la statuë elle même fût bien-tôt aprés renversée,

par

CAPTIVO

par ordre du Roy, qui en ayant vû la figure, jugea qu'elle ne pourroit servir qu'à être une occasion de revolte parmi les Flamands, & qu'elle ne plairoit à personne. Il la fit donc mettre à bas, & le Duc eût le malheur de survivre à cette honte : On croit que la Reine Elizabeth contribua beaucoup au renversement de cette statuë. En voici la figure. 1571.

Le Duc de Nortfolck mis en prison.

Nous avons dit cy-devant que depuis que le Duc de Nortfolck avoit fait demander à Elizabeth la permission d'épouser la Reine Marie, elle avoit ordonné que l'on veillât sur ses actions, croyant qu'il étoit de l'interêt de son Royaume de faire observer un homme qui y avoit tant d'autorité, & qui avoit de si grands desseins. De ces précautions generales on en vint aux soupçons : de sorte que la Reine ayant appris que le Duc s'étoit trouvé avec quelques autres dans une maison de campagne du Comte d'Arondel, & puis dans celle du Comte de Pembrock, elle crût qu'ils machinoient quelque chose pour soûtenir les mécontens du Nort de son Royaume, & sur ces soupçons bien ou mal fondez, elle fit arrêter le Duc au Château de Windsord où il fût transferé à la Tour de Londres, & où il fut gardé jusqu'à la fin des troubles.

Le Duc pendant sa prison fit publier un Manifeste dans lequel il exposoit. *Qu'il*

1572. *avoit beaucoup de déplaisir d'avoir écouté les propositions de mariage qu'on lui avoit faites avec la Reine Marie, & d'avoir par là émû la juste colére de la Reine sa Souveraine. Qu'il s'en repentoit de tout son cœur. Qu'il prioit sa Majesté de lui vouloir pardonner sa faute, & de le vouloir rétablir dans ses bonnes graces, attendu la confession qu'il lui faisoit avec tant de regret de sa faute. Qu'il étoit tout prêt d'employer pour son service son bien, & son sang même, en toutes les maniéres qu'il plairoit à sa Majesté de l'ordonner. Et qu'il donneroit toutes les assurances possibles, qu'il ne penseroit plus à ce mariage, ni à quelqu'autre chose que ce fût, de ce qui regardoit les affaires d'Etat sans en avertir sa Majesté, ou sans son ordre exprés.* La Reine fût touchée de la sincérité apparente de cette confession, & lui donna la liberté à la priére de ses amis, & de pouvoir même demeurer dans sa maison à Londres.

Son manifeste & sa liberté.

On avoit mis en prison avec le Duc, un certain Abbé nommé *Robert Ridolfi*, que le Pape, & le Roi Philippe avoit envoyé de Rome avec des ordres secrets, & de bonnes lettres de change, pour soûtenir les Catholiques, & au cas qu'ils prissent les armes, de les appuyer de ses conseils, & de les assurer que le Pape & le Roi Philippe leur donneroient du secours. L'étroite amitié qu'il entre-

Ridolfi mis en prison & delivré.

tretenoit avec le Duc, avoit été la principale cause de sa prison : de sorte que ce Duc étant mis en liberté, il le fût aussi à la sollicitation de tous les Ambassadeurs Catholiques, à la charge qu'il sortiroit du Royaume pour s'en retourner à Rome dans deux mois. Mais il en partit en moins de quinze jours, & fût bien-heureux de n'attendre pas la fin du terme qu'on lui avoit donné, car il ne fût pas plûtôt parti, qu'on decouvrit les pratiques secrettes qu'il faisoit pour faire soulever le peuple contre la Reine, par des lettres interceptées & écrites de sa propre main ; de sorte que s'il eût été pris, il auroit mal passé son temps ; mais la Cour de Rome prit soin de le faire avertir assez à temps, pour n'être pas arrêté. 1572.

Il arriva en ce temps-là, que la Reine qui avoit accoûtumé de manger de toute sorte de fruits avec excez, se trouva incommodée d'une colique, qui lui causa des vomissemens facheux, qui firent soupçonner qu'il y pouvoit avoir du poison ; & si les Medecins n'eussent declaré que ces apparences de poison pouvoient être causées par des fruits corrompus l'estomac, il est certain que les principaux Ministres de la Reine, qui étoient entrez dans quelque soupçon, en auroient fait des perquisitions, qui auroient mis bien du monde en peine. Les partisans de la Reine Soupçons mal fondez.

1572. Marie, eurent la hardiesse de faire courir le bruit même par des libelles que la Reine étoit grosse, & comme elle fût incommodée pendant un mois de cet accident, ils eurent l'insolence d'ajouter qu'elle avoit accouché secrettement pendant ce temps-là; ce qui fût regardé comme une calomnie aussi impertinente que maligne & mal fondée, par ceux qui approchoient la Reine de prés, & qui étoient convaincus du contraire. Cependant on reconnut beaucoup l'affection du peuple pour la Reine dans cette occasion, car au premier bruit qui se répandit qu'on avoit empoisonné la Reine, les uns coururent aux Eglises prier Dieu pour sa santé, & les autres murmuroient dans les ruës, *disant que si la Reine mourroit, il falloit brûler les Papistes tous vifs.*

On propose de marier la Reine avec Dom Jean.

Dom Jean d'Autriche dont on a déja parlé, s'étoit aquis une si grande reputation par la guerre qu'il avoit faite contre les Maures, & par la victoire qu'il avoit remportée contre les Turcs à la fameuse bataille de Lepante, qu'il passoit pour le premier Capitaine de son siécle. Il avoit l'air plus François qu'Espagnol, & étoit assez bien-fait de sa personne; on proposa à la Reine Elizabeth de se marier avecque lui. Bien des gens ont crû, que l'intention des Espagnols n'étoit pas que ce mariage réussit; parce qu'il n'auroit pas été

de

de leur interêt qu'un homme de cette importance, fût devenu Roy d'Angleterre, quand même Elizabeth auroit embrassé la Religion Catholique; puis qu'avec les forces de ce Royaume il auroit pû se rendre maître des Païs-bas, & troubler même le repos de toute l'Espagne par les grands amis qu'il avoit dans ce Royaume: ç'auroit été encore bien pis si la Reine l'eût gagné, & qu'il se fût fait Protestant. Les Espagnols ne firent donc proposer ce mariage, que pour donner de la jalousie aux François, & pour entretenir la Reine dans la croyance que le Roy d'Espagne ne pensoit qu'à entretenir une bonne union, & une étroite amitié avec l'Angleterre. Les gens malins ne manquerent pas de faire courir des Pasquinades sur ce sujet; on introduisoit Pasquin qui disoit à Marphorio, *la belle Comedie que feroit Elizabeth, si aprés s'être joüée des autres, elle alloit se marier effectivement avec Dom Jean d'Autriche?* Pourquoi cela, lui répondit Marphorio? *C'est*, lui repliquoit l'autre, *que les Espagnols ne proposent ce mariage que dans l'intention qu'il ne reüssira pas, & que si elle venoit à épouser Dom Jean, & à se moquer ainsi des Espagnols qui ne le voudroient pas, elle pourroit passer pour la plus parfaite Comedienne qui ait jamais paru.* Mais Elizabeth aima mieux laisser dire aux gens ce qu'ils 1572.

1572. voudroient, que de renoncer à la resolution qu'elle avoit faite de ne se point marier, ainsi elle se deffit de Dom Jean comme elle avoit fait de tous les autres. On fit aussi plusieurs Satyres sur ce qu'on les accusoit tout deux d'être bâtards.

Ce que l'on disoit du Duc de Nortfolck.

Le Pape & le Roy d'Espagne cherchoient cependant tous les moyens possibles d'assurer la Religion en Flandres, où le nombre des Protestans ne laissoient pas de s'agrandir toujours, malgré les cruautez du Duc d'Albe, qui avoit fait sçavoir à Rome & à Madrid, que le veritable moyen d'assurer la Religion Catholique dans les Païs-Bas, étoit d'exstirper l'Heresie en Angleterre; mais la difficulté étoit à trouver ce moyen. Le peu de fermeté du Duc de Nortfolck, qu'il falloit encourager incessamment, que la moindre difficulté rebutoit, & qui dés qu'il craignoit la moindre chose alloit se jetter aux pieds de la Reine lui demander pardon, avoient fait que le Pape & le Roy Philippe avoit perdu toute bonne opinion de lui, le croyant chancelant dans la foy, & facile à changer de Religion, de sorte qu'ils n'osoient plus lui confier aucune affaire d'importance. L'Abbé Ridolfi étant arrivé à Rome, assura le Pape que le Duc de Nortfolk étoit trés-zelé pour la Religion Catholique, qu'on pouvoit prendre une entiere confiance en lui, & qu'il

étoit

étoit capable de souffrir le martyre pour la 1572.
propagation de la foy. Le Pape en ayant conferé avec les Ministres & les Cardinaux d'Espagne (car toutes les affaires d'Angleterre se traitoient alors à Rome) il fût resolu de soutenir, quoi qu'il en fût, le Duc de Nortfolck, & de lui aider à se marier avec la Reine Marie. Que quand elle feroit retablie en Ecosse, & qu'elle auroit épousé un aussi puissant homme en Angleterre qu'étoit le Duc de Nortfolck, on envoyeroit en Espagne le jeune Roy son fils, & qu'aprés avoir assuré la Religion Catholique en Ecosse, on donneroit au Duc une Armée trés-puissante, pour le secours du Pape & du Roy d'Espagne, avec laquelle il entreroit facilement en Angleterre, où le nombre des Catholiques étoit grand, & considerable par les richesses. On resolut donc d'exhorter le Duc à susciter une revolte en Angleterre, & de la commencer par aller droit au lieu où la Reine Marie étoit en prison, & aprés l'en avoir tirée, accomplir son mariage avec elle, se promettant que quand on l'auroit mise en lieu de fureté, on pourroit faire quelque accommodement avec la Reine Elizabeth, ou l'obliger par force à se mettre à la raison.

Il est accusé & arrêté. Ce Duc de Nortfolck vivoit en une étroite amitié avec le Comte de Leicester; de sorte que, sans considérer que l'amitié de la Reine étoit plus chere que la sienne au Comte, &

 d'une

1572. d'une plus grande conséquence, il lui alla un jour faire confidence; du dessein qu'il avoit fait de se marier avec la Reine Marie à quelque prix que ce fût, & à quelques dangers qu'il fallût s'exposer, quand même il y iroit de sa vie. Le Comte ne manqua pas d'en avertir la Reine, qui faisant reflexion sur le champ que le Duc estoit dans ce moment-là en une maison de Campagne où il estoit en Conference avec ses meilleurs amis, & que ses adherans, faisoient des pratiques secrettes & des cabales pour émouvoir une sedition, envoya plusieurs Compagnies de ses Gardes, en toute diligence, qui l'arrêtérent, & en même-temps le *Comte d'Arondel*, & *Lumley* son Gendre, le *Comte de Southampton*, les deux freres *Robert*, & *Thomas Cobkam*; les *Chevaliers Tomas* & *Edoüard Stanley*; & les deux fréres du feu Duc de Northumberland, *Thomas Girard*, & *Henry Percy*, qui cherchoient à se vanger de la mort de ce Duc; avec encore huit autres Seigneurs considérables, qui furent tous conduits à la Tour.

L'Evêque Smith Ambassadeur de France. Le lendemain le Conseil nomma deux Commissaires Conseillers d'Etat *Raphael Saldix*, & *Thomas Smith*, pour aller examiner le Duc à la Tour. Il nia tout ce dont on l'accusoit, hors d'avoir promis à la Reine Marie de l'épouser; mais comme il étoit naturelle-

rellement craintif & timide, la maniére dont 1572.
il se deffendoit, estoit une espece de preuve contre lui. Le mesme Smith fût envoyé à la Cour de France qui estoit alors à Amboise, pour lui faire part des cabales, & de la revolte que les Partisans de la Reine Marie, cherchoient à faire dans le Royaume, & contre la propre personne même de la Réine; on fit cette démarche envers la France, parce que Marie portoit encore la qualité de Reine Doüairiére de France, & qu'ainsi les François sembloient portez à la protéger. Cependant, par la déposition de plusieurs témoins, & de quelques lettres en chiffre dont le Duc se trouva saisi, l'Evêque *de Rosso*, qui faisoit la fonction d'Ambassadeur de la Reine Marie, & qui étoit reconnu en cette qualité, ce qui montroit qu'elle n'avoit pas perdu ses droits, quoi qu'elle fût en prison, se trouva fort chargé par ces lettres. Le Conseil fût en peine de ce que l'on devoit faire de la personne de cet Evêque, car la pluralité des voix alloit, qu'étant convaincu par témoins & par écritures du crime de Haute trahison pour s'être rendu Chef d'une conspiration, par laquelle on vouloit enlever la Reine Elizabeth, pour la mettre entre les mains des Espagnols, il ne devoit pas jouïr du privilége d'Ambassadeur, d'autant plus qu'il ne l'étoit que d'une Reine prisonniére:

L'Evêque de Rosse accusé & chassé.

Mais

1572. Mais Elizabeth conclud généreusement, que *là où il s'agissoit du droit des gens, il valoit mieux l'étendre que de lui donner des bornes trop étroites, & qu'avec des personnes de ce Caractére, il valoit mieux suivre les voyes de la douceur, que de les juger par la rigueur des Loix*: de sorte que l'on se contenta de l'appeller au Conseil, où il fut censuré, pour ne s'être pas conduit d'une maniére digne du caractére qu'il soûtenoit: On lui fit aussi quelques demandes, mais il se défendit adroitement, & par des réponses vagues & générales, & avouant pourtant qu'il avoit fait certaines choses contre la Reine Elizabeth, parce qu'il le devoit ainsi faire pour l'avantage de la Reine qu'il servoit: De sorte qu'on lui ordonna de sortir du Royaume en quinze jours; à l'égard du Duc, il est certain que cet Evêque avoit dit des choses qui le chargeoient beaucoup.

Le Duc de Norfolk est condamné.

Quatorze Pairs du Royaume furent donc nommez, desquels George Talbot Comte de Schrewsbury fût le Président, pour faire le procés au Duc qui nia tout ce dont on l'accusoit; mais le peu de fermeté, la crainte, & le trouble qui paroissoit dans ses réponses, étoient des marques trop certaines de son crime. Outre que le Procureur du Roi s'étant mis en colére contre lui, de ce qu'il osoit parler de son innocence, lors qu'on avoit des preu-

preuves par écrit de sa propre main contre lui-même, il en fût si étonné qu'il confessa tout, & se remit à la clémence de la Reine. Les Juges lui ayant fait son procés, le condamnérent à être trainé au lieu du supplice pour y être pendu, ses entrailles arrachés, & son corps mis en quartiers, la peine ordinaire que l'on fait souffrir à ceux qui sont convaincus du crime de haute Trahison; mais le Souverain fait grace en faveur de la Noblesse, se contentant de leur faire couper la tête. On reconduisit le Duc à la Tour pour tâcher de découvrir ses complices. Huit jours aprés on découvrit une autre conspiration par laquelle on vouloit tuer quelque personne du Conseil, & enlever le Duc de la Tour; mais on arrêta les deux Chefs de cette cabale, *Barney* & *Marther*, qui furent pendus. 1572.

La Reine qui cherchoit à gagner de plus en plus l'affection du peuple, suspendit l'execution de la Sentence donnée contre le Duc, & convoqua le Parlement au 3. de Mai, pour l'informer de tout ce qui s'étoit passé, & lui témoigner en cela l'estime qu'elle faisoit de cet auguste Corps. Le Parlement pour témoigner son zele à la Reine approuva tout, & sollicita même la mort du Duc. Aprés quoi la Reine signa la Sentence des Juges, & le 12. Juillet on lui coupa la tête vis à vis de la Tour. Le Duc étant sur l'échaffaut con- On lui coupe la tête.

fessa.

1572. fessa que les Juges l'avoient condamné avec raison. Qu'il étoit vrai qu'il avoit promis à la Reine Marie de l'épouser, contre le serment qu'il avoit fait à la Reine Elizabeth sa Souveraine. Qu'il avoit aussi entretenu une étroite correspondance avec les Partisans du Pape, mais il nia avoir jamais pensé à ôter la Couronne à Elizabeth: Il avoüa enfin, que depuis quelques années il n'avoit aucun attachement à la Religion Romaine, & qu'il mouroit dans la Religion de la Reine, dont il exalta beaucoup la clémence & la piété, de lui avoir prolongé la vie, & modéré son supplice, & d'avoir eu la générosité de promettre de son propre mouvement, qu'elle auroit soin de sa famille, & qu'elle fairoit acquiter ses dettes; Il fit encore quelques autres discours au Peuple, & quelques priéres à Dieu, avec *Alexandre Noël Doyen de S. Paul* qui l'assistoit, aprés quoi on lui coupa la teste.

Parole remarquable d'Elizabeth. On porta la nouvelle de cette execution à la Reine pendant qu'elle estoit dans le Conseil secret, auquel elle dit sur ce sujet. *Nous avons coupé les branches & les racines du Papisme, il faut à present travailler à arracher le trone qui reste encore, & l'empescher, de pousser de nouvelles branches.* Elle entendoit par ces racines le Duc de Northumberland, qui estoit effectivement un grand appui de la Religion Romaine; & le Duc de Nortfolck, le-

lequel tout inconstant qu'il estoit en matiére de Religion, & prest à suivre celle qui seroit la plus utile à ses affaires, ne laissoit pas au fond de hair la Reine Elizabeth, & d'estre attaché à Marie; c'est pour cela que les Catholiques, le croyant un instrument propre à leurs desseins, avoient fondé sur lui de grandes espérances. Par les *branches* elle entendoit un nombre de 800. Catholiques, qu'on avoit fait mourir au sujet de la revolte dont nous venons de parler. Enfin par le *Tronc*, elle entendoit la Reine Marie, sur laquelle les Catholiques fondoient leurs plus grandes esperances. 1572.

Le lendemain la Reine, de l'avis de son Conseil, envoya à la Reine Marie, Guillaume Laware, le Baron de Sadler, le Jurisconsulte Thomas Willon, & Thomas Bromley Procureur Fiscal, pour se plaindre de sa part à elle de plusieurs choses graves, *comme de ce que nonobstant le traité d'Edimbourg, par lequel elle s'estoit engagée de renoncer à la qualité de Reine d'Angleterre, & aux Armes de la Nation, elle ne laissoit pas de les porter toujours, & de se laisser donner la qualité de Reine d'Angleterre, même depuis sa prison. D'avoir sans sa permission promis mariage au Duc de Nortfolk, par l'entremise des ennemis de la Couronne. D'avoir fomenté la revolte dans les Pais Septentrionaux du Royaume.* Plaintes contre Marie.

1572. *me. D'avoir sollicité les Catholiques à prendre les Armes pour delivrer le Duc de Nortfolck. D'avoir demandé du secours au Pape & au Roy d'Espagne contre la Reine par l'entremise de Robert Ridolfi, & autres choses de cette nature. A l'ouye de ces accusations, Marie se mit à pleurer, donnant des grandes marques d'innocence, & par ses larmes, & par ses réponses.*

Ordres considérables. Le Parlement fit de fort rigoureuses ordonnances pour prévenir les troubles qui pourroient survenir dans l'Etat. Entre lesquelles il y en avoit une dont on n'avoit jamais vû de semblable en Angleterre, par laquelle on défendoit à qui que ce fût *d'oser parler en faveur de ceux qui seroient mis en prison pour Crime d'Estat, & que tous ceux qui contribueroient à les faire mettre en liberté, par quelque voye que ce fût, hors ceux qui le feroient par autorité de la Justice; seroient eux-mesmes reputez coupables de Leze Majesté.* Cette défense fût regardée comme ignominieuse à la Nation, contraire à l'usage du Royaume, & même aux droits de l'humanité, cependant personne n'osa s'en plaindre, qu'en particulier. Exemple qui fût pernicieux aux Protestans, car l'Inquisition de Rome adopte cette Loy severe, à laquelle elle n'avoit pas encore pensé; mais quand elle apprit qu'on la pratiquoit en Angleterre dans les

les affaires d'Estat, elle crût qu'il seroit bon 1572.
de s'en servir aussi dans les affaires de Religion, qui sont plus considérables. Le Péré Candido, rapporte cet exemple dans son Traité de l'Inquisition : de sorte que ce Tribunal pour lequel les Protestans ont tant d'horreur, & qui leur paroît si abominable, est comme sorti de leurs propres Loix, à quelque difference prés.

5. J'ai vû un manuscrit tout plein de loüanges de la Reine Elizabeth, que Mylord Finch, qui a été Ambassadeur à Constantinople m'a communiqué. Dans cet écrit on l'a loué particuliérement de la facilité qu'elle avoit à parler la langue Latine. Je doute qu'elle en eut autant que l'on dit. Il est bien vrai, selon ce que j'en ai appris à Londres, qu'elle entendoit fort bien cette Langue ; il se peut faire même qu'elle l'eût parlée dans sa jeunesse ; mais il est certain que depuis qu'elle fût Reine, elle n'auroit pû faire le plus petit discours en cette Langue, peut-être faute d'exercice ; elle se servoit pourtant fort souvent de sentences Latines. Outre cela j'ai trouvé dans ce Manuscrit l'histoire de ces deux vers Latins, qui sont devenus si communs dans toute l'Europe, qu'ils ne sont ignorez de personne ; mais dont l'Auteur du Manuscrit rapporte l'histoire confusément & sans en dire aucune particularité, quoi

Latin d'Elizabeth.

qu'il

1572. qu'il raconte au long les sujets de ces deux vers, dont voici l'histoire en abregé.

Succés de ces deux vers.

La Reine allant à l'Eglise de S. Paul, vers la fin du mois de Juillet de cette année, pour célébrer la fête de Sainte Elizabeth, rencontra à la porte de l'Eglise, un pauvre qui lui demanda l'aumône en Latin. La Reine l'ayant regardé connut que c'étoit le même homme qui s'étoit souvent presenté à elle à la porte de sa Chapelle pour le même sujet; de sorte que se retournant vers ceux qui étoient auprés d'elle, elle lui dit en Latin, *pauper ubique jacet*. Cet homme ayant entendu ce reproche répondit à la Reine par ces deux vers.

In Thalamis, Regina, tuis hac nocte jacerem,
Si foret hoc verum, pauper ubique jacet.

On croit que ces deux vers ont été faits à plaisir.

On dit que la Reine en fût si surprise qu'elle s'arrêta, & lui fit donner dix écus, c'est ainsi que la chose est racontée dans mon Manuscrit. Pour moi, j'ai trop de vénération pour la mémoire de cette grande Heroïne, qui n'estoit pourtant guere liberale que pour le Faste, pour croire que cela soit arrivé de la sorte. Il y a plus d'apparence, que ces deux vers ont été composez par quelque bel esprit, & qu'ensuite on en a fait l'histoire en

que

question. Car enfin où est le Poëte, le plus habile qui fût jamais, qui ait été capable de faire en un moment, & sur le champ, deux vers tels que ceux-là, au milieu d'une foule, & si à propos de ce que la Reine auroit dit? Je croi pour moi, qu'Horace, Ovide, ni Virgile ne l'auroient pû faire, comment croiroit-on qu'un gueux, un mendiant en ait esté capable? On me dira peut-estre, que le plus souvent les Poëtes sont pauvres, selon le Proverbe, *gueux comme un Poëte*: Je le veux, mais qu'un Poëte capable de faire des vers de cette force, soit reduit à mendier & à mourir de faim, c'est ce que je ne saurois croire, & ainsi je conclus, que c'est une fable.

Car enfin ou c'est une fable, ou une vérité: si c'est une vérité comme la plûpart des Anglois l'assurent, il fut necessairement en faire un sujet d'opprobre à la mémoire de la Reine Elizabeth, que cette seule action est capable de ternir à jamais. Qu'une Reine, qui fait gloire de faire profession des Lettres, qui aime la Langue Latine jusques à l'employer pour parler aux mendians, & qui entend une réponse si belle & si juste en la mesme langue, se contente de faire donner dix écus à celui qui a fait de si beaux vers? C'est ce que je ne sçaurois croire: non pas même quand elle lui en auroit donné cent & deux cens: mais que pouvoit elle donc faire? Elle devoit, dés qu'el-

Cela seroit honteux à la Reine s'il estoit vray.

qu'elle eût entendu ces vers, donner ordre à ses Officiers de faire mener cèt homme là à Witchal, le faire bien habiller, le même jour le faire venir en sa presence, l'examiner pour voir ce qu'il estoit, & de quoi il estoit capable, & en suite lui donner quelque emploi dans sa Cour, ou quelque place de Professeur dans une Université. Pour ne faire donc pas de tort à la mémoire de cette grande Reine, il vaut mieux dire que c'est un cônte, autrement on ne pourroit pas s'empêcher de dire qu'elle estoit ingrate envers les gens de Lettres. Apparemment, & sans doute mesme, il n'y avoit personne dans la Cour, qui fût capable de faire sur le champ un tel distique, & si à propos, & l'on voudra qu'une Reine laissè dans la misére un Poëte de cette importance?

Ce qui arriva à un sçavant Pauvre.

Il y a déja long temps qu'estant à Geneve en compagnie de M. Alphonse Polotti Flamand, & de M. le Syndic Jean Dupan devant la Porte de son logis, il vint à passer un pauvre d'environ 35. ans qui nous demanda l'aumône en François, ayant reconnu ma Nation à mon accent, il se mit à me parler Italien, me disant qu'il parloit encore plusieurs autres langues. En effet il parla à M. Dupan en Allemand, à Polotti en Flamand, à moi en Latin, en Italien, & en Espagnol; & encore en Anglois au Medecin Chabrey, qui étoit

étoit vis-à-vis de nous sur sa porte, & qui 1572.
avoit été long-temps en Angleterre. Il parloit si bien toutes ces Langues, que l'on ne pouvoit juger laquelle étoit sa langue naturelle. Pour toute conclusion ces Mrs. qui étoient fort riches ne lui donnerent qu'un sol chacun. Pour moy je le conduisis à mon logis, où je lui donnai un vieil habit, une chemise & quarante sols en argent, je l'accompagnai usques hors la porte de la ville, & lui dis en le quittant, *Monsieur, ou vous êtes l'espion de quelque Prince, ou vous êtes le plus infortuné de tous les hommes.* Aprés l'avoir quitté je m'en retournai au logis pleurant le malheur des Princes, qui n'ont souvent pour Secretaires que des sots; ou des ignorans, pendant que cet homme, qui auroit été trés-capable d'un tel employ, étoit reduit à la mendicité.

Je finirai cette premiere partie, par l'histoire de l'action la plus tragique, & la plus horrible dont on ait jamais vû d'exemple sur la terre. C'est ce qu'on appelle, *le Massacre de la S. Barthelemy.* On avoit resolu dans le Conseil de Catherine de Medicis mere de Charles IX. à la sollicitation de la maison de Guise, & autres grands Seigneurs Catholiques du Royaume (on laisse à juger si la Cour de Rome n'y eût pas sa

Massacre de la S. Barthelemy.

1572. part) de tromper les Huguenots, par le specieux pretexte du mariage du Roy de Navarre avec la Princesse Marguerite sœur du Roi Charles IX. afin les pouvoir ensuite massacrer avec plus de seureté. On fit les nôces de ce mariage avec beaucoup de pompe le 18. Aout. Le 22. L'Amiral de Coligny âgé de 80. ans fût tué d'un coup d'Arquebuse, & la Cour parut étonnée & affligée de cet assassinat. Le Dimanche suivant 24. du mois, on commença vers minuit cette horrible boucherie, qui dura pendant six semaines dans les Provinces. Et la fureur de ces Bourreaux, entre lesquels il y avoit beaucoup de Noblesse, fût si horrible, qu'ils ne se contenterent pas de massacrer plus de soixante mille Protestans à Paris ou dans le reste du Royaume : mais ces monstres alterez du sang humain firent aussi mourir plus de six mille Catholiques qu'ils avoient pris pour Huguenots. Sans épargner même les femmes grosses, ni les enfans qui étoient à la mamelle.

Demarches d'Elizabeth là-dessus. Les Princes Protestans d'Allemagne, furent sensiblement touchez de cette horrible barbarie, sur tout ceux qui étoient de la même Communion que les Réformez de France, & en firent faire des plaintes à Catherine de Medicis par leurs Ambassadeurs. Mais l'on trouva étrange que la Reine

Reine Elizabeth, qui en devoit selon toute 1572.
apparence témoigner plus de ressentiment que personne, s'y prit si mollement: Car l'Ambassadeur de France en ayant reçû la nouvelle & ordre de la communiquer à sa Majesté, & ayant allegué à la Reine les raisons qui avoient obligé le Roy & son Conseil d'en venir à une si grande cruauté, il sembla qu'Elizabeth approuvoit ces raisons. Il est vrai qu'elle n'aimoit point la Religion des Calvinistes, soit parce que les Evêques lui représentoient que c'étoit une Religion pernicieuse & ennemie de la Monarchie; soit qu'aimant le faste & la pompe même dans l'Eglise, elle eût de l'aversion pour une Religion qui n'en avoit pas. Elle n'auroit pourtant pas voulu que le parti des Huguenots eût été détruit, ni diminué; esperant que la France ne manqueroit jamais d'avoir des seditions qui pourroient être utiles à l'Angleterre, tandis qu'elle auroit deux partis dans son sein. Elle donna pourtant ordre au Chevalier Walsingen son Ambassadeur à Paris, de faire courir le bruit de concert avec la Reine Catherine, parmi les Ambassadeurs des Princes Protestans, que la Reine Elizabeth avoit fait faire à la Cour de France de grandes plaintes de cette action inhumaine: quoi qu'il soit certain que la lettre de cette Reine au Roy Charles IX. ne

1572. contient que les choses suivantes : *Qu'elle avoit appris de son Ambassadeur à Londres les raisons qu'il avoit eu d'en venir à une telle resolution & qu'elle les approuvoit, à l'égard au moins de ceux qui n'avoient pas eu le respect qu'ils devoient à leur Souverain; mais que cette action auroit été plus conforme à la Justice, si on l'eût executée avec moins de rigueur.* C'est tout ce qu'elle en dit au Roy. On fit là-dessus une Pasquinade, où l'on *demandoit des nouvelles de ce que l'on disoit du massacre*, à quoi on répondoit, que ce que l'on en disoit étoit, *que Catherine avoit fait une Tragedie avec les morts, & Elizabeth une Comédie avec les vivans.* L'Ambassadeur eût ordre aussi de demander des assurances pour les Marchands Anglois, & pour leurs biens qui étoient à Londres, & de s'informer, de ce que machinoit Strozzi avec la Flotte sur les côtes de France.

En quoi on blâme Elizabeth. Le Comte d'Alisbury me parloit un jour avec chagrin de cet endroit de la vie d'Elizabeth, car quoi qu'il fût adorateur *du nom immortel* de cette Reine, (c'est ainsi qu'il l'appelloit) il ne pouvoit se resoudre à la louer, ni même s'empêcher de la blâmer, d'avoir laissé passer si froidement une action des plus injustes & des plus barbares que l'on ait jamais vû. Je ne sçaurois m'empêcher de dire aussi, qu'on ne sçauroit justifier

cette

cette Reine d'avoir vû répandre tant de sang 1572.
Protestant comme sous ses yeux sans s'en émouvoir? Et comment pourra-t-on donner aprés cela au Sceptre qu'elle porte, la glorieuse qualité de deffenseur de la Foy? Quoi cette Reine qui étoit regardée comme le Chef de tous les Protestans, leur Protectrice & celle qui avoit le plus à cœur la propagation de leur Foy, les abandonne à la rage des loups affamez, sans dire mot? Au moins devoit-elle pour sa propre gloire, pour répondre à l'estime & à la consideration que tout le corps des Protestans faisoit d'elle, & à l'engagement où elle étoit de défendre leur Foy, témoigner dans cette occasion exterieurement quelque douleur, & quelque ressentiment, afin que les Catholiques n'osassent plus entreprendre de faire des actions barbares comme celle là, quand ils verroient que les Princes Protestans témoignoient y vouloir prendre part. Au fonds cette Reine se seroit acquis une gloire éternelle, si à la premiere nouvelle qu'elle eût de cet horrible massacre, elle eût donné ordre à son Ambassadeur à Paris, & à tous les Anglois qui étoient en France d'en sortir incessamment, afin que les Siecles à venir ne pussent pas reprocher aux sujets d'une Reine d'Angleterre d'avoir servi de témoins à une barbarie de cette nature. Mais il est

1572. certain que si cette Reine eût rappellé son Ambassadeur avec des marques de ressentiment, qu'elle n'auroit fait que ce que sa qualité de Chrêtienne & de Réformée l'obligeoit de faire, qu'une telle demarche auroit été avantageuse aux Protestans, en faisant voir aux Catholiques qu'elle vouloit proteger ce parti, qui en auroient conçû une grande reconnoissance. Mais de voir qu'elle n'y fait ni plainte, ni aucune demarche, n'y témoigne aucun ressentiment, ni aucune compassion de ce massacre, c'est-là une dureté de conduite, qu'il faut couvrir du voile du silence, pour en cacher le scandale qui en pouroit venir.

Fin de la premiere partie.

TABLE

TABLE

DES MATIERES CONTENUES *dans ce premier Volume.*

A.

L'Abbé J. Martinenghi Nonce en Angleterre 374.
Elizabeth ne le veut pas recevoir, *ibid.*
L'Abbé Ridolphi mis en prison par ordre de la Reine Elizabeth & pourquoi. 488.
Abouchement d'Henry VIII. & de François I. à Boulogne. 76.
Abraham reçoit ordre d'obéir à sa femme. 2.
Accolti conspire pour tuer Pie IV. 397.
Adultere d'Anne de Boulen. 113. &c.
Alisbury, Voyez Comte.
Alençon, Voyez Duc.
Alexandre Farnese, son mariage avec la Princesse de Portugal. 424.
Alvaro Quadra, Evêque d'Aquila Ambassadeur à Londres, 425. plusieurs de ses actions, sa prison & sa mort. 402. 403. &c.
L'Ambassadeur du Roy de Suede demande en mariage la Princesse Elizabet. 285. &c.
L'Ambassadeur d'Espagne la demande pour le Roy Catholique. 324.
Ambassadeurs d'Elizabeth à Chateau Cambresis. 348.

A la Diette d'Ausbourg. 367.
Amiral de Coligny. 381.
Amour d'Henry VIII. pour Anne de Boulen. 48.
Annebault Amiral de France, envoyé en Angleterre pour jurer la paix, 153. Son rapport touchant les affaires de Religion en Angleterre, *ibid.*
Annates restituées à la Couronne. 347.
Anglesey, son discours à l'Auteur. 221.
Anne de Boulen, sa naissance, 47. Elle va en France en qualité de Demoiselle de la Princesse Marie épouse de Loüis XII. *ibid.* Commencement de ses amours avec Henry VIII. 48. Elle reçoit une lettre du Roy, 49. Sa réponse, 50. On la fait Demoiselle de la Reine, *ibid.* Elle possede la faveur du Roy, 53. On croit qu'elle n'accorda les dernieres faveurs au Roy que sous la promesse de mariage, *ibid.* Sa lettre au Cardinal de Wolsey, 54. Autre lettre au même, 57. Autre qui contient de grandes plaintes, 60. Elle se soûtient auprés du Roy, & lui fait prendre la resolution de faire divorce avec la Reine, 62. Elle remet quatre diamans à Eliot, pour en faire des presens à Rome, & en obtenir plus facilement le divorce, 73. Elle est faite Marquise de Pembrock, 75. Henry l'épouse, 78. Elle devient grosse, 80. On la reconnoit pour Reine, 85. Elle est Couronnée avec beaucoup de magnificence, 87. Elle va se divertir à Hamptoncourt, 88. Parole remarquable qu'elle dit au Roy en entrant dans cette maison, 89. Loüanges qu'on lui a données, *ibid.* Elle accouche d'Elizabet, 95. Veut que la Princesse soit baptisée par l'Archevêque d'Yorck, 96. Joye qu'elle ressentit de la mort de la Reine Catherine 108. Elle accouche d'un enfant mort, 111. Le Roy la soupçonne d'adultere, 113. La fait arrêter, 114. On lui coupe la tête, 116.
Anne de Cleves épouse Henry VIII. 134. Elle ne plaît point à son époux & pourquoi, 136. Elle reçoit une letre d'Elizabeth, 135. Consent au divorce, 137. On en use bien avec elle, 138.
Elle

Elle souhaite de voir souvent Elizabeth, *ibid.* Parole remarquable sur ce sujet, *ibid.*
Anne Marie fille de l'Empereur Ferdinand. 474
Elle va en Espagne épouser le Roy, & les complimens qu'on lui fit de la part d'Elizabeth. *ibid.*
L'Archiduc Ferdinand demande en mariage la Princesse Elizabeth. 423.
Archevêque, Voyez Cramner.
Archevêque d'Yorck, Nicolas Heath dépouillé de la Charge de Garde de seaux. 342.
Arondel, Voyez Comte.
Art d'aimer, estimé d'Elizabeth. 278.
Articles de Paix entre Elizabeth & le Roy de France. 366.
Acte de renoncement à la Couronne, qu'Henry VIII. fit faire à la Princesse Marie. 121.
Acte du Parlement pour établir Elizabeth dans le droit de succession à la Couronne. 151.
Autre Acte pour l'en exclure. 205.
Autre par lequel on lui rend toute autorité Ecclesiastique dans l'Eglise. 353.
Avidité d'Henry VIII. à répandre du sang, qu'il a transmise à ses descendans. 34. 35.
Sentiment d'un Auteur Anglois touchant Henry VIII. 25.
L'Angleterre a toûjours eu de bons Rois. 29.

B.

Le Ch. Bacon, ce qu'il dit à la Reine, à l'occasion de la liberté qu'elle avoit donnée à des prisonniers, 363. Est fait Garde des Seaux, 342. Son discours au Parlement en cette qualité, 345.
Bataille des Chrêtiens contre les Turcs, 473.
Du Bellay Evêque de Paris envoyé à Rome, pour reconcilier Henry VIII. avec le Pape, 99.
Bendfield Gouverneur de Woodstoc maltraite Elizabeth

 dans

dans sa prison, 227. Comment il fut reçû quand elle fut devenuë Reine. 311.
Boulen, Voyez Anne.
Boulen, Voyez Catherine.
Boulen, Voyez Thomas.
Bulle de Jules III. au Cardinal Polus. 232.
Bulle de Pie V. contre Elizabeth. 459.

C.

Calais pris par les François. 296.
Le Cardinal Campegge est declaré Legat pour traiter l'affaire du divorce d'Henry VIII. 57.
Il ne s'en retourne sans rien faire. 60.
Le Cardinal de Lorraine conseille de faire declarer bâtarde Elizabeth. 328.
Le Cardinal Polus, ce qu'il dit au Pape Paul III. sur l'état des affaires de Religion d'Angleterre, 18. Ses pere & mere, 129. est appellé à Rome par Paul III. & fait Cardinal, 130. On le veut marier avec la Reine Marie, 214. Sa lettre au Cardinal de Monte, 231. Il reçoit une Bulle du Pape, 232. Au Roi Philippe, 236. Il écrit à Soto, 238. Au Roy Philippe, 237. Il va en Angleterre, 240. Les honneurs qu'on lui fait, ibid. Il va au Parlement, 241. Il va voir Elizabeth, & l'entretien qu'il eût avec elle au sujet de la Religion, 256. Les particularitez de sa mort, 303. Son Testament, 304. Son corps est porté à Cantorbery, par ordre de la Reine Elizabeth, 305. Epitaphe honteuse qu'elle lui fait faire. ibid.
Le Cardinal de Wolsey. Il fait faire un Tombeau pour Henry VIII. 12. Il travaille à rendre le Roy effeminé, 48. Le Roy lui communique le dessein de faire divorce avec la Reine, 53. Il reçoit une lettre d'Anne de Boulen, 54. Apostille du Roy au bas de cette Lettre, 55. Il est deposé & privé de ses Benefices, 59. Il reçoit une lettre de reproche d'Anne de Boulen,

len, . 60.
Charles Quint empêche le divorce d'Henry, 55. Il est Couronné à Boulogne par le Pape qui lui promet de ne point casser le mariage d'Henry, 62. Il est contraint de demander du secours à Henry, 56. Il envoye des Ambassadeurs pour négocier le mariage de Philippe son fils avec la Reine Marie, 325. Sa mort, 297.
Catherine Parre, veuve du Baron de Latimer est recherchée par Henry, & la réponse qu'elle lui fit, 146. Elle veut avoir Elizabeth auprés d'elle, *ibid.* Elle reçoit une lettre de cette jeune Princesse, 147. On l'accuse, mais elle se justifie auprés du Roy, 154. Elle intercede pour le Chancelier son accusateur, 155. Elle se remarie avec Thomas Seymour, 164. On l'en blâme, 165. elle passe pour peu chaste, 167. Sa mort, 172. Ce qu'on a loüé en elle, 173. Elle se menage avec les Catholiques, un livre qu'elle a fait, *ibid.*
Catherine de Medicis Regente de France, 375. Elle rend mécontens Princes du Sang, *ibid.* Elle croit être obligée de faire la paix avec les Reformez, 382. Elle travaille à marier son fils avec la Reine Elizabeth, 471.
Catherine d'Arragon femme d'Henry VIII. ce qu'elle predit d'Anne de Boulen quand elle la reçut pour une de ses Demoiselles; 51. Elle regarde de mauvais œuil le Cardinal de Wolsey & pourquoi, 59. Elle fait défendre à Rome contre le divorce que son époux demandoit, 64. Le Roy ne le reconnoit plus pour sa femme, & sa réponse là-dessus, 65. Elle presse le Pape d'évoquer son affaire, à Rome, 66. On la cite devant le Synode, mais elle refuse d'y comparoitre, 83. On lui envoye un Mylord, pour lui déclarer ce qui avoit été resolu, 86. ce qu'elle dit au sujet des couches d'Anne de Boulen, 96. On lui ôte la qualité de Reine, & on lui donne celle de Princesse de Galles, 104. Elle tombe extrêmement malade, 106. Sa lettre au Roy avant que de mourir, 107. Sa mort, 107.

Catherine de Boulen tante d'Anne est faite Gouvernante de la Princesse Elizabeth, 124. Elle lui conseille de faire sa cour à Anne, & non pas à Catherine, 125.

Catherine Howard, le Roy devient amoureux d'elle, 126. Il l'épouse, 140. Elle aime beaucoup la Princesse Elizabeth, 140. Elle se fait beaucoup aimer du Roy par ses caresses, 142. On decouvre son adultere, 143. On l'arréte, *ibid.* On l'examine & elle nie tout, 144. On la condamne à la mort, *ibid.* On lui coupe la tête, 145. Ce qu'elle dit sur l'échaffaut, *ibid.*

Cecile Princesse de Baden charmée de la réputation d'Elizabeth souhaite de la voir, 413. Elle va à Londres avec son mary & comment elle y est reçûë, 414. Elle y accouche, & la Reine lui fait beaucoup de caresses, *ibid.* Ceremonies du Baptême du Prince dont elle accouchi, 415.

M. Chandois parle en faveur d'Elizabeth. 226.

Clement VII. pressé par Henry VIII. de donner une Bulle de divorce, 56. Il envoye en Angleterre le Cardinal Campegge, 57. Cette affaire lui fait beaucoup de peine, 62. Il promet à l'Empereur de ne point donner du Bulle de divorce, *ibid.* Il cite Henry à Rome, 67. Sa réponse a ce qu'on lui faisoit demander, 70. Il est mal satisfait de Crammer & l'excommunie, 85.

Condé, Voyez Prince.

Cornelie femme éloquente. 3.

Comte de Surry, le Roy le soupçonne, 7. Il a beaucoup de credit en Angleterre, 8. Sa prison & sa mort, 9. 10.

Comte de Rochefort frere d'Anne de Boulen accusé d'adultere avec elle, 113. Condamné à la mort 116.

Conseillers & Executeurs Testamentaires de Henry VIII. 13.

Comte d'Arondel arréte par ordre de la Reine, le Duc de Northumberland & ses fils, 201. Il va reconnoître Elizabeth pour Reine, 311. Il lui tient l'étrier en

en descendant de cheval, 313. Son autorité en Angleterre, 338. Il espere de se marier avec la Reine Elizabeth, qui lui en fait concevoir quelque esperance, 339. Il va en Ambassade en Ecosse, 384. Il partage la faveur de la Reine avec le Comte de Leicester, 450.
Comte de Guilford, on lui coupe la tête, 219.
Comte de Warwich rend le Havre de Grace aux François, 386.
Comte de Lenox va en Ecosse, 404. Pretend de se marier avec la Reine, 410.
Comte de Leicester, Voyez Robert Dudley,
Comte d'Alisbury, ce qu'il a assûré à l'Auteur, 51. Autres choses qu'il lui a dites. 52.
Conspiration contre la Reine Marie, 217. Contre Paul IV. 397.
Couronnement de la Reine Anne, 87.
D'Elizabeth, 329.
Cosme de Medicis est fait Grand Duc, 479.
Courtenay, Voyez Edoüard.
Crammer, son discours à Henry VIII. lors qu'il alloit mourir, 16. Il va en Ambassade en Allemagne, pour y négocier des affaires avec Luther, 80. On le fait Archevêque de Cantorbery. ibid. Il déclare au Synode le divorce d'Henry VIII. 82. Il perd le Roy par ses flatteries, 83. Il decouvre l'adultere de la Reine, 166. Il s'opose à l'exclusion qu'on vouloit faire des deux Princes de la succession à la Couronne. 192. On le fait monter sur une Tour pour voir brûler quelques Evêques, 251.
Cromwel, Voyez Thomas.
Cruauté d'Henry VIII. sur la fin de ses jours, 34. Celle d'Edoüard son fils, ibid. la Reine Marie, 36. Et d'Elizabeth, 37.
Culpeper, accusé de débauche avec la Reine, 155. Il confesse sa faute & est pendu, ibid.

D.

Dialogue entre la Princesse Elizabeth & le Cardinal Polus, 256.
Dignité de Cardinal, Elizabeth la vouloit retenir dans l'Eglise Anglicane, 360.
Discours d'Henry VII. à Crammer, 16.
Du Cardinal Polus à Paul III, sur les affaires d'Angleterre, 18.
D'Henry au Cardinal de Wolsey, sur le sujet de son amour pour Anne de Boulen, 48.
Du pere d'Anne sur le même sujet, 50.
Du Roy à son peuple sur son divorce, 90.
D'Elizabeth au Parlement, 344.
De Bacon à cette Assemblée, 345.
Autre de la Reine au Parlement au sujet du mariage, 419.
Du Duc de Nortfolck à la Reine, sur ce qu'on vouloit l'obliger à nommer un successeur, 431.
Sur la mort de la Reine Anne de Boulen, 118.
Distique sur la mort de la Reine Jaune, 131. Autre d'un pauvre à Elizabeth, 502.
On presse le Divorce d'Henry VIII. à Rome, 61. On pretend que la cause y soit décidée, 67. Plusieurs négociations sur ce sujet, ibid. Le Roy de France le demande avec instance, 77. On fait le divorce, 81.
D. Diego Gusman de Silva Ambassadeur du Roy Catholique en Angleterre, 394.
D. Jean d'Autriche, sa victoire contre les Turcs, 433. On propose de le marier avec la Reine Elizabeth, 490.
D. Carlos, on propose de le marier avec Elizabeth, 445. Plusieurs particularitez, ibid.
Le Duc de Nortfolck est soupçonné par Henry VIII. 7. Est

7. Est trés puissant en Angleterre, 8. Est arrêté; & on lui fait le procés, 9. Est condamné à la mort, 10. Sa peine est changée en une prison perpetuelle, *ibid.* Il est cause de la mort de Thomas Cromwel, 137. Son autorité, 338. élevé aux plus grandes Dignitez par Elizabeth & pourquoi, 349. On l'envoye en Ecosse à la tête d'une Armée, 402. Il va à Londres avec une suite considerable, 430. Son discours à la Reine, 431. Il demande la permission d'épouser la Reine Marie, 432. Il est arrêté, & les particularitez de son procés & de sa mort, 497. &c.

De Sommerset, Voyez Edoüard Seymour.

De Northumberland & sa pretention à la Couronne, 190. Son discours à Edoüard VI. 191. Il veut élever Jeanne Gray sur le Trône, 199. Il est arrêté & mis à la Tour, 201. Grandes fautes qu'il a faites, 202. Il a la tête coupée, 497.

De Guise assassiné, 386.

De Savoye tasche de se marier avec la Princesse Elizabeth, 283.

De Suffolck a la tête coupée, 219.

De Feria Ambassadeur à Londres, 322. Il reconnoit solemnellement Elizabeth pour Reine, 323. Il juge qu'Elizabeth sera une habile Princesse, *ibid.* Il l'accuse d'être Comédienne, 336. Il est rappellé, 344.

D'Albe, est fait Gouverneur de Flandres, 425. Il s'en met en possession, *ibid.* La Reine fait ce qu'elle peut pour l'empêcher, 425.

D'Anjou, on propose de le marier avec la Reine, 472.

D'Alençon, on tasche à le marier avec Elizabeth, 475.

TABLE

E.

EDoüard VI. déclaré heritier de la Couronne, 12. Ce qu'il a fait pour la Réformation, 20. 21. 22. Il n'a fait qu'executer le projet de son pere, 24. Il est né dans le temps que son pere exerçoit les plus grandes cruautez, 35. Il répandit beaucoup de sang pendant son Régne, *ibid.* Il succede à la Couronne, 155. On lui inspire de l'horreur pour l'Eglise Romaine, 185. Ses craintes aprés la mort du Duc de Sommerset, 189. Parole remarquable de ce Prince au sujet de la Réformation, 190. Le Duc de Northumberland lui fait une remontrance, 191. Il exclud de la succession à la Couronne les deux Princesses ses sœurs, 192. Sa mort, 195. Il ne voulut point voir ses sœurs, *ibid.*

Edoüard Seymour est fait Protecteur & Tuteur du Roy, 156. Le Roy le fait Duc de Sommerset, *ibid.* Commencement de sa charge, 157. Il va en Ecosse, *ibid.* En revient victorieux, 158. Fait venir d'Allemagne Martyr, Bucer & Fagius, 168. Consent au mariage de son frere avec la Reine Doüairiere, 170. Il fait faire une Loy pour empêcher son frere d'épouser Elizabeth, 175. Son avis sur le crime de son frere, 180. Il est arrêté lui même, 182. Il est arrêté lui même, 182. Il est condamné à la mort, 188. Et decapité, *ibid.* Ses belles qualitez, *ibid.*

Edoüard de Courtenay Comte de Devonshire, son amour pour Elizabeth, 209. Il méprise la Reine Marie pour l'amour d'Elizabeth, 210. Fait réponse à une lettre d'Elizabeth, 213. Il est soupçonné d'avoir eu part à une Conspiration contre Marie, 219. On a crû qu'il étoit coupable, 221. Il est arré-

arrêté, 222. Puis élargi, 273. Il tombe dangereusement malade, 278. Il écrit à la Princesse Elizabeth, 281. Sa mort, 278. Elizabeth lui donne de grandes loüanges, 280.

Egmond, Comte, Ambassadeur à Londres pour Charles-Quint, pour négocier le mariage de Philippe II. son fils avec la Reine Marie, 215. Il propose le mariage de la Reine avec D. Carlos 435.

Eliot, envoyé à Rome par Henry VIII. pour faire des protestations de nullité au sujet de son divorce, 72. Raisons qu'il allégue pour obtenir le divorce, *ibid.* Presens que la Reine lui met en main pour donner à la Cour de Rome afin d'obtenir plus facilement le divorce, 73.

Elizabeth, loüanges qu'on lui donne, 5. Ses pere & mere, le Roy par son Testament l'apelle à la succession de la Couronne, 12. Elle aimoit le sang, 38. Loüanges, & blâmes qu'on lui donne sur ce sujet, 39. Elle suit en cruauté les traces de Marie, 40. Sa naissance, 95. Son baptême, 97. Son Parrein & sa Marreine, *ibid.* Sa Nourrice, *ibid.* Pourquoi on lui donna le nom d'Elizabeth, *ibid.* On la déclare heritiere de la Couronne, & Marie desheritée, 105. Les soins que le Roi prend de son éducation, 124. Elle est beaucoup aimée de la Reine, 125. La premiere lettre qu'elle a écrite à l'âge de quatre ans, *ibid.* François I. la fait demander en mariage pour le Dauphin, 126. Autre lettre à Anne de Cleves, 135. On n'approuve pas l'acte par lequel elle avoit été desheritée, 139. Combien la nouvelle Reine souhaite d'avoir la Princesse Elizabeth auprés d'elle, 140. On la rapelle à la Cour & on lui fait une maison, 146. Lettre à Catherine Parre autre Reine, 147. Combien elle avoit de grandes qualitez, 148. On la rétablit dans le droit de pouvoir succeder à la Couronne, 151. Seymour la recherche en mariage, 159. Il lui écrit

une lettre là-dessus, 160. Quel effet elle fit sur l'esprit de la Princesse, 161. La réponse qu'elle lui fit 162. Elle est mal satisfaite du mariage de la Reine Doüairiere avec Seymour, 164. Elle reçoit une lettre de la Princesse Marie sur ce sujet, 167. Réponse d'Elizabeth, 169. Elle est recherchée encore par l'Amiral aprés qu'il eût perdu sa femme, mais elle le refusa, 173. Elle lui écrit une lettre, 175. Elle témoigne du déplaisir de prison du Protecteur, 183. Lui écrit une lettre sur ce sujet, 184. Sa politique à l'égard des deux Religions, 185. Son frere l'exclud de la succession à la Couronne, 192. Elle s'en plaint par une lettre au Duc de Northumberland, 194. Sa bonne conduite aprés la mort du Roy Edoüard, 197. &c. Elle va devant de la Reine Marie, sa sœur, 201. Acte du Parlement qui l'exclud de la succession à la Couronne, 205. Pourquoi la Reine Marie ne l'aimoit pas, 207. &c L'amitié qu'elle avoit pour le Comte de Devonshire, 210. Elle lui écrit une lettre fort tendre, 211. On la soupçonne d'avoir eu part à la conspiration contre la Reine Marie, 219. Elle se retire en une maison de Campagne à trois mille de Londres, *ibid.* On a crû qu'elle avoit eu part à la conspiration, 221. Elle est arrêtée, 223. On la conduit au Palais où elle est interrogée, 224. Ses réponses, *ibid.* On la conduit à la Tour, & les plaintes qu'elle en fait, 225. On la resserre plus étroitement, *ibid.* On lui permet de se promener dans les jardins, & avec quelles précautions, 226. On la transfere dans la Forteresse de Woostock, 242. On la detient avec plus de rigueur, *ibid.* Elle écrit à la Reine, *ibid.* Le Roy Philippe défend ses interêts & pourquoi, 252. On la meine à Hamptoncourt, 254. On la sollicite de confesser sa faute, *ibid.* Sa réponse, 255. Son entretien avec le Cardinal Polus au sujet de Religion, 256. On la fait venir devant la Reine & comment elle y est reçuë, 266

Eliza-

Elizabeth, on la met en liberté, 268. Sa lettre de remercîment à la Reine, 261. Et au Roy Philippe, *ibid.* La Reine la veut voir & l'accueil qu'elle lui fait, 271. Elle quitte la Cour, 274. La Reine devient jalouse d'elle & comment, 275. Ses études, 276. Elle se louë de Courtenay en matiere d'amour, 279. Elle sçavoit bien choisir ses amans, *ibid.* Elle reçoit une lettre de Courtenay, 281. Le Duc de Savoye veut se marier avec elle, 283. Elle n'y a point d'inclination & pourquoy, 284. Elle est recherchée par le Roy de Suede; 285. Elle est scandalisée de la maniere dont on lui propose ce mariage, 287. Réponse judicieuse qu'elle fit à l'Ambassadeur, 288. Lettre à la Reine sur ce sujet, 200. Autre réponse qu'elle fait au sujet de son mariage, 291. Son aversion pour le mariage. 295. Elle reçoit avec deplaisir la nouvelle de la mort de Charles-Quint, 298. Elle en écrit une lettre de condoleance au Roy Philippe, *ibid.*
Elle est proclamée Reine, 308. Son éloge, 310. Elle va à Londres, 311. A la Tour, *ibid.* Ce qu'elle dit à Benefiel, 312. Sa vanité dans la Cavalcade, 313. Pompe funèbre de la Reine Marie, 314. Elle donne avis au Pape de son avenement à la Couronne, *ibid.* Elle s'irrite de la réponse fiere que fait le Pape là-dessus, 315. Elle écrit au Roy Philippe, 317. Son Ambassadeur la reconnoit pour Reine, 323. On propose de la marier avec ce Prince, 324. Son adresse à refuser, *ibid.* Veritables raisons pourquoi elle ne se vouloit pas marier, 325. En France on la déclare bâtarde, & usurpatrice du Royaume d'Angleterre, 328. Son Couronnement, 329. On l'accuse de faire la Comedienne; mais elle méprise ces discours, 337. Elle fait élargir les prisonniers, 333. Remarque curieuse sur ce sujet, 334. Elle craint qu'on ne fasse la paix entre la France & l'Espagne, *ibid.* Les précautions qu'elle prend là-dessus, 335. Son adresse pour endormir

dormir les Catholiques, 337. Charges & Benéfices qu'elle distribuë, 339. Elle est resoluë d'achever la Réformation de l'Eglise, 341. Elle remplit deux Charges considerables, 342. Elle fait M. Parker Archevêque de Cantorbery, *ibid.* La pompe & faste avec lequel elle paroit au Parlement pour la premiere fois, 343. Elle y entre avec les Dames. *ibid.* En cela on l'accuse d'être Comedienne, 344. Le discours qu'elle y fit, *ibid.* On lui offre de l'argent, 347. Elle envoye des Ambassadeurs à la Conference du Chateau-Cambresis, 348. Le Parlement l'exhorte à se marier, 349. Sa réponse 350. Son adresse & sa finesse dans ses réponses, 351. Elle fait mettre en deliberation l'affaire de la Religion, 352. On lui remet autorité dans les affaires Ecclesiastiques, 353. Elle refuse la qualité de Chef de l'Eglise, 355.
Elizabeth, oblige tous les Ecclesiastiques de lui prêter serment, & en quels termes il étoit conçû, 355. & 356. Elle fait mettre en prison ceux qui refusent de le signer, *ibid.* Ses sentimens sur la Religion, 357. Elle est fort attachée aux cérémonies de l'Eglise, 359. Elle veut garder la qualité du Cardinal en Angl. 360. Elle resout de faire la paix avec la France, 363. Ce que l'on en disoit, *ibid.* Articles de cette paix, 366. Elle envoye une Ambassade solemnelle à la Diete d'Ausbourg, 367. Elle envoye des Troupes en Ecosse, 387. Elle refuse de recevoir le Nonce & pourquoi, 373. Son grand genie à sçavoir se faire aimer, 378. Elle fait un Traité avec le Prince de Condé, 380. On lui remet le Havre de Grace, *ibid.* Elle y envoye de nouvelles Troupes pour le conserver, 382. Elle refuse de le rendre aux François, 383. Elle fait ensevelir avec pompe Guil-Paget & pourquoi, 388. Ce qu'elle pense de la paix des Réformez avec le Roy, 391. On lui donne la nouvelle de la mort de Calvin, & ce qu'elle dit là dessus, 394. Ce qu'elle répond quand on lui veut persuader de recevoir le Concile de Trente, 396. Ce qu'elle

qu'elle dit au sujet d'une conspiration contre le Pape, 397. Elle est irritée de ce que le Roy Philippe lui envoye un Evêque pour Ambassadeur, 398. Elle en écrit au Roy & s'en plaint, 399. Diverses procedures contre cet Ambassadeur, 402. Il est mal traité sans que Philippe II. en fasse aucune vengeance, 404. Elle rappelle d'Ecosse le Comte de Lenox, 411. Elle ne veut pas qu'il se marie avec la Reine d'Ecosse, *ibid.* Elle lui fait proposer un mariage avec le Comte de Leicester, 412. Ce qu'elle fit pour l'empêcher de se marier avec l'Archiduc, 413. Reception qu'elle fait à Cecile Princesse de Baden, & plusieurs particularitez curieuses, *ibid.* Elle assemble le Parlement, 417. Qui lui propose de se marier, 418. Sa réponse, 419. soupçons & réponses sur ce sujet, 420. Bonnes paroles sans effet, *ibid.* Le Roy de Suede la fait encore demander en mariage, & sa réponse, 421. Réponse à la recherche de l'Archiduc, 423. Elle envoye feliciter Marguerite Régente des Pais Bas au sujet du mariage de son fils, 424. Elle fait ce qu'elle peut pour empêcher que le Duc d'Albe ne soit fait Gouverneur de Flandres, 425. Va visiter les Universitez d'Oxford & de Cambrige, 426. On la fait Marreine d'un Prince d'Ecosse, 427. On la presse de se marier, 429. De nommer un successeur, 430. Elle n'approuve pas le mariage du Duc de Suffolck avec la Reine Marie, 432. On lui propose de se marier avec D. Carlos Prince d'Espagne 433. Ce qu'elle en pensoit, 436. Causes de l'amitié qu'elle avoit pour le Comte de Leicester, 442. Elle reçoit une lettre de ce Seigneur, 444. L'éleve aux plus grandes Charges, 449. Elle trompe les deux favoris rivaux, 450. Sa constance en amour, 451. Les Rochellois lui demandent du secours, 453. Ses desseins sur Calais, 454. Elle fait arrêter la Reine Marie, 455. Maximes d'Etat qu'elle suivit en cette affaire, 457. Est excommuniée par Pie VI. & de la Bulle d'excommunication, 459. Elle intercepte l'argent des

Espag-

Espagnols, 463. Loix contre les Catholiques R. 465. On négocie son mariage avec l'Archiduc, 467. Les conditions, 468. Elle apaise les revoltes, 469. Massacre des Catholiques R. 471. On lui prpose encore un mariage avec le Duc d'Anjou, 472. Elle fait couper la tête au Duc de Northumberland, 471. Elle envoye faire compliment à la Reine d'Espagne en Flandres, 474. Sa réponse à la proposition de son mariage avec le Duc d'Alençon, 475. Elle assemble le Parlement & pour quelles affaires, 476. Elle y va, & on la presse encore de se vouloir marier, 471. Sa réponse, *ibid.* Elle veut envoyer un Ambassadeur au Grand Duc de Toscane, 479. Negociation avec Odet de Coligny, 480. Avec les Turcs, 482. Elle fait faire un modelle de la statuë de Duc d'Albe, 486. Fait arrêter le Duc de Norfolck, 493. Son procés & sa mort, 496. &c. On lui propose de se marier avec D. Jean d'Autriche, 440. Ses plaintes contre la Reine Marie, 499. Latin qu'elle sçavoit, 500. Rencontre d'un pauvre qui fit deux vers Latins sur le champ, 502. Ce qu'elle fit lors du massacre de la St. Barthelemy. 506.

Eloge des femmes, 1. 5.

Estienne Gardiner, Ministre d'Etat de la Reine Marie & Chancelier, 204. Persecuteur de la Princesse Elizabet, *ibid.* Il la va interroger sur quelques accusations, 224. Son avis sur ce que l'on devoit faire de la Princesse & du Comte de Devonshire, 266. Ce qu'il craignoit, 246 Il veut obliger la Princesse à se confesser coupable, 254. Il inspire à la Reine Marie ce qu'elle doit faire à l'égard de sa sœur, 267. Ce qu'il prejugeoit de l'Angleterre au sujet d'Elizabeth, 272. Il fait l'Oraison funébre de la Reine Marie, 314.

Executions cruelles que fit Henry VIII. 102. Autres du Parlement, 141. De Marie, 218.

Exemple admirable d'amitié, 304. D'un pauvre avec l'Auteur, 504.

F.

FAvoris rivaux.
Ferdinand de Tolede, Voyez Duc d'Albe.
Figure de Henry VIII. 7. d'Anne de Boulen, 47. Du Cardinal de Wolsey, 54. De la Reine Catherine, 64. De Thomas Crammer, 79. De la Princesse Elizabeth, 95. De Thomas Morus, 103. De Catherine de Boulen, 124. Du Cardinal Polus, 229. De Thomas Cromwel, 134. De Catherine Howard, 136. D'Edoüard Seymour, 156. De Thomas Seymour, 159. D'Edoüard VI. 189. Du Duc Jean Dudley de Northumberland, 190. De Jeanne Gray, 198. De la Reine Marie, 200. De Gardiner, 204. Comte de Devonshire, 209. De Ridley Evêque de Londres, 219. La Reine Marie morte, 303. Du Duc de Feria, 322. Du Comte d'Arondel, 338. De Parker, 342. De Catherine de Medicis, 375. De Quadra, 397. De la Princesse de Baden, 415. Du Duc de Nortfolck, 430. De D. Carlos, 434. De Marie Stuard Reine d'Ecosse, 455. Du Prince de Condé, 469. De la statuë du Duc d'Albe, 486.
Femmes, combien estimées parmi les Anciens, 2. Elles ont bien réussi dans le Gouvernement des affaires, 3. 4. 5.
François Premier, solicite Soliman de porter la guerre en Hongrie, 66. Il s'abouche avec Henry à Boulogne, 76. Il refuse d'être Parrein d'Elisabeth, 97. Envoye l'Evêque du Bellay à Rome pour reconcilier Henry avec le Pape, 99. Il demande la Princesse Elizabeth pour le Dauphin, 127. Il fait la guerre aux Anglois, 150. Paix, 153.
Les François font déclarer Elizabeth bâtarde & usurpatrice

rice du Royaume, 328. Ils font une paix honteuse, 362.

G.

GArdiner, Voyez Etienne.
Genéve, exemples pris de sa Réformation, comparée à celle d'Henry VIII. 23.
Grossesse feinte de la Reine Marie, 218.
Grecs, leur sentiment touchant les femmes, 2. Guerre d'Henry contre les François, 150. Contre l'Ecosse, 169.

H.

HAine de Marie contre Elizabeth, 206. Sources de cette haine, 207.8.9 10.11.
Havre de Grace, livré aux Anglois, 380. Repris par les François, 385.
Heath, Voyez Nicolas.
Henry VIII. Valetudinaire, 7. Jaloux de la grandeur de la maison d'Howard, ibid. Il craint le Comte de Suffolk, & le Comte de Surrey son fils, 8. Il les fait arrêter, 9. Condamner à la mort, 10. fait mourir seulement le fils, ibid. Sa maladie devient plus grande 11. Il fait son Testament, ibid. Ses heritiers, 12. Ses executeurs Testamentaires, 13. On l'avertit qu'il alloit bien tôt mourir, 14. Ses dernieres paroles, 15. Sa mort, 16. Sentimens du Pape sur sa mort, 17. Diverses opinions qu'on a eu de lui, 19. L'Auteur le blâme, 20. Il établit la Réformation en Angleterre, 21. Il retient la Messe,

Messe, *ibid.* Pourquoi, 22. Combien il vécût depuis avoir détruit le Papisme, 25. On luy donna la gloire d'avoir commencé la Réformation, 26. Il a degéneré de ses ancêtres, 27. Ses qualitez naturelles, *ibid.* Il n'a laissé aucun monument de gloire, 28. Il s'abandonne aux Conseils de Wolsey, 29. Il étoit lâche, 30. Laissé échapper les plus belles occasions de rendre sa mémoire immortelle, 32. On le loué d'avoir appaisé les guerres civiles, *ibid.* L'extravagance de ses mariages, *ibid.* Il charge ses sujets, & dépoüille les Eglises, 33. Il est sanguinaire. 34
Devient amoureux d'Anne de Boulen, 48. Il lui écrit une lettre pleine de tendresse, 49. La fait Dame d'honneur de la Reine, *ibid.* Il commence à former le dessein de faire divorce avec la Reine, 53. Il communique son dessein au Cardinal Wolsey, 54. Met une apostille au bas de la lettre que lui écrit Anne de Boulen, 55. Sa cruauté envers la Reine son épouse, 56. Il entre en colere contre le Cardinal & le prive de ses benefices, 59. Envoye des Ambassadeurs à Rome pour solliciter son divorce, 62. Il assemble le Parlement, 63. qui lui donne de nouveaux Titres, *ibid.* Il ne veut plus reconnoître la Reine pour sa femme, 65. Il continuë à demander le divorce, 66. Le Pape le cite à Rome, 67. Il envoye à Rome le Chevalier Carre, *ibid.* Il s'irrite contre le Pape d'une réponse qu'il lui avoit faite, 71. Il y envoye le Chevalier Eliot avec la réponse qu'il devoit faire au Pape, 71. Il fait Anne de Boulen Marquise de Pembrock, 75. Lui fait un présent de vingt mille Guinées, 76. Il va à Boulogne s'aboucher avec François I. 76. Succés de cette entrevuë, 77 Il épouse Anne de Boulen, 78. Il fait Crammer Archevêque de Cantorbery, 79. Assemble un Synode, 81. Où il fait ordonner son divorce, *ibid.* Il fait publier à son de trompe son mariage avec Anne de Boulen, 85. Il fait ordonner à la Reine Catherine de ne prendre plus la qualité de Reine, 86. Fait couronner Anne de Boulen 87. La même à Hamton-

concourt, 88. Son discours au peuple touchant son divorce, 90. Sa nouvelle femme accouche d'Elizabeth, 95. Il veut faire parrein de la Princesse François I. qui le refuse, 97. Il est excommunié par Paul III. 99. Grand dépit qu'il en eût, *ibid.* Il fait ôter au Pape toute autorité en Angleterre par un Acte du Parlement, 102. Il fait mourir plusieurs personnes qui s'opposoient à cet Acte, *ibid.* Il ordonne que la Reine Catherine ne soit plus appellée que Princesse de Galles, 104. Il desherite Marie & fait Elizabeth son heritiere, 105. Il reçoit une lettre de la Reine Catherine, 107. Il se refroidit envers Anne de Boulen, 110. Il la soupçonne d'adultere, 113. Il la fait arrêter, 114. On lui fait son procés, 115. On lui coupe la tête, 116. Il se remarie avec Jeanne Seymour, 119. Desherite les deux Princesses, 120. Oblige Marie de renoncer à tous ses droits par un Acte, 121. aprés quoi il la reçoit en ses bonnes graces, 123. Ce qu'il fit à l'égard d'Elizabeth, 124. Il la refuse au Dauphin de France, 127. plaisante réponse qu'il fit là-dessus, *ibid.* Il s'afflige de la mort de ses deux bâtards, *ibid.* Sa grande severité envers les Eglises, & les Couvents, *ibid.* Il verse beaucoup de sang, 128. Il est chagrin de ce que le Pape a fait Cardinal Polus 129. Affliction qu'il a de la mort de la Reine, 130. Il se remarie avec Anne de Cleves, 134. Parole remarquable là-dessus, *ibid.* Il la prend en aversion, la repudie, & se remarie avec Catherine Howard, 134. 138. Il fait couper la tête à son favori Cromwel, à cause qu'il n'approuvoit pas son divorce avec Anne de Cleves, 141. Il est content de sa novelle femme, 142. Fait traitter fort honnêtement Anne, parce qu'elle avoit consenti au divorce, *ibid.* Pourquoi il aimoit si tendrement Catherine Howard, *ibid.* Il rend graces à Dieu de ce qu'il a trouvé une femme selon son cœur, 143. On l'accuse d'adultere, mais il n'y ajoûte point de foi, 144. Il en fait informer, lui fait faire son procés, & la fait mourir, *ibid.* Il épouse Catherine Parre, 146. Pour quelle raison, *ibid.*

Il

rétablit la Princesse Elizabeth dans ses droits de succession à la Couronne, *ibid.* Et ensuite la Princesse Marie, 151. Il déclare la guerre à la France, 152. Il fait la paix, 153. On lui veut donner des soupçons contre la nouvelle Reine ausquels il n'ajoute pas foi, 154. Sa mort & ses funerailles, 156.
Henry de Noris accusé d'adultere avec la Reine, 115. Est condamné & pendu, 116.
Henri V. Roi de Suede, envoye des Ambassadeurs en Angleterre pour demander en mariage la Princesse Elizabeth, & le succés de cette Ambassade, 285.
Henry II. tué par Montgomery dans un Tournois. 363.
Henry Darley part pour Ecosse, 409. Ordres severes pour le rappeller. 411.
Henry Colhem, envoyé en Flandre pour complimenter la Reine d'Espagne. 474.
Hugues Latimer Evêque de Wigorne brûlé tout vif. 251.
Les Hommes se trompent dans la mauvaise opinion qu'ils ont des Femmes. 1.

I.

JAlousie de la Reine Marie contre Elizabeth, avec plusieurs particularitez. 272.
Jean Paget, sa qualité, son mérite, sa mort, ses funerailles. 389.
Imprudence des Papes dans les affaires d'Angleterre. 101.
Information des affaires de Religion en Angleterre 153.
Jalousie de la Reine Marie contre Elizabeth, 272.
Jeanne Clinston mere d'Anne de Boulen. 47.
Jeanne Seymour fort aimée d'Henry VIII. 119.
Il l'épouse, *ibid.* Il la fait Couronner solemnellement, 120. Elle aime passionnément Elizabeth, 125 Ses couches & sa mort. 130.

Justinien, l'Empereur ordonna qu'on fit honneur aux femmes,

K.

KArre, le Chevalier, envoyé à Rome par Henry VIII. pour demander son divorce, 67. Krammer, ou Cromer, voyez Thomas.

L.

LAssels decouvre au Roy l'adultere de la Reine Catherine, 143.
Laudron, Comte, Envoyé de l'Empereur à la Reine Elizabeth. 367.
Loi du Parlement défendant d'épouser une Princesse du Sang sans sa permission. 175.
Leon X. donne le titre de deffenseur de la foy à Henry VIII. 63
Lettre d'Henry à Anne de Boulen dans laquelle il lui decouvre son amour, 49. Réponse d'Anne de Boulen, 50. La même au Cardinal de Wolsey, 54. d'Henry au même Cardinal, *ibid.* Autre de la même au Cardinal, 57. Autre, 60. De la Reine Catherine à Henry, 107. D'Elizabet à la Reine Jeanne Seymour, 125. A la Reine Anne, 135. A la Reine Catherine Parre, 147. De l'Amiral Seymour à Elizabeth qui pretendoit se marier avec elle, 160. Réponse d'Elizabeth, 162. D'Elizabeth à la Reine Marie sa sœur, 169. A l'Amiral, 174. Au Duc de Sommerset, 184. Au Duc de Northumberland, 193. A Courtenay, 211. Réponse de Courtenay, 213. Du Cardinaal Polus au Cardinaal de Monte, 231. D'Ormanetto à Priuli sur les affaires de Rome & d'Angleterre, 234. Du Roy Philippe au Cardinal Polus, 236. De Polus à Philippe II. 237. A Soto, 238. D'Elizabeth à la Reine Marie étant en prison, 242. Autre de la même pour la remercier de sa liberté, 269. La même au Roy Philippe sur le même sujet, *ibid.* De Courtenay à Elizabeth, 281. Autre

tre Elizabet à la Reine Marie, 290. Autre de con-[illegible]e à Philippe II. Sur la mort de l'Empereur [illegible]-Quint son pere, 298. Autre pour lui donner avis de son avenement à la Couronne, 317. Autre sur le sujet de l'Ambassadeur Quadra, 399. Réponse de Philippe II. 401. Du Comte de Leicester à Elizabeth pendant sa prison, 444. Reponse d'Elizabeth, 446.

Leicester, voyez Robert Dudley.

Loüis Gomez de Silva porte un present de pierreries à la Reine Marie de la part de son époux, 230.

Loix d'Elizabeth contre les Papistes. 465.

M.

MAison d'Howard aspire à la Couronne, 8.

Marguerite Comtesse de Salisbury, décapitée & pourquoi, 133.

Marcelle, Dame illustre, 3.

Marie sœur d'Henry VIII. femme de Loüis XII. & son second mariage, 47.

Marie fille d'Henry VIII & de Catherine d'Austriche déclarée heritiere de la Couronne par le Testament du Roy son pere, 12. La cruauté extrême qu'elle avoit herité de son pere, 36. Parole d'elle avec Elizabeth, 39. Desheritée par son pere, 105. Une seconde fois, 120. Son pere la traite cruellement, 121. La fait renoncer par force à ses droits, 121. Par un Acte qu'il dresse lui-même, *ibid.* Aprés quoi le pere la caresse, 123. Elle prie l'Archevêque Crammer de lui faire un peu augmenter ses appanages, 124. On la retablit dans le droit de succeder à la Couronne, 151. Elle écrit à sa sœur Elizabeth, 167. Elle demeure obstinée dans sa Religion & fait dire la Messe dans sa maison, 185. On l'en prive & elle s'en plaint, 186. Edoüard l'exclud de la succession à la Couronne, 192. est proclamée Reine, 201. Elle s'achemine vers Londres, *ibid.* Elizabeth lui va au devant, *ibid.* Elle va à la Tour & met en liberté tous les prison-

Catholiques, 102. Son Couronnement, 10[illegible] Elle fait Gardiner Ministre d'Etat, parce qu'il es[illegible] des Protestans, 204. Fait exclurre Elizabe[illegible] succession à la Couronne, 205. La haine extreme qu'elle avoit pour cette Princesse, *ibid*. Ses raisons 206. 7. 8. Entr'autres c'est à cause de Courtenay qu'elle aimoit, lequel n'aimoit qu'Elizabeth, 209. Elle se marie avec Philippe II. 215. Article du mariage, 216. Conspiration contr'elle, 217. Elle est découverte & arrêtée par de rigoureuses executions, 218. Elle fait couper la tête à Jeanne Grey, 219. Sa cruauté contre l'Evêque de Londres, 238. Comment elle reçoit le Cardinal Polus, 240. Elle renonce à la qualité de Chef de l'Eglise, 241. raisons qu'elle a de refuser la liberté à Elizabeth, 244. Elle fait semblant d'être grosse & pourquoi, 248. Elle persecute les Réformez, 250. Elle fait venir Elizabeth en sa presence, & l'accueil qu'elle lui fait, 266. Elle la met en liberté, 268. La mene faire la reverence au Roy, *ibid*. Elle devient jalouse de ce que le Roy aimoit la Princesse, 272. Raisons de la jalousie de la Reine, 275. Ce qu'elle pensoit de la négociation de l'Ambassadeur de Suede qui venoit demander la Princesse en mariage, 289. Elle est satisfaite de la réponse que la Princesse avoit faite à l'Ambassadeur, *ibid*. Elle souhaite de la marier avec un Prince Papiste, 291. Sa mort & ce que l'on en disoit, 300. Elle voulut être enterrée dans un habit simple, 303. Ses bonnes qualitez & ses deffauts, 301. Elizabeth lui fit faire de pompeuses funerailles, 314.

Marie Stuard Reine d'Ecosse, prend la qualité de Reine d'Angleterre, 327. On la proclame en France, 328. Elle va de France en Ecosse, 383. Elizabeth lui envoye une Ambassade pour la feliciter, 384. Elle reçoit avec beaucoup d'affection le Comte de Lenox, 409. Elle pense à l'épouser, 410. Elizabeth l'empêche & pourquoi, 411. On lui propose un mariage avec le Comte de Leicester, 412. Elle fait Elizabeth Marreine du Prince son fils, 427. Mal-

...se dans ses amours & dans ses mariages, 455.
...le s'en fuit d'Ecosse, & Elizabeth la fait arrêter, 455.
...maximes de la Cour de Rome dans les affaires d'Angleterre, 316.
Matthieu Perker, voyez Archevêque.
Matthieu Stuard, voyez Comte de Lenox.
Massacre de la S. Barthelemy. 505.
Médailles frappées au Couronnement d'Anne de Boulen, 88.
Messe retenuë par Henry VIII. 12
Mylord Monjoye va déclarer à la Reine Catherine que le Roy avoit fait divorce avec elle, 86.
Morig, voyez Thomas.
Mort d'Henry VIII. 16. de la Reine Catherine, 106. De Thomas Morus, 120. De l'Evêque Wisher, *ibid.* D'Anne de Boulen, 117. Des complices d'adultere avec elle, *ibid.* De deux fils naturels d'Henry VIII. 127. De Thomas Howard fils du Duc de Norfolck, 10. De la Reine Jeanne Seymour, 133. De Thomas Cromwel, 137. De plusieurs personnes cruellement condamnez à la mort par le Parlement, 141. Autre pour cause d'adultere avec la Reine, 145. De la Reine Catherine Howard, *ibid.* De la Reine Catherine Parre femme de Seymour, 172. Du Duc de Sommerset decapité, 188. D'Edoüard VI. 195. De Jeanne Gray prétenduë Reine, 219. De Duc de Suffolck son frere, *ibid.* De N. Ridley Evêque de Londres brûlé tout vif, 229. De plusieurs autres pour cause de Religion, 230. De l'Empereur Charles-Quint, 297. De la Reine Marie, 300. Du Cardinal Polus, 333. Du Duc de Guise, 386. De Paget, 387. De Calvin, 394. Du Prince de Condé, 468. Du Duc de Norfolc, 497. Du comte de Devonshire, 277. De Nicolas Carrey Chevalier de l'Ordre, 133.

N

[illegible]Egociation du mariage du Roy de Suede avec la Princesse Elizabet, 286.7.8 9.

Nicolas Carrey Chevalier de l'Ordre injustem[ent dé]capité. 1[…]
Nicolas Ridley Evêque de Londres, condamné à êt[re] brûlé tout vif, 22[…]
Nicolas Bacon, fort estimé de la Reine pour ses be[l]les qualitez, 342
Nicolas Heath, voyez Archevêque.
Noris, voyez Henry.
Noces d'Henry avec Anne de Boulen, 78. Avec Jeanne Seymour, 116. Avec Anne de Cleves 134 Avec Catherine Howard, 140. Avec Catherine Parre, 146. De la même avec Thomas Seymour, 164.

O.

ODet de Coligny va à Londres, & ce qu'il y négocie, 470.
Sa mort, 482.
Observation politique & morale sur la tyrannie & la cruauté, 41. 2. 3. 4.

P.

PAix d'Henry VIII. avec la France, 153. entre la France & l'Espagne, 361. Entre l'Angleterre & la France, 366.
Paget, voyez Jean.
Paul III. ce qu'il dit sur la mort d'Henry VIII. 17. Il consulte sur les affaires d'Angleterre, 18. Il excommunie le Roy, 132.
Papes, se sont mal conduits dans les affaires d'Angleterre, 101.
Parker, voyez Matthieu.
Le Parlement donne de nouveaux titres à Henry, 63. Il en est blâmé, 64. Il lui donne toute l'autorité du Pape, 102.
Cruauté de ce Parlement, 141. Il exclud Elizabeth de la Couronne 224. Rassemblé par Elizabeth, 343. On lui propose de se marier, 349. Plusieurs procedures du Parlement, 353, &c. On la prie [en]core de vouloir choisir un époux, 418. No[…] les instances sur ce même sujet, 419. Il pre[nd des] soupçons de la Reine, 420. Assemblé de no[uveau]

pour plusieurs affaires. 476.
Paroles remarquables d'Henry VIII. sur la fin de sa vie, 15. 16. De la Reine Catherine sur son divorce, 65. De Thomas Morus quand on le décapita, 103. Sur les qualitez d'Elizabeth, 160. Du Duc de Feria sur la proposition de mariage qu'il lui avoit faite, 324. 327. De la Reine Elizabeth le Jour de son Couronnement, 330. 331. Du Pére d'Anne de Boulen, 50. Du Pape Sixte V. lors qu'il n'étoit encore que Moine, sur le divorce d'Henry VIII. 74. De la Reine Catherine, 86. d'Anne de Boulen en entrant au Palais d'Hamoncourt 89. De la Reine Catherine sur les couches d'Anne de Boulen, 96. De Paul III. au sujet d'Henry VIII. 103. d'Henry lui-même sur son mariage avec Anne de Cleves, 134. d'Anne de Cleves au sujet de la Reine Elizabeth, 138. De François sur les executions sanglantes qu'on faisoit en Angleterre, 142. Encore d'Henry sur son mariage avec Catherine Howard, 143. De la Reine Catherine Parre sur ce que le Roy la vouloit épouser, 146. D'Edoüard VI. au sujet de la Religion, 190. D'Elizabeth à Marie, 267. De Marie à Elizabeth, 268. De Marie au jour de son Couronnement, 203. De Gardiner au sujet des Protestans, 204. D'Elisabeth sur le mariage qu'on lui proposoit avec le Duc de Savoye, 285. Du Chevalier Bacon à Elizabet, 334. De l'Ambassadeur de Venise sur la Religion d'Elizabeth, 335. D'Elizabeth sur la paix des Réformez de France, 391. Du même en répondant aux instances du Parlement, 419. Sur la prison de la Reine d'Ecosse, 457. Sur le mariage qu'on lui proposoit avec le Duc d'Alençon, 476. Sur la mort du Duc de Norfolck, 498. D'Elizabeth au Chancelier, 255. A Polus, 256. &c. Du même Chancelier Gardiner à la Reine Marie au sujet de la Princesse Elizabeth, 272. A l'Ambassadeur de Suede sur le mariage qu'il lui proposoit. 291. 292.
Pasquinades, 491.

Pie

Pie IV. envoye un Nonce à Elizabeth, ... 4[illegible]
Pie V. excommunie Elizabeth,
Polus, voyez Cardinal.
Pope, Chevalier.
Prince de Condé, 375. Fait [illegible] Elizabeth, 376. Sa demande, [illegible]
Plusieurs pretendent à se marier avec la Reine [illegible] 41[illegible]
Prioli ami de Polus.
Philibert Emanuel, voyez Duc de Savoye.
Philippe Prince d'Espagne, son mariage avec la Reine Marie, 216. arrive en Angleterre, 229. [illegible] de grands presens à son épouse, 230. Ses nôces 231. Il écrit au Cardinal Polus, 23[illegible]. Les raisons qu'il a de faire rendre la liberté à Elizabeth, 252. Il fait paroitre de la clemence & pourquoi, 251. Autre raison pourquoi il empêche qu'on ne fasse mourir la Princesse, 253. Il se cache dans une chambre pour entendre l'entretien de la Reine avec Elizabeth, 266. Il se remarie avec Isabelle de France, ne pouvant réussir auprès d'Elizabeth, 362. Il envoye en Ambassade à Londres Quadra, 397. Il écrit à Elizabeth sur ce qu'elle l'avoit prié de le rappeller, 401. L'Ambassadeur est mal traité, 402. On lui fait son procés, 403. Sa mort, *ibid.*
Comment Philippe reçeut cet affront. 404.

Q.

QUadra, voyez Alvaro.

R.

RIdley, voyez Nicolas.
Reformation d'Angleterre, 20. 21.
Reponse de Clement VII. sur le divorce d'Henry VIII. 70.
D'Elizabeth à Marie, 221. De Marie au sujet de l'Evêque de Londres, 229. d'Elizabeth à Gardiner, 255. A l'Ambassadeur de Suede, 291. De Paul IV. au Chevalier Karre, en parlant d'Elizabeth, 25[illegible]. Du Duc de Feria qui la traite de Concubine, 336. D'Elizabeth au Parlement sur son mariage, 350. Autre sur le même sujet. 419.

ochelle ne veut pas recevoir Jarnac, & chasse les
...istes, 453.
...cfort, voyez Comte.
..., M. de, a la tête coupée, 144.
...rt Dudley Comte de Leicester favori de la Reine,
...3. Sa lettre à la Reine, 444. Il va faire la Reve-
...nce à la Reine, 447. Comment il fût reçû, 449.
...est élevé à de grands emplois, *ibid.* Il a beaucoup
...part à la faveur, 450.

S.

...ymour, voyez Jeanne, Edoüard, Thomas. So-
...man, sollicité à faire la guerre par François I. 66.
...ton Musicien accusé d'adultere avec la Reine An-
...de Boulen, & condamné à mort, 115.
...ent que le Parlement ordonne à toute la Nation
...prêter, 356.

T.

...estament d'Henry VIII. 12. 13.
...Tyrannie desaprouvée, 41. 42.
...s nouveaux accordez à Henry par le Parlement, 63.
...mas Boulen pere d'Anne, 47. 48.
...mas Morus decapité, 103. 104.
...mas Howard mort en prison, 129.
...mas Cromwel favori d'Henry VIII 136. 137.
...mas Seymour Amiral, 158. Ses desseins, 175.
...marie avec la Reine Doüairiere, 164. Differens
...re les deux freres, 171. Il recherche une secon-
...fois la Princesse Elizabeth, 173. Il conspire con-
... l'Etat, 177. Il est arrêté, *ibid.* Son procés,
...8. On l'execute, 182.
...e de mariage, 216.

V.

... Eston accusé d'adultere avec la Reine Anne, 113.
...ersitez d'Oxford & de Cambrige, 426.
...ey, voyez Cardinal.
...ier Evêque de Rochester a la tête coupée, 102.

F I N.

AVIS

AVIS AU RELIEUR

Pour placer les figures.

Au Tome Premier.

Fig.	1	au Page	7
	2	—	46
	3	—	54
	4	—	84
	5	—	[illegible]
	6	—	80
	7	—	103
	8	—	121
	9	—	119
	10	—	114
	11	—	140
	12	—	156
	13	—	158
	14	—	169
	15	—	191
	16	—	198
	17	—	200
	18	—	204
	19	—	209
	20	—	229
	21	—	330
	22	—	338
	23	—	342
	24	—	375
	25	—	397
Fig.	26	au Page	413
	27	—	430
	28	—	433
	29	—	443
	30	—	455
	31	—	469
	32	—	486

Au Tome Second.

Fig.	1	au Page	16
	2	—	34
	3	—	41
	4	—	96
	5	—	99
	[illegible]	—	103
	7	—	125
	8	—	138
	9	—	141
	10	—	150
	11	—	226
	12	—	330
	13	—	337
	14	—	370
	15	—	485
	16	—	530

On trouve chez Pierre Mortier toutes les Œuvres Gregorio Leti en Italien, & celles qui sont traduites François.

FIN.

00036476

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 15 June, 2016